



Annuaire



ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1866.

TRENTIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.



CORRESPONDANCE DES ÉRES ANCIENNES AVEC L'ÈRE VULGAIRE.

Année de la création du monde. 5872
de la période julienne 6579
depuis le déluge universel 4214
de la fondation de Rome, selon Varron 2619
de l'ère de Nabonassar 2613
de l'ère chrétienne. 1866

L'année 2642 des Olympiades, ou la 2e année de la 661e Olympiade, commence en juillet 1866.

L'année 1282 des Turcs ou de l'Hégire, commencée le 27 mai 1865, finit le 16 mai 1866, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

L'année 1866 du calendrier julien commence le 13 janvier.

ÉCLIPSES EN 1866.

Le 16 *mars*, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Le 31 *mars*, éclipse totale de lune, en partie visible à Louvain.

Entrée dans la pénombre à 1 h. 46 m. du matin (temps civil moyen de Louvain).

Entrée dans l'ombre à 2 h. 56 m.

Milieu de l'éclipse à 4 h. 51 m.

A la sortie de l'ombre, la lune sera couchée à Louvain.

Le 15 *avril*, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Le 24 *septembre*, éclipse totale de lune, invisible à Louvain.

Le 8 *octobre*, éclipse partielle de soleil, en partie visible à Louvain.

Commencement de l'éclipse partielle à 4 h. 52 m. du soir.

Plus grande phase à 5 h. 47 m.

Coucher du soleil à 5 h. 24 m.

Grandeur de l'éclipse 0,42, le diamètre du soleil étant pris pour unité.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or.	5
Épacte	XIV
Cycle solaire.	27
Indiction romaine.	9
Lettre dominicale	G

FÊTES MOBILES.

Septuagésime, 28 janvier.
Les Cendres, 14 février.
Pâques, 1 avril.
Les Rogations, 7, 8 et 9 mai.
L'Ascension, 10 mai.
La Pentecôte, 20 mai.
La Sainte-Trinité, 27 mai.
La Fête-Dieu, 31 mai.
Le premier dimanche de l'Avent, 2 décembre.

FÊTES DE COMMANDEMENT.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

JOURS DE JEUNE D'OBLIGATION.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-temps, la veille de Pentecôte, de la fête des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

QUATRE-TEMPS.

Les 21, 23 et 24 février. — Les 23, 25 et 26 mai. — Les 19, 21 et 22 septembre. — Les 19, 21 et 22 décembre.

INDULGENCES.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très-sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte, et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ.*

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à

l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collége du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 12 *minutes.*

🌕 P. L. le 1, à 7 h. 06 m. du matin.
☾ D. Q. le 8, à 9 h. 55 m. du soir.
● N. L. le 16, à 8 h. 55 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 9 h. 12 m. du soir.
🌕 P. L. le 30, à 8 h. 47 m. du soir.

—

1 Lund. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.
2 Mard. s. Adélard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. ste. Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
4 Jeud. ste. Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. ÉPIPHANIE*. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
7 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE. ste. Mélanie, vierge.
8 Lund. ste. Gudule, vierge.—*Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. s. Marcellin, évêque.
10 Merc. s. Agathon, pape.
11 Jeud. s. Hygin, pape.

12 Vend. s. Arcade, martyr.
13 Sam. ste. Véronique.
14 Dim. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Lund. s. Paul, ermite.
16 Mard. s. Marcel, pape.
17 Merc. s. Antoine, abbé.
18 Jeud. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Vend. s. Canut, roi de Danemarck.
20 Sam. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Dim. *Saint Nom de Jésus.* ste. Agnès, vierge et martyre.
22 Lund. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Mard. Épousailles de la très-sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Merc. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Jeud. Conversion de s. Paul.
26 Vend. s. Polycarpe, évêque et martyr.
27 Sam. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Dim. *Septuagésime.* s. Julien, évêque de Cuença.
29 Lund. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Mard. ste. Martine, vierge et martyre.
31 Merc. s. Pierre Nolasque.

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 41 *minutes.*

☾ D. Q. le 7, à 7 h. 58 m. du soir.
● N. L. le 15, à 10 h. 31 m. du matin.
☽ P. Q. le 22, à 5 h. 06 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Vend. PURIFICATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université; Messe solennelle en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 Sam. s. Blaise, évêque et martyr.
4 DIM. *Sexagésime.* s. André Corsini, évêque. ste. Jeanne, reine.
5 Lund. ste. Agathe, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste. Dorothée, vierge et mart. s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ste. Apollonie, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. ste. Scholastique, vierge.

11 Dim. *Quinquagésime. Indulgence plénière.— Conformément à la résolution du corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême, on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.* — s. Séverin, abbé.
12 Lund. ste. Eulalie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste. Euphrosine, vierge.
14 Merc. *Les Cendres.* s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Jeud. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Vend. ste. Julienne, vierge.
17 Sam. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Dim. *Quadragésime.* s. Siméon, évêque et martyr.
19 Lund. s. Boniface de Lausanne.
20 Mard. s. Éleuthère, évêque de Tournai.
21 Merc. *Quatre-temps.* b. Pepin de Landen.
22 Jeud. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Vend. *Quatre-temps.* s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Sam. *Quatre-temps.* s. Mathias, apôtre. s. Modeste, évêque.
25 Dim. *Reminiscere.* ste. Walburge, vierge.
26 Lund. ste. Aldetrude, abbesse de Maubeuge.
27 Mard. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Merc. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 8 heures 13 minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de 2 heures.

🌕 P. L. le 1, à 0 h. 11 m. du soir.
☾ D. Q. le 9, à 4 h. 11 m. du soir.
● N. L. le 16, à 9 h. 55 m. du soir.
☽ P. Q. le 23, à 1 h. 21 m. du soir.
🌕 P. L. le 31, à 4 h. 50 m. du matin.

—

1 Jeud. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Vend. s. Simplice, pape.
3 Sam. ste. Cunégonde, impératrice.
4 Dim. *Oculi*. s. Casimir, roi.
5 Lund. s. Théophile. — *Commencement du Semestre d'été de l'année académique* 1865-1866. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6. Mard. ste. Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collége du Saint-Esprit.— Réunion de la Fac. de Médecine.*
8 Jeud. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ste. Françoise, veuve. —*Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Dim. *Lœtare.* s. Vindicien, évêque d'Arras.
12 Lund. s. Grégoire-le-Grand, pape.—*Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste. Euphrasie, vierge.
14 Merc. ste. Mathilde, reine.
15 Jeud. s. Longin, soldat.
16 Vend. ste. Eusébie, vierge.
17 Sam. ste. Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 Dim. *Judica. La Passion.* s. Gabriël, archange.
19 Lund. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Mard. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Merc. s. Benoît, abbé.
22 Jeud. Notre-Dame des Sept-Douleurs. s. Basile, martyr.
23 Vend. s. Victorien, martyr.
24 Sam. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Dim. *Les Rameaux.* s. Humbert, évêque.
26 Lund. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Mard. s. Rupert, évêque de Worms. — *Commencement des Vacances académiques.*
28 Merc. s. Sixte III, pape.
29 Jeud. *Jeudi-Saint.* s. Eustase, abbé.
30 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Véron, abbé.
31 Sam. s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☾ D. Q. le 8, à 9 h. 00 m. du matin.
● N. L. le 15, à 7 h. 21 m. du matin.
☽ P. Q. le 21, à 10 h. 49 m. du soir.
☺ P. L. le 29, à 9 h. 41 m. du soir.

—

1 Dim. PAQUES. s. Hugues, abbé.
2 Lund. Second jour de Paques*. s. François de Paule.
3 Mard. s. Richard, évêque de Chicester. — *Ouverture de la première Session des Jurys d'examen.*
4 Merc. s. Isidore de Séville.
5 Jeud. s. Vincent Ferrier.
6 Vend. s. Célestin, pape.
7 Sam. s. Albert, ermite.
8 Dim. *Quasimodo.* s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Lund. ste. Vaudru, abbesse.
10 Mard. Annonciation de la très-sainte Vierge*. s. Macaire, évêque.
11 Merc. s. Léon-le-Grand, pape.
12 Jeud. s. Jules I, pape.
13 Vend. s. Herménégilde, martyr.
14 Sam. ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 DIM. *Misericordia.* stes. Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Lund. s. Drogon, ermite.
17 Mard. s. Anicet, pape et martyr. — *Fin des Vacances académiques.*
18 Merc. s. Ursmar, évêque abbé de Lobbes.
19 Jeud. s. Léon IX, pape.
20 Vend. ste. Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Sam. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 DIM. *Jubilate.* ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Lund. s. Georges, martyr.
24 Mard. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Merc. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Jeud. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Vend. s. Antime, évêque et martyr.
28 Sam. s. Vital, martyr.
29 DIM. *Cantate.* s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collége du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Lund. ste. Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 21. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 25 *minutes.*

☾ D. Q. le 7, à 10 h. 00 m. du soir.
● N. L. le 14, à 3 h. 16 m. du soir.
☽ P. Q. le 21, à 10 h. 16 m. du matin.
○ P. L. le 29, à 1 h. 36 m. du soir.

—

1 Mard. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Merc. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Jeud. Invention de la ste. Croix.
4 Vend. ste. Monique, veuve.
5 Sam. s. Pie V, pape.
6 Dim. *Vocem.* s. Jean devant la Porte Latine.
7 Lund. *Rogations.* s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. *Rogations.* Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. *Rogations.* s. Grégoire de Naziance, doct. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Vend. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

12 Sam. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
13 Dim. *Exaudi.* s. Servais, évêque de Tongres.
14 Lund. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ste. Dymphne, vierge et martyre.
16 Merc. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Jeud. s. Pascal Baylon.
18 Vend. s. Venance, martyr.
19 Sam. *Jeûne.* s. Pierre Célestin, pape.
20 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Bernardin de Sienne.
21 Lund. Second jour de Pentecote*. ste. Itisberge, vierge.
22 Mard. ste. Julie, vierge et martyre.
23 Merc. *Quatre-temps.* s. Guibert.
24 Jeud. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Vend. *Quatre-temps.* s. Grégoire VII, pape.
26 Sam. *Quatre-temps.* s. Philippe de Néri.
27 Dim. La Sainte-Trinité. s. Jean I, pape.
28 Lund. s. Germain, évêque de Paris.
29 Mard. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Merc. s. Ferdinand III, roi.
31 Jeud. Fête-Dieu*. ste. Pétronille, vierge.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 4 *heures* 52 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours croissent de* 21 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'au* 30.

☾ D. Q. le 6, à 7 h. 31 m. du matin.
● N. L. le 12, à 10 h. 25 m. du soir.
☽ P. Q. le 20, à 0 h. 03 m. du matin.
☺ P. L. le 28, à 3 h. 54 m. du matin.

—

1 Vend. s. Pamphile, martyr.
2 Sam. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ste. Clotilde, reine.
4 Lund. s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Boniface, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
7 Jeud. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ss. Prime et Félicien, martyrs.
10 DIM. ste. Marguerite, reine. — *Fête du Sacré*

Cœur de Jésus.—Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.

11 Lund. s. Barnabé, apôtre.—*Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. s. Jean de Sahagun.

13 Merc. s. Antoine de Padoue.

14 Jeud. s. Basile-le-Grand, archevêque de Césarée.

15 Vend. s. Guy, s. Modeste et ste. Crescence, martyrs.

16 Sam. ste. Lutgarde, vierge. s. Jean François Régis.

17 DIM. ste. Alène, vierge et martyre.

18 Lund. ss. Marc et Marcellin, martyrs.

19 Mard. ste. Julienne de Falconiéri, vierge.

20 Merc. s. Sylvère, pape et martyr.

21 Jeud. s. Louis de Gonzague.

22 Vend. s. Paulin, évêque de Nole.

23 Sam. ste. Marie d'Oignies.

24 DIM. Nativité de s. Jean-Baptiste.

25 Lund. s. Guillaume, abbé.

26 Mard. ss. Jean et Paul, martyrs.

27 Merc. s. Ladislas, roi de Hongrie.

28 Jeud. s. Léon II, pape.

29 Vend. ss. PIERRE ET PAUL*, apôtres.

30 Sam. *Jeûne.* ste. Adile, vierge.

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 5 *minutes.*

☾ D. Q. le 5, à 2 h. 22 m. du soir.
● N. L. le 12, à 5 h. 53 m. du matin.
☽ P. Q. le 19, à 4 h. 02 m. du soir.
☺ P. L. le 27, à 4 h. 31 m. du soir.

—

1 DIM. SOLENNITÉ DES SS. PIERRE ET PAUL. *Indulgence plénière.* s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Lund. Visitation de la très-sainte Vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
3 Mard. s. Euloge, martyr. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Théodore, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
5 Jeud. s. Pierre de Luxembourg, cardinal-évêque de Metz. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ste. Godelive, martyre. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
7 Sam. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 DIM. ste. Élisabeth, reine de Portugal.
9 Lund. ss. Martyrs de Gorcum. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. Les sept Frères Martyrs. — *Ouverture de la seconde Session des Jurys d'examen.*

11 Merc. s. Pie I, pape.
12 Jeud. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Vend. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Sam. s. Bonaventure, évêque et docteur.
15 Dim. s. Henri, empereur d'Allemagne. — *Fête du St-Sacrement de Miracle à Bruxelles.*
16 Lund. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste. Renilde.
17 Mard. s. Alexis, confesseur.
18 Merc. s. Camille de Lellis.
19 Jeud. s. Vincent de Paul.
20 Vend. s. Jérôme Émilien.
21 Sam. ste. Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges.*
22 Dim. ste. Marie Madeleine.
23 Lund. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Mard. ste. Christine, vierge et martyre.
25 Merc. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Jeud. ste. Anne, mère de la très-sainte Vierge Marie.
27 Vend. s. Pantaléon, martyr.
28 Sam. s. Victor, martyr.
29 Dim. ste. Marthe, vierge.
30 Lund. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Mard. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 47 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 7 h. 36 m. du soir.
● N. L. le 10, à 2 h. 55 m. du soir.
☽ P. Q. le 18, à 9 h. 34 m. du matin.
☺ P. L. le 26, à 3 h. 52 m. du matin.

—

1 Merc. s. Pierre-ès-Liens.
2 Jeud. *Portioncule.* s. Étienne, pape. s. Alphonse de Liguori.
3 Vend. Invention de s. Étienne. — *Commencement des Vacances académiques.*
4 Sam. s. Dominique, confesseur.
5 DIM. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Lund. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Mard. s. Donat, évêque et martyr.
8 Merc. s. Cyriac, martyr.
9 Jeud. s. Romain, martyr.
10 Vend. s. Laurent, martyr.
11 Sam. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 DIM. ste. Claire, vierge.
13 Lund. s. Hippolyte, martyr.
14 Mard. *Jeûne.* s. Eusèbe, martyr.
15 Merc. ASSOMPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.

16 Jeud. s. Roch, confesseur.
17 Vend. s. Libérat, abbé.
18 Sam. ste. Hélène, impératrice.
19 Dim. s. Joachim, père de la très-sainte Vierge.
s. Jules, martyr.
20 Lund. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Mard. ste. Jeanne-Françoise-Frémiot de Chantal, veuve.
22 Merc. s. Timothée, martyr.
23 Jeud. s. Philippe Béniti.
24 Vend. s. Barthélemi, apôtre.
25 Sam. s. Louis, roi de France.
26 Dim. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Lund. s. Joseph Calasance.
28 Mard. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Merc. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Jeud. ste. Rose de Lima, vierge.
31 Vend. s. Raymond Nonnat.

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 23, à 7 heures 8 minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

☾ D. Q. le 2, à 0 h. 27 m. du matin.
● N. L. le 9, à 2 h. 33 m. du matin.
☽ P. Q. le 17, à 3 h. 47 m. du matin.
🌕 P. L. le 24, à 2 h. 24 m. du soir.

—

1 Sam. s. Gilles, abbé.
2 Dim. *ss. Anges-Gardiens.* s. Étienne*, roi de Hongrie.
3 Lund. s. Rémacle, évêque de Maestricht.
4 Mard. ste. Rosalie, vierge.
5 Merc. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Jeud. s. Donatien, martyr.
7 Vend. ste. Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Sam. NATIVITÉ DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE *. s. Adrien, martyr.
9 Dim. s. Gorgone, martyr.
10 Lund. s. Nicolas de Tolentino.
11 Mard. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Merc. s. Guy d'Anderlecht.

13 Jeud. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Vend. Exaltation de la ste. Croix.
15 Sam. s. Nicomède, martyr.
16 Dim. *S. Nom de Marie.* ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Lund. s. Lambert, évêque de Maastricht.
18 Mard. s. Joseph de Cupertino.
19 Merc. *Quatre-temps.* s. Janvier, martyr.
20 Jeud. s. Eustache, martyr.
21 Vend. *Quatre-temps.* s. Matthieu, apôtre.
22 Sam. *Quatre-temps.* s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Dim. ste. Thècle, vierge et martyre. Commémoration des Douleurs de la très-sainte Vierge Marie. — *Anniversaire des Journées de Septembre.*
24 Lund. Notre-Dame de la Merci.
25 Mard. s. Firmin.
26 Merc. s. Cyprien et ste. Justine, martyrs.
27 Jeud. ss. Cosme et Damien, martyrs.
28 Vend. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29. Sam. s. Michel, archange.
30 Dim. s. Jérôme, docteur.

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 54 *minutes.*

☾ D. Q. le 1, à 6 h. 27 m. du matin.
● N. L. le 8, à 5 h. 17 m. du soir.
☽ P. Q. le 16, à 9 h. 42 m. du soir.
☺ P. L. le 24, à 0 h. 31 m. du matin.
☾ D. Q. le 30, à 3 h. 04 m. du soir.

—

1 Lund. s. Remi. s. Bavon, patron de Gand. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi* 13 *octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à une heure.*
2 Mard. s. Léodegaire, évêque d'Autun. — *Fin des Vacances académiques.*
3 Merc. s. Gérard, abbé. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du Semestre d'hiver de l'année académique* 1866-1867.
4 Jeud. s. François d'Assise.
5 Vend. s. Placide, martyr.
6 Sam. s. Brunon, confesseur.

7 Dim. Solennité du Saint-Rosaire. s. Marc, pape. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*
8 Lund. ste. Brigitte, veuve. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
9 Mard. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
10 Merc. s. François de Borgia. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
11 Jeud. s. Gommaire, patron de Lierre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
12 Vend. s. Wilfrid, évêque d'Yorck. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
13 Sam. s. Édouard, roi d'Angleterre. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.* Réglement général art. 6.
14 Dim. s. Calixte, pape et martyr.
15 Lund. ste. Thérèse, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral.*
16 Mard. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai.
17 Merc. ste. Hedwige, veuve.
18 Jeud. s. Luc, évangéliste.
19 Vend. s. Pierre d'Alcantara.
20 Sam. s. Jean de Kenti.

21 Dim. ste. Ursule et ses compagnes, martyres.
22 Lund. s. Mellon, évêque.
23 Mard. s. Jean de Capistran.
24 Merc. s. Raphaël, archange.
25 Jeud. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste. Darie, martyrs.
26 Vend. s. Évariste, pape et martyr.
27 Sam. s. Frumence, apôtre de l'Éthiopie.
28 Dim. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Lund. ste. Ermelinde, vierge.
30 Mard. s. Foillan, martyr.
31 Merc. *Jeûne.* s. Quentin, martyr.

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 *heure* 27 *minutes.*

● N. L. le 7, à 10 h. 43 m. du matin.
☽ P. Q. le 15, à 2 h. 25 m. du soir.
🌕 P. L. le 22, à 10 h. 33 m. du matin.
☾ D. Q. le 29, à 3 h. 23 m. du matin.

—

1 Jeud. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Vend. Les Fidèles Trépassés.
3 Sam. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
4 Dim. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES, 1834, ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI.— *Indulgence plénière.*
5 Lund. s. Zacharie et ste. Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste.—*Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. Patronage de la Sainte-Vierge. s. Wil-

lebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

8 Jeud. s. Godefroi, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

9 Vend. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. s. André Avellin.

11 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Martin, évêque de Tours.

12 Lund. s. Liévin, évêque et martyr.— *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. s. Stanislas Kostka.

14 Merc. s. Albéric, évêque d'Utrecht.

15 Jeud. s. Léopold, confesseur.

16 Vend. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.

17 Sam. s. Grégoire Thaumaturge.

18 DIM. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.

19 Lund. ste. Élisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Mard. s. Félix de Valois.

21 Merc. Présentation de la très-sainte Vierge.

22 Jeud. ste. Cécile, vierge et martyre.

23 Vend. s. Clément I, pape et martyr.

24 Sam. s. Jean de la Croix.

25 DIM. ste. Catherine, vierge et martyre.

26 Lund. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.

27 Mard. s. Acaire, évêque de Noyon.

28 Merc. s. Rufe, martyr.

29 Jeud. s. Saturnin, martyr.

30 Vend. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 22, *à* 1 *heure* 8 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de* 22 *minutes jusqu'au* 21, *et ils croissent ensuite de* 5 *minutes jusqu'à la fin du mois.*

● N. L. le 7, à 5 h. 43 m. du matin.
☽ P. Q. le 15, à 5 h. 00 m. du matin.
☺ P. L. le 21, à 8 h. 52 m. du soir.
☾ D. Q. le 28, à 7 h. 42 m. du soir.

—

1 Sam. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN, 1835.
2 DIM. *Avent.* ste. Bibiane, vierge et martyre.
3 Lund. s. François Xavier. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste. Barbe, martyre. s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
6 Jeud. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. CONCEPTION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE*. —*Indulgence plénière.*
9 DIM. ste Léocadie, vierge et martyre.

10 Lund. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Damase, pape.
12 Merc. s. Valéry, abbé en Picardie.
13 Jeud. ste. Lucie, vierge et martyre.
14 Vend. s. Spiridion, évêque.
15 Sam. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 DIM. s. Eusèbe, évêque de Verceil.—*Anniversaire de la naissance de* S. M. LÉOPOLD I[er], *Roi des Belges, né à Cobourg le* 16 *décembre* 1790.
17 Lund. ste. Begge, veuve.
18 Mard. Expectation de la très-sainte Vierge.
19 Merc. *Quatre-temps.* MESSE D'OR. s. Némésion, martyr.
20 Jeud. s. Philogone, évêque.
21 Vend. *Quatre-temps.* s. Thomas, apôtre.
22 Sam. *Quatre-temps.* s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 DIM. ste. Victoire, vierge et martyre.
24 Lund. *Jeûne.* s. Lucien.
25 Mard. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Merc. SECOND JOUR DE NOËL*. s. Étienne, premier martyr.
27 Jeud. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Vend. ss. Innocents.
29 Sam. s. Thomas de Cantorbéry.
30 DIM. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Lund. s. Silvestre, pape.

PLANÈTES PRINCIPALES.

Instant du passage au méridien, à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

MERCURE.

Le 15 janvier,	à 10 h. 27 m.	du matin.
» février,	à 11 h. 34 m.	du matin.
» mars,	à 0 h. 57 m.	du soir.
» avril,	à 11 h. 43 m.	du matin.
» mai,	à 10 h. 19 m.	du matin.
» juin,	à 11 h. 55 m.	du matin.
» juillet,	à 1 h. 50 m.	du soir.
» août,	à 0 h. 36 m.	du soir.
» septembre,	à 11 h. 04 m.	du matin.
» octobre,	à 0 h. 18 m.	du soir.
» novembre,	à 1 h. 15 m.	du soir.
» décembre,	à 10 h. 50 m.	du matin.

VÉNUS.

Le 15 janvier,	à 11 h. 27 m.	du matin.
» février,	à 0 h. 06 m.	du soir.
» mars,	à 0 h. 27 m.	du soir.
» avril,	à 0 h. 47 m.	du soir.
» mai,	à 1 h. 19 m.	du soir.
» juin,	à 2 h. 00 m.	du soir.
» juillet,	à 2 h. 29 m.	du soir.

Le 15	août,	à	2 h.	39 m.	du soir.
»	septembre,	à	2 h.	43 m.	du soir.
»	octobre,	à	2 h.	45 m.	du soir.
»	novembre,	à	2 h.	06 m.	du soir.
»	décembre,	à	11 h.	29 m.	du matin.

MARS.

Le 15	janvier,	à	10 h.	49 m.	du matin.
»	février,	à	10 h.	28 m.	du matin.
»	mars,	à	10 h.	06 m.	du matin.
»	avril,	à	9 h.	35 m.	du matin.
»	mai,	à	9 h.	02 m.	du matin.
»	juin,	à	8 h.	27 m.	du matin.
»	juillet,	à	7 h.	53 m.	du matin.
»	août,	à	7 h.	17 m.	du matin.
»	septembre,	à	6 h.	37 m.	du matin.
»	octobre,	à	5 h.	45 m.	du matin.
»	novembre,	à	4 h.	27 m.	du matin.
»	décembre,	à	2 h.	33 m.	du matin.

JUPITER.

Le 15	janvier,	à	11 h.	21 m.	du matin.
»	février,	à	9 h.	48 m.	du matin.
»	mars,	à	8 h.	21 m.	du matin.
»	avril,	à	6 h.	37 m.	du matin.
»	mai,	à	4 h.	47 m.	du matin.
»	juin,	à	2 h.	41 m.	du matin.
»	juillet,	à	0 h.	30 m.	du matin.
»	août,	à	10 h.	08 m.	du soir.

Le 15 septembre,	à 7 h. 59 m.	du soir.
» octobre,	à 6 h. 06 m.	du soir.
» novembre,	à 4 h. 20 m.	du soir.
» décembre,	à 2 h. 45 m.	du soir.

SATURNE.

Le 15 janvier,	à 7 h. 0 m.	du matin.
» février,	à 5 h. 02 m.	du matin.
» mars,	à 3 h. 11 m.	du matin.
» avril,	à 1 h. 02 m.	du matin.
» mai,	à 10 h. 51 m.	du soir.
» juin,	à 8 h. 42 m.	du soir.
» juillet,	à 6 h. 43 m.	du soir.
» août,	à 4 h. 45 m.	du soir.
» septembre,	à 2 h. 52 m.	du soir.
» octobre,	à 1 h. 06 m.	du soir.
» novembre,	à 11 h. 19 m.	du matin.
» décembre,	à 9 h. 34 m.	du matin.

—

CHRONIQUE

depuis le 1 *octobre* 1864 *jusqu'au* 30 *septembre* 1865.

—

Octobre.

2. Mort de Mgr Delebecque, évêque de Gand.

3. Combats meurtriers en Amérique, au nord de la rivière James et au sud-ouest de Pétersburg. Les deux partis conservent leurs positions.

5. Un ouragan épouvantable dévaste Calcutta.—Démonstration de la flotte alliée contre Yeddo (Japon).

10. Conclusion d'un traité de commerce entre la Chine et l'Espagne.

12. Le comte de Rechberg adresse, au nom de l'Autriche, une note au gouvernement français, au sujet de la convention du 15 septembre. Il regrette qu'on n'ait pas consulté Rome avant la conclusion de cette convention.

15. Mariage, au Brésil, de la princesse impériale Isabelle avec le comte d'Eu, fils du duc de Nemours.

18. Sacre de Mgr Faict, évêque de Bruges. — Lettre du Saint-Père à l'empereur du Mexique pour lui rappeler la promesse qu'il a faite de rétablir et de protéger les droits de l'Église catholique.

19. Le général Sheridan, après une sanglante bataille, remporte la victoire sur les confédérés.

20. Réponse du Saint-Père à la lettre des théologiens et autres savants réunis à Wurzbourg à l'occasion du 16e congrès des catholiques allemands.

21. Le comte de Rechberg donne sa démission de ministre des affaires étrangères d'Autriche; il est remplacé par le comte de Mensdorff-Pouilly. — L'assemblée nationale de Grèce adopte le projet de loi qui institue un conseil d'État.

23. L'assemblée des États du duché de Lauenbourg adopte un projet de réunion à la Prusse, en réservant toutefois l'indépendance du duché et la garantie de la constitution.

27. L'empereur de Russie reçoit à Nice la visite de l'empereur des Français.

28. Sacre, à Anvers, de Mgr Van Heule, de la Compagnie de Jésus, archevêque d'Armida, vicaire apostolique de Calcutta.

30. Retour de l'empereur Maximilien à Mexico, après un voyage dans les provinces. — Signature du traité de paix conclu entre l'Autriche et la Prusse, d'une part, et le Danemark, d'autre part. Le roi de Danemark cède tous ses droits sur les duchés de Schleswig-Holstein et de Lauenbourg.

Novembre.

1. Assemblée générale du National-Verein à Eisenach, relative à la question allemande et à la question des duchés de Schleswig-Holstein. — Reconnaissance de l'empire mexicain par l'Angleterre.

2. Conflit entre le ministre des cultes de Bavière et l'évêque de Spire qui ouvre un séminaire théologique.

3. Le grand-duc d'Oldenbourg transmet à l'assemblée fédérale un mémoire à l'appui de ses prétentions à la succession dans le gouvernement des duchés de Schleswig-Holstein.

4. Célébration du 50e anniversaire de la réunion de la Suède et de la Norwége.

7. Ouverture du congrès des États du Sud, à Richmond. Le président Jefferson Davis déclare que la paix, sans la reconnaissance de l'indépendance des États du Sud, est impossible.

8. Un ukase de l'empereur de Russie décrète la sécula-

risation des couvents en Pologne. — Abraham Lincoln est réélu président des États-Unis. — Ouverture de la session législative de Belgique.

9. Le Volksthing danois refuse de ratifier le traité de paix.

12. Ouverture de la session du Reichsrath par l'empereur d'Autriche.

13. Arrivée, à Vera-Cruz, des premières troupes belges recrutées pour le Mexique. — L'armée des alliés commence l'évacuation des duchés de Schleswig-Holstein.

16. Ouverture des hostilités entre le Paraguay et le Brésil.

19. La chambre des députés de Turin adopte le projet de loi d'après lequel le siége du gouvernement serait transféré à Florence.

21. Deux officiers anglais sont assassinés par les Japonais.

23. Adresse des États du duché de Lauenbourg au roi de Prusse pour le remercier d'avoir promis à leur députation d'accepter la souveraineté du pays.

26. La Prusse fait valoir ses prétentions à la succession dans les duchés de l'Elbe.

28. Le roi des Hellènes prête serment à la nouvelle constitution. L'assemblée constituante est dissoute.

29. Session extraordinaire de la Diète germanique, dans laquelle les plénipotentiaires de l'Autriche et de la Prusse donnent communication du traité de paix conclu avec le Danemark.

Décembre.

1. L'Autriche et la Prusse demandent que les troupes hanovriennes et saxonnes soient retirées des duchés de l'Elbe et qu'il soit mis fin à l'exécution fédérale.

2. Réponse du Saint-Père au manifeste des États confédérés.

3. L'Autriche déclare que le rappel des troupes fédérales ne préjudicie nullement à la validité d'une décision

compétente de la Diète germanique dans la question de succession. — Le duché de Lauenbourg est occupé par les troupes prussiennes.

4. Un décret impérial institue un conseil d'État au Mexique.

5. L'Autriche propose à la Prusse de remettre provisoirement l'administration des duchés au duc Frédéric d'Augustenbourg.

7. Les troupes fédérales commencent à évacuer les duchés.

8. Encyclique du Saint-Père, à laquelle sont joints deux documents, dont l'un (*Syllabus*), relatif aux principales erreurs des temps modernes, comprend 80 propositions formellement condamnées par le Saint-Siége, et dont l'autre a pour objet un jubilé qui s'ouvrira en 1865.

10. L'empereur Maximilien reçoit en audience Mgr Meglia, envoyé extraordinaire du Saint-Siége.

13. Le sénat des États confédérés proclame la détermination du congrès et du peuple de poursuivre la guerre jusqu'à ce que l'indépendance du Sud soit reconnue.

14. Le général Youssouf rentre à Alger après avoir soumis les tribus arabes dans le sud de la province d'Oran.

15. Promulgation, à Turin, de la loi relative au transfert de la capitale à Florence.

21. Après avoir pris quelques retranchements extérieurs de Savannah, le général Sherman adresse une sommation au commandant de la place. Le lendemain, les confédérés évacuent la ville.

22. Ouverture des cortès par la reine d'Espagne.

24. Le prince Napoléon est nommé vice-président du Conseil privé.

27. Lettre de l'empereur Maximilien à son ministre d'État concernant les biens du clergé.

28. La liberté de la presse est rétablie dans le royaume de Wurtemberg.

31. Arrivée, à Vera-Cruz, des premières troupes de la légion autrichienne.

Janvier.

1. Proclamation de Juarez invitant le peuple mexicain à prendre les armes contre l'invasion étrangère. — Circulaire de M. Baroche, ministre de la justice et des cultes, défendant aux évêques français de publier la première partie de l'encyclique du 8 décembre ainsi que le *Syllabus*. Cette mesure est bientôt suivie des protestations de l'épiscopat. — M. Troplong, 1er président de la cour de cassation, est nommé président du sénat, et M. Piétri succède à M. Mocquard en qualité de secrétaire particulier de l'empereur.

2. Ouverture des cortès portugaises par le roi.

3. Le maréchal Bazaine quitte Mexico pour aller diriger les opérations du siége d'Oaxaca.

7. Appel du gouvernement brésilien à la formation de corps de volontaires pour la guerre contre le Paraguay.

8. Mort du duc de Clermont-Tonnerre, ancien ministre de la guerre et de la marine en France.

14. Le roi de Prusse ouvre la session de la chambre des députés.

15. Recours comme d'abus devant le conseil d'État contre le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon. — Le traité de paix conclu entre le représentant de la France et Tuduc, empereur de la Cochinchine, est annulé par l'empereur des Français.

16. M. de Grabow est réélu président de la chambre des députés de Berlin.

17. Le général Sherman quitte Savannah et commence sa marche contre la Caroline du Sud.

28. Conclusion d'un traité de paix entre le Pérou et l'Espagne. Le Pérou reconnaît les créances de l'Espagne et s'oblige à payer une indemnité de guerre ; à ces conditions il rentre en possession des îles Chincha.

29. Le roi de Prusse répondant à une adresse de la chambre des seigneurs annonce qu'il maintiendra inflexiblement ce qu'il a dit du haut du trône.

30. Démonstrations tumultueuses à Turin, à l'occasion d'une fête de la Cour.

31. Le général Lee est nommé généralissime des armées confédérées. — Le congrès de Washington vote un amendement à la constitution, lequel abolit l'esclavage dans le territoire des États-Unis.

Février.

1. Le régime administratif de la Grèce est étendu aux îles ioniennes qui sont réparties en quatre nomachies.

2. Le port de Montevideo (Uruguay) est mis en état de blocus par le Brésil. Le 9, après le commencement d'une attaque par terre, un traité de paix est conclu.

3. Le vice-amiral Pareja remet les îles Chincha aux autorités péruviennes.— Le roi Victor-Emmanuel, par suite de la manifestation du 30 janvier, quitte brusquement Turin et se rend à Florence.

7. Les commissaires de la reine Victoria donnent lecture du discours royal pour l'ouverture du parlement anglais.

8. La garnison d'Oaxaca se rend à discrétion au maréchal Bazaine, qui retourne le 25 à Mexico.

10. Les troupes fédérales cessent d'occuper Genève.

11. Le général Lee, dans un ordre du jour, déclare que les ressources de la confédération vigoureusement employées sont suffisantes pour établir l'indépendance du Sud.

12. La translation du siége du gouvernement de Turin à Florence est notifiée aux envoyés des puissances étrangères.

15. Ouverture de la session législative de France par l'empereur. — Mort, à Londres, du cardinal Wiseman, archevêque de Westminster.



18. Les troupes commandées per le général Sherman occupent Charleston que les confédérés avaient évacué la veille. — La Diète de Saxe-Weimar adopte une motion ayant pour but l'abolition de la peine de mort. — Agitation à Bade par suite du refus du grand-duc d'accueillir les protestations faites contre la loi sur l'instruction publique.

20. Le maréchal Narvaez communique aux cortès espagnoles un projet de loi, d'après lequel la reine renonce aux trois quarts des biens de la couronne en faveur de l'État.

22. Par suite du traité de paix, le blocus de Montevideo est levé ; l'Uruguay et le Brésil forment une alliance contre le Paraguay. — Le congrès des États du Sud décrète l'armement des esclaves. — Dans une dépêche adressée à Vienne, le gouvernement prussien formule ses exigences relatives aux duchés.

25. Le projet de constitution du gouvernement danois est rejeté par le Volksthing.

26. Deux décrets sont promulgués par l'empereur Maximilien; dans l'un, il déclare qu'il protégera la religion catholique, mais en tolérant les autres cultes qui ne seront pas contraires à la civilisation et aux bonnes mœurs; dans l'autre, il promet, relativement aux biens ecclésiastiques, une révision des lois portées par Juarez. — Une assemblée tenue à Rendsbourg par les délégués des populations de Schleswig-Holstein, après avoir fait, le 24, une déclaration de principes en faveur de l'indépendance des duchés et de la souveraineté du duc Frédéric d'Augustenbourg, proteste contre les tendances annexionistes de la Prusse.

28. Une révolution éclate dans la partie méridionale du Pérou contre le président Pezet, à cause du traité de paix conclu avec l'Espagne.

Mars.

1. Mort de la reine-mère des Pays-Bas, Anna Paulowna, veuve du roi Guillaume II.

2. Le général Sheridan occupe Charlotteville et marche sur Lynchburg.

4. Conclusion d'un traité de commerce et de navigation ainsi que d'une convention littéraire entre la France et les villes hanséatiques. — Installation de Lincoln dans la présidence des États-Unis.

6. Un ministère portugais est formé sous la présidence du duc de Loulé, ministre des affaires étrangères.

7. Ouverture d'une conférence pour la conclusion d'un traité de commerce entre l'union douanière allemande et la Suisse.

9. Publication d'un décret de l'empereur Maximilien pour l'exécution des lois relatives aux biens ecclésiastiques.

10. Le duc de Morny, président du corps législatif, meurt à Paris.

11. Le sénat confédéré adopte le projet de loi relatif à la conscription des nègres.

12. Mort de Mgr Przyluski, archevêque de Gnesen et de Posen.

14. L'amiral Canaris, président du conseil des ministres à Athènes, donne sa démission; il est remplacé par le ministre de l'intérieur, Comoundouros, qui devient ministre de la marine et de la justice.

15. Message du président Jefferson Davis au congrès confédéré. Il recommande la suspension de l'*habeas corpus* comme une mesure indispensable au succès de la guerre.

18. Mort de Joseph Lebeau, ministre d'État, ancien membre du congrès national et de la chambre des représentants de Belgique.

19. Le général Sheridan opère sa jonction avec l'armée du général Grant.

24. Convention entre la France et la Bavière pour la garantie réciproque des œuvres littéraires et artistiques. — La station principale de la flotte prussienne est transférée de Dantzig à Kiel.

25. Les confédérés attaquent vivement les retranchements devant Pétersburg. Après avoir remporté quelques succès et pris le fort Steadman, ils sont repoussés avec perte.

26. Le général Sheridan passe la rivière James. — Les troupes françaises s'emparent du port de Guaymas, situé sur l'Océan pacifique. — En France, le marquis de Lavalette remplace au ministère de l'intérieur M. Boudet, qui est nommé sénateur.

27. Préconisation de Mgr Bracq, évêque de Gand.

29. Des détachements de l'armée du général Grant et la cavalerie du général Sheridan occupent la route de Boydton, au sud-ouest de Pétersburg.

31. Combats pour la possession de la route de Boydton ; les fédéraux, repoussés d'abord, reprennent le dessus. — Les représentants des puissances étrangères remettent au prince Couza une note identique dans laquelle ils exigent que les traités conclus entre ces puissances et l'empire ottoman soient étendus aux principautés danubiennes. — Le prince Kong est déchargé de ses fonctions de ministre président du conseil d'État et de chef du département des affaires étrangères en Chine. Au mois de mai suivant, il est réintégré dans ses fonctions.

Avril.

1. La chambre des députés de Madrid vote l'abandon de la colonie de Saint-Domingue. — Bataille de Five-Forks. Les fédéraux commandés par le général Sheridan forcent l'ennemi à se rendre après l'avoir séparé du gros de l'armée.

2. Mort de Richard Cobden, défenseur constant de la liberté commerciale.

3. Les fédéraux entrent dans Pétersburg et Richmond que les confédérés avaient évacués la nuit précédente, par

suite de l'attaque dirigée par le général Grant contre les retranchements extérieurs de Pétersburg. Ils poursuivent l'armée du général Lee qui se retire sur Danville.

4. Le mouvement révolutionnaire s'étend dans le nord du Pérou. Le président Pezet y est déclaré traître à la patrie.

5. Le ministre de la guerre et de la marine déclare à la chambre des députés de Berlin que la Prusse est décidée à rester en possession du port de Kiel.

6. Malgré les succès des fédéraux, le président Jefferson Davis proclame qu'il continuera la guerre contre le Nord.

9. Le corps d'armée commandé par le général Lee se rend au général Grant; les troupes sont dissoutes et licenciées.

10. Promulgation d'une constitution provisoire pour l'empire du Mexique. Un détachement de la légion belge, fort d'environ 300 hommes, est attaqué à Tacamburo par des forces supérieures sous le commandement de Regules; il oppose la plus vigoureuse résistance. Mort du major Tydgadt.

11. Le président Lincoln décrète la levée du blocus des ports des États du Sud et la fermeture de leurs stations de douane. — Signature d'un traité de commerce entre l'Autriche et le Zolverein.

14. Attentat, au théâtre de Ford à Washington, contre la vie du président Lincoln et tentative d'assassinat sur le secrétaire d'État Seward.

15. Mort du président Lincoln. Le vice-président Johnson prend la direction des affaires.

16. La république argentine déclare la guerre au Paraguay.

17. Formation d'un nouveau ministère à Lisbonne sous la présidence du marquis de Sa da Bandeira, ministre de la guerre et de la marine.

18. Levée complète de l'état de siége en Gallicie. — La censure est remplacée, en Russie, par une loi sur la presse.

22. M. Vegezzi, envoyé de Victor-Emmanuel, est reçu en audience par le Saint-Père, qui, dans une lettre écrite au roi, avait exprimé le désir de voir s'aplanir les difficultés existantes au sujet des siéges épiscopaux vacants en Italie.

23. Ratifications du traité de paix conclu entre l'Espagne et le Pérou.

24. Le corps juariste commandé par Regules est mis en déroute à Yanijuco par un détachement de troupes françaises et de volontaires belges. — Le grand-duc Nicolas de Russie meurt à Nice. L'empereur proclame son second fils, le grand-duc Alexandre, héritier du trône.

26. Le général Johnston se rend avec son armée au général Sherman.

27. Wilkes Booth, l'assassin du président Lincoln, est tué à Port-royal sur le Potomac par le détachement envoyé à sa poursuite.

29. Le sénat de Madrid adopte le projet de loi qui consacre l'abandon de la souveraineté espagnole sur la colonie de Saint-Domingue. — Départ de l'empereur des Français pour l'Algérie.

Mai.

1. Sacre de Mgr Bracq, évêque de Gand.

3. Arrivée de l'empereur des Français à Alger. Il adresse aux Arabes une proclamation dans laquelle il leur assure irrévocablement la propriété des biens qu'ils occupent et leur promet de les faire participer de plus en plus à l'administration de leur pays.

4. Le Brésil, la république argentine et l'Uruguay concluent un traité d'alliance offensive et défensive contre le Paraguay. — Le dernier corps d'armée que les confédérés

avaient à l'est du Misissipi est dissous; le général Smith continue les hostilités à l'ouest de ce fleuve; il capitule le 26.

5. Un manifeste du roi de Danemark décrète la dissolution de la 2e chambre du Ricksdag et prescrit de nouvelles élections. — Publication du décret espagnol relatif à l'abandon de Saint-Domingue. — Le projet de loi sur l'organisation militaire est de nouveau repoussé par la chambre des députés de Berlin.

9. Une proclamation du président Johnson déclare que la rébellion des États du Sud est terminée et que ces États ne peuvent, par conséquent, plus prétendre aux droits des belligérants.

10. Le président Jefferson Davis est fait prisonnier à Irminville en Géorgie.

12. Nouvelle crise ministérielle en Portugal et dissolution des chambres.

14. Mort de Mgr de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain. — Béatification de la vénérable Marie des Anges, de Turin.

15. Inauguration, à Ajaccio, du monument élevé à la mémoire de Napoléon I.

20. Tentative d'accommodement au sujet des différends qui s'étaient élevés entre le Chili et l'Espagne pendant le conflit péruvien; cet arrangement est désapprouvé par le gouvernement espagnol.

23. Dans une lettre adressée au prince Napoléon, l'empereur des Français blâme le discours que le prince a prononcé le 15, à Ajaccio. Par suite de cette lettre, le prince donne sa démission de vice-président du Conseil privé et de président de l'exposition universelle de 1867. — Signature d'un traité de commerce entre le Zolverein et la Belgique.

28. Dans un ordre du jour publié à l'occasion du combat

de Tacamburo, le général Chazal, ministre de la guerre, exprime le désir que les aumôniers des garnisons fassent célébrer un service funèbre pour les Belges qui sont tombés héroïquement sur le champ de bataille. — Cérémonies, à Rome, de la béatification du vénérable Jean Berchmans.

29. Mort du maréchal de France, Magnan, ancien général de brigade en Belgique. – Une amnistie conditionnelle est décrétée par le président Johnson. Les personnes comprises dans les catégories exceptées ne pourront être amnistiées que sur une demande spéciale.

Juin.

1. Par suite de l'insuccès de la députation mexicaine à Rome, le nonce, Mgr Meglia, quitte le Mexique.

2. Note du comte Russell aux lords de l'amirauté annonçant que, la confédération du Sud étant détruite de fait et le blocus de ses ports levé, le gouvernement anglais n'a plus de motif pour reconnaître les confédérés comme belligérants.

4. L'envoyé de Victor-Emmanuel revient à Rome chargé de poursuivre les négociations relatives aux évêchés vacants.

5. Note du ministre de la marine française aux préfets maritimes, dans laquelle il déclare que le gouvernement ne reconnaît plus de belligérants dans l'Amérique du Nord et qu'il interdit, par conséquent, l'entrée dans les ports français aux vaisseaux américains qui se présenteraient comme bâtiments confédérés.

6. Voyage de l'empereur d'Autriche en Hongrie. Tous les tribunaux exceptionnels y sont supprimés le 8.

8. Mort de Mgr Van Heule à Calcutta.

10. Découverte et répression d'une conspiration militaire à Valence ayant pour but la réunion de l'Espagne au Portugal. — L'empereur des Français rentre à Paris de son voyage en Algérie.

11. L'escadre du Paraguay est anéantie par la flotte brésilienne, après un combat acharné.

12. La chambre des communes d'Angleterre adopte le bill qui abolit le serment imposé aux catholiques.

17. M. de Bismark prononce la clôture de la session du parlement prussien. — Le général juariste Negrete est battu complétement par les impériaux.

19. Le ministère Narvaez donne sa démission. Le 21, un nouveau cabinet est formé à Madrid sous la présidence du maréchal O'Donnell, duc de Tetuan.

23. Les négociations entre le Saint-Siége et l'envoyó de Victor-Emmanuel sont suspendues.

24. La station principale de la flotte prussienne est transférée à Kiel. — Insurrection à bord d'une frégate brésilienne qui bloquait le port d'Arica; cette frégate est livrée au chef de la révolution.

27. Crise ministérielle à Vienne. Tous les ministres, à l'exception du comte de Mensdorff-Pouilly, donnent leur démission.

29. Échange des ratifications du traité de commerce conclu entre le Zolverein et la Belgique le 23 mai.

30. Ratifications du traité de commerce conclu entre l'Angleterre et le Zolverein le 30 mai.

Juillet.

1. Découverte et répression d'une conspiration contre le gouvernement impérial à Mexico. — Mise en vigueur des traités conclus le 2 août 1862 entre la France et le Zolverein.

4. La première chambre des Pays-Bas adopte le projet de loi relatif aux octrois.

6. L'armée autrichienne est mise sur le pied de paix en Italie et en Dalmatie. — Une proclamation de la reine dissout le parlement anglais.

7. Un traité de commerce et de navigation entre la France et les Pays-Bas est signé à La Haye.

8. Arrivée d'Abd-el-Kader à Paris. — Le gouvernement espagnol ayant reconnu le royaume d'Italie, les évêques protestent contre cet acte.

12. Le sénat de Madrid adopte le projet de loi sur la presse. Le maréchal O'Donnell donne lecture du décret qui clôt la session des cortès.

14. Le cardinal-archevêque de Burgos ayant présenté à la reine la démission de ses fonctions de directeur pour l'enseignement moral et religieux du prince des Asturies, un décret royal le destitue de ces fonctions.

16. Le colonel Vandersmissen, à la tête de sa colonne belge-mexicaine, attaque et met en déroute complète les troupes commandées par Arteaga, près de Tacamburo.

18. L'empereur Maximilien adopte comme son héritier à la couronne du Mexique l'un des fils de l'ancien empereur Iturbide. — Une ordonnance royale promulgue, en Prusse, le budget de 1865 comme règle administrative.

22. Ratifications d'une convention spéciale de commerce conclue entre la France et l'Espagne.

25. Le gouvernement espagnol rappelle du Chili son chargé d'affaires.

27. Clôture de la session du Reichsrath à Vienne.

28. Juarez quitte le Mexique pour passer aux États-Unis.

29. Le comte Belcredi est nommé président du conseil des ministres, à Vienne.

Août.

1. Le roi de Portugal ouvre la session des cortès. Il annonce un projet de loi abolissant l'esclavage dans les possessions portugaises.

2. Dans une réunion de l'épiscopat, à Malines, Mgr Laforet est nommé aux fonctions de recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

6. Le prince Alfred d'Angleterre, second fils de la reine Victoria, est reconnu officiellement héritier présomptif de la couronne de Saxe-Cobourg-Gotha.

14. L'infant don François de Paule, oncle et beau-père de la reine Isabelle, meurt à Madrid.—Convention conclue à Gastein entre l'Autriche et la Prusse, concernant les duchés de l'Elbe. Le duché de Lauenbourg est cédé à la Prusse, moyennant une indemnité pécuniaire. L'Autriche administrera le duché de Holstein, et la Prusse le duché de Schleswig.

15. Mort de Mgr Dehesselle, évêque de Namur.—Émeute à Bucharest; l'hotel de ville est saccagé.

19. Rencontre de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse à Salzbourg. Les deux souverains ratifient la convention de Gastein.

23. Décret du Saint-Père pour la canonisation solennelle de la bienheureuse Germaine Cousin, de Toulouse.

28. Un décret impérial dissout la Diète de Transylvanie.

30. Lettre des évêques napolitains à Victor-Emmanuel pour pouvoir rentrer librement dans leurs diocèses exposés aux ravages du choléra.

31. La Diète de Francfort et plusieurs États allemands protestent contre la convention de Gastein.

Septembre.

1. Le traité de commerce conclu entre la France et les Pays-Bas est mis en vigueur.

2. Le comte Walewski est nommé président du corps législatif de France.

5. Formation d'un nouveau ministère portugais sous la présidence de M. Aquilaz, ministre de l'intérieur.

10. Mort du général de Lamoricière, à son château de Prouzel (Somme). — L'empereur des Français, l'impératrice et le prince impérial vont à Saint-Sébastien faire visite à la reine d'Espagne. Le lendemain, la reine d'Espagne, le roi, le prince des Asturies et l'infante Isabelle rendent à la famille impériale, à Biarritz, la visite qu'ils avaient reçue.

11. Ouverture du congrès catholique à Trèves.

14. Circulaire du comte Russell ayant pour objet la convention de Gastein.

15. Le feld-maréchal autrichien, baron de Gablentz, entre en fonctions comme gouverneur du Holstein et le général prussien, baron de Manteuffel, comme gouverneur du Schleswig.

16. Une patente royale déclare que le roi de Prusse prend possession du duché de Lauenbourg.

18. Le roi des Pays-Bas ouvre la session des États-généraux.

19. Décret impérial convoquant pour le 23 novembre les différentes Diètes de la monarchie autrichienne. La Diète de Hongrie est convoquée pour le 10 décembre.

20. L'empereur d'Autriche publie une patente qui suspend la loi relative à la représentation de l'empire.

22. M. de Bismark est reçu en audience, à Biarritz, par l'empereur des Français.

25. Allocution du Saint-Père sur les sociétés secrètes. — Préconisation de Mgr Dechamps, évêque de Namur, et de Mgr Manning, archevêque de Westminster.

—

PREMIÈRE PARTIE.

CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE.

Archevêque de Malines et primat de la Belgique, Son Éminence Révérendissime Mgr Engelbert Sterckx, né à Ophem le 2 novembre 1792, sacré à Malines le 8 avril 1832, cardinal-prêtre de la sainte Église Romaine le 13 septembre 1838, grand-cordon de l'ordre de Léopold de Belgique et de l'ordre de Léopold d'Autriche.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Gaspar Labis, né à Warcoing le 2 juin 1792, sacré à Tournai le 10 mai 1835, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr Théodore Alexis Joseph de Montpellier, né au château de Vedrin le 24 mai 1807, docteur en théologie, sacré à Liége le 7 novembre 1852, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1er mai 1865.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Victor Auguste Dechamps, né à Melle le 6 décembre 1810, sacré à Rome le 1er octobre 1865.

PRIÈRE A LA TRÈS-SAINTE MÈRE DE DIEU, PATRONNE DE L'UNIVERSITÉ (1).

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous, sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique, implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers Pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très-sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la Foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel! votre propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance, ô très-miséricordieuse, ô très-bonne et très-douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

(1) Nosseigneurs les Cardinal-Archevêque et Évêques de Belgique accordent 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

N. J. Laforet, camérier secret de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. Montagne du Collége, nº 3.

VICE-RECTEUR.

A. J. Namèche, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place de l'Université, nº 4.

SECRÉTAIRE.

F. N. J. G. Baguet, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de saint Grégoire-le-Grand et de l'ordre de Léopold, prof. ord. à la faculté de philosophie et lettres. Place du Peuple, nº 14.

CONSEIL RECTORAL.

A. J. Namèche, vice-recteur.
H. J. Feye, doyen de la faculté de théologie.
J. J. Thonissen, doyen de la faculté de droit.
P. J. Haan, doyen de la faculté de médecine.

F. J. B. J. Nève, doyen de la faculté de philosophie et lettres.

L. Henry, doyen de la faculté des sciences.

F. N. J. G. Baguet, secrétaire de l'Université.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, H. J. Feye.

Secrétaire, F. J. Moulart.

H. G. Wouters, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'histoire ecclésiastique. Rue Ste.-Anne, nº 3.

J. T. Beelen, prof. ord., camérier d'honneur de Sa Sainteté, consulteur de la sacrée Congrégation de l'Index, docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége; l'Écriture Sainte et les langues orientales. Collége du St.-Esprit.

J. F. D'Hollander, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Gand, président du collége du St.-Esprit; la théologie morale.

H. J. Feye, prof. ord., docteur en théologie et en droit canon; les institutions canoniques et les décrétales. Collége du St.-Esprit.

J. B. Lefebve, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Namur; la théologie dogmatique spéciale. Collége du St.-Esprit.

F. J. Ledoux, prof. ord., docteur en théologie,

chanoine hon. de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Collége du St.-Esprit.

T. J. Lamy, prof. ord., docteur en théologie, président du collége de Marie-Thérèse; les cours élémentaires des langues orientales et l'introduction à l'étude de l'Écriture Sainte.

E. H. J. Reusens, prof. extraord., docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université; les antiquités chrétiennes et l'archéologie. Collége du St.-Esprit.

F. J. Moulart, prof. extraord., docteur en droit canon; les cours élémentaires de théologie et de droit canon. Collége du St.-Esprit.

A. J. J. F. Haine, prof. extraord., docteur en théologie; le cours élémentaire de théologie morale. Rue de Namur, n° 104.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, J. J. Thonissen.

Secrétaire, A. Thimus.

L. B. De Bruyn, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold; les pandectes. Rue de Namur, n° 186A.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; les principes du droit civil moderne, l'explication du texte de la loi avec l'application des principes. Place St.-Jacques, n° 1.

T. J. C. Smolders, prof. ord., chevalier de l'or-

dre de Léopold, ancien membre du conseil provincial du Brabant; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain. Rue des Chats, nº 22.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et des SS. Maurice et Lazare, membre de la chambre des représentants; le droit civil moderne approfondi. Rue de Tirlemont, nº 109.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et d'Isabelle-la-Catholique; les institutes du droit romain et le droit notarial. Place du Manége.

J. J. Thonissen, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, de la Légion d'honneur, de la Branche Ernestine de Saxe et de Charles III d'Espagne, membre de la chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers et de la société d'économie politique de Paris; le droit criminel, l'organisation et les attributions judiciaires. Rue des Orphelins, nº 30.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, et le droit commercial. Montagne du Collége, nº 4.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le droit civil approfondi. Place du Peuple, nº 12.

C. *H. X. Périn*, prof. ord., membre de la société d'économie politique et de la société d'économie

charitable de Paris ; l'économie politique, le droit public interne et externe et le droit administratif. Rue des Récollets, nº 21.

A. *Thimus*, prof. ord.; le droit coutumier et les questions transitoires. Place St.-Jacques, nº 1.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; le droit civil élémentaire et la procédure civile. Rue de la Station, nº 23.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, P. J. Haan.

Secrétaire, P. J. E. Craninx.

P. J. E. Craninx, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine; la clinique interne. Rue Léopold, nº 1.

A. *L. Van Biervliet*, prof. ord., membre honoraire de l'académie royale de médecine ; la physiologie et la pathologie générale des maladies internes. Rue de Tirlemont, nº 94.

V. J. François, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, de la société royale de médecine de Bordeaux, etc. ; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes et la médecine légale. Rue de Namur, nº 64.

M. R. Michaux, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, correspondant de la société de chirurgie de Paris; la clinique externe. Marché aux Grains, nº 15.

L. J. Hubert, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; le cours théorique et pratique des accouchements et les maladies des femmes et des enfants. Rue du Canal, nº 20.

F. Hairion, prof. ord., chevalier de l'ordre de Léopold, médecin de bataillon, attaché à l'hôpital militaire, membre de l'académie royale de médecine, de la société des sciences médicales de Lisbonne, etc.; l'hygiène et la clinique des maladies syphilitiques et de l'ophthalmologie. Rue Léopold, nº 16.

J. B. Vrancken, prof. ord., correspondant de l'académie royale de médecine; la pharmacologie et la matière médicale, et le cours théorique et pratique de pharmacie. Rue du Manége, nº 2.

P. J. Haan, prof. ord., membre de la société des sciences médicales de Lisbonne; la pathologie chirurgicale, l'encyclopédie et l'histoire de la médecine. Rue de Tirlemont, nº 121.

E. M. Van Kempen, prof. ord., membre de l'académie royale de médecine; l'anatomie générale, descriptive, etc. Rue de Bruxelles, nº 170.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord., correspondant de

l'académie royale de médecine ; la thérapeutique générale, la médecine opératoire et les maladies mentales. Rue des Chats, n° 34.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, F. J. B. J. Nève.
Secrétaire. C. A. C. M. Moeller.

N. J. Laforet, recteur de l'Université, prof. ord.

G. C. Ubaghs, prof. ord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége ; l'introduction à la philosophie, la logique, la métaphysique et l'anthropologie philosophique. Rue Vleminckx, n° 45.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord., secrétaire de l'Université ; les littératures grecque et latine.

J. B. David, prof. ord. hon., chevalier de l'ordre de Léopold et du Lion néerlandais, docteur en philosophie et lettres, chanoine hon. de la métropole de Malines, membre de l'académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de la société littéraire de Leyde, etc. Rue Marie-Thérèse, n° 1.

F. J. B. J. Nève, prof. ord., docteur en philosophie et lettres, correspondant de l'académie royale de Belgique, membre des sociétés asiatiques de Paris et de Londres, membre de l'aca-

démie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société impériale des sciences de Lille, de l'académie de Stanislas à Nancy, etc.; l'histoire de la littérature ancienne et les langues orientales. Rue des Orphelins, nº 40.

C. H. X. Périn, prof. ord. à la faculté de droit; l'économie politique et la statistique. Rue des Récollets, nº 21.

E. Nève, prof. ord. hon., ancien bibliothécaire de l'Université.

A. J. Namèche, prof. ord., vice-recteur de l'Université; la littérature ancienne, la pédagogie et la méthodologie.

C. A. C. M. Mœller, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale. Montagne St.-Antoine, nº 4.

C. P. E. Cartuyvels, prof. extraord., docteur en théologie, chanoine hon. de la cathédrale de Liége, président du collége du Pape Adrien VI; la philosophie morale et l'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion.

L. C. De Monge, prof. extraord., docteur en droit, l'histoire de la littérature française. Rue Marie-Thérèse, nº 2.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord., docteur en droit et en sciences politiques et administratives; l'histoire nationale et l'histoire politique moderne. Marché aux Grains, nº 7.

P. G. H. Willems, prof. extraord., docteur en

philosophie et lettres, membre de la société asiatique de Paris, correspondant de la société d'archéologie dans le duché de Limbourg; les antiquités grecques et romaines et la littérature flamande. Rue de Paris, n° 88.

L. Bossu, prof. extraord., docteur en philosophie et lettres, l'histoire de la philosophie et la philosophie générale. Collége du St.-Esprit.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen, L. Henry.

Secrétaire, A. J. Docq.

H. J. Kumps, prof. ord., docteur en sciences; l'introduction aux mathématiques supérieures, etc. Rue de Namur, n° 193.

P. J. Van Beneden, prof. ord., officier de l'ordre de Léopold, docteur en médecine et en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'académie royale de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Californie, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société linnéenne de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomatique de Paris, de la société des naturalistes de la Prusse rhénane à Bonn, de la société impériale

et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société linnéenne de Bordeaux, de la société royale des sciences de Liége, de la société paléontologique de Belgique, de la société des sciences médicales et naturelles de Malines, de la société de médecine et de la société de botanique d'Anvers, etc.; la zoologie et l'anatomie comparée. Collége du Roi, rue de Namur.

A. J. Docq, prof. ord., docteur en sciences; la physique et l'astronomie physique. Rue de Namur, n° 89.

P. L. Gilbert, prof. ord., docteur en sciences; l'application de l'algèbre à la géométrie, le calcul différentiel et intégral, la mécanique analytique et céleste, etc. Rue Notre-Dame, n° 4.

L. Henry, prof. ord., docteur en sciences, membre de la société chimique de Paris; la chimie organique et inorganique. Rue des Orphelins, n° 34.

J. M. Vanden Steen, prof. extraord., licencié en théologie; exercices sur les mathématiques élémentaires. Collége du St.-Esprit.

P. E. Martens, prof. extraord., docteur en sciences et en médecine; la botanique et la physiologie des plantes. Rue de Tirlemont, n° 109.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; la minéralogie et la géologie. Rue des Récollets, n° 8.

A. J. A. Devivier, prof. extraord., docteur en

sciences; la géométrie descriptive, théorique et appliquée, et la physique industrielle. Rue des Chats, n° 45.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. J. Staes. Rue de Tirlemont, n° 64.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Vanlinthout frères. Rue de Diest, n° 42.

APPARITEURS.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.
J. H. Augustinus. Place de l'Université, n° 7.
C. De Weerdt. Rue de Namur, n° 89.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vincx. Krake-straat, n° 2.

—

COLLÉGES ET ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES.

COLLÉGE DES THÉOLOGIENS, DIT DU SAINT-ESPRIT.

(*Rue de Namur.*)

Président, J. F. D'Hollander, prof. à la fac. de théologie.

Sous-régent, J. M. Vanden Steen, licencié en théologie.

COLLÉGE DU PAPE ADRIEN VI; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (1).

(*Place de l'Université.*)

Président, C. P. E. Cartuyvels, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

Sous-régents, J. G. Van Roost, bachelier en théologie, et P. Schoolmeester.

---

(1) Le collége du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les facultés de philosophie et de droit, et celui de MARIE-THÉRÈSE aux élèves inscrits dans les facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collége fournit, moyennant une rétribution annuelle de 8 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique

COLLÉGE DE MARIE-THÉRÈSE ; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(*Rue St.-Michel.*)

Président, T. J. Lamy, prof. à la fac. de théologie.
Sous-régent, H. Peyrot, bachelier en théologie.

BIBLIOTHÈQUE (1).

(*Aux Halles, rue de Namur.*)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, prof. à la fac. de théologie. Collége du St.-Esprit.
Sous-bibliothécaire, L. Mues.
Aide-bibliothécaire, H. Pironet.
Concierge, J. Vincx. Krake-straat, nº 2.

---

est de 550 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les Cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune déduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282, et de 1851, p. 237.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (1).

Commission directrice. A. J. Namèche, président; F. J. B. J. Nève, secrétaire; F. N. J. G. Baguet, C. A. C. M. Mœller, prof. à la fac. de philosophie et lettres.

CABINET ET LABORATOIRE DE CHIMIE (2).

(*Rue St.-Michel.*)

Directeur, L. Henry, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur, E. Van Melckebeke. Rue de Namur, n° 129.

Concierge, Stevens.

CABINET DE PHYSIQUE (3).

(*Collége des Prémontrés, rue de Namur.*)

Directeur, A. J. Docq, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur, J. B. Wets. Rue de Paris, n° 96.

Concierge, C. De Weerdt.

JARDIN BOTANIQUE (4).

(*Voer des Capucins.*)

Directeur, P. E. Martens, prof. à la fac. des sciences.

Jardinier en chef, C. Sterckmans.

---

(1) Voir le règlement organique dans l'*Annuaire* de 1855, p. 147.

(2) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

(3) Voyez ibid., p. 241.

(4) Le jardin est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).

(*Collége des Prémontrés*, *rue de Namur*.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. à la fac. des sciences.

Préparateur, J. B. Wets. Rue de Paris, n° 96.

Concierge, C. De Weerdt.

CABINET DE ZOOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (2).

(*Collége du Roi*, *rue de Namur*.)

Directeur, P. J. Van Beneden, prof. à la fac. des sciences.

Concierge, A. Fenendael.

CABINET ET AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (3).

(*Rue des Récollets*.)

Directeur, E. M. Van Kempen, prof. à la fac. de médecine.

Préparateurs, P. Baurain, C. Ledresseur et J. Arnould, candidats en médecine.

Concierge, J. De Leuse.

---

mois d'avril à octobre, de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, le jardin est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants de l'Université y sont seuls admis pendant les heures fixées pour l'enseignement de la Botanique. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 29 juin 1838, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

(2) Voyez ibid., p. 267.

(3) Voyez ibid., p. 255.

CABINET DE PHYSIOLOGIE EXPÉRIMENTALE (1).

(*Aux Halles*, *Krake-straat*, *n°* 2.)

Directeur, A. L. Van Biervliet, prof. à la fac. de médecine.

Concierge, J. Vincx.

SALLES DE CLINIQUE INTERNE ET EXTERNE.

(*A l'Hôpital civil*, *rue de Bruxelles.*)

Professeurs, P. J. E. Craninx et M. R. Michaux.

Chef de clinique, G. Van Roechoudt, docteur en médecine. Rue de Bruxelles, n° 116.

Élèves internes, L. G. C. F. Miot, F. C. Decamps et L. P. J. De Plasse, docteurs en médecine.

CLINIQUE DES MALADIES SYPHILITIQUES ET DE L'OPHTHALMOLOGIE.

(*A l'Hôpital militaire*, *rue de Tirlemont.*

Professeur, F. Hairion.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (2).

(*Rue des Dominicains.*)

Professeur, L. J. Hubert.

Directrice, J. B. Rogge.

Élèves internes, E. Sovet et R. Douterlungne, docteurs en médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 250.
(2) Voyez ibid., p. 266.

PROGRAMME DES COURS DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1865-1866.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : *M. Feye.*— Secrétaire : *M. Moulart.*

Cours élémentaires.

J. M. Vanden Steen, prof. extraord. et sous-régent au collége du St.-Esprit ; les traités *de Actibus humanis*, *de Conscientiâ*, *de Legibus* et *de Peccatis*, lundi et mardi à midi.

A. J. J. F. Haine, prof. extraord. ; les traités *de Ordine*, *de extremâ Unctione*, *de Matrimonio* et *de Virtutibus*, lundi et samedi à 11 heures, jeudi et vendredi à 10 heures.

F. J. Moulart, prof. extraord. ; le traité *de Statibus particularibus*, lundi à midi, mardi à 11 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit, dirigera les élèves dans l'étude des livres historiques de l'Écriture Sainte.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse ; introduction générale aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, mercredi et vendredi à 11 heures.

Les élèves inscrits pour les cours élémentaires peuvent être autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours approfondis.

Cours approfondis.

J. T. Beelen, prof. ord.; interprétation de la 1re Épître aux Corinthiens, mardi à 9 heures, jeudi à 11 heures ; — le Grec du Nouveau Testament, questions choisies, d'après sa *Grammatica Græcitatis N. T.*, lundi à 9 heures.

Cours supérieur d'Hébreu et l'Arabe, lundi et vendredi à 11 heures.

H. G. Wouters, prof. ord.; l'histoire ecclésiastique depuis le VIe siècle jusqu'au XIIe, lundi et mardi à 10 heures, jeudi et vendredi à 9 heures.

J. F. D'Hollander, prof. ord. et président du collége du St.-Esprit ; la théologie morale ; la 2. 2æ de la *Somme de S. Thomas*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures.

H. J. Feye, prof. ord.; Titres choisis des livres I et III des Décrétales, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures.

F. J. Moulart, prof. extraord.; le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil ; partie générale, aux jours et heures à déterminer.

J. B. Lefebve, prof. ord.; le traité *de Sacramentis*, mercredi à 9 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures.

F. J. Ledoux, prof. ord.; la démonstration catholique, lundi, mercredi et vendredi à midi, samedi à 9 heures.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse ; l'Hébreu, cours inférieur,

mardi et samedi à 11 heures, et le cours d'introduction indiqué ci-dessus.

E. H. J. Reusens, prof. extraord.; les antiquités chrétiennes et l'archéologie, aux jours et heures à déterminer.

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : *M. Thonissen.*—Secrétaire : *M. Thimus.*

Examen de Candidat.

T. J. C. Smolders, prof. ord.; l'encyclopédie du droit et l'histoire du droit romain, lundi et mardi, de 8 à 9 heures et demie, mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les institutes du droit romain, lundi, mardi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du code civil, mercredi et vendredi, de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel ou la philosophie du droit, jeudi et samedi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord. de la faculté de philosophie; l'histoire politique moderne, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

Premier examen de Docteur.

L. B. De Bruyn, prof. ord.; les pandectes, lundi, mercredi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi et mercredi, de 9 heures et demie à 11 heures; vendredi, de 11 heures à midi et demi; pendant le second semestre.

E. E. A. Dejaer, prof. ord.; le code civil, lundi, vendredi et samedi à 8 heures et demie; mardi à 10 heures, jeudi à 11 heures.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public, mardi, mercredi et vendredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre. — L'économie politique, jeudi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième examen de Docteur.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; le code civil, lundi, de 11 heures à midi et demi, mardi et mercredi, de 8 à 9 heures et demie.

L. J. H. Ernst, prof. ord.; le code civil, aux jours et heures à déterminer.

J. J. Thonissen, prof. ord.; le droit criminel, lundi et mardi, de 9 heures et demie à 11 heures, samedi, de 8 à 9 heures et demie.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit commercial, mercredi et vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; mer-

credi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires, lundi et jeudi, de 8 à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

F. J. Moulart, prof. extraord. de la fac. de théologie; le droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit civil, cours facultatif, aux jours et heures à déterminer.

Examens diplomatiques.

Première année.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit des gens, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, après Pâques; — le droit public, national et étranger, cours indiqué ci-dessus; — les principes du droit administratif, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, vendredi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques. — L'économie politique, cours indiqué ci-dessus.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les lois organiques de l'administration du royaume, samedi, à 7 heures, pendant le second semestre.

C. T. A. Torné, prof. ord.; le droit naturel, cours indiqué ci-dessus.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; le cours

indiqué ci-dessus pour l'*examen de Candidat en Droit.*

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord.; l'histoire politique moderne, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

...........; l'histoire des traités; — l'exposé du système politique de l'Europe d'après les actes du congrès de Vienne et des principaux congrès qui l'ont suivi; — l'exposé spécial des actes diplomatiques qui ont constitué la Belgique; — style diplomatique, dépêches, rapports, etc., aux jours et heures à déterminer.

C. H. X. Périn, prof. ord.; la continuation du cours d'économie politique, comme ci-dessus; — la statistique.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les lois organiques de l'administration du royaume; continuation du cours indiqué ci-dessus.

C. T. A. Torné, prof. ord.; les éléments du droit commercial et la législation consulaire, lundi et mardi, de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre.

...........; la législation et la politique commerciales, samedi, de 8 heures et demie à 9 heures et demie.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

C. H. X. Périn, prof. ord.; le droit public,

mardi, mercredi et vendredi, de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; — les principes du droit administratif, mardi et mercredi, de 11 heures à midi et demi, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le second semestre, jusqu'à Pâques.

L'économie politique, jeudi et samedi, à 9 heures et demie (cours de deux années.)

J. B. C. G. Delcour, prof. ord.; les parties spéciales du droit administratif, samedi à 7 heures, pendant le second semestre (cours à continuer pendant deux semestres).

Examen de Candidat Notaire.

L. J. N. M. Rutgeerts, prof. ord.; les lois organiques du notariat et les lois financières qui s'y rattachent, mercredi et jeudi, de 9 heures et demie à 11 heures.

A. Thimus, prof. ord.; cours spécial de droit civil, lundi, vendredi et samedi, de 9 heures et demie à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, prof. extraord.; l'exposé des principes généraux du code civil, cours indiqué ci-dessus.

Les élèves qui se préparent au notariat doivent en outre suivre les cours de droit civil du doctorat.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : *M. Haan.* — Secrétaire : *M. Craninx.*

Examen de Candidat.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la physiologie (humaine, comparée et expérimentale), mercredi et jeudi à midi, vendredi à 11 heures, samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à midi, jeudi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; pendant le premier semestre : l'anatomie humaine (générale, descriptive et topographique), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 heures, mercredi à 3 heures. — Il dirigera les élèves dans les dissections, tous les jours, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures. Pendant le second semestre : l'anatomie humaine (générale, spéciale, topographique) et l'embryologie, lundi, mardi et jeudi à 8 heures, mercredi à 8 heures et à 4 heures.

J. B. Vrancken, prof. ord.; la pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie, lundi, mardi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 10 heures, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; le cours d'anatomie comparée indiqué ci-dessous.

Premier examen de Docteur.

V. J. François, prof. ord.; la pathologie et la thérapeutique spéciale des maladies internes, tous les jours, le samedi excepté, à midi, pendant le premier semestre; lundi, mardi et mercredi à midi, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; la pathologie générale, mardi à 11 heures, jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre; jeudi à 11 heures, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamie, mercredi, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

E. M. Van Kempen, prof. ord.; l'anatomie pathologique, mardi et jeudi à 4 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen de Docteur.

V. J. François, prof ord.; la médecine légale, lundi et mardi à 6 heures, pendant le second semestre.

L. J. Hubert, prof. ord.; la théorie des accouchements et les maladies des femmes et des enfants, lundi et vendredi à 11 heures, samedi à midi et à 4 heures, pendant le premier semestre; lundi à 11 heures, vendredi à midi, samedi

à midi et à 4 heures, pendant le second semestre.

F. Hairion, prof. ord.; l'hygiène publique et privée, mardi et vendredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

P. J. Haan, prof. ord.; la pathologie chirurgicale, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi à 7 heures, jeudi à midi, samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; leçons théoriques et cliniques sur les maladies mentales, samedi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

Troisième examen de Docteur.

P. J. E. Craninx, prof. ord.; la clinique interne et consultations gratuites, lundi, mercredi et vendredi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. Michaux, prof. ord.; la clinique chirurgicale et consultations gratuites, mardi, jeudi et samedi, de 9 à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 à 10 heures, pendant le second semestre.

F. J. M. Lefebvre, prof. ord.; la médecine opératoire, lundi, mercredi, vendredi et samedi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Il dirigera les élèves dans le manuel des opérations chirurgicales.

L. J. Hubert, prof. ord.; la clinique des accouchements, aux jours et heures à déterminer.

F. Hairion, prof. ord.; la clinique de l'ophthalmologie, des maladies syphilitiques et des maladies cutanées, à l'hôpital militaire, mardi et jeudi à 8 heures, pendant le premier semestre; à 7 heures, pendant le second semestre; la théorie des mêmes maladies, mardi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre. — Exercices ophthalmoscopiques, aux jours et heures à déterminer.

—

Un cours de manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques est fait pendant le second semestre.

FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET LETTRES ET DES SCIENCES.

Doyen de la Faculté de Philosophie : *M. Nève*. — Secrétaire : *M. Mœller*.

Doyen de la Faculté des Sciences : *M. Henry*. — Secrétaire : *M. Docq*.

Examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; l'introduction à la philosophie et la logique, lundi, mardi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; la psychologie, lundi, mardi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. P. E. Cartuyvels, prof. extraord. et président du collége du Pape; la philosophie morale, jeudi, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion, lundi à 9 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et Secrétaire de l'Université; exercices philologiques et littéraires sur la langue latine, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à huit heures, pendant le second semestre.

L. C. De Monge, prof. extraord.; l'histoire de la littérature française, lundi à 8 heures, mercredi et jeudi à 10 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. A. C. M. Mœller, prof. extraord.; l'histoire politique de l'antiquité, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; l'histoire politique du moyen âge, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures pendant le second semestre.

E. I. J. M. Poullet, prof. extraord.; l'histoire politique de la Belgique, mardi et mercredi à 9 heures, vendredi à 10 heures, samedi à 11 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord.; les antiquités romaines, lundi et mardi à 8 heures, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

L. Henry, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, lundi et samedi à 10 heures, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

A. J. Docq, prof. ord.; la physique expérimentale, de 10 à 11 heures et demie, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et jeudi, pendant le second semestre.

P. E. Martens, prof. extraord.; la botanique, comprenant l'organographie, l'anatomie et la physiologie végétales et les familles naturelles des plantes, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi, vendredi et samedi à 10 heures, jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — Des démonstrations microscopiques et des herborisations auront lieu aux jours et heures à déterminer.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; la zoologie, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; la minéralogie, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, prof. extraord.; la psychologie,

lundi et mardi à 8 heures, samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

C. P. E. Cartuyvels, prof. extraord. et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

H. J. Kumps, prof. ord.; l'algèbre supérieure, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre. — La géométrie analytique plane, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre. — La géométrie analytique dans l'espace, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique indiqué ci-dessus.

L. Henry, prof. ord.; le cours de chimie inorganique indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

L. Bossu, prof. extraord.; le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. extraord. et Président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, prof. ord.; le calcul différentiel

et le calcul intégral, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre. — Les éléments de statique, mardi, de 11 heures et demie à une heure, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; le cours de minéralogie indiqué ci-dessus.

COURS SPÉCIAUX.

Pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

G. C. Ubaghs, prof. ord.; la métaphysique, mercredi et jeudi à 10 heures.

L. Bossu, prof. extraord.; l'histoire de la philosophie moderne, lundi et samedi à 11 heures, jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; l'histoire de la littérature grecque, mardi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre, et pendant le second jusqu'à Pâques.

F. N. J. G. Baguet, prof. ord. et secrétaire de l'Université; la littérature grecque, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre.— La littérature latine, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord.; les antiquités grecques, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

Pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; l'anatomie comparée, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

A. L. Van Biervliet, prof. ord.; le cours de physiologie indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord.; l'astronomie, lundi à 8 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 10 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; la géologie, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre. — Des exercices pratiques sur l'essai des minéraux auront lieu aux jours et heures à déterminer.

L. Henry, prof. ord.; le cours de chimie indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, prof. extraord.; cours de géographie botanique, aux jours et heures à déterminer.

Pour les élèves qui se préparent à l'examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

P. L. Gilbert, prof. ord.; l'analyse supérieure, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le premier semestre. — La mécanique analytique, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre. —

La physique mathématique, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le second semestre. — Le calcul des probabilités, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours d'astronomie indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIFS.

J. T. Beelen, prof. ord.; le cours supérieur d'Hébreu et l'Arabe, cours indiqués ci-dessus.

T. J. Lamy, prof. ord. et président du collége de Marie-Thérèse; le cours élémentaire d'Hébreu indiqué ci-dessus et un cours de Syriaque, lundi et mardi à midi.

E. H. J. Reusens, prof. extraord.; les antiquités chrétiennes et l'archéologie, cours indiqué ci-dessus.

F. J. B. J. Nève, prof. ord.; cours de langue et de littérature sanscrite, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, prof. extraord.; la littérature flamande, aux jours et heures à déterminer, pendant le second semestre.

INSTITUT PHILOLOGIQUE (ÉCOLE NORMALE),

pour les élèves qui se préparent à l'enseignement moyen.

Les cours et les exercices sont déterminés dans un programme particulier.

SECTION DES MINES, DU GÉNIE CIVIL ET DES ARTS ET MANUFACTURES.

Première année.

H. J. Kumps, prof. ord.; l'algèbre supérieure, la géométrie analytique plane et la géométrie analytique dans l'espace, cours indiqués ci-dessus.

A. Devivier, prof. extraord.; la géométrie descriptive, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures et demie.

L. Henry, prof. ord.; la chimie générale, inorganique et organique, cours indiqué ci-dessus.

A. J. Docq, prof. ord.; le cours de physique indiqué ci-dessus.

P. L. Gilbert, prof. ord.; les éléments de statique, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, prof. extraord.; le cours de psychologie indiqué ci-dessus.

C. P. E. Cartuyvels, prof. extraord. et président du collége du Pape; le cours de religion indiqué ci-dessus.

—

Des leçons seront données sur le dessin linéaire, artistique, sur le tracé des épures etc. dans des salles disposées à cet effet et qui seront ouvertes aux élèves tous les jours dans l'après-midi.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, prof. ord.; le cacul différentiel

et le calcul intégral, et la mécanique analytique, cours indiqués ci-dessus.

A. Devivier, prof. extraord.; les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la coupe des pierres etc., jeudi, vendredi et samedi à 10 heures. — La physique industrielle, mercredi à 10 heures.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord.; les cours de minéralogie et de géologie indiqués ci-dessus.

P. J. Van Beneden, prof. ord.; les éléments de paléontologie, lundi à midi.

—

Un laboratoire où les élèves s'exerceront aux manipulations chimiques, sous la direction d'un répétiteur, sera ouvert en particulier le lundi et le mardi pendant toute la matinée.

En ce qui concerne les salles de dessin, voir ci-dessus.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
N. J. LAFORET.

Le secrétaire, BAGUET.

SOCIÉTÉ DE SAINT VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Conseil particulier de Louvain.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.
Vice-Président, H. de Kerchove, ancien représentant.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Ch. Ernst, rentier.
Membres, les présidents et vice-présidents de Conférence.

Conseil de la Conférence Notre-Dame.

Président, E. Martens, prof. à la fac. des sciences.
Vice-Président, E. Hubert, étud. en médecine.
Secrétaire, J. B. Fourez, étud. en médecine.
Trésorier, J. Baud, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, H. Gérard, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Jacques.

Président, F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine.
Vice-Président, J. Carnoy, étud. en sciences.
Secrétaire, A. Thisquen, étud. en droit.

Trésorier, A. Moeller, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, A. Vansteenberghe, étud. en droit.

Conseil de la Conférence Sainte-Gertrude.

Président, P. Gilbert, prof. à la fac. des sciences.
Vice-Président, J. Marchand, étud. en sciences physiques et mathématiques.
Secrétaire, J. Vassart, étud. en médecine.
Trésorier, J. Bughin, étud. en médecine.
Gardien du vestiaire, Ed. Lambrechts, étud. en médecine.

Conseil de la Conférence Saint-Pierre.

Président d'honneur, F. Craessaerts, curé-doyen de Saint-Pierre.
Président, H. de Kerchove, ancien représentant.
Vice-Président, Ch. Delcour, prof. à la fac. de droit, membre de la chambre des représentants.
Secrétaire, Ch. Baguet, avocat.
Trésorier, Ch. Ernst, rentier.
Gardien du vestiaire, Ch. de la Haye, avocat.

Conférence Saint-Joseph

(*Collége de la Sainte-Trinité*).

Président, Th. Froidbise, étudiant.
Vice-Président, E. Vandengheyn, id.
Vice-Président et trésorier, E. Hubert, id.
Secrétaire, V. Pequignot, id.

Conférence St.-Lambert (Héverlé lez-Louvain).

Protecteur, S. A. S. Mgr le Duc régnant d'Arenberg.

Conseil de la Conférence.

Président, X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Vice-Président, Stroobants, fermier, à Héverlé.
Trésorier, De Herdt, vicaire, à id.
Secrétaire, E. de Vicq de Cumptich, à id.
Gardien du vestiaire, C. Vanderborght, à id.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DU CONSEIL DANS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CONFÉRENCES, LE 8 DÉCEMBRE 1865.

—

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

Être ici-bas les instruments de la divine Providence et les représentants de la charité de Jésus-Christ, telle est la mission que nous avons acceptée ; et certes elle est grande, elle est glorieuse, mais aussi elle nous impose de graves obligations.

En entrant dans la Société de saint Vincent de Paul, chacun de nous s'est dit : je veux aimer les pauvres, je veux me dévouer à leur service et ne rien épargner pour venir en aide à leurs nécessités spirituelles et temporelles. Avons-nous été fidèles à cet engagement, avons-nous aimé les pauvres, les avons-nous secourus dans la mesure de nos forces ; en un mot, nous sommes-nous avancés dans la voie des bonnes œuvres? Le voyageur en un voyage difficile s'arrête parfois pour mesurer des yeux la distance parcourue et ranimer ses forces et son courage ; voyageurs nous aussi, au chemin de la sainte charité, reportons un instant nos regards en arrière ; considérons le chemin que nous avons fait, non pas pour nous enorgueillir, mais pour remercier Dieu du

bien qu'il lui a plu d'opérer par nos mains et reprendre avec plus d'ardeur notre marche un instant interrompue.

Mais ici un sentiment de tristesse se mêle à la joie de notre âme : des vides se sont faits dans nos rangs; plusieurs ont succombé qui étaient nos compagnons et nos guides dans la voie de la charité. Nous devons un souvenir tout spécial à M. Mommaels, membre de la conférence Saint-Pierre, ravi cette année à notre amitié et aux espérances que nous concevions de sa jeunesse et de sa grande charité. Nous avons également à regretter la mort de quatre d'entre nos membres souscripteurs, et la reconnaissance nous fait un devoir de mentionner tout particulièrement parmi eux, MM. les professeurs Hallard et Arendt. La conférence d'Héverlé a aussi éprouvé une perte bien sensible dans la personne de son digne et bien-aimé président, M. Marrshall, rappelé à Dieu après une vie pleine de jours et de bonnes œuvres. Son âge ne lui avait rien ôté de son activité pour le bien, de la tendresse de son cœur et de son dévoûment aux malheureux. La mort, en enlevant Monseigneur de Hesselle au siége épiscopal de Namur, nous a ravi un illustre et généreux protecteur. Vous connaissez, Messieurs, l'intérêt tout particulier qu'il portait aux conférences de Louvain. Sa charité ne nous fit jamais défaut; encore que, comme évêque, il eût à soutenir, dans son diocèse et au dehors, nombre

considérable de bonnes œuvres, il trouvait moyen de nous réserver toujours notre part de ses largesses. Hélas! ce n'est pas la seule grande perte que nous ayons faite dans le cours de cette année. A côté du nom de Monseigneur de Namur vient se placer dans nos regrets et l'expression de notre reconnaissance un autre nom aussi illustre et bien cher à notre cœur. Il ne m'appartient pas de rappeler les qualités éminentes de l'homme qui dirigea avec autant d'habileté que de succès notre grande institution universitaire : des voix plus autorisées que la mienne les ont redites avec éloquence; mais je tromperais votre attente et le vœu de celui que Dieu et nos évêques nous ont donné pour le remplacer au milieu de nous, si je n'exprimais ici les justes regrets qu'il laisse au cœur de tous les membres de l'association. Quand, il y a vingt et un ans, quelques étudiants lui soumirent le projet d'établir parmi les élèves universitaires les conférences de saint Vincent de Paul, il applaudit de grand cœur à leur entreprise, mit tout en œuvre pour la mener à bonne fin et accepta avec bonheur la présidence honoraire de notre Société naissante. Mgr de Ram, Messieurs, était un de nos plus grands bienfaiteurs; chaque année il se plaisait à faire à notre œuvre d'abondantes aumônes, et dans nos moments de détresse nous pouvions toujours nous adresser à lui avec confiance, sûrs d'en recevoir un prompt et généreux secours. Vous savez aussi

la part qu'il prit à l'extension de notre association par l'établissement de la conférence Saint-Pierre et de la conférence Saint-Lambert à Héverlé. En un mot, il s'est montré ici tel qu'on l'a vu partout, le promoteur et le soutien de tout ce qui est bon, de tout ce qui élève l'esprit et ennoblit le cœur. A lui donc, à Monseigneur de Namur, à tous ceux que nous avons perdus, un souvenir impérissable dans nos cœurs, et une prière devant Dieu !

Je passe maintenant à l'examen de notre œuvre, aux ressources que la charité a mises entre nos mains et à l'emploi que nous en avons fait pour la gloire de Dieu et le soulagement des pauvres.

Vous vous rappelez, Messieurs, les belles conférences que le R. P. Souaillard fit aux élèves de l'Université il y aura bientôt un an. A la suite de ces conférences, quelqu'un de nous pria l'éloquent dominicain de vouloir bien mettre son talent au service des pauvres. La bienveillance avec laquelle il répondit à notre appel, sa chaleur à plaider la cause des malheureux lui donnent droit à toute notre reconnaissance. Sa parole mâle et toujours animée nous a valu, pour ne parler que du résultat matériel, la somme de fr. 985.30. Nous devons aussi des remercîments à la société chorale des étudiants ainsi qu'aux dames, étudiants, artistes qui ont organisé les matinées musicales et nous ont gracieusement apporté notre part habituelle du produit de leurs fêtes ; cette année-ci elle s'élève à fr. 325. Hon-

neur à ceux qui savent faire si bon usage de leurs talents ! Orphée, dit-on, rassemblait les pierres au son mélodieux de sa lyre ; vos concerts, Messieurs, réunissent l'argent qui doit subvenir aux besoins du pauvre : c'est plus charitable, et c'est vrai.

Nous avons à mentionner encore au chapitre de nos recettes une aumône peu coûteuse à ceux qui l'ont faite, mais bien utile aux pauvres ; je veux parler des vêtements hors d'usage et autres effets que nombre d'étudiants ont légués à notre vestiaire avant leur départ pour les vacances. Nous avons accepté tout ce qui nous a été offert : rien qui ne puisse servir à ceux qui n'ont que des haillons pour se garantir des injures du temps et des rigueurs de l'hiver. En vous remerciant donc de cet acte de charité, nous nous recommandons encore pour la fin de cette année académique à la générosité de tous, particulièrement de ceux qui terminent leurs études. Qu'ils songent à la détresse du pauvre, à ses misérables haillons, et à cette parole du Sauveur Jésus : « J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai été nu, et vous m'avez revêtu : ce que vous avez fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. »

Grâce à ces secours et au produit des quêtes ordinaires, souscriptions et dons particuliers, c'est-à-dire avec la somme de fr. 4786-46 nous avons pu donner des secours à 273 familles.

Quelques-unes d'entre elles ont pu être abandonnées dans le courant de l'année, les besoins exceptionnels qui avaient nécessité leur admission étant venus à cesser; plusieurs autres ménages ont dû être également rayés, pour cause d'inconduite, après que le conseil eut reconnu l'inutilité des efforts charitables de leurs visiteurs pour les ramener à de meilleurs sentiments. La visite des pauvres se fait toujours régulièrement; le nombre des membres visiteurs s'est même accru de vingt-quatre. Il serait à désirer qu'on pût en dire autant des membres souscripteurs; chez ceux-ci les rangs s'éclaircissent d'une manière peu sensible, il est vrai, mais toujours regrettable, les souscriptions entrant pour une grande part dans nos ressources financières (1). Sans rien prélever sur notre caisse, nous avons pu distribuer à nos pauvres des por-

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 7 58	Pain :	fr. 2,378 27
Quêtes ordinaires :	849 63	Coke :	186 30
Quêtes extraordinaires :	574 70	Vêtements :	1,449 63
Sermon :	985 30	Paille :	284 00
Souscriptions :	1,250 20	Poêles :	55 50
Dons particuliers :	1,119 20	Bouillon pour malades :	56 00
	———	Secours en argent :	24 35
Total des recettes :	4,786 46	Dépenses diverses :	349 70
Total des dépenses :	4,783 75		———
	———	Total des dépenses :	4,783 75
En caisse :	2 71		

traits du Saint-Père donnés pour la plupart par un de nos membres, et encadrés avec grand soin par les religieuses Carmélites de notre ville. Il n'y a donc plus de famille patronnée par nous qui n'ait dans sa demeure, à côté de l'image de Jésus-Christ crucifié, l'image de celui qui tient sa place sur la terre, de cet homme qui semble n'avoir été placé si haut dans l'Église de Dieu que pour être en butte aux coups plus persévérants de l'impiété, de la calomnie et de la trahison. Le pauvre, à ses moments de détresse, pourra lever les yeux sur la face auguste du Père commun des fidèles, et son dénûment lui paraîtra plus supportable, sa peine moins amère.

Je ne vous dirai point la consolation que procure à l'âme la pratique de la charité chrétienne; ceux-là seuls qui, comme vous, en ont fait l'expérience peuvent bien s'en rendre compte; mais cette joie, si douce, si pure qu'elle soit, n'est pas sans mélange, ici-bas où nulle joie n'est sans mélange, pas même celle qui se puise dans la vertu. Si l'homme charitable, après avoir versé son aumône dans le sein du pauvre, regagne sa demeure, heureux d'avoir ramené un rayon de bonheur sur ces fronts inclinés par la souffrance, une pensée triste préoccupe son âme. Combien encore pleurent et manquent de pain, sans qu'ils puissent apaiser leur faim et sécher leurs larmes! Avec la grâce de Dieu, nous avons adouci bien des souffrances; mais hélas! et c'est peut-être

une disposition de la Providence qui ne veut pas que nous laissions endormir dans notre cœur la flamme de la divine charité, les misères à soulager sont bien au-dessus de nos ressources; combien d'œuvres utiles, très-importantes même, nous font encore défaut! Le patronage des écoles, les réunions du dimanche, l'œuvre de saint Jean Baptiste, l'œuvre des apprentis et autres que nous trouvons établies dans les principales villes, pas toutes à la fois, il est vrai, mais quelques-unes au moins, toutes ces institutions charitables, impossible à nous de les entreprendre avec quelque chance de succès. La plupart des membres de nos conférences sont adonnés à de longues et sérieuses études. Parmi eux ont été établies diverses associations en rapport avec ces études: la Société de médecine, la Basoche pour les étudiants en droit, l'Émulation et la Société littéraire pour tous. Les quelques instants de loisir qui leur restent, ils les consacrent à nos conférences et à la visite des pauvres. Ajoutez à cela une difficulté très-grande: l'ignorance de la langue flamande pour beaucoup de nos membres.

Qu'avons-nous donc à faire, Messieurs? Nous résigner, faire avec zèle le bien qui est en notre pouvoir, espérer que le bon Dieu voudra bien tenir compte de nos humbles efforts et de nos bons désirs.

Mais je me trompe, nous n'en sommes pas restés, même à l'égard des œuvres que je citais

tantôt, à de simples et stériles désirs. Une de ces œuvres, celle des écoles, a pu s'établir dans notre ville, grâce au zèle persévérant de la conférence de nos jeunes confrères de Saint-Joseph, érigée au collége de la Sainte-Trinité et agrégée, au mois de décembre dernier, à l'œuvre de saint Vincent de Paul. Dans le précédent rapport on vous a dit quelques mots de cette œuvre qui a pour but principal le patronage des enfants pauvres qui fréquentent l'école des Frères. Les membres de la conférence Saint-Joseph ont adopté une centaine de ces enfants, les plus nécessiteux et les plus recommandables par leur bonne conduite, et chaque semaine ils les visitent dans leurs classes. Mais laissons parler plutôt le secrétaire de l'association. « Ces enfants, nous dit-il dans son rapport, sont répartis entre les membres de notre association. Chacun de nous prend soin de ceux qui lui sont assignés. Chaque semaine nous les visitons : nous examinons les points que leur conduite leur a mérités; nous les interrogeons sur leur catéchisme et nous donnons à ceux qui s'en sont rendus dignes, une récompense qui soutient leur zèle en excitant leur émulation. Deux fois par an a lieu une distribution d'effets d'habillements, de pains, de petits livres instructifs à ceux de nos patronnés qui se sont le mieux conduits. A cette occasion nous leur donnons aussi une fête où tous prennent part à un goûter servi par les élèves. L'appui que les Frères de cha-

rité prêtent à notre œuvre assure son avenir, et nous espérons bien pouvoir continuer les secours que notre œuvre procure à ces enfants. Du reste, nous n'avons qu'à nous louer des effets qu'elle produit. Comme on n'admet au nombre des patronnés que ceux qui le méritent par leur conduite, il en résulte une louable émulation; et les enfants protégés, de leur côté, s'efforcent de mériter par une application soutenue les récompenses hebdomadaires et mensuelles.

« Quant à nos ressources, nous les trouvons facilement dans la charité de nos condisciples. Nous prélevons sur eux une amende de quelques centimes, lorsqu'ils contreviennent à certains articles du règlement du collége. Chaque année nous organisons entre nous une loterie, dont le produit est toujours considérable eu égard à nos besoins. Notre gardien du vestiaire recueille les objets perdus ou égarés qu'il restitue à leur propriétaire, moyennant une légère rétribution. Nous recevons aussi les vêtements hors d'usage, qui nous servent à en faire confectionner pour nos protégés. Telle est l'œuvre à laquelle nous consacrons nos loisirs, telles sont les ressources qui la soutiennent. »

Pendant l'année scolaire qui vient de s'écouler, le total des recettes de la conférence Saint-Joseph s'élève à fr. 883.22; il a été dépensé en pains, habillements, objets divers fr. 774.67.

De tels débuts présagent bien de l'avenir. Sor-

tis du collége, ces bons jeunes gens pourront entrer de plein pied dans les conférences qu'ils trouveront établies autour d'eux, et même en établir là où elles n'existent pas encore; ainsi, grâce à la charité dont ils auront de bonne heure fait l'apprentissage, ces premiers pas dans le monde, si dangereux toujours et marqués pour plusieurs par des chutes déplorables, seront pour eux le commencement d'une vie utile aux hommes et méritoire aux yeux de Dieu.

Honneur donc à ces jeunes gens, honneur à ces maîtres vraiment dignes de ce nom, qui comprennent la grandeur de leur mission et savent que la charité dans le cœur du jeune homme, c'est la garde de la vertu et le principe de toutes ces grandes choses qui honorent l'humanité et sauvent la patrie!

Je n'ai pas fini encore : pardonnez-moi, Messieurs, c'est vous qui avez fait ma tâche si longue. Une œuvre, distincte de celle de nos conférences, tout en lui étant étroitement unie, a été fondée cette année à Louvain : l'œuvre de saint Charles Borromée. Point de pensée plus chrétienne que celle qui a inspiré cette institution. Ainsi que nous l'a exposé, dans la dernière réunion générale, M. le président de la conférence Saint-Pierre, ne laisser descendre dans la tombe la dépouille mortelle d'aucun de nos frères pauvres sans qu'une fois au moins le saint sacrifice de la messe ait été offert pour le salut de

son âme, tel est le but de cette association. L'aumône, a-t-on dit, humilie le pauvre, et le pauvre a besoin d'estime. Ah! ils l'estiment donc bien ceux-là qui ne daignent pas même lui donner un regard. Oui, le pauvre, qui est homme et parce qu'il est homme, a besoin d'estime: l'abaissement trop profond est un danger comme la trop grande élévation. Et c'est parce que nous savons cela que nous honorons le pauvre, que nous l'aimons, que nous lui donnons la charité, selon l'expression reçue, la charité, c'est-à-dire l'amour. Mais de toutes les charités faites au pauvre, celle dont je parle est sans contredit la plus belle : celle-ci du moins, on ne l'accusera pas d'être une humiliation. Quoi de plus propre à relever le pauvre à ses propres yeux que cette messe offerte pour le repos de l'âme de ses parents et qui un jour aussi sera célébrée auprès de son cercueil? Il se rappelle alors qu'il a une âme, comme le riche en a une, une âme aussi importante à sauver, plus précieuse même aux yeux de Dieu s'il sait la purifier dans la souffrance et l'enrichir des mérites de la pauvreté. Aussi l'œuvre de saint Charles Borromée a trouvé l'accueil le plus favorable chez tous les cœurs généreux : tous lui ont accordé leur appui, et sans nuire en rien aux œuvres déjà existantes, puisqu'elle a sa caisse à part, elle s'est trouvée établie dans notre ville.

Après avoir passé en revue les principales

œuvres qui ont occupé notre charité, pendant cette année, il me reste à vous entretenir quelques instants de la conférence Saint-Lambert, que des liens si étroits unissent aux conférences de Louvain. Cette conférence poursuit heureusement son œuvre sous le haut et très-généreux patronage de S. A. S. le duc d'Arenberg. Nos honorables confrères nous mandent qu'ils n'ont, comme toujours, qu'à se féliciter de leurs rapports avec le clergé et l'administration civile, ainsi que du concours précieux et empressé que leur donnent les sœurs de saint Vincent de Paul établies à l'hospice d'Arenberg. La bonne entente est toujours féconde en bons résultats, surtout lorsqu'il s'agit de charité. La recette a été cette année de fr. 863.94, c'est-à-dire environ 50 fr. de plus que l'an dernier (1). Un encaisse de 232 fr. a été réservé à dessein par la charité prévoyante de

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la conférence St.-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat :	fr. 92 94	Pain :	fr. 215 50
Quêtes :	46 00	Coke :	227 85
Souscriptions :	305 00	Vêtements :	62 82
Dons particuliers :	420 00	Pommes de terre :	9 00
	———	Objets de couchage :	20 82
Total des recettes :	863 94	Pour l'achat de bêtes :	15 00
Total des dépenses :	630 97	Dons en argent :	58 98
	———	Dépenses diverses :	15 00
En caisse :	232 97		———
		Total des dépenses :	630 97

nos confrères pour le cas où l'épizootie viendrait ravager les étables, ou qu'une épidémie se déclarât parmi les habitants.

En présence de la misère toujours croissante du pauvre, ranimons notre zèle; et pour que la charité nous soit plus facile, aimons le pauvre, aimons-le beaucoup. Et pourquoi l'amour nous a-t-il été donné, sinon pour aimer Dieu et en aimant Dieu nous aimer les uns les autres? Ouvrons-donc notre cœur à l'amour, ou plutôt laissons échapper de notre cœur les flots d'amour qui s'y pressent. Laissons ses eaux salutaires se répandre sur nos frères, et avec plus d'abondance sur ceux qui souffrent parmi nos frères. Dans une famille, si quelqu'un est éprouvé par la maladie ou toute autre infirmité, n'est-ce pas vers lui que se concentre l'affection de tous? Soulageons les membres affligés de notre divin Sauveur; soulageons leurs misères temporelles, mais n'oublions pas leurs misères spirituelles. En un mot, soyons les dignes fils de saint Vincent de Paul, rendons notre vie utile, et Dieu la bénira.

—

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (1).

—

Président d'honneur, Mgr N. J. Laforet, recteur magnifique de l'Université.

Commission directrice (2).

Président, F. J. Moulart, professeur à la faculté de théologie.
Vice-président, E. Masoin, étud. en médecine.
Secrétaire, F. Debert, étud. en droit.
Membres, F. Nève, prof. à la fac. de phil. et lettres; F. Lefebvre, prof. à la fac. de médecine; A. Van Weddingen, étud. en théologie; H. De Cordes, étud. en droit.

Membres actifs.

F. N. J. G. Baguet, prof ord. à la fac. de phil. et lettres, et secrét. de l'Université.
L. Bossu, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
E. E. A. Dejaer, prof. ord. à la fac. de droit.
C. L. J. X. de la Vallée Poussin, prof. extraord. à la fac. des sciences.

(1) V. les statuts arrêtés le 10 mars et définitivement fixés le 8 decembre 1839, *Annuaire* de 1841, p. 114.
(2) Élue dans la séance du 22 octobre 1865.

J. B. C. G. Delcour, prof. ord. à la fac. de droit.
L. C. De Monge, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
A. J. Docq, prof. ord. à la fac. des sciences.
A. J. Feye, prof. ord. à la fac. de théologie.
P. L. Gilbert, prof. ord. à la fac. des sciences.
L. Henry, prof. ord. à la fac. des sciences.
T. J. Lamy, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. Ledoux, prof. ord. à la fac. de théologie.
J. B. Lefebve, prof. ord. à la fac. de théologie.
F. J. M. Lefebvre, prof. ord. à la fac. de médecine.
C. A. C. M. Mœller, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
F. J. Moulart, prof. extraord. à la fac. de théologie.
A. J. Namèche, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres, et vice-recteur de l'Université.
F. J. B. J. Nève, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
C. H. X. Périn, prof. ord. à la fac. de droit.
E. I. J. M. Poullet, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.
E. H. J. Reusens, prof. extraord. à la fac. de théologie, et bibliothécaire de l'Université.
J. J. Thonissen, prof. ord. à la fac. de droit.
G. C. Ubaghs, prof. ord. à la fac. de phil. et lettres.
J. M. Vanden Steen, prof. extraord. à la fac. des sciences.
P. G. H. Willems, prof. extraord. à la fac. de phil. et lettres.

E. Masoin, étud. en médecine.
F. Debert, étud. en droit.
A. Van Weddingen, étud. en théologie.
H. De Cordes, étud. en droit.
F. Nackers, étud. en médecine.
F. Daury, étud. en théologie.
A. Van Steenberghe, étud. en droit.
A. Thisquen, étud. en droit.
E. de Gaiffier, étud. en droit.
P. Fourez, étud. en théologie.

Membres assistants.

H. Peyrot, étud. en théologie.
J. Mc. Carthy, étud. en théologie.
L. Defoere, étud. en droit.
L. Van Haesendonck, étud. en sciences.
E. Pyssonier, étud. en droit.
C. Daubioul, étud. en médecine.
L. Mues, étud. en théologie.
H. Miest, étud. en philologie.
L. Gevaert, étud. en théologie.
A. De Coninck, étud. en théologie.
F. Van Opstal, étud. en théologie.
G. de la Boëssière Thiennes, étud. en droit.
L. Noël, étud. en médecine.
J. Arnould, étud. en médecine.
C. Walravens, étud. en théologie.
E. Duriau, étud. en théologie.
V. Maroy, étud. en philosophie.

P. Murphy, étud. en théologie.
A. Demares, étud. en théologie.
A. Melin, étud. en théologie.
J. Tinant, étud. en théologie.
J. Uytterhoeven, étud. en théologie.
J. Vadden, étud. en théologie.
E. De Coninck, étud. en philologie.
J. Rayée, étud. en théologie.
G. Decrolière, étud. en théologie.
A. Liagre, étud. en théologie.
E. Remy, étud. en philologie.
H. Sallet, étud. en philologie.
C. Van Wambeke, étud. en philologie.
C. Massez, étud. en philologie.
G. Van Hees, étud. en théologie.
C. J. Vanderlinden, étud. en philologie (1).

---

(1) Voyez la liste des *Membres honoraires* dans l'*Annuaire* de 1863, p, 116, et dans le IX[e] volume des *Mémoires*, p. LXXIV. Cette liste des membres honoraires s'est enrichie du nom de M. *Reinke*, docteur en théologie et en philosophie, professeur ordinaire de théologie et des langues orientales à l'Académie de Munster.

—

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, PENDANT L'ANNÉE 1864-1865, FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE (1), DANS LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE, PAR M. E. MASOIN, SECRÉTAIRE.

—

MESSIEURS,

Nous allons passer en revue les travaux de la Société littéraire pendant la dernière période académique; nous reverrons successivement, mais cette fois sous des proportions rétrécies, les édifices d'architecture très-diverse que des travailleurs zélés ont construits, élevant ainsi pour l'utilité de tous et l'honneur de notre association une espèce de cité littéraire. C'est dans cette ville hospitalière et amie que je suis chargé de vous introduire; nous circulerons un moment par ses larges rues, où l'on respire l'air pur de la science, des lettres et de la foi; nous y retremperons notre zèle; nous y rafraîchirons nos souvenirs; enfin chacun de nous, visiteur bienveil-

(1) La Commission était composée de MM. F. J. Moulart, président; J. F. Demaret, vice-président; E. Masoin, secrétaire; F. Nève, F. Lefebvre, Ch. Moureau, A. Van Weddingen, membres.

lant, décernera dans le silence de la discrétion les approbations et les louanges, car il n'y a sans doute que des louanges à décerner et des approbations à donner.

Mais, avant d'entrer dans cette cité toute pleine d'espérance et de vie, nous devons nous arrêter pendant quelques instants sur le champ des morts. Hélas, Messieurs, la mort se penche sans cesse vers nous, et semble choisir de tous côtés des victimes d'élite. Portez les regards en dehors de cette Société, et voyez comment tombe à chaque heure quelqu'un des vaillants chrétiens qui luttent pour la vérité et pour la justice. Il y a deux mois une mort imprévue enlevait à l'affection de son peuple un saint et vénérable prélat (1), dont la mémoire demeurera longtemps en bénédiction; un mois plus tard, elle allait surprendre dans sa paisible retraite un des plus vaillants soldats de la plus sainte des causes (2), un héros magnanime, qui, après avoir combattu pour son pays sur des plages lointaines où son nom est devenu presque légendaire, s'est couvert d'une gloire nouvelle en mettant son épée au service d'un immortel Pontife, un pieux chevalier, dont le souvenir vivra impérissable dans le cœur de tous ceux qui s'attendrissent aux dévouements généreux et aux luttes héroïques.

---

(1) Mgr de Hesselle, évêque de Namur.
(2) Le général de Lamoricière.

Mais, sans sortir de cette Société, combien de deuils ne nous laisse pas l'année qui vient de s'écouler! La mort a frappé sans relâche dans nos rangs, depuis le jour où succombait Mgr de Ram, perte douloureuse, dont rien ne nous console, si ce n'est de voir à la place de notre regretté recteur un ancien président de la Société littéraire, un digne héritier des vertus, des lumières et des traditions de Mgr de Ram, un homme dont le nom est dans toutes les bouches, et que les catholiques belges ont salué d'une acclamation unanime, lorsque le choix de nos évêques l'a porté au laborieux honneur du rectorat.

Reportons-nous donc d'abord à une scène lamentable, dont quelques mois à peine nous séparent. Vous me pardonnerez, Messieurs, de renouveler vos regrets, en vous entretenant de celui que nous avons perdu; certes, jamais tâche plus douloureuse n'échut à votre secrétaire; car pendant cette longue existence que la Société littéraire a déjà fournie, pendant ces vingt-six années qu'elle a vécu, marchant glorieuse et respectée sous l'aile protectrice de l'Université et le patronage dévoué de Mgr de Ram, a-t-elle jamais dû enregistrer dans ses annales un événement plus lamentable et plus imprévu? A-t-elle jamais senti se creuser autour d'elle un vide plus profond qu'à la mort de cet homme illustre et vénéré, à qui Dieu avait commis la garde du plus beau fleuron de la catholique Belgique?

Vous vous rappelez encore, Messieurs, la stupeur et la consternation qui accueillirent la nouvelle inattendue de cette mort si prompte. Chacun sentait que l'Université catholique venait d'être frappée à la tête en perdant celui qui, pendant plus de trente ans, avait présidé d'une manière si glorieuse à ses destinées, qui avait pris entre ses mains dès le berceau l'institution naissante, et qui l'avait conduite, à travers mille épreuves, jusqu'à ce point de grandeur et de prospérité qui faisait sa consolation, et qui fera le plus beau rayonnement de sa gloire. Aussi son nom est-il désormais inséparablement uni au nom de cette Université, qui l'inscrira sur la première page de son histoire, comme l'antiquité gravait les noms des héros sur les portes des villes et les frontispices des temples. Sans doute nous ne le verrons plus ici-bas cet homme aimable et vénéré, en qui la douceur du père s'alliait à la majesté du maître; mais son âme vit au milieu de nous; son souvenir plane sur nous; et tant que l'héritière de l'antique *Alma Mater* comptera dans son sein un fils affectueux et soumis, le nom de Mgr de Ram sera prononcé avec l'attendrissement qui s'attache aux services qui n'ont pas de prix, et aux dévouements qui n'ont pas de bornes.

Vous parlerai-je, Messieurs, de ses travaux comme savant, et de l'immense réputation qu'il s'était acquise aux titres les plus variés, donnant

à tous l'exemple d'une incessante activité, et faisant rejaillir sur l'Université l'éclat qui brillait sur ses propres œuvres? Hélas! la mort est venue interrompre bien des travaux encore inachevés! l'ouvrier est tombé avant d'avoir élevé jusqu'au faîte l'édifice qu'aux applaudissements des catholiques belges il avait entrepris d'ériger à la gloire de la patrie et de la religion! Mais des voix éloquentes et autorisées vous ont redit ses mérites; je ne veux plus vous parler que de son amour tout spécial pour notre Société.

Vous savez, Messieurs, qu'elle fut toujours l'objet de sa plus constante sollicitude et de sa plus tendre prédilection; aussi avec quel amour il se plaisait à la voir marcher, fille aînée de l'*Alma Mater*, au milieu de ses sœurs plus jeunes! avec quelle joie il applaudissait à ses succès! avec quelle paternelle bonté il venait présider à nos fêtes! avec quel intérêt dévoué il s'empressait de nous prêter le secours de ses lumières et de son autorité, dans les circonstances difficiles que toute institution traverse inévitablement à certaines heures! Écoutez plutôt comment il s'exprimait dans la séance solennelle du vingt-cinquième anniversaire de l'Université, alors que la Société littéraire, réunie tout entière autour de lui, l'acclamait avec transport dans un enthousiasme dont le souvenir est encore vivace au cœur de ceux qui l'ont éprouvé : « Plus d'une fois j'ai eu « l'avantage de vous parler du prix que j'attache

« au maintien et à la prospérité de votre Société;
« plus d'une fois j'ai pu rendre un hommage pu-
« blic à vos travaux, et déclarer avec bonheur
« que cette institution est un des plus beaux fleu-
« rons de l'Université, qui se félicite du nombre
« de vos membres, de l'importance de vos tra-
« vaux, de l'intérêt soutenu de vos séances. »

Quant à nous, Messieurs, pour être fidèles à sa mémoire, efforçons-nous de développer les traditions et les œuvres qu'il a fondées, et qu'il cultivait avec tant de soin et d'amour. Marchons avec courage dans les larges voies qu'il a ouvertes de tous côtés aux ardeurs qui ne demandent qu'à s'avancer, et qui cherchent les rassemblements féconds où le zèle s'épanche et où la science se multiplie. Livrons surtout nos élans généreux à la Société littéraire, qu'il entourait d'une sollicitude si touchante, non-seulement parce qu'elle était le premier rejeton qu'il avait vu pousser au pied du grand arbre universitaire, mais encore parce qu'il voyait en elle la réalisation d'une fraternité spéciale, d'un rendez-vous familier entre des éléments que les ennemis du prêtre et de l'autel voudraient séparer, et surtout parce qu'il trouvait en elle l'alliance indissoluble des deux choses chères entre toutes à son cœur, et au service desquelles il avait consacré sa vie : les lettres et la religion.

Le deuil causé par la perte de Mgr de Ram était encore récent, quand la mort est venue nous

ravir d'autres amis des lettres et de cette Société. Le premier qui ouvrit ce cortége lugubre fut M. Hallard, professeur de littérature française. Vous savez, Messieurs, combien haut l'on estimait les jugements de cet esprit fin, qu'un travail persévérant avait enrichi des connaissances les plus étendues. Mais je ne veux pas devancer l'hommage solennel que l'Université catholique rendra bientôt à la mémoire de cet homme distingué, ainsi qu'aux deux regrettés collègues qui l'ont suivi dans la tombe. Il me suffira de rappeler ici que M. le professeur Hallard fut un des membres fondateurs de la Société littéraire, et que plusieurs fois il fit partie de la commission directrice. C'est assez dire que nous avons contracté envers lui une dette de reconnaissance; aussi, la mémoire de celui qui concourut à jeter les assises et à guider les premiers pas de la Société littéraire ne doit pas se perdre parmi nous.

A peine M. le professeur Hallard avait-il succombé, que M. le professeur Arendt s'éteignait à son tour. Je n'entreprendrai pas de vous dépeindre la douloureuse émotion que répandit partout la nouvelle de sa mort, ni de faire ressortir ici les qualités brillantes de cette intelligence d'élite. Mais vous ne pouvez ignorer que M. le professeur Arendt fit partie de la première commission directrice nommée au sein de la Société littéraire, que bientôt après il y occupa

le fauteuil de la présidence, et qu'il daigna même lui communiquer une étude, recueillie dans le tome troisième du *Choix des mémoires.* Ces marques d'intérêt honorent notre association, en même temps qu'elles assignent à l'homme éminent qui nous les a données une place d'honneur dans nos souvenirs.

Nous étions à la veille de rentrer dans la ville universitaire, pour y reprendre nos travaux interrompus; mais nous allions encore être visités par une dernière épreuve, avant que s'achevât ce temps de repos si fatal cette année à notre corps académique. M. le professeur Defossé devait, lui aussi, rejoindre ses deux collègues dans un monde meilleur. Vous n'avez pas perdu le souvenir de l'assiduité qu'il mettait à la fréquentation des séances de la Société littéraire et de l'intérêt qu'il lui avait voué, n'y en eût-il pour preuve que l'empressement avec lequel il nous communiquait un mémoire le 25 juin de l'année dernière. Il laissera donc parmi nous les meilleurs souvenirs, comme dans cette rude carrière de journaliste, qu'il a su honorer, suivant les expressions de la *Revue catholique*, « par un zèle persévérant, un grand courage et un beau talent » mis au service des « causes les plus justes et des principes les plus élevés. »

Avant de clore cette liste funèbre déjà trop longue, nous devons déposer le tribut de nos regrets sur la tombe de deux de nos membres

honoraires. Je veux parler de M. Canoy, directeur du séminaire de Ruremonde, et de M. Henrotay, curé de Modave. Que cet hommage posthume, rendu à la mémoire de ces deux hommes de bien, soit un gage de la reconnaissance que la Société littéraire garde fidèlement à tous ceux qui, après l'avoir bien servie, lui conservent encore, quelque part que la Providence les disperse, un intérêt dévoué et un écho sympathique dans leurs âmes. Puisse aussi la chute de tant de victimes, réunies comme dans un même tombeau et rassemblées dans ce même éloge, désarmer pour longtemps le bras de la mort! Puisse l'année qui va s'ouvrir nous épargner les coups douloureux, qui, dans ces derniers temps, ont si cruellement décimé notre association!

Telles sont, Messieurs, les pertes que nous avons éprouvées pendant la période académique qui vient de finir. Je ne puis cependant aborder la revue des œuvres nouvelles dont notre Société s'est enrichie, sans vous rappeler le discours par lequel M. le professeur Moulart inaugurait sa présidence au milieu de nous le 13 novembre dernier. Il s'est fait tout d'abord notre interprète ému, lorsqu'il a dit les regrets que tous ont ressentis, en voyant sortir de la présidence M. le vice-recteur Namèche, lorsqu'il a exprimé nos sympathies pour celui qui, pendant ces dernières années, a dirigé notre cercle littéraire avec l'intelligence et le dévouement qu'il apporte en

toute chose. Il vous a dit ensuite, dans un langage que nous avons tous admiré, les craintes et les espérances qu'il concevait en se chargeant des fonctions présidentielles. Il vous a remis sous les yeux le glorieux passé de la Société littéraire, pour que vous en preniez occasion d'une légitime fierté, et surtout d'un zèle nouveau.

Cet appel chaleureux de votre président, vous l'avez entendu, et vos abeilles ouvrières sont venues l'une après l'autre vous apporter le suc des fleurs sur lesquelles elles avaient butiné. Vous avez vu se succéder à cette tribune la littérature, la science et l'histoire, dans des travaux toujours originaux, sérieux, diversifiés. Commençons donc, sans plus tarder, notre visite aux ouvrages de nos travailleurs.

Le premier mémoire qui se présente dans l'ordre chronologique est celui de M. le professeur Willems, qui, au grand profit de la Société littéraire, semble avoir pris à tâche de lui apporter chaque année une production nouvelle. Ce travail intitulé : *Isocrate considéré comme philosophe, politique et écrivain*, a paru dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, déc. 1864. Le rhéteur Isocrate, reçu par les Alexandrins dans le canon des dix orateurs attiques, a été de tout temps diversement jugé. Loué sans restriction par les uns, il fut profondément dénigré par les autres. Pour ceux-là il était aussi grand orateur que profond philosophe et politique ; à entendre

ceux-ci, on le croirait un froid déclamateur, un sophiste, vide de philosophie, dénué de sens politique, un courtisan mercenaire des grands et des rois. Sans vouloir trancher la question difficile de la juste valeur d'Isocrate, M. Willems s'est attaché à définir, d'une manière générale, ses opinions en philosophie et en politique, et à exposer les qualités qui distinguent son style.

Isocrate a été le disciple de Socrate. Toutes ses doctrines portent l'empreinte de l'école socratique; mais, suivant une direction tout opposée à celle de Platon, il attache peu d'importance aux théories métaphysiques; pour lui, toute la philosophie consiste dans l'*art de bien réfléchir et de bien parler*, en d'autres mots, dans l'éloquence. Mais le vrai sage ne choisira pas au hasard les sujets de ses discours; il préférera les sujets nobles et importants; il instruira la jeunesse dans la voie de la vertu, et donnera aux états des conseils salutaires de conduite politique. La morale et la politique, voilà donc son domaine.

Isocrate parle toujours des dieux avec le plus profond respect; il donne en outre les maximes les plus saines sur les devoirs moraux; il parle de la piété filiale, de la tempérance, de la modération, de la justice en des termes qu'un chrétien ne désavouerait pas. Sa morale est celle d'un honnête homme, qui entend et écoute les cris de sa droite conscience. Guidé par la probité naturelle de son âme, notre orateur ne recon-

naît l'utile que dans le bien ; malheureusement, comme presque tous les sages de l'antiquité, il n'étend pas sa vue au-delà de l'horizon de ce monde.

Comme homme politique, Isocrate avait en horreur aussi bien le despotisme de l'oligarchie que les excès de la démocratie. Il souhaitait pour Athènes le retour d'une démocratie modérée, s'appuyant à l'intérieur sur l'union des citoyens, et à l'extérieur sur l'amour des alliés ; mais il ne restreignait pas son patriotisme à sa seule ville natale ; il embrassait dans le même amour toute la patrie grecque. Son programme politique se résumait en ces deux articles : *L'union entre les Grecs, la guerre contre les Perses.* Ce fut là le rêve de sa vie ; le but constant de ses efforts, pour la réalisation duquel il mit tout en œuvre, s'adressant tantôt à sa patrie, tantôt à des monarques puissants, comme Denis de Sicile et Philippe de Macédoine.

Deux qualités distinguent spécialement le style d'Isocrate : le nombre oratoire et la construction ingénieuse et symétrique des périodes ; mais le zèle excessif à tout polir, à arrondir les contours de chaque phrase de manière à produire une harmonieuse impression sur les oreilles des auditeurs, engendre, à côté de brillantes beautés, de brillants défauts. Tout le discours revêt de là une forme mesurée et compassée, un tour apprêté et guindé qui lui ôte en force et en vie ce qu'il gagne en grâce et en élégance.

En résumé, dit l'auteur, sans être doué du génie philosophique des Socrate et des Platon, sans égaler en habileté politique les Démosthène et les Thucydide, l'orateur athénien a prêché de parole et d'exemple une morale honnête et sage, autant que pouvait l'être la morale payenne; il était un parfait honnête homme, dont les écrits s'inspirent des plus nobles idées et des plus purs sentiments du patriotisme grec; et s'il est vrai qu'élevé dans les écoles des sophistes, rivalisant avec eux malgré les sarcasmes qu'il décoche contre leur art, il n'a pu s'affranchir complétement de leurs subtilités et de leurs défauts, s'il est vrai encore que sa vanité démesurée, vice assez général parmi les écrivains anciens, domine en quelque sorte toutes ses phrases et toutes ses pensées, et obscurcit un peu l'éclat de sa gloire, l'on ne peut en justice lui dénier l'honneur d'avoir été un grand orateur; l'on ne peut contester que ses écrits fassent époque dans les annales de la prose attique; et à ceux que les mérites d'Isocrate ne convainquent pas, ajoute-t-il, nous répéterons avec Cicéron : « Me autem, qui Isocratem non diligunt, una cum Socrate et cum Platone errare patiantur. »

Les séances du 18 décembre et du 15 janvier ont été occupées par M. Daury, qui nous a donné la fin de ses *Études sur la théogonie égyptienne considérée dans ses rapports avec les dogmes chrétiens.* Ayant exposé dans la première partie

qu'il nous a lue l'an dernier l'origine et les transformations du panthéisme égyptien, M. Daury entreprend aujourd'hui de suivre dans l'histoire de la philosophie l'influence de la doctrine égyptienne. Tous les auteurs anciens sont unanimes à nous montrer les sages des diverses nations convergeant vers l'Égypte, comme vers un centre de lumières, puis, revenus dans leur patrie, et devenant à leur tour chefs d'écoles, y répéter, chacun à sa façon, le thème commun qu'ils avaient appris sur les bords du Nil.

M. Daury jette d'abord un coup d'œil rapide sur l'Inde, la Perse et la Phénicie; mais, quittant bientôt les mythologies orientales, il étudie plus particulièrement la philosophie de la Grèce. Les systèmes de philosophie de cette nation se présentent d'abord sous deux aspects totalement différents, selon que leurs auteurs ont vécu avant ou après l'apparition du christianisme. Cette considération divise naturellement en deux parties les recherches sur la philosophie grecque. L'auteur passe successivement en revue Thalès, Pythagore, Platon ; étudiant surtout ce dernier, il a cru trouver dans les doctrines égyptiennes l'origine de ses contradictions sur la nature de Dieu et du monde. Mais c'est surtout après la venue de Jésus-Christ que ces mêmes doctrines obtiennent une place plus considérable dans l'histoire. Dès les temps apostoliques elles se lèvent pour combattre l'Evangile. Pendant quelques an-

nées, elles s'étaient tenues en dehors du mouvement chrétien, et s'étaient contentées de chercher à rajeunir leur panthéisme mythologique, vieilli par l'influence des nouvelles idées que semait dans le monde la prédication des apôtres. Mais bientôt devenues pour ainsi dire chrétiennes, elles déchirent l'Église naissante par d'innombrables hérésies, qui diffèrent toutes entre elles, quoique calquées sur le même modèle. Telle fut la naissance de l'école d'Alexandrie, du Gnosticisme, de l'Arianisme, du Manichéisme, et de tant d'autres sectes.

Comme le but de l'auteur n'était pas de faire un exposé de toutes ces doctrines, il s'est contenté d'en tracer un tableau général, rassemblant tous les traits qui leur sont communs, et qui montrent indubitablement leur origine égyptienne. Pour établir rigoureusement cette filiation, il a invoqué tour à tour le témoignage des Pères de l'Église, les livres et les monuments des Gnostiques eux-mêmes; il a confronté avec leurs enseignements le panthéisme exposé dans la première étude, et il croit être parvenu à démontrer l'identité fondamentale de ces systèmes.

Voilà donc, dit en finissant M. Daury, voilà donc en quoi consiste ce progrès des lumières dont nos impies font maintenant tant de bruit : leur panthéisme qu'ils vantent comme le plus haut degré de science auquel soit enfin parvenu l'homme de notre XIXe siècle, est la répétition

des rêveries insensées des Bardesane, des Valentin, et eux-mêmes les avaient empruntées à ces êtres demi-sauvages, qui nous apparaissent au commencement de l'histoire se prosternant devant un bœuf!

La vie politique de Marie-Thérèse, tel est le sujet du travail dont M. A. Van Steenberghe vous a donné lecture dans la séance du 29 janvier. Les bienfaits prodigués par Marie-Thérèse à la Belgique et à l'Université de Louvain ont déterminé M. Van Steenberghe à faire une étude particulière de ce règne et à vous apporter le fruit de ses recherches.

Après avoir rapidement esquissé les qualités brillantes de la princesse, l'auteur entreprend de les faire ressortir dans un tableau de cette grande guerre de la succession d'Autriche, pendant laquelle une femme de vingt-trois ans se plaça tout à coup au rang des plus grands monarques. Ferme et magnanime dans les revers, Marie-Thérèse fut admirable dans le temps de paix : témoin la prospérité de notre patrie sous sa maternelle administration. L'Université de Louvain eut sa part de cette prospérité; le collége Marie-Thérèse perpétuera le souvenir de la bienfaitrice de l'*Alma Mater*, comme la reconnaissance des Belges a immortalisé sa mémoire.

Cependant notre princesse eut ses moments d'erreur; elle commit des fautes. Elle était éprise d'un amour inconsidéré pour ce qu'on appelait

alors *le principe monarchique*, ce germe malheureux d'invention nouvelle, d'où devaient sortir la centralisation et la bureaucratie, odieux idéal du despotisme de Joseph II. En interdisant au clergé de son royaume toute communication directe avec le Saint-Siége, Marie-Thérèse jeta les semences du fébronianisme, que pratiqua, pour son malheur, l'inhabile Joseph II, victime infortunée d'une éducation irréligieuse. Mais la grande faute de l'illustre impératrice, sa faute presque unique, ce fut le premier partage de l'héroïque Pologne, de cette nation qui a passé par toutes les agonies d'un long Calvaire. Qu'on examine en effet l'histoire de cette immense spoliation, on verra Marie-Thérèse, tantôt résister sans énergie, tantôt se tenir dans une lâche inaction, et finalement sanctionner la criante injustice par son coupable *placet*, malgré ses devoirs de reconnaissance envers la Pologne, malgré ses devoirs de souveraine d'une nation catholique, dont l'intérêt politique évident était de se conserver, comme auxiliaire contre les puissances schismatiques du Nord, la Pologne, cet antique boulevard de la chrétienté. Marie-Thérèse a reculé devant de vaines menaces de guerre, et peut-être quelque désir d'agrandissement l'aveugla-t-il. Au reste, ces taches sont en partie effacées par des qualités admirables, et les historiens sont unanimes à placer Marie-Thérèse au rang des monarques qui ont illustré leur

siècle. Le roi de Prusse, Frédéric II, disait d'elle : « J'ai donné des larmes bien sincères à sa mort; « elle a fait honneur à son sexe et au trône; je « lui ai fait la guerre, mais je n'ai jamais été « son ennemi ! »

Dans la séance du 12 février, vous avez entendu la lecture du travail de M. Debert : *Du danger de la lecture des romans*. Le premier danger du roman, dit l'auteur, c'est de corrompre le goût littéraire. Le romancier méconnaît les règles du beau, et crée quelque chose de fantastique propre à donner le vertige. Si l'on pouvait se former le goût par des principes immuables comme le beau lui-même, on se soumettrait impunément à l'action des romans ; mais la formation du goût littéraire est lente, comme le développement de nos facultés. Aussi quelle perversion ces livres ne doivent-ils pas opérer dans l'intelligence de celui qui en fait sa lecture de tous les jours ! S'il corrompt le goût littéraire, le roman n'est pas sans influence funeste sur l'imagination du lecteur, car le romancier y dépeint le plus souvent une vie dont la réalisation est impossible ; de là ces aspirations vers un état qui n'est pas le sien, et ce mépris pour tout ce qui n'est pas l'idéal de la vie. Mais là n'est pas le seul danger de la lecture des romans. Quelquefois l'immoralité s'y étale dans sa plus honteuse nudité. J. J. Rousseau les stigmatise dans la préface de sa *Nouvelle Héloïse ;* il dit que ces livres mènent à la folie.

Mais à côté de ces infâmes productions, il en est d'autres où le mal se déguise; ils sont peut-être plus à craindre que les premiers, car ils n'ont pas comme eux le mérite de la franchise et le courage de leurs turpitudes. Enfin le roman fait naître ces idées de mélancolie, de solitude, présentées pour la première fois avec tout le charme d'une imagination puissante dans *René*, répétées ensuite dans presque tous les romans. Aussi Chateaubriand regrettait d'avoir écrit ce livre; Rousseau appelle ces rêveries « stupides. » Heureux quand elles ne poussent pas au suicide celui qui s'en est entretenu l'esprit! D'ailleurs les romanciers ne font-ils pas l'apologie des plus grands crimes, parfois avec les couleurs les plus séduisantes, comme Gœthe dans *Werther?* En terminant, disons avec une revue anglaise : « Lorsque ce déluge d'obscénités nous effraie, nous ne sommes pas dupes d'une crainte imaginaire. Si l'opinion est la reine du monde, si la presse est son premier ministre, qui oserait nier l'intime connexité du caractère d'un peuple et de sa littérature? »

Dans nos réunions du 26 février et du 14 mai, M. Thisquen nous a donné la première partie d'une *Étude historique sur Philippe II.*

Le but de l'auteur est d'examiner la vie politique de Philippe II, roi d'Espagne, de rechercher en quoi ce prince est coupable, et jusqu'à quel point il mérite la réputation peu honorable qu'on

lui a faite. Le plan de ce travail était tout tracé : il fallait passer en revue et discuter les différents événements de ce règne, objet de tant de discussions; c'est ce que l'auteur a fait en partie et ce qu'il se propose d'achever cette année.

D'abord, examinant la conduite que Philippe II donna aux affaires extérieures, il refuse d'admettre l'opinion de certains écrivains qui soutiennent que Philippe II, ainsi que Charles-Quint, a convoité la monarchie universelle. La répugnance que ce prince a plusieurs fois manifestée pour l'agrandissement de ses états et pour la guerre, la façon prompte dont il cherchait à terminer les différends, ses guerres elles-mêmes, absolument nécessaires, enfin l'opinion de ses contemporains prouvent suffisamment que, loin de chercher à s'agrandir, il ne cherchait qu'à consolider son pouvoir et à conserver ses états.

Passant ensuite aux principaux faits du gouvernement intérieur, l'auteur examine la conduite de Philippe II dans l'inquisition et dans la révolution des Pays-Bas.

Pour lui l'inquisition n'est point cette institution cruelle et injuste, que l'on présente trop souvent aux peuples comme un fantôme horrible destiné à les tyranniser, mais une institution qui, bien qu'ayant donné lieu à de graves abus, n'en est pas moins basée sur l'immuable principe, que l'État doit protéger la religion catholique, et empêcher la propagation de l'erreur dans la

mesure du possible. Et quand même ce principe n'existerait pas, l'établissement du tribunal de l'inquisition était certainement nécessaire, lorsqu'il fut décidé par Ferdinand et Isabelle, pour protéger l'État et la religion contre les Maures et les Juifs, et lorsque Charles-Quint, et non son fils, le dirigea contre les protestants.

Philippe II ne fit qu'appliquer les édits de son père; et en cela il réalisa ce que l'intérêt de la religion, le salut de l'État, en un mot son devoir lui commandaient. S'il agit parfois avec trop de rigueur, il faut plutôt en accuser l'époque et les circonstances, qui imprimèrent un caractère de dureté et de cruauté même, non-seulement à la procédure du tribunal de l'inquisition et aux peines qu'il comminait, mais encore et même plus à toute la législation pénale de ces temps là. Dans la révolution des Pays-Bas, pense l'auteur, de grandes fautes ont été commises et par le roi et par le peuple; mais tout l'odieux de ce triste épisode, tout le sang répandu, tout le mal commis doivent retomber sur le compte des protestants et de leur chef, Guillaume le Taciturne. C'est le principe protestant destructif de tout ordre social, c'est le désir des hérétiques de secouer le joug de tout pouvoir civil, comme ils avaient secoué le joug de tout pouvoir religieux, ce sont les menées du parti protestant, c'est l'ambition de Guillaume d'Orange, la cupidité et la fourberie de ses partisans et la faiblesse ou peut-être la

trahison de quelques catholiques, qui sont les causes véritables de ces luttes fratricides et de ces immenses désordres. Le roi fut mauvais politique, il fut même parfois dur et violent; mais les circonstances au milieu desquelles il se trouvait, les difficultés qui l'environnaient de toutes parts, si elles ne l'excusent pas complétement, ne permettent pas non plus de le juger avec trop de rigueur, et encore moins d'en faire un tyran avide du sang de ses sujets. La révolte était injuste, et ses tristes conséquences doivent être mises sur le compte des protestants; la répression fut juste, mais les moyens employés furent parfois impolitiques et trop violents.

M. Nackers soumettait à la Société littéraire, le 12 mars dernier, un mémoire intitulé : *Du vrai dans la science.* L'homme, dit l'auteur de ce travail, tend naturellement vers Dieu qui est la vérité par essence; tout ce qui rapproche l'homme de son Créateur le fait progresser dans la voie de la vérité; tout ce qui l'éloigne de Dieu le pousse à l'erreur. Il semblerait que l'homme, suivant l'inclination de sa nature, aspire sans cesse à la possession du vrai, qui est le reflet du bien et du beau; mais deux vices capitaux, l'orgueil et la sensualité, lui font trop souvent oublier le but qu'il devrait poursuivre sans relâche.

S'exalter, s'enivrer de sa propre excellence, monter, monter toujours dans sa pensée, c'est le rêve de l'orgueil de toute créature. Or, quand

l'homme se laisse guider par l'orgueil de l'esprit, il s'attribue à lui-même toute la force de son intelligence, et croit sa raison capable de résoudre les difficultés les plus grandes et d'exécuter les projets les plus téméraires ; il se complait dans cette pensée ; elle produit chez lui un vertige qui lui deviendra bientôt fatal, parce qu'elle le fera tomber dans l'abîme de l'erreur.

Mais ce vice d'orgueil, continue M. Nackers, est presque toujours accompagné d'un autre vice, la sensualité, c'est-à-dire, le penchant déréglé aux plaisirs des sens. L'auteur du mémoire décrit ici les ravages que produit la sensualité dans l'intelligence et le cœur de l'homme : elle fait perdre à l'esprit son ressort et sa vigueur; énervée par de vils plaisirs, plongée dans la boue des sens, l'intelligence s'émousse, puis s'engourdit; il n'y a plus ni vigueur intellectuelle, ni force morale ; nul élan généreux et pur ni pour la science ni pour le bien. Tout au contraire, l'homme sensuel s'entoure du matérialisme le plus abject, pour se consoler de sa dégradation; il chasse bien loin de lui tout ce qui pourrait l'empêcher de s'endormir dans la paresse de l'ignorance ou dans ses rêves malsains. Et telle est la seconde porte par laquelle l'erreur entre dans la science.

M. Nackers se demande alors quelle barrière il faut opposer au double courant de l'orgueil et de la sensualité, sources de l'erreur dans la science. Il faut s'efforcer, dit-il, d'établir le règne de la

vérité et de la vertu. Pour atteindre ce but, on s'attachera surtout à nourrir l'intelligence des jeunes gens de doctrines saines et fortes, et à diriger leur volonté dans l'amour et la pratique du bien.

En terminant, M. Nackers rend hommage à l'Université de Louvain, cette grande institution catholique, qui combat de la manière la plus directe les deux sources de l'erreur.

Dans la séance du 26 mars dernier, M. Ch. Moureau vous a communiqué *Quelques réflexions sur l'utilité du roman.* La question que l'auteur se proposait de résoudre consistait tout entière à décider si le roman, considéré d'une manière absolue, est bon ou mauvais; en d'autres termes, si le romancier est en droit d'inscrire en tête de son œuvre le vers d'Horace: «Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.»

M. Moureau a démontré brièvement qu'il n'y a guère de composition littéraire mieux faite pour charmer que le roman. Mais il ne suffit pas de plaire, il faut encore, suivant le précepte du poëte, mêler l'utile à l'agréable. Or le roman présente-t-il des avantages réels, et ces avantages peuvent-ils compenser les inconvénients? L'auteur n'hésite pas à répondre affirmativement en se basant sur les considérations suivantes.

D'abord, comme expression du beau, le roman réunit les avantages que présente en général toute œuvre poétique, c'est-à-dire qu'il forme le

goût en même temps qu'il élève l'intelligence. Ensuite le roman vient en aide à l'histoire : il permet de présenter un tableau complet des temps passés, de montrer sous leur véritable point de vue des faits qui sans cela resteraient incompris, d'enregistrer des événements dont l'importance n'est pas assez grande pour que l'historien s'y arrête. Outre cela, le roman se prête admirablement à mettre en relief les charmes de la vertu, en même temps qu'à flétrir le vice et l'erreur. Il constitue un instrument puissant au service d'une idée. La vérité peut l'employer utilement pour sa défense, car par les attraits qui lui sont propres, le roman rencontre toujours un grand nombre de lecteurs, et sa forme même place à la portée des intelligences les plus vulgaires les vérités les plus abstraites. Ajoutons encore que, en nous initiant aux mœurs d'un peuple et d'une époque, en nous donnant une peinture achevée des caractères, le roman nous prémunit contre les dangers que nous ferait courir notre inexpérience, nous épargne les déceptions que nous réservait notre ignorance des réalités de la vie. Enfin, si l'on considère les effets désastreux des mauvais romans, on avouera que le roman, écrit dans un but d'utilité et avec des intentions honnêtes, réalise l'immense avantage d'occuper une classe nombreuse de lecteurs, dont le désœuvrement et l'ignorance ne recherchent que trop souvent les œuvres corruptrices pour en faire leur aliment de chaque jour.

De tout ce qui précède on est forcé de conclure que le roman offre de nombreux avantages ; il serait donc faux de prétendre que c'est un genre mauvais. Comme toute composition littéraire, le roman, ainsi que le dit très-bien M. Nettement, vaut ce que vaut celui qui l'écrit. Les romans de Pontmartin, de Feuillet, de Newman, de Wiseman, de Manzoni, de Conscience ne manquent jamais de faire naître dans les cœurs des sentiments nobles et élevés. Malheureusement les bons romans sont en petit nombre, tandis que les mauvais fourmillent. On ne saurait donc qu'applaudir aux efforts de celui qui tenterait d'enrichir notre littérature de quelques compositions propres à détourner les masses de la lecture des George Sand, des Paul Dekock et des Eugène Sue.

Louis XIV et la Belgique, tel est le titre du travail que M. de Gaiffier est venu vous communiquer dans la séance du 28 mai dernier. L'auteur commence par faire connaître la faiblesse de l'Espagne à l'époque du commencement du règne de Louis XIV, la dépopulation de ce pays, son état financier déplorable, son impuissance à soutenir ses sujets des Pays-Bas contre des envahissements perpétuels. D'un autre côté toute-puissance de la France, qui est enfin parvenue à étouffer la sédition à l'intérieur, et à vaincre ses ennemis nombreux de l'extérieur ; prestige de son jeune monarque, qui croit pouvoir impu-

nément tout oser dans son orgueil impatient de se signaler. La France, conduite par son roi, qui n'est que l'exécuteur fidèle des projets politiques d'un Richelieu ou d'un Mazarin, fait le premier pas dans cette question si grosse de difficultés de la succession d'Espagne. C'est la Belgique, si longtemps convoitée par ses prédécesseurs, que Louis XIV veut d'abord enlever l'Espagne; il désire s'étendre jusqu'au Rhin, en attendant que Gibraltar devienne sa limite au midi. M. de Gaiffier nous dit ici les moyens que le roi de France emploie pour isoler son ennemi : il gagne les protestants d'Allemagne, il obtient l'inaction de l'Autriche, paie une pension considérable au monarque anglais, et s'attache surtout à obtenir la neutralité de la république hollandaise. Vous avez vu sa diplomatie habile à la cour de La Haye, les ressorts qu'il fait jouer pour endormir le grand-Pensionnaire dans une fausse sécurité. Sur ces entrefaites, arrive la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, qui ne laisse qu'un enfant chétif, l'infant don Carlos. Louis XIV, qui avait compté sur la mort de ce dernier, et à qui il en coûtait de laisser ainsi échapper la succession d'Espagne sans en rien recueillir, invente un prétexte, et réclame, du chef de sa femme, l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV, une partie de la Belgique. L'auteur nous rapporte ici la correspondance de Louis XIV avec la cour d'Espagne, sa feinte pitié pour le malheureux

don Carlos, la publication du fameux traité des droits de la reine, chef-d'œuvre d'hypocrisie diplomatique, les réponses victorieuses faites aux arguments spécieux de la cour française par Pierre Stockman, professeur à l'Université de Louvain, et de l'Isola, ambassadeur espagnol à La Haye. Mais Louis XIV ne se laisse pas arrêter par ces réfutations, et, contrairement au droit des gens, il déclare brusquement la guerre à l'Espagne. Celle-ci, surprise, envoie des sollicitations pressantes auprès des différentes cours de l'Europe; mais il était trop tard; Louis XIV avait occupé une partie du territoire convoité, avant que l'Europe eût eu le temps de se reconnaître. Castel Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, homme énergique et attaché à son prince, n'avait pu, malgré tous ses efforts, parer à la défense de la Belgique; ses rares soldats sentaient leur impuissance, et le peuple semblait avoir perdu toute vigueur. Aussi en quelques mois la Flandre et le Hainaut se trouvaient au pouvoir des Français.

Mais à la vue de cette invasion, qui peut leur faire redouter tant de dangers, les marchands de la république hollandaise s'émeuvent; ils se hâtent de conclure une ligue avec l'Angleterre et la Suède, et le monarque superbe est forcé de s'arrêter. C'est alors que se conclut la paix d'Aix-la-Chapelle, où l'adresse des diplomates français parvient à laisser intacte la question de droit,

ménageant ainsi à leur maître l'occasion de la reprendre plus tard, pour la faire servir à ses intérêts.

Dans la séance du 11 juin, M. De Cordes vous a soumis un mémoire d'un genre tout particulier, comme l'indique le titre donné à sa composition : *Une pensée.* Dans un style assez enjoué, il raconte d'abord qu'il a voulu se distraire des études du droit, pour préparer un travail le moins indigne possible de son auditoire. Que peut-il donner à la Société littéraire? — L'histoire et la littérature demandent des loisirs qui lui sont refusés. Et la philosophie? — Elle lui a valu trop d'honneur, pour que sa modestie lui permette de l'aborder de nouveau. Il ne peut offrir qu'*une pensée.* Cependant, dit l'auteur du travail, une pensée, c'est une grande chose : c'est un homme, c'est une nation, c'est l'humanité. Celui dont la vie ne se résume pas dans une pensée est indigne du nom d'homme.

Après cette exposition, M. De Cordes entre en matière, et se propose d'examiner quelle est la fin de l'homme. Le catéchisme, livre trop peu connu et trop peu médité, lui répond que l'homme a été créé par Dieu pour Dieu lui-même. Grande et sublime pensée, qui rapproche le néant de l'infini! Pensée bien capable aussi de maintenir l'homme dans le devoir. Ce doit être là sa pensée dominante, le phare lumineux qui le guide à travers les écueils de la vie. L'homme, ajoute

M. De Cordes, a des devoirs sociaux ; c'est vrai ; mais pour les bien remplir, il doit être dirigé par l'idée de sa fin.

L'auteur nous montre ensuite les effets de cette pensée dans deux tableaux opposés. Dans l'un, nous apercevons un homme que cette pensée ne dirige point ; c'est une eau stagnante, ou bien un torrent destructeur ; c'est en tout cas la misère et le malheur. Dans l'autre tableau nous voyons l'homme que cette pensée dirige ; tout s'harmonise en lui, car tout tend au même but ; rien de petit, rien de lâche ; c'est le dévouement et l'abnégation. M. De Cordes rappelle successivement les vierges et les martyrs ; il nous montre le missionnaire de l'Évangile, et nous fait admirer le dévouement chrétien courant partout au-devant des misères de l'humanité. La pensée de la fin de l'homme, poursuit l'auteur du travail, est intimement liée à celle de la lutte du bien et du mal ; si nous voulons le succès pour le bien, prenons un bouclier dans cette grande pensée. M. De Cordes prend exemple des temps actuels, pour montrer que, hors de cette pensée, on ne trouve que le vil égoïsme. Il nous indique la divinité du jour, l'argent, qui attire tout vers lui. L'honnête homme a disparu, ou plutôt on ne le retrouve plus que dans le chrétien.

Revenant à la lutte du bien et du mal, M. De Cordes déclare de nouveau que dans la pensée de Dieu se trouve le plus sûr garant de la victoire.

Il développe ce point par des exemples, en prenant pour types saint Vincent de Paul et saint François Xavier. Il rappelle les immenses services dont l'humanité est redevable au premier. Il nous montre dans le noble fils du Portugal deux hommes distincts : l'homme du monde, tout entier au plaisir, ne recherchant que lui-même. Mais une voix amie vient lui parler de Dieu, et lui rappeler sa fin dernière; aussitôt son âme est touchée; son cœur s'enflamme; l'Europe est trop petite pour son zèle; il convertit les Indes, et vient expirer vis-à-vis du Japon, consumé de l'amour de Dieu.

M. De Cordes termine, en s'excusant encore de n'avoir pas mieux traité un aussi grand sujet. Ne pouvant donner du nouveau, dit-il, j'aurais dû prendre de l'ancien; j'ai choisi ce qui est toujours ancien et toujours nouveau, c'est-à-dire, la pensée de Dieu.

Enfin, dans la dernière de nos réunions, M. Paul Fourez nous a donné lecture d'un mémoire intitulé : *Comment de la négation de l'Église on en vient à la négation de Dieu.* Le titre de ce travail indique suffisamment son objet : il s'agit de démontrer que la négation de l'autorité de l'Église, c'est-à-dire le protestantisme, conduit au rationalisme, que le rationalisme mène au panthéisme, et que le panthéisme n'est qu'une forme de l'athéisme.

Que le protestantisme aboutisse au rationalisme,

l'auteur le prouve en montrant : que dans le système protestant, il est de toute impossibilité de constater l'inspiration des Écritures; que, cette inspiration supposée, la Bible ne saurait constituer encore une véritable règle de foi, puisqu'elle n'est pas claire pour tous, et que rien ne prouve qu'elle contienne tous les dogmes révélés; que c'est en vain que l'on a recours à la distinction des articles de foi en fondamentaux et non-fondamentaux, puisque cette distinction n'est nulle part indiquée dans les Saintes Lettres; que le seul moyen de se tirer d'embarras, pour ceux du moins qui veulent rester d'accord avec leurs principes, c'est de proclamer la raison unique interprète de la Bible. Mais la raison ne juge point ce qui est au-dessus d'elle : il faut donc rejeter de la Bible tout ce qui dépasse la portée de la raison; et alors à quoi bon ce livre mutilé, sinon à entraver le progrès de l'esprit humain? La raison donc reste seule juge suprême de toute religion : c'est le rationalisme.

Le rationalisme admet entre Dieu et l'homme des rapports naturels et nécessaires, rapports fondés sur leur nature réciproque et résultant du fait même de la création. Les relations plus élevées que la doctrine catholique enseigne avoir été établies par la libre et gratuite volonté de Dieu, le rationalisme les rejette comme impossibles. Mais cette prétendue impossibilité contredite par les faits et la foi constante de l'humanité,

à peine les rationalistes songent-ils à la prouver. Ils s'avouent incapables de préciser la fin naturelle à laquelle ils rapportent la vie humaine, et ils déclarent impossible la fin surnaturelle et les moyens surnaturels établis pour atteindre cette fin ! Ils attaquent la notion même du surnaturel comme un non-sens, et à cette notion ils n'ont à opposer que cette misérable pétition de principe : La nature, c'est tout ce qui est; donc en dehors de la nature rien ne se conçoit !

Force leur est donc, pour soutenir leur thèse, de déclarer impossible l'intervention divine dans la création. L'immutabilité de Dieu, disent-ils, s'oppose à ce qu'il intervienne dans le monde; comme si Dieu n'avait pas prévu et résolu de toute éternité son intervention dans la création, aussi bien que la création elle-même; comme s'il ne pouvait, par un seul et même acte, agir à divers moments de la durée, de la même manière qu'il opère à la fois à différents points de l'espace ! Dès qu'on rejette l'intervention de Dieu dans le monde qu'il a créé, il faut rejeter la création elle-même, c'est-à-dire aboutir au panthéisme. En effet, si Dieu ne peut rien créer, l'existence de substances autres que la substance éternelle est absolument impossible, la création seule pouvant donner des substances nouvelles. Donc une seule substance, identité absolue de toutes choses. C'est le principe du panthéisme. Mais cette substance unique, cette réalité en dehors de laquelle

rien n'est réel, qu'est-ce donc ? Si on répond : c'est Dieu, le fantôme du monde s'évanouit. Si on répond : c'est le monde, la réalité divine disparait; Dieu n'est plus que le monde conçu par notre esprit sous sa forme idéale, c'est-à-dire une simple formule, une abstraction, le négatif absolu, comme parle Hégel. Les panthéistes ont beau dire que le réel et le parfait s'excluent substantiellement l'un l'autre, que par conséquent Dieu ne peut être parfait que s'il est idéal; la raison voit précisément le contraire, et l'humanité professe ne reconnaître d'autre Dieu que le Dieu personnel, libre, protecteur et ami de l'homme. Le panthéisme nie donc l'existence d'un Dieu réel; or Dieu existe réellement, donc le panthéisme est faux, et avec lui le protestantisme et le rationalisme qui conduisent au panthéisme; et si la vérité est quelque part, elle ne peut se trouver que dans l'Église catholique.

Ici, Messieurs, se termine notre pèlerinage à travers la cité littéraire, que vous avez vu fonder par nos travailleurs pendant cette dernière année académique. Et maintenant que nous avons revu, comme en miniature, chacun des monuments qui la décorent, imitons les voyageurs intelligents, qui ne se contentent pas d'avoir examiné jusqu'aux menus détails, mais qui veulent pouvoir se flatter en partant d'avoir contemplé d'un coup d'œil le panorama que la ville étale aux regards, d'avoir saisi sa physionomie, d'avoir pénétré

l'esprit qui l'anime et les traditions qu'elle observe. Prenons donc les choses d'un peu haut, et tâchons de résumer l'aspect général de notre cité littéraire.

Vous savez, Messieurs, que les illustres maisons du moyen âge inscrivaient sur leurs étendards quelque parole pleine de sens, où se résumaient tout à la fois les glorieux faits d'armes des ancêtres, et le sentiment religieux aussi profond que mystique qui fut l'âme d'une longue époque de vaillance et de foi.

Eh bien ! nous aussi, comme ces grandes familles chrétiennes, nous avons notre devise, qui ressort manifestement des travaux de cette année. Ne voyez-vous pas en effet que depuis le premier jusqu'au dernier, tous se sont inspirés des mêmes pensées, tous ont été nourris des mêmes maximes, éclairés de la même lumière, embrasés du même feu ? Chacun d'eux ne vous apparaît-il pas comme le développement de l'un de ces termes : Dieu, lettres, sciences et patrie ? Dieu, dont on nous montre la trace dans une théogonie insensée, qui, fille de la barbarie, se reproduit encore dans l'Europe chrétienne et civilisée ; Dieu, dont on nous fait voir le doigt dans les événements de l'histoire, que l'on nous désigne comme la pierre inébranlable sur laquelle viennent se briser ceux qui veulent toucher à l'arche sainte de son Église, que l'on nous indique enfin comme le but suprême de la science et le dernier terme de nos aspira-

tions ; les lettres, que vous avez rencontrées ici dans la personne d'un rhéteur athénien et des romanciers modernes ; les sciences, que vous avez vu s'égarer lorsque leurs flots s'élèvent orgueilleusement, mais qui, vivifiées par l'esprit catholique, coulent toujours à pleins bords, sans que jamais la source sainte se trouve tarie ou que ses eaux soient troublées ; enfin la patrie, dont nos travailleurs ont scruté les annales, pour en retirer de précieux enseignements, la patrie, dont ils ont fait revivre les bienfaiteurs, pour les livrer à nos bénédictions et à notre amour, les tyrans ou les usurpateurs pour les juger dans toute la sévérité de l'histoire !

Que ces mots sacrés soient donc toujours notre devise, comme ils l'ont été pour nos devanciers ; car on peut dire que jamais une voix discordante ne s'est élevée, au sein de la Société littéraire, dans le concert qu'elle fait entendre pour la glorification du beau, du bon et du vrai. C'est grâce à ce sentiment profond que la Société littéraire a vécu, marchant avec des fortunes diverses, moins fougueuse peut-être aujourd'hui qu'aux jours de son ardente jeunesse, mais se distinguant toujours par son organisation intérieure, la nature de ses travaux, la gravité de ses séances, la fraternité de ses membres. Le secret de sa vie passée ne s'est pas, grâce à Dieu, perdu parmi nous, et c'est ce qui doit nous inspirer confiance pour l'avenir. Que le dévouement se lève donc,

que les vides de nos rangs se comblent, que les œuvres littéraires se multiplient, que chacun apporte son obole, si modique qu'elle soit, et quand il aura livré aux méditations de tous le fruit de son sérieux labeur, quand il aura fait l'essai de ses forces, et recueilli peut-être de précieux encouragements, alors encore il pourra se dire, dans le contentement de son âme, qu'il a répondu aux vœux des illustres fondateurs de cette Société; il pourra se dire qu'il a placé un anneau dans cette chaîne ininterrompue, qui s'étend depuis le berceau de notre association jusqu'aux ouvriers de l'heure présente; et, l'on n'en peut douter, de nouveaux anneaux s'y ajouteront longtemps encore, tant que l'on croira à la puissance de l'association pour éveiller le zèle et répandre la science, tant que se pressera sur le giron de la nouvelle *Alma Mater*, une jeunesse sérieuse dans ses aspirations et passionnée pour le bien et le vrai, tant que les traditions de science et de foi seront vivaces dans cette Université et que ses enfants aimeront tout ce qui élève l'âme et agrandit l'intelligence, tant qu'ils nourriront de l'enthousiasme pour la justice et de l'amour pour la vérité, tant que les causes saintes et justes trouveront de l'écho dans leurs âmes, tant qu'ils auront des acclamations pour la vertu et des flétrissures pour l'iniquité.

SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE NÉERLANDAISE (TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP DER KATHOLIEKE HOOGE-SCHOOL, ONDER DE ZINSPREUK : *MET TIJD EN VLIJT*).

—

Eere-Voorzitter.

Hoogeerw. N. J. Laforet, Rector Magnificus.

Werkende-Leden.

Zeereerw. J. David, hoogleeraar, *Bestendige Voorzitter.*

Eerw. P. du Bois, onderpastoor in Ste-Geertruide, *Eerste ondervoorzitter.*

J. Lambrechts, student, *Tweede ondervoorzitter.*

R. Moroy, id. *Eerste secretaris.*

C. Paret, id. *Tweede secretaris.*

J. Van Linthout, drukker der Hoogeschool, *Penningmeester.*

G. Meses, student, *Bibliothekaris.*

Eerw. L. W. Schuermans, onderpastoor op het Groot-Beggijnhof, *Raad.*

B. Verleysen, student, *id.*

G. Beckers, student.

E. Cauwe, id.

B. De Boom, student.
W. De Coninck, id.
D. Delva, id.
A. De Pooter, id.
L. De Reu, id.
J. Janssens, id.
E. Maroy, id.
E. Raes, id.
C. Van der Linden, id.
E. van Oye, id.
F. Venesoen, id.
J. Wagemans, id.
P. G. H. Willems, hoogleeraar.

Bijwonende-Leden.

A. Boone, student.
F. Bosmans, id.
A. Crick, id.
V. Crick, id.
H. de Béhault du Carmois, id.
F. De Kock, id.
G. De Kock, id.
A. De Prins, advocaat.
W. de T'Serclaes van Wommersom, student.
R. Florus, id.
Eerw. H. Gellens, opper-aalmoezenier, te Leuven.
L. Hamendt, student.
P. Lyssens, id.
P. E. Martens, hoogleeraar.

Eerw. L. Mues, student.
Neetens, id.
Robyns, id.
E. Van Melckebeke, id.
L. Verbist, id.
I. Vercauteren, id.

Eere-Leden.

De Heeren :
Bon de Dieudonné van Corbeek-over-Loo, te Leuven.
Burggraaf Eug. de Kerckhove, te Mechelen.
J. de Naeyer, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
L. J. Landeloos, volksvertegenwoordiger, te Leuven.
Zeereerw. A. J. Namèche, theol. doct., onder-Rector der Hoogeschool.
Eerw. E. Ratinckx, onderpastoor, te Antwerpen.
A. Royer de Behr, volksvertegenwoordiger, te Namen.
F. Schollaert, volksvertegenwoordiger, te Leuven.
Eerw. C. Van den Nest, pastoor, te Elewyt.
Isid. van Overloop, volksvertegenwoordiger, te Brussel.
Eerw. L. Van Roy, onderpastoor, te Antwerpen.

Buiten-Leden (1).

(1) Zie de lijst in het *Jaarboekje* van 1863, bl. 53.

VERSLAG OVER DE WERKZAAMHEDEN VAN HET TAAL- EN LETTERLIEVEND STUDENTEN-GENOOTSCHAP *MET TIJD EN VLIJT*, GEDURENDE HET AFGELOOPEN SCHOOLJAAR 1864-1865, GEDAAN, TER HALLE, IN DE PLECHTIGE ZITTING VAN DEN 17 VAN WINTERMAAND, DOOR FREDERIK DE LAET, SECRETARIS DES GENOOTSCHAPS.

—

MIJNE HEEREN!

Met het jaar dat wij nu intreden, zal het bijna dertig jaren geleden zijn dat ons Taal- en Letterlievend Genootschap alhier bij de katholieke Hoogeschool opgericht werd. Ook is het met voldoening dat wij de taak van verslaggever over de werkzaamheden van het afgeloopen schooljaar op ons hebben genomen, daar het ons toegelaten is nogmaals den merkelijken vooruitgang van ons Genootschap te bestatigen en, zijnen bloeienden toestand en zijne troostelijke ontwikkeling aanstippende, de hoop te koesteren jaarlijks nieuwe en kloeke verdedigers onzer moedertaal in zijnen schoot te zien opgroeien.

En inderdaad, Mijne Heeren, wat verschil bespeuren wij niet tusschen den toestand van *Tijd en Vlijt* in 1836 en dien van heden? Waar

is de tijd dat zijne leden, zoo als het onze stichter Em. van Straelen getuigt (1), zich in een studievertrek moesten opsluiten om hen aan de onverschilligheid, ja zelfs aan den spotlust hunner misleide studiemakkers te onttrekken. Maar met moed en volharding bezield, wisten onze eerste leden over deze zoo ontmoedigende hinderpalen te zegepralen en *Tijd en Vlijt* in eenen toestand te brengen, waarop wij met recht fier mogen zijn en waar het groot getal onzer leden, hun onverpoosde ijver, het gewicht hunner werkzaamheden en bijzonder de nu begonnen uitgave van het *Algemeen Vlaamsch Idioticon* — dit voor onze moedertaal zoo belangrijk werk — de beste getuigen van zijn.

Nu wij de vruchten van hun werk inoogsten, mogen wij niet vergeten wat al moeilijkheden onze voorgangers moesten overwinnen om aan *Tijd en Vlijt* eene waardige plaats tusschen de vlaamsche genootschappen te verzekeren; wat al opofferingen zij zich niet moesten getroosten om getrouw te blijven aan hunne vaderlandsche zending, de edele zending van aan de leerende jeugd de liefde harer moedertaal, de liefde onzer voorouderlijke vlaamsche vrijheid in te boezemen. Het was altijd ten prijze eener hardnekkige

---

(1) *Algemeen overzicht der werkzaamheden van het Taal- en Letterlievend Genootschap* MET TIJD EN VLIJT, *gedurende de vijf-en-twintig eerste jaren zijns bestaans.* 1861.

werking dat zij hunne pogingen door eenen verblijdenden uitslag bekroond zagen. Ook is het met het oog op het verledene te vestigen dat wij de beste lessen voor de toekomst kunnen putten.

Ja, Mijne Heeren, wij moeten steeds ons verleden van werken en zwoegen indachtig zijn, om ons niet door onzen huidigen voorspoed te laten verzwakken. In de voorbeelden, ons door onze voorgangers gegeven, moeten wij de noodige krachten putten om de beproevingen, die ons kunnen overkomen, met een onverschrokken moed te verdragen. Want ziet men niet, in het menschelijk leven, de grootste onheilen het schijnbaar standvastigste geluk opvolgen, als wilde ons de Voorzienigheid gedurig herinneren dat er niets standvastigs op aarde bestaan kan en de mensch zich nooit door zijne welvaart mag laten meêslepen, maar altijd sterkte genoeg moet behouden om de onverwachtste slagen gelaten te doorstaan?

Een geweldige slag is dan ook ons Genootschap te midden van zijnen voorspoed komen treffen en onze opgeruimdheid in verslagenheid veranderen. Is het noodig, Mijne Heeren, u de droevige aandoening te herinneren, die ons allen kwam bevangen, toen de treurige mare des doods onzes geliefden Eere-Voorzitter, den Hoogeerw. Heer de Ram, onzen geleerden Rector Magnificus, zich onder de oude wallen der Hoogeschool verspreidde? De man die, sedert dertig jaren, met

zooveel glans de katholieke Hoogeschool bestuurd had, die hare geboorte en hare zoo spoedige als wonderbare ontwikkeling had bewerkt, kwam op 14 mei 1865, na eene kortstondige ziekte, in den Heer te ontslapen. Ik zal u dien pijnlijken stond, die u nog zoo levend voor het geheugen zweeft, niet afschilderen. Heel Leuven, wat zeg ik, gansch België was in den rouw gedompeld, want het was niet alleen de Leuvensche Hoogeschool die in Mgr de Ram een harer machtigste steunpilaren had verloren, maar ons geliefd vaderland telde van dien dag een roemrijken geleerde minder.

Tijd en Vlijt, dat door zoovele duurbare verplichtingen aan den afgestorven Rector gehecht was, nam een groot deel in deze algemeene droefheid, en gelastte uw verslaggever eene laatste hulde aan zijnen vaderlijken Eere-Voorzitter bij zijne laatste rustplaats, te Nijlen, te gaan bewijzen. Maar welke woorden konden onze diepe smart weêrgeven? welke dankbetuigingen konden sterk genoeg zijn om onze erkentenis uit te drukken? Want wie van hen die *Tijd en Vlijt*'s geschiedenis kennen, weet niet wat onze betreurde Rector voor zijn bestaan deed; wat krachtige ondersteuning hij het verleende, en met wat vaderlijke ingenomenheid hij steeds zijne ontwikkeling en zijnen vooruitgang bejegende?

Ik sprak u daar even, Mijne Heeren, over de

moeilijke omstandigheden in dewelke *Tijd en Vlijt* geboren werd. Het was Mgr de Ram die onze stichters bijsprong om hen den noodigen moed te geven tot het voltrekken hunner vaderlandsche onderneming. Onze betreurde Rector had begrepen hoe edel het ontwerp was hier, ter Hoogeschool, een genootschap te stichten waar de vlaamsche jeugd eenige uren, op de beoefening der andere wetenschappen uitgespaard, aan die der vaderlandsche letteren zou kunnen toewijden. Altijd, inderdaad, was hij een standvastige voorstander onzer moedertaal geweest, en toen hij in 1836 aan *Tijd en Vlijt* eene krachtige ondersteuning verleende, zette hij maar het werk voort dat hij eenige jaren vroeger begonnen had, toen hij met den betreurden Willems en onzen geliefden David de grondvesten legde der *Maatschappij tot bevordering van nederduitsche taal- en letterkunde.*

Ik zal u niet spreken, Mijne Heeren, over al hetgeen onze Eere-Voorzitter gedurende bijna dertig jaren voor *Tijd en Vlijt* gedaan heeft, want gij weet allen, dat, zoo ons Genootschap eenen eerbaren naam in de letterkundige wereld mocht verkrijgen en dezen behouden, dit grootendeels aan zijne gedurige en milde tusschenkomst te danken is. Onze te vroeg gestorven Eere-Voorzitter stelde zich daarenboven niet te vrede met ons eene krachtdadige bescherming te verleenen : hij wist ons ook het voorbeeld te geven.

Hoe graag en hoe dikwijls kwam hij niet onze zittingen bijwonen, onze plechtigheden opluisteren om met voldoening onze werkingen na te gaan en ons door zijne wijze raadgevingen de baan des vooruitgangs aan te toonen?

Wie herinnert zich de woorden niet die hij ons toestuurde, toen wij, voor de laatste maal het geluk mochten genieten, hem in ons midden te bezitten : « Welaan! jonge strijders, sprak hij « ons, stapt moedig voort in den weg dien gij « zoo glansrijk hebt ingeslagen en blijft steeds « getrouw aan uwe leuze : Voor Godsdienst, « Taal en Vaderland! Moge dan ook uw Genoot- « schap nog lang groeien en bloeien en tot eer « verstrekken onzer Hoogeschool en van het « vlaamsche Vaderland! »

Het was door zulke woorden dat onze Eere-Voorzitter ons wist aan te moedigen en de heilige liefde voor onze moedertaal in aller harten te ontvlammen; en deze woorden, zooals wij het bij zijne laatste rustplaats zegden, droegen wij in onze harten mede om ze nog dikwijls te herhalen, doch, eilaas, zoo haast niet bij zijn graf!

Doch, laat ons de Voorzienigheid bedanken onze diepe smart te hebben gelenigd met in Mgr Laforet aan de Hoogeschool eenen waardigen opvolger van onzen betreurden Rector, en aan ons Genootschap eenen verkleefden Eere-Voorzitter te hebben geschonken. Schoon geen Vlaming van geboorte, heeft onze nieuwe en

reeds zoo beminde Rector meer dan eens blijken van genegenheid voor onze taal en onze vaderlandsche zaak gegeven, zoodat wij de gegronde hoop mogen voeden, voor *Tijd en Vlijt*, onder zijne bescherming, nieuwe dagen van voorspoed te zien ontluiken.

Weinigen tijd voordat de dood ons onzen vaderlijken Eere-Voorzitter kwam ontrukken, was *Tijd en Vlijt* nog in volle vreugd, want het vierde de vijf-en-twintigjarige diensten van zijnen anderen weldoener, zijnen bestendigen Voorzitter. Inderdaad, Mijne Heeren, het was, dit jaar, vijf en twintig jaren geleden dat de Zeereerw. Heer David voor de eerste maal den voorzitterstoel in ons Genootschap, als bestendige Voorzitter, bekleedde; vijf en twintig jaren van opoffering aan de vlaamsche jeugd, die, na hem de wetenschap in zijne gulden lessen gevraagd te hebben, deze in ons Genootschap kwam toepassen, en zich, onder zijn geleide, op de beoefening der vaderlandsche letteren toelegde. Wie zal u zeggen, Mijne Heeren, wat onze geleerde Voorzitter, gedurende dit tijdvak, gedaan heeft om aan onze leden de ware grondbeginsels van taal- en letterkunde in te boezemen; met welke vaderlijke goedheid, wat zeg ik, met welke liefde hij hunne eerste en soms gebrekkige stappen in de letterkundige baan gade sloeg en hoe gelukkig hij zich achtte, zoo hij zijne pogingen door den gewenschten uitslag bekroond zag en aan

onze moedertaal een beoefenaar of een verdediger meer kon schenken? *Tijd en Vlijt*, mag men zeggen, is onder de bestiering van onzen David—want zoo immers mogen wij hem noemen — eene krijgschool geweest, waar jonge krijgers hunne wapens kwamen leeren hanteeren om ze behendig tegen den vijand te kunnen gebruiken; want, Mijne Heeren, de Vlaming van heden moet behendig kunnen vechten. Hij komt den vijand niet meer op het slagveld tegen waar hij hem met een *goedendag* den kop kon brijzelen. De vijand is in zijn huis gedrongen en heeft hem schier veroverd; hij schuilt overal: in het staatsbestuur, in het onderwijs, in de gerechtshoven: en wil de Vlaming niet verslagen worden, zoo moet hij zich eerst tot een moeilijken en hardnekkigen strijd voorbereid hebben.

Waar beter dan in *Tijd en Vlijt* konden de jonge Vlamingen zich tot dien gedurigen en afmattenden strijd africhten? wie beter dan onze David kon hun het gebruik hunner wapens leeren? Ook mag *Tijd en Vlijt* zich roemen meer dan eens machtige kampioenen in het Vlaamsch strijdperk te hebben gezonden, en zoo het zich soms, onder het geleide van zijnen grijzen veldoverste zelf, in den strijd wierp, mocht het meer dan eens schoone lauweren plukken.

Ook namen wij met vreugde deze gelegenheid waar om aan onzen geleerden en beminden Voorzitter onzen innigen dank te betuigen, zoo in

onzen naam als in dien onzer voorgangers, onze oude leden. Reeds in onze eerste zitting des jaars werd de inrichting besproken der luisterlijke plechtigheid waarop wij de nooit volprezen diensten onzes bestendigen Voorzitters zouden vieren. *Tijd en Vlijt* besloot dezen een prachtig geschenk, dat hem zijne diensten en zijne letterkundige lauweren moest herinneren, als blijk zijner dankbaarheid aan te bieden (1).

Het was op den 18[den] van wintermaand dat dit duurbaar jubelfeest gevierd werd. Reeds lang voor 10 ure was de Promotie-zaal der Hoogeschool, waar ons Genootschap gewoon is zijne plechtige zittingen te houden, opgepropt met leden en oude leden van *Tijd en Vlijt*, alsook

---

(1) Dit meesterstuk door ons geacht buitenlid, M. Lamb. van Rijswijck-Bogaerts, van Antwerpen, vervaardigd, bestond uit eene zilveren schrijfdoos in vorm van een kleinboek in-4°. Op het deksel staat een schoon gedreven portret van hoogleeraar David, omringd van den naam van *Tijd en Vlijt*, in groote gothische letteren op een rooden fluweelen band. Benevens loopt eene kunstig gedreven banderol, waarop de namen der bijzonderste werken van den jubilaris op lauwerbladeren geschreven staan. Van achter op den band staat het wapen van *Tijd en Vlijt*, alsook de naam van *J. David.* Het boek sluit met twee sloten in gothischen stijl en is op sneê verguld. In de schrijfdoos vindt men allerlei schrijfgerief en treft men het volgende opschrift aan op eene gulden plaat: HET STUDENTEN-GENOOTSCHAP *MET TIJD EN VLIJT* AAN J. B. DAVID, HOOGLEERAAR TE LEUVEN, TER GELEGENHEID VAN ZIJN VIJF EN TWINTIGJARIG VOORZITTERSCHAP 1839—1864. Dit geschenk werd bij middel van inschrijving tusschen onze leden en buitenleden bekostigd.

met een aantal studenten, die door hunne tegenwoordigheid het belang dat geheel de studeerende jeugd in dit feest stelde, wilden betoonen. Tusschen de aanwezigen bemerkte men onzen Hoogeerwaarden en betreurden Eere-Voorzitter, Mgr de Ram, die voor de laatste maal bij onze plechtigheden moest voorzitten; den heer Emm. van Straelen, onzen moedigen stichter, in wien wij nog altijd een krachtigen aanmoediger en een warmen vriend vinden; M. den volksvertegenwoordiger Schollaert, onzen oud-ondervoorzitter, die geene gelegenheid laat ontsnappen om zijne belangstelling in den bloei van ons Genootschap te betoonen. Voorts de HH. Nolet de Brauwere van Steeland, Delgeur, Serrure zoon, Heylen, L. van Rijswijck, Dés. Rombouts, de Beucker, D. van Spilbeeck, de gebroeders Hoofs, enz., buitenleden.

Om 10 ure werd de jubilaris onder een daverend handgeklap binnengeleid en hij beklom onmiddellijk het spreekgestoelte, want, volgens zijne oude gewoonte, wilde hij ons, op de jaarlijksche plechtige zitting, met eene lezing vergasten. Het stuk dat de kundige schrijver ons voorlas, was getiteld *de Grimsel*, en handelde over eene reis die hij over eenige jaren, met eenen vriend, in Zwitserland had ondernomen. Dit schoon geschreven verhaal, dat, volgens de uitdrukking van onzen eersten ondervoorzitter du Bois, eene parel te meer aan de kunstkroon van den jubi-

laris moest hechten, verwekte herhaalde malen langdurige toejuichingen. Wij zouden vreezen dit schoon gewrocht van den geleerden schrijver, die met even veel gemak alle vakken weet te behandelen, door eene ontleding te verminken of door eene gedeeltelijke mededeeling deszelfs waarde te verminderen, maar laat ons verhopen dat wij met dit sieraad onzen eerstkomenden bundel zullen mogen verrijken.

Na deze lezing begon de eigenlijke plechtigheid. De eerw. heer du Bois beklom het spreekgestoelte en bracht, in diepgevoelde woorden, hulde, namens *Tijd en Vlijt*, aan zijn bestendigen Voorzitter. In eene lange en doorgronde studie over den toestand der nederlandsche taal in België deed hij de werking van den jubilaris op het taal- en lettergebied en het gezag dat zijnen naam omringt, uitschijnen, *Tijd en Vlijt* geluk wenschende, eenen zoo geleerden taal- en geschiedkundige als voorzitter te mogen bezitten.

De tweede ondervoorzitter, de heer Max Bausart, reikte vervolgens, onder het uitspreken van eenige gepaste woorden, door donderende toejuichingen begroet, den jubilaris het feestgeschenk toe. Vol aandoening was het antwoord dat onze eerwaarde Voorzitter het Genootschap toerichtte. In eene hartelijke toespraak bedankte hij de leden om deze zoo gemeende betooging en beloofde hij zijne laatste jaren tot den bloei van het Genootschap te besteden. Het was dan ook

aandoenlijk allen de aanwezigen zich, op dien oogenblik, rond den jubilaris te zien scharen om hem door een warmen handdruk, meer dan door hunne woorden, hunne erkentenis te betuigen.

Toen de algemeene geestdrift een weinig gestild was, droeg de heer Bausart een zeer schoon en kernachtig gelegenheidsdicht voor, dat hevig toegejuicht werd, waarna de toenmalige eerste secretaris, de heer Jer. Lambrechts, eene overschoone toespraak voorlas, ons door hoogleeraar de Vries, van Leiden, toegezonden. Na zijne spijt te hebben uitgedrukt, deze plechtigheid niet te kunnen bijwonen, waar zijn vriend David « die meer dan het vierde eener eeuw het sieraad onzer Hoogeschool was » geëerd werd, gaf hij in eene gemoedelijke taal lucht aan zijne gevoelens van erkentenis voor de hartelijke gezindheid die hij den jongeren vriend betoond had, « die er eene eer in stelde in ijver « voor wetenschap en letteren zijn voorbeeld na « te streven, en geene aanleiding ongebruikt « liet om hem zijnen eerbied en zijne gehecht- « heid te bewijzen. »

« Een feest ter eere van onzen David, ging « de geleerde professor voort, zich tot ons rich- « tende, is een feest der Nederlandsche taal. Als « leeraar en als schrijver, heeft hij steeds krachtig « voor haar geijverd, haren luister bevorderd, « liefde en zin voor haar opgewekt in het jeug- « dig geslacht. Waar hare schoonheden miskend

« of hare rechten verkracht werden, heeft hij
« steeds moedig voor haar gekampt; gekampt,
« niet met die felheid en bitterheid waaruit niets
« goeds geboren wordt, maar met kalmte en
« waardigheid en in dien geest der liefde, die den
« felsten en bittersten tegenstand overwint. »

In eene schoone rede, die wij betreuren hier niet in haar geheel te kunnen meêdeelen, herinnerde ons uitstekend buitenlid al de diensten die « onze David » de nederlandsche taal had bewezen ; hij spoorde ons aan, met het voorbeeld van onzen waardigen Voorzitter voor oogen en met eene edele eerzucht bezield, altijd voor de dierbaarste volkspanden te blijven waken : « Met
« *tijd en vlijt* zult gij eenmaal de overwinning
« behalen, sprak hij ons, want elke goede zaak
« moet eindelijk zegevieren, en de Vlaamsche
« zaak is eene goede zaak bij uitnemendheid.
« Daarom op dezen dag de gelofte vernieuwd,
« dat gij wilt leven en streven voor de Vlaam-
« sche, voor de Nederlandsche taal! Daarom, nu
« gij bijeen zijt gekomen om uwen achtbaren
« Voorzitter te vereeren, hem de verzekering
« aangeboden, dat gij hem uwe hulde wilt bewij-
« zen, niet alleen met woorden, maar ook met
« daden ; niet alleen door het voorbijgaand feest-
« gedruisch van dezen dag, maar, uw leven lang,
« door volhardende inspanning en algemeene toe-
« weiding aan de heilige zaak onzer nationaliteit.

« Dat zal de waardigste vereering zijn, die gij

« uwen Voorzitter brengen kunt. Zoo zult gij aan
« den arbeid van zijn leven de schoonste kroon
« opzetten, want zijn geest zal in u blijven voort-
« leven. *De taal is de ziel der natie*, *zij is de*
« *natie zelve*. Leeft dan voor Nederlands taal,
« zoo zult gij leven voor Nederland, en de duur-
« zame verbroedering van Zuid en Noord zal
« ons sterk maken, want *eendracht* — zoo luidt
« uwe en onze spreuk — *eendracht maakt*
« *macht!* »

Die schoone woorden verwekten in de vergadering eene algemeene geestdrift die genoegzaam bewees hoe wel de heer de Vries tot het hart van *Tijd en Vlijt* gesproken had.

De plechtigheid liep ten einde met de lezing van het verslag over het afgeloopen schooljaar, door den heer Jer. Lambrechts opgemaakt. Nog eens mochten de tegenwoordige oude leden bestatigen, dat *Tijd en Vlijt* zijn verleden waardig was gebleven en noch op het letterkundig noch op het staatkundig gebied onwerkzaam was geweest (1).

's Avonds, om vijf ure, vereenigde zich het Genootschap, onder het voorzitterschap van zijnen hoogeerwaarden Eere-voorzitter, aan een prachtig gastmaal, in de museum-zaal der Hoogeschool opgedischt. Een zeventigtal leden namen

(1) Zie over dit feest het uitgebreid verslag in de *Vlaamsche School* van december 1864 verschenen.

er aan deel. Aan het nagerecht droeg de heer Nolet de Brauwere van Steeland een geestig gelegenheidsdicht voor (1), waarin hij ons onder luidruchtige toejuichingen voorstelde het marmeren borstbeeld van den jubilaris te doen vervaardigen. Dit voorstel, dat reeds vroeger door de regelings-commissie was gedaan geworden en slechts op aandringen van den jubilaris was verlaten, zal bij de eerste gelegenheid ten uitvoer worden gebracht.

Nadat er lezing was gegeven van nog twee zeer vleiende gelegenheidsbrieven der heeren de Jager, van Rotterdam, en Dautzenberg, van Brussel, werd den jubilaris een schoon geschenk overhandigd, hem door de *Vlaamsche Broeders* van Limburg toegezonden, en stelde de heer du Bois, onder het uitspreken eener korte rede, de gezondheid van den jubilaris in. In zijn antwoord dronk onze eerwaarde Voorzitter de gezondheid van zijnen boezemvriend Mgr de Ram, die het Genootschap eenige gevoelvolle woorden toestuurde, waarvan wij er later, bij eene droevige plechtigheid, eenige mochten herinneren.

Na verscheidene heildronken aan de buitenleden, aan de ondervoorzitters, aan Emm. van Straelen en andere feestgenooten, door verschillende leden toegebracht, verkreeg de heer Schollaert het woord, en in eene warme en doordachte

(1) Zie de *Vlaamsche School.*

redevoering bracht hij hulde aan de vlaamsche beweging, wier nationale en zedelijke strekkingen hij toejuichte. Het warme woord van den vlaamschen volksvertegenwoordiger bracht eene algemeene geestdrift te weeg en deed in ieder de hoop ontstaan dat de vlaamsche zaak, die welhaast op het nationaal spreekgestoelte zal bepleit worden, meer dan een moedigen verdediger zou vinden.

Voorts werden er nog drie redevoeringen gehouden, de eene door den eerw. heer Schuermans, tot de vlaamsche volksvertegenwoordigers gericht, eene tweede door den heer de Beucker over den vlaamschen volksgeest en eene derde door den heer Désiré van Spilbeeck, die hulde bracht aan de vlaamsche strijders. Alle deze redevoeringen werden geestdriftig toegejuicht en dit echt vriendenfeest duurde voort tot laat in den avond, onder het zingen van vaderlandsche liederen.

De dischgenooten scheidden onder het uitdrukken der hoop, nog lang den jubilaris in hun midden te mogen behouden en hem nog meermalen hunnen dank te kunnen uitdrukken. Allen herhaalden de schoone woorden des heeren Bausart:

Blijf lang in ons midden nog, moedige strijder,
't Gevecht is niet uit; misschien komt nog de tijd
Dat Vlaanderen zijn zonen op nieuw moet vergåren.
Met u dan, aan 't hoofd van de dappere scharen,
Zal 't vaandel staan van Tijd en Vlijt.

Blijf lang in ons midden nog, moedige strijder,
Wie weet wat de toekomst ons reeds heeft bereid?
Misschien dat ge ons nogmaals moet wapenen geven
Om weêr te overwinnen, of moedig te sneven
Voor 't vaandel van ons TIJD EN VLIJT.

Blijf lang in ons midden nog, moedige strijder,
Zoo lang hebt ge ons reeds naar de zege geleid,
Dat thans onze namen aaneen zijn verbonden,
Daar steeds op ons vaandel die namen ook stonden
Van DAVID en van TIJD EN VLIJT.

Laat ons verhopen, Mijne Heeren, dat onze geleerde Voorzitter die, aan het einde van dit schooljaar, gezondheidshalve zijnen leeraarstoel heeft moeten verlaten, in de rust alle zijne krachten zal terug vinden en nog lang aan het Vaderland en aan ons Genootschap zal behouden worden.

Hopen wij ook dat zijn opvolger in den leergang van nationale letterkunde, de heer P. Willems, zijnen voorganger waardig zal zijn, en dat onze vaderlandsche zaak in hem een warmen verdediger zal vinden.

Het is tijd, Mijne Heeren, dat ik u spreke over onze eigenlijke werkzaamheden, die dit jaar zeer belangrijk waren, maar laat mij toe u alvorens eenige woorden te zeggen over het aandeel dat wij in de werkelijke vlaamsche beweging hebben genomen. Dit aandeel, hoe gering het ook zij, toont genoeg dat wij in de baan volharden welke wij verleden jaar stoutmoedig zijn ingetreden met hier, te Leuven, op 17 januari eene

vlaamsche meeting te beleggen, die in het land eenigen weerklank mocht genieten. Zoo wij, dit jaar, de gelegenheid niet hebben gehad, in onzen meer eigenen kring, werkelijk onze vaderlandsche zaak te verdedigen, hebben wij niettemin overal waar het de vlaamsche beweging gold, door onze tegenwoordigheid en onze deelneming aan oudere strijders willen toonen, dat zij niet moedeloos moeten voortvechten, maar duchtiger en duchtiger slaan, daar zij hun leger dagelijks door jongere strijders zien aangroeien.

Twee omstandigheden hebben zich in den loop van dit schooljaar voorgedaan, waarin wij blijken van verkleefdheid aan de vlaamsche beweging mochten geven. Ik wil spreken van den vlaamschen landdag van Antwerpen, van 2 november 1864, en den tocht naar Waterloo, op 18 juni 1865, waar vertegenwoordigers van alle germaansche volkeren de vijftigste verjaring kwamen vieren des bloedigen slags, die Europa van eene schandelijke slavernij verloste.

Ik zal u de gelegenheid niet herinneren waarom de Vlamingen van Antwerpen al hunne stamgenooten op eenen algemeenen landdag bijeenriepen. De hoonende woorden, hun, in eene plechtige omstandigheid, door een hooggeplaatst magistraat toegesproken, zullen zoo rap niet uit het geheugen der Vlamingen gewischt zijn en maar eerst op den dag der volkomene voldoening worden vergeven. Heel vlaamsch België

was over deze stoute en tergende woorden verontwaardigd, en uit alle gewesten stegen er krachtige protestatiën tegen op. Maar hun verleden getrouw, bleven de Vlamingen kalm en bedaard en de onvoorzichtige uitdaging van M. de Bavay misprijzende, besloten zij in eenen algemeenen landdag, te Antwerpen aangelegd, hunne onwrikbare rechten tegen de franschdolheid van eenige hunner misleide landgenooten te bevestigen.

Het was een schoone stond, die wel geschikt was om de verdedigers onzer moedertaal moed te geven, toen afgevaardigden van schier al de vlaamsche maatschappijen des lands zich in de groote zaal der *Sodaliteit* vergaderden om in eene broederlijke vereeniging nieuwe krachten te putten. De leden van *Tijd en Vlijt* waren talrijk opgekomen en aan hun viel ook de eer te beurt de eerste de stem te mogen verheffen, om het vlaamsche vaderland over den toegebrachten hoon te wreken.

Het was onze moedige ondervoorzitter, de heer Max Bausart, die de eerste het spreekgestoelte beklom. In krachtige woorden protesteerde hij tegen M. de Bavay's beruchte mercuriaal en deed er den weinigen grond van uitschijnen. Langdurige toejuichingen begroetten den jongen en welsprekenden redenaar, die bewezen had wat vurige liefde voor taal en vaderland de leden van *Tijd en Vlijt* bezielt.

Laat mij toe, Mijne Heeren, deze gelegenheid

waar te nemen, om in u aller naam aan onzen talentvollen tweeden ondervoorzitter, die ons in den loop van dit schooljaar moest verlaten, onzen innigen dank uit te drukken om de diensten die hij ons Genootschap bewezen heeft en de verkleefdheid met dewelke hij steeds onze duurbare zaak heeft verdedigd. Bij den eersten stap dien hij deed in de nieuwe loopbaan welke hij nu is ingetreden, heeft hij nogmaals een blijk van zijne echte vlaamschgezindheid willen geven, met voor 't Beroeps-hof van Brussel, in tegenwoordigheid van M. de Bavay, met een ander leerling onzer Hoogeschool, M. Paul Fillet, van Antwerpen, het recht te eischen, zijnen eed als advocaat in het Vlaamsch af te leggen, en alzoo door eenen tot nu toe ongehoorden akt in de annalen van het Hof van Beroep aan de uitdaging van den brusselschen magistraat te antwoorden. Dit recht werd nogmaals door het Hof miskend, want immers is het gebleken dat de Vlaming geene rechten meer heeft.

Eene dergelijke hulde moet ik aan ons ijverig medelid, den heer Jer. Lambrechts, bewijzen om de toespraak die hij 's avonds op het gastmaal, dat op den landdag volgde, aan de oude vlaamsche strijders toestuurde. De heer Jer. Lambrechts, die den heere Bausart als tweede ondervoorzitter is opgevolgd, heeft later nog bewezen dat hij zijnen voorganger waardig is met op het jongste taalkundig congres, dit jaar te Rotterdam

gehouden, eene rede uit te spreken die de vleiendste goedkeuring der geleerde vergadering mocht meêdragen.

De vijftigste verjaring van den slag van Waterloo gaf ons andermaal de gelegenheid om onze diepe verkleefdheid aan de Vlaamsche Beweging te bevestigen. De Vlamingen hadden besloten met hunne germaansche broeders plechtig den heuglijken dag te vieren die hen en ons van het fransche juk verloste. Hier nogmaals stonden wij aan hunne zijde, en alhoewel wij voor een gering aandeel waren in de duizende menschen die zich op 18 juni ll. naar Waterloo hadden begeven, was het voor ons een zoet oogenblik, toen wij, gemengd met broeders van Noord en Zuid, aan den voet van den fieren leeuw van Waterloo, ons den dag herinnerden waarop onze ouders over de wapens van onzen alouden vijand zegevierden, de hoop koesterende zijne zedelijke macht die hij deels is blijven behouden, weldra te zien verdelgen.

Maar ik haast mij, Mijne Heeren, een ander onderwerp aan te vatten en u te toonen dat, zoo wij, dit jaar, in de vlaamsche beweging niet werkeloos zijn gebleven, wij op een terrein dat ons meer eigen is en dat wij met meer zekerheid mogen bewandelen, schoone vruchten mochten plukken. Ik wil spreken, Mijne Heeren, over onze letterkundige werkzaamheden, die dit jaar door haar gewicht en hare uitgestrektheid meer dan ooit den

ijver bewijzen dien onze leden in de beoefening der vaderlandsche letteren aan den dag leggen.

Zooals gij zult kunnen oordeelen, hebben onze leden zich, gedurende dit schooljaar, op schier alle vakken toegelegd. Beurtelings beoefenden zij de dichtkunst en de proza, en in deze laatste treffen wij zeer merkwaardige stukken aan, rollende over de geschiedenis of over wetenschappen van allen aard. Een kort overzicht onzer werkzaamheden, volgens tijdsorde opgesteld, zal u van de waarheid mijner woorden overtuigen.

In zitting van 6den van slachtmaand las ons de heer Beckers een dichtstuk voor getiteld : *Des ballings laatste vaarwel.* Dit gedicht, vol gevoel en met veel gemak geschreven, droeg de algemeene goedkeuring weg.

De heer Remi Moroy gaf ons vervolgens lezing van eene belangrijke geschiedkundige schets, getiteld : *Het oud Brabant ten tijde van Maria-Theresia.* In dit sierlijk geschreven stuk stelde ons werkzaam medelid ons de ongelukken ten toon, die dat gedeelte van Vlaanderen, van Dendermonde tot Kortrijk, tusschen Dender en Schelde gelegen, kwamen treffen, wanneer de hongersnood er met den oorlog woedde en er het ontstaan veroorzaakte der beruchte Rooversbende van Jan de Lichte, die tot op onze dagen aldaar het voorwerp van alle sprookjes en vertellingen is gebleven. De heer Moroy, die ons reeds meermaals blijken van diepe historische kennissen

gaf, toonde ons nogmaals in dit belangrijk stuk met welke voorliefde hij zich op de studie der plaatselijke en zedelijke geschiedenis toelegt.

In zitting van den 20sten derzelfde maand vervulde de heer van Linthout zijne plichtmatige leesbeurt met een stuk, waarin hij ons op nieuw zijne grondige kennissen ten toon spreidde. *Het kiesrecht* was ditmaal het voorwerp zijner verhandeling. Schrijver bewijst vooreerst dat dit recht bestemd is om in Europa dagelijks meer en meer belangrijk te worden; ook onderzoekt hij welke er de uitgestrektheid mag van zijn. In princiep verklaart hij zich den aanklever van het algemeene stemrecht, in den volledigsten zin van het woord, maar hij bekent dat practisch dit recht min of meer uitgebreid zijn moet naar mate de beschaving min of meer voortgang onder het volk heeft gedaan. Hij is ook een groot voorstander van het gebruik, in Engeland in voege, 't welk den kandidaat verplicht op de *hustings* met zijne machtverleeners over de belangen des lands of de eene of andere politieke kwestie te komen handelen. Integendeel is hij een hard tegenstrever van alle die listen waarmede men het geheim van de keus poogt te verijdelen en hij laakt, in hevige woorden, de overgroote kiesonkosten, die zoo weinig met de waardigheid van den kiezer en van den gekozene gepaard gaan.

De heer Cam. Paret gaf ons daarna lezing van het eerste gedeelte van een uitgebreid roman-

tisch verhaal uit de XIIIe eeuw, getiteld : *De jonge monnik van Furstenfield*, waarin hij ons de lotgevallen van Godfried, jongsten zoon van Arnold V, graaf van Loo, en zijne ongelukkige liefde voor Maria, jongste dochter van Hendrik II, hertog van Brabant, verhaalde. Die eerste proef des jongen schrijvers werd met veel belangstelling aanhoord. Wij verhopen dat de heer Paret dezen eersteling door jongere broeders zal laten volgen; alhoewel zijn stijl soms niet heel zuiver is, en zijne tafereelen onvolledig zijn afgeschetst, belooft hij toch met werk en volharding een goed schrijver te worden.

In zitting van den 4^{den} van wintermaand las ons de heer Jer. Lambrechts (major) een vrij lang en kundig geschreven dichtstuk voor, getiteld : *De roos en de lelie.* Onder allegorische beelden wreef hij den hekel over de misbruiken en de vooroordeelen der huidige wereld, in eene taal die meer dan eens de algemeene toejuichingen verdiende.

Vervolgens eindigde de heer Paret de lezing van zijnen *jongen monnik van Furstenfield.*

In zitting van den 11^{den} van wintermaand gaf ons oud lid, de eerw. heer Mertens, dien wij met spijt aan 't einde van dit schooljaar Leuven hebben zien verlaten, lezing van een hoogst belangrijk historisch en plaatselijk *Overzicht van Brabant, van de eerste tijden af tot op het einde der XVIIIe eeuw.* Schrijver schetste ons de plaat-

selijke geschiedenis af van Brabant van in de oudste tijden tot de regeering van het huis van Oostenrijk. Na ons medegedeeld te hebben wat zijne lange en geduldige opsporingen hem over deze streek hadden doen ontdekken, van het tijdvak des Romeinschen invals en gedurende Rome's beheer, toonde hij ons Brabant onder het frankisch gebied en de regeering van Karel den Groote, onder het leenroerig tijdvak, enz. Hij bestudeerde de vroegere volkstammen van den Brabantschen bodem en deed ons de aloude inwoners van het graafschap van Leuven en het hertogdom Brabant kennen met etymologisch de plaatselijke benamingen op te helderen, en de overleveringen en volksgebruiken te bespreken, alsook de rechterlijke en godsdienstige plegingen, die zeker gewijzigd zijn geworden, maar wier oorsprong in de aloude zeden dier volkeren schijnt te wortelen.

Men begrijpt licht welke bron van belangrijke bijzonderheden over onze oude geschiedenis eene dergelijke studie moest bevatten. Ook mogen wij dit stuk van ons geleerd medelid als een der bijzonderste van dit schooljaar beschouwen.

Daarna las ons de heer Dr L. Lambrechts (minor) eene studie *Over den pandbrief*, waarvan hij ons den oorsprong, de verschillende vervormingen, het nut, enz. breedvoerig en klaar uitlegde.

Ons oud en ijverig lid, de eerw. heer L. W. Schuermans, eindigde de zitting met de lezing

eener uitgebreide levensbeschrijving 1° van Godeschalk Rosemondt, hoogleeraar van Leuven, geboren te Eindhoven, en overleden te Leuven in 1526, die in 't Vlaamsch merkwaardige en zeer zeldzaam geworden werken uitgaf, over eenige punten des geloofs handelende; 2° van hoogleeraar Willem van Engelen of ab Angelis, en 3° van Marten van der Donckt of Duncanus, die oneindig veel schreef in de moedertaal tegen de kettersche nieuwigheden, tusschen de jaren 1570 en 1590, wanneer hij stierf als aartspriester te Amersfoort.

Alhoewel de bewerking van het *Algemeen Vlaamsch Idioticon*, met welks uitgave de heer Schuermans, met de heeren du Bois en Jer. Lambrechts belast is, zijne kostelijkste stonden vergt en hem belet, voor den oogenblik, zijne levensbeschrijving voort te zetten van de beroemde mannen van Leuven of van Leuvens oude *Alma Mater*, die de moedertaal beoefend hebben, heeft ons werkzaam medelid niet te min, dit jaar, een groot deel aan onze letterkundige oefeningen willen nemen en ons den uitslag zijner jongste nasporingen over het leven en de werken van eenige merkwaardige mannen mededeelen.

In zitting van den 23sten van wijnmaand had hij ons reeds lezing gegeven eener korte levensbeschrijving, later in de *Eendracht* opgenomen, 1° van P. Peck, Heer van Bouchout, vermaard staatkundige der XVIe eeuw; 2° van Jan Stroo-

snyder, die in 1573 eenige nederduitsche verzen vervaardigde; 3° van Marten van Dam, verdienstelijk bloemschilder en liefhebber van vlaamsche verzen, in 1808 overleden; 4° van L. H. J. Vrancken, oppergeneesheer van 't Gasthuis van Antwerpen, die in 't Vlaamsch over de inenting der koepokken schreef; 5° van J. B. Uytterhoeven, opperheelmeester van Sint-Jans-Gasthuis te Brussel, die tijdens de fransche omwenteling krachtdadig de indringing der fransche taal tegenwerkte en over de heelkunde verscheidene zeer geachte werken in zijne moedertaal schreef; 6° van J. B. Schaeyes, den geleerden schrijver van *Les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine.*

Voorts deelde ons de heer Schuermans nog mede : In zitting van den 5den van lentemaand, een kort bericht over P. de Smet, die rond 1568, met P. Calentyn, in 't Nederduitsch, vele godvruchtige werken in 't licht gaf.

In zitting van den 19den van lentemaand een bericht over 't *Geslacht van T'Sestich*, en inzonderheid eene levensbeschrijving van een deszelfs leden Antonius Sexagius, bekend rechtsgeleerde, die omtrent 1598 in zijne moedertaal schreef.

In zitting van den 2den van grasmaand eene biographie van den hoogleeraar V. F. Plempius. Maar het bijzonderste werk dat ons geleerd medelid ons voorlas, was eene lange levensbeschrijving van Jacob van den Borgt of a Castro,

die hij ons in de zitting van den 16den van grasmaand meêdeelde. A Castro, uitmuntend leeraar van Leuven en derde bisschop van Roermond, gaf een groot boekdeel in-folio uit, bevattende zeer schoone nederduitsche redevoeringen en sermonen. Na het heilig leven van den geleerden bisschop van Roermond beschreven te hebben, geeft de heer Schuermans eene beoordeeling over 's mans letterkundige werken, inzonderheid over zijne sermonen, die in 1649, tien jaar na zijn overlijden, onder den titel van : *Regnum Christi : Tot in het rijk Christi of* 110 *sermoonen*, zijn uitgegeven.

Ik acht het onnoodig, Mijne Heeren, hier den heere Schuermans onzen dank te betuigen om zijne ijverige deelneming in onze werkzaamheden, zijne vurige liefde voor onze moedertaal en zijne gestadige en belanglooze werking in de vlaamsche beweging. De heer Schuermans, die dit jaar, vijf en twintig jaren lid van ons Genootschap is, verdient door zijne verkleefdheid aan de vlaamsche jeugd, in wie hij gedurig de heiligste liefde voor de moedertaal weet op te wekken, den dank van alle rechtzinnige Vlamingen.

In zitting van den 22sten van louwmaand gaf ons nog de eerw. heer Mertens lezing van een geestig en goed geschreven stuk, getiteld : *Wat men zoo al op een uitstapje ontmoet of het burgondisch in Vlaanderen*, waarin hij ons onder een humoristischen vorm den sleutel gaf van het oud bur-

gonsch dialect, dat nog in de omstreken van Zele door de volksklas gesproken wordt en bij het volk onder den naam van *dieventaal* bekend is.

De zitting van den 28sten derzelfde maand was uitsluitelijk aan de poëzie toegewijd. De heer de Pratere las ons een dichtstuk voor, getiteld : *Aan een gestorven vriend!* en onze jeugdige en gevoelvolle dichter Eugeen van Oye, eene reeks schoone dichtstukjes, getiteld : *Sterrenlooze nachten.* Hetzelfde lid deelde ons nog in zitting van den 2den van grasmaand eene geleerde verhandeling *Over de bijvoeglijke naamwoorden* mede.

In zitting van den 5den van sprokkelmaand vervulde de heer Voskuilen zijne plichtmatige leesbeurt met eene geschiedkundige studie, getiteld : *St-Bartholomeus-nacht*, waarin hij in zuivere taal en met heldere beschouwingen de omstandigheden uitlegde welke dien beruchten en gruwelijken nacht hebben te weeg gebracht.

In dezelfde zitting en in die van den 2den van grasmaand vervulde onze eerste ondervoorzitter, de eerw. heer du Bois, zijne leesbeurt met eene alleraantrekkelijkste voordracht. Na een voorwoord over de poëzie der Psalmen en derzelver nederduitsche vertaling door hem vervaardigd, deed hij ons die door eenige uittreksels kennen. Hij las ons : Psalm XVIII, volgens de Vulgata, getiteld : *Zang van David, Gods lof mel-*

dende uit de heerlijkheid der schepping en de voortreffelijkheid der goddelijke veropenbaring. Psalm. XLIV : *Salomon's bruiloftzang. Zang van den Christus en van de H. Kerk.* Psalm LXXVI : *Zang van Asof. Klacht en hoop in grooten rampspoed des volks.* Later las hij ons nog den heerlijken lofzang van *Debbora* uit het Boek der Rechters, V. 16.

Uit de brokken die de heer du Bois ons uit zijne vertaling voorlas, kunnen wij genoeg oordeelen dat deze van de beste zijn zal die tot nu het licht hebben gezien. De juistheid der overzetting, gepaard met de zuiverheid en het dichterlijke der taal, maken van deze vertaling een echt meesterstuk, dat, wij twijfelen er niet aan, aan onzen beminden ondervoorzitter eene schoone plaats in de schaar der nederlandsche dichters zal verzekeren.

In zitting van den 18[den] derzelfde maand las ons ijverig medelid, de heer Karel Daniels, eene wetenschappelijke studie voor, getiteld : *Het ijs en de ijsschollen in het bijzonder*, die de algemeene goedkeuring meêdroeg. Wij bedanken hartelijk den heer Daniels, de eerste, verleden jaar, het wetenschappelijk vak, dat allengskens verlaten was geworden, beoefend te hebben met zijne verhandeling over de *Mammouths*. Dit jaar reeds heeft zijn voorbeeld vele navolgers gevonden.

In zitting van den 14[den] van bloeimaand wer-

den de belangen onzer moedertaal, die ons zoo nauw aan 't hart liggen, door twee leden bepleit. In eene doorgronde redevoering verdedigde de heer Willem van West de gekrenkte rechten der Vlamingen en besprak hij bijzonder het arrest van het Hof van Beroep van Brussel, in zake Karsman, en de jongste mercuriaal van procureur-generaal de Bavay.

Uw verslaggever las daarna eene uitgebreide verhandeling *Over het nut van een vlaamsch onderwijs*. Na de algemeene grondregels des onderrichts onderzocht te hebben, en op de geestontwikkeling zelf des kinds steunende, bewezen te hebben dat het eerste onderwijs, wil het rijpe vruchten dragen, en het oordeel des kinds niet ontaarden, in *eene* taal moet geschieden, vroeg hij zich af welke deze taal in vlaamsch België zijn moest. Het viel hem niet moeilijk te doen uitschijnen dat, voor den Vlaming, zijne moedertaal een ware schat is, en onder alle betrekkingen, maar bijzonder onder het wetenschappelijk en wijsgeerig oogpunt, onwaardeerbare voordeelen op de fransche taal bezit. Ingevolge eindigde spreker met eene volledige inrichting van het vlaamsch onderwijs in België te vragen.

In zitting van den 20sten van bloeimaand vervulde de heer Jos. Janssens zijne plichtmatige leesbeurt met een welgeschreven dichterlijk verhaal, getiteld : *De reiziger en de kluizenaar*, en las de heer B. Verleysen eene zeer belang-

rijke historische verhandeling *Over de geeselaars*, die de vleienste goedkeuring van het Genootschap meêdroeg. Schrijver besprak den oorsprong der beruchte secte der XIIIe eeuw, die in Hongarië was ontstaan om door hare boetdoeningen de zwarte pest te verjagen en zich door gansch Europa had verspreid. De heer Verleysen, die noch moeite noch opzoekingen had gespaard om ons de volledige geschiedenis te doen kennen dier zonderlinge boetdoeners, welke zooveel oproer in Europa maakten, deelde ons de eigenaardigste bijzonderheden mede over hun doens- en levenswijze in België en inzonderheid te Leuven, waar zij onder de bescherming van de magistraat der stad een ruimen tijd verbleven. Hij eindigde met de misbruiken te toonen die er uit hun bestaan voortvloeiden; totdat eindelijk de secte bij pauselijke bulle werd afgeschaft.

De heer Cyr. van der Linden las ons in zitting van den 11^den van zomermaand een romantisch verhaal voor, getiteld : *Filips van Artevelde, te Roosebeke*, waarin het heldhaftig gedrag en de roemrijke dood van den tweeden vlaamschen Ruwaart beschreven worden. De droevige legende van den *Schreiboom* en de chronijk volgens welke de verloofde des helds in paadjesgewaad aan zijne zijde streed, zetten dit stuk een bijzonder belang bij.

De heer Jer. Lambrechts sloot de zitting met een dichtstuk getiteld : *Lied van den Nederland-*

schen stam, opgedragen aan mijne broeders van Noord en Zuid, dat deze jonge dichter ter gelegenheid der aanstaande viering der vijftigste verjaring van den slag van Waterloo vervaardigde. Dit stuk, dat de leden goed stemde om aan die plechtigheid deel te nemen, was in kernachtige taal geschreven en drukte zeer wel ieders gevoelens uit. Inderdaad, op den dag van heden mogen de Nederlanders van Noord en Zuid geene staatkundige palen meer kennen, en moeten wij allen met onzen dichter uitroepen :

o Broeders, laat den vreemde lonken,
Benijden onze broedermin !
De handen nu ineen geklonken,
Als kindren van een huisgezin !
En laten wij d'Algoede prijzen,
Die tweespalt uit ons midden nam,
Tot Hem een hartlijk danklied rijzen,
Den Schepper onzer Taal, den Schepper van onz' Stam (1).

Eenige onzer buitenleden, wij stippen het met vreugde aan, hebben, gedurende dit schooljaar, een nog al merkelijk deel in onze werkzaamheden genomen. Een der ijverigste, de eerw. heer Nouwen, van Borgloo, eene nieuwe en gelukkige aanwinst voor ons Genootschap, heeft ons op verschillende tijdstippen mededeelingen toege-

(1) Dezelfde heer heeft in den loop van dit jaar nog een ander schoon gelegenheidsdicht voorgedragen.

8

zonden, die tusschen onze beste bijdragen mogen gerekend worden. Alzoo ontvingen wij van dien heer, in zitting van den 22sten van louwmaand, een dichtstuk getiteld : *Treurzang op het graf van Hoorn*, dat bij den schrijver van veel aanleg tot de dichtkunst, diepe kennis van taal en een zuiveren kunstsmaak getuigt.

In zitting van den 18den van sprokkelmaand werd er nog lezing gegeven van twee andere keurige dichtstukjes deszelfden schrijvers, getiteld : *De kapel uit het bosch*, dorpslegende, en *Lenora*, stadslegende. Eindelijk het uitgebreid verhaal, getiteld: *Domitilla*, waarin de geschiedenis onzer streken in het laatste tijdvak der Romeinsche beheersching behandeld wordt, en dat wij in zitting van den 11den van zomermaand van den heer Nouwen ontvingen, bewijst dat hij met even veel gemak de dichtkunst en de proza behandelt.

Wij bedanken dit ijverig medelid voor zijne gestadige medewerking, de hoop uitdrukkende, nog dikwijls onze reeds rijke archieven door zijne mededeelingen te zien vergrooten, en zijn zoo lofwaardig voorbeeld door meerdere buitenleden te zien volgen.

Een ander buitenlid, de bekende vlaamsche dichter Blieck, die ons meer dan eens blijken van zijne genegenheid heeft gegeven, zond ons dit jaar insgelijks een onuitgegeven dichtstuk, getiteld : *Het nachtverschijnsel*, waarvan in

zitting van den 22sten van louwmaand lezing werd gegeven.

In zitting van den 14den van lentemaand gaf nog de 1ste secretaris lezing van eene schoone en geleerde verhandeling over *Reinaart de Vos* van ons buitenlid M. Max. Rooses, leeraar te Namen, welk opstel later in zijn zoo geacht werk over de oude vlaamsche letterkunde verschenen is.

Wij moeten hier nog onzen dank betuigen aan den heer van Oye, die ons in verschillende zittingen lezing gaf van eenige nagelaten en onuitgegeven stukjes van den geleerden en betreurden Cracco. De twee stukjes : *Fiat voluntas tua!* en *Aan God na mijne bekoring*, in zitting van den 25sten van zomermaand voorgelezen, waren bijzonder merkwaardig.

Wij hebben insgelijks van verscheiden buitenleden gedrukte mededeelingen ontvangen. Buiten *Joost van den Vondel*, van onzen eersten ondervoorzitter, ontvingen wij nog de volgende werken : *Lof van Vondel*, van wege Dr de Jager, van Rotterdam; *Oproer binnen Mechelen in* 1718, van wege den heer van Melckebeke, en *Kleine vaderlandsche Geschiedenis*, van wege den heer van Meel (1).

De lijst onzer eereleden en buitenleden is

---

(1) Het 1ste deel der *Geschiedenis der Nederlandsche Beroerten in de XVIe eeuw*, van wege Dr Nuyens, van Westwoud, enz.



door eenige voorname mannen verrijkt geworden; doch ons Genootschap is zeer streng geweest in de keus zijner buitenleden en het heeft geene benoemingen verleend dan aan mannen die door hunne schriften of door hunne medewerking in de vlaamsche beweging zich eenen naam hebben verworven.

Daar het Genootschap verscheidene vragen van benoemingen had ontvangen die het niet kon inwilligen, heeft het in zitting van den 19den van lentemaend, op voorstel der heeren Bausart en Lambrechts, eenparig het volgend besluit genomen, dat stiptelijk zal worden nagekomen :
« Niemand zal als buitenlid mogen voorgesteld
« worden, tenzij hij *buitengewone* diensten aan
« de vlaamsche zaak hebbe bewezen of zich
« door *zijne schriften* eenen gunstig gekenden
« naam hebbe verworven, dit alles onder
« voorbehoud der schikking van art. 7 des Re-
« glements (1). »

De boekenkas van 't Genootschap is door verscheidene belangrijke aankoopen verrijkt geworden, en wij hebben ons leeskabinet vermeerderd met inschrijvingen te nemen op verscheidene tijdschriften en vlaamsche couranten. Deze laatste zijn tegenwoordig ten getalle van zes. Ten einde zijne leeskamer meer en meer aan-

(1) Dit artikel luidt als volgt : « De aftredende werkende of bijwonende leden, die Leuven verlaten, nemen onder de buitenleden plaats. »

trekkelijk voor de leden te maken, heeft het Genootschap besloten jaarlijks eene zekere som te stemmen, die ons zal toelaten ons de bijzonderste nieuwe vlaamsche werken, die het licht zien, te verschaffen. Wij hopen ook dat onze buitenleden niet zullen nalaten ons met het geschenk hunner letterkundige vruchten te vereeren.

Maar het is tijd, Mijne Heeren, dat ik een woord zegge over het ontzaglijk werk dat ons Genootschap dit jaar heeft ondernomen. Ik wil spreken van de uitgave van het *Algemeen Vlaamsch Idioticon*, dit zoolang verwachte werk, dat zeker eene plaats in de geschiedenis der nederlandsche letterkunde zal bekleeden. Verschillende omstandigheden hadden tot nu die uitgave belet, en alhoewel deze ons nu niet zeer gunstig waren, daar ter zelver tijd het reusachtig *Nederlandsch Woordenboek*, in Holland, en het *Fransch-Nederlandsch Woordenboek* van J. F. Heremans, hier in België verschijnen, hebben wij niettemin moedig de hand aan het werk geslagen. Gedurende dit schooljaar hield het Bestuur zich vlijtig met deze gewichtige onderneming bezig; men benoemde eene commissie van redactie, bestaande uit de HH. Schuermans, du Bois en Lambrechts, die onder toezicht van onzen geleerden Voorzitter onmiddellijk de omwerking begon, en alvorens het schooljaar ten einde was geloopen, was reeds de eerste aflevering van het *Idioticon* in het daglicht gezonden.

Eenigen verweten ons onze vermetelheid; doch jong en vol van hoop in de toekomst, voelden wij ons moed genoeg om onze moeilijke taak, niettegenstaande de mogelijke teleurstellingen, te voltrekken.

Gij kent allen het doel, Mijne Heeren, dat ons Genootschap beoogde, toen het in 1859 eenen prijskamp uitschreef voor het opstellen van lijsten van gewestelijke woorden, spreekwijzen of benamingen, in de verschillende vlaamsche streken gebruikelijk. Nu bijzonder dat de taaleenheid in Nederland gaat verwezenlijkt worden, voelde *Tijd en Vlijt* de noodwendigheid eene zooveel mogelijk volledige verzameling te maken der zoo schoone en zinrijke plaatselijke bewoordingen, die men zoo talrijk in de vlaamsche taal aantreft en die het beste bewijs harer rijkheid opleveren. Die eigenlijke *idiotismen* mochten niet verloren gaan in die groote taalkundige beweging die zich heden in Nederland opdoet, want zij hebben niet alleen recht om in aandenken bewaard te blijven door hunne oudheid en hunne eigenaardigheid, maar zij bevatten een allergrootste nut voor alwie zich waardig wil maken der edele taak, tot de heropbeuring der nationale letteren mede te werken door eene ernstige studie der zoolang miskende taal onzer vaderen en door het nakomen harer wetten; en hoe kan men dit beter dan met haren aard en hare eigenschappen te doorgronden, haren rij-

ken woordenschat zich eigen te maken en hare bijzondere spreekwijzen en wendingen te leeren gebruiken?

Neen, Mijne Heeren, de oude en schoone bewoordingen der Vlaamsche beemden, der Antwerpsche, Brabantsche en Limburgsche Kempen, die in den mond van het volk heilig bewaard waren gebleven, mochten niet door de taalkundigen in de vergetelheid gehouden worden. Het is door den eerbied voor de taal, zegt terecht de wijze en kundige Laurentie, dat eene letterkunde geboren wordt; het is door minachting voor de taal, dat zij te niet gaat.

Wil men dan de edele taak, België met eene echt nationale letterkunde te begiftigen, met beraad voortzetten, gelijk zij met vlijt is opgevat, mag men het wijs gezegde van Laurentie niet vergeten; men mag zich niet te vrede stellen met de nu tamelijk wel bepaalde regels der taal aan te leeren; maar men moet, met eenen heiligen eerbied bezield, haren oorsprong nagaan en hare ontwikkeling in hare verschillende wendingen doorgronden. Deze zoo noodwendige studie is niet mogelijk, dan met, zooals wij het u zegden, den rijken woordenschat onzer moedertaal zich eigen te maken. Het was dus ook om dezen woordenschat te verrijken en te volledigen dat *Tijd en Vlijt* besloot een *Idioticon* uit te geven waar de eigenlijke volkstaal, die tot hiertoe weinig in woordenboeken is opgenomen, het poorterschap zou verkrijgen.

Met geluk mogen wij bestatigen dat het gedacht van *Tijd en Vlijt* in Vlaamsch-België is begrepen geworden. Een twintigtal mededingers, waaronder merkwaardige taalkundigen, beantwoordden onzen oproep, en, gelijk gij het weet, werd de 1ste prijs toegekend aan de heeren Stallaert en van Beers.

In bezit van een merkwaardigen en, wij mogen er bijvoegen, schier volledigen schat van Vlaamsche idiotismen, kon *Tijd en Vlijt* van eerst af zijn gedacht niet ten uitvoer brengen. Maar dit jaar zijn alle hinderpalen uit den weg geruimd en ons ijverig en geleerd medelid, de heer L. W. Schuermans, nam de taak op zich — die onze geleerde Voorzitter krankheidshalve had moeten verlaten — het ontzaglijk groot getal woordenbulletins om te werken en tot een geheel te vormen. Het was uit liefde voor onze moedertaal dat hij dien zwaren last op zijne schouders nam; « ondanks onze ambtsbezigheden, zegt hij in de 1ste aflevering, onze krankheid en onbekwaamheid, hebben wij met vreeze, schoon met moed en standvastigheid, den vervaarlijken doch zoo echt vaderlandschen arbeid, van welken bekwamer mannen met schrik terugdeinsden, op onze schouders genomen, opdat het zoolang besproken *Idioticon* toch eindelijk het licht mocht zien. »

Wij kunnen den heer Schuermans om zijn zwoegen niet genoeg dank zeggen; zijne beste

belooning ligt in de dankbaarheid van het nageslacht, dat zich zal herinneren welke mannen de heropbeuring zijner taal hebben bewerkt.

De 1ste aflevering van het *Idioticon* is dus verschenen en reeds door twee andere opgevolgd. Zal nu ons werk volledig zijn? Leest het antwoord in de voorrede : « *Fabricando fabri fimus*, « zeggen de Latijnen, *al doende leert men bij*, « luidt ons spreekwoord; en wij ook zullen trach- « ten steeds beter en beter te doen in de opvol- « gende afleveringen. » Zoo-min als Kiliaan's onschatbaar *Etymologicum Teutonicæ linguæ*, maakt ons *Algemeen Vlaamsch Idioticon*, bij zijne eerste uitgave, aanspraak op eene ontegensprekelijke volledigheid; deze kan maar eerst na eene tweede of derde uitgave buiten kijf zijn. Maar de eerste steen is gelegd en wij zouden ons reeds gelukkig achten, hadde deze uitgave geen ander nut dan stof tot vollediger navorschingen te leveren.

Maar het is er zoo niet meê gelegen. Geleerde taalkundigen, uitstekende schrijvers hebben ons reeds meermalen hunne voldoening over ons werk doen kennen, en het steeds aangroeiend getal onzer inschrijvers toont ons dat het vlaamsch publiek belang stelt in onze vaderlandsche poging. Met innige spijt nogtans moet ik hier aanstippen, dat onze buitenleden niet voor een aanzienlijk aandeel zijn in het getal onzer inschrijvers, en dit heeft ons de lauwheid, ja zelfs de on-

verschilligheid van velen hunner bewezen. Wat is er nogtans schooner dan de moedige pogingen van jongelingen te ondersteunen? hoe kan men beter zijne genegenheid voor onze edele zaak betoonen, dan met jonge strijders, die zich van jongs af tot eenen krachtdadigen kamp bereiden, bij te springen en te beschermen? Ook zeggen wij van ganscher harte dank aan die onzer buitenleden, en zij zijn gelukkig nog talrijk, die in alle omstandigheden aan onze zijde hebben gestaan (1).

Daar de uitgave van het *Idioticon*, die, hopen wij, binnen een paar jaren zal geëindigd zijn, ons overgroote kosten zal berokkenen, welke wij waarschijnlijk niet door onze inschrijvingen zullen kunnen dekken, hebben wij ons tot het Staatsbestuur gewend, ten einde eene geldelijke toelage te bekomen. Nooit had een werk meer recht op zijne ondersteuning; ook verhopen wij dat het deze gelegenheid zal willen waarnemen om zijne echte genegenheid voor de vlaamsche letteren te toonen.

Moed dus, Medegenooten, gij hebt u van uw plicht gekweten; gij hebt meer gedaan dan dat men van u kon vergen. Gij hebt door uwe werk-

---

(1) Het Genootschap heeft besloten het artikel 62 van het Reglement, min of meer in ongebruik gevallen en dat de buitenleden *verplicht* op onze uitgaven in te teekenen, voortaan stiptelijk te doen uitvoeren.

zaamheden, uwen moed en uwen ijver bewezen, dat gij met hart en ziel aan de vlaamsche zaak, aan de zaak uwer dierbare moedertaal verkleefd zijt, en dat gij die verkleefdheid niet door ijdele woorden, maar door daadzaken wilt bewijzen. Het *Algemeen Vlaamsch Idioticon* staat daar als een gedenkteeken dat aan het nageslacht *Tijd en Vlijt* en de werkzaamheid en de vaderlandsliefde zijner jonge leden zal doen kennen. Gaat moedig voort in uwe onderneming; laat u niet ontmoedigen door de hinderpalen of de teleurstellingen die gij op uwen weg kunt ontmoeten. « In het vuur wordt het ijzer staal, » zegt een oud vlaamsch spreekwoord; het is in het vuur der beproevingen dat gij uw ijzeren borstgeweer tot een stalen harnas moet vervormen.

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.

Commission directrice.

Président, M. le professeur François.
1er *Vice-président*, M. le professeur Van Kempen.
2e *Vice-président*, M. N. Baudine, étud. en méd.
Secrétaire, D. Bamps, id.
Trésorier, E. Hubert, id.
Membres, Th. Lefèvre, F. Godfrind.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Haan, Hairion, Hubert, Lefebvre, Michaux, Van Biervliet, Vrancken, et

MM. les étudiants J. Baud, J. Bœver, J. B. Boine, F. Clynmans, A. Cuvelier, H. d'Awans, C. De Brabandere, F. Decamps, F. De Cnaep, L. De Plasse, A. Dethy, A. Dochy, A. Dusauçois, J. Everard, A. Elens, G. Fourez, H. Gérard, Ch. Goffin, A. Henry, A. Jageneau, Ch. Kaisin, L. Keulen, G. Lambié, L. Leunis, P. Leysens, G. Loriers, H. Meukens, E. Masoin, L. Miot, A. Mœller, A. Moulaert, J. Mussely, L. Muls, Th. Nackers, A. Noots, G. Otten, J. Peeters,

A. Quinet, St. Reynaert, A. Reynaert, A. Reynders, E. Schneider, L. Soete, E. Sovet, J. Thirifay, S. Truyens, H. Vander Meirsch, R. Vander Schueren, A. Van Liebergen, E. Van Steenkiste, J. Vassart, G. Verriest, B. Verleysen, J. Viaene.

Membres honoraires.

MM.

Le baron Larrey, ancien président de l'Académie de médecine de Paris.
F. Planquart, docteur en médecine, à Mouscron.
V. Bruyr, id., à Mont-sur-Marchienne.
Franchimont, id., à Marchin.
Plettinck, id., à Meulebeke.
O. Thibaut, étudiant en sciences.

Membres correspondants.

MM.

Scoutetten, professeur à Metz (France).
Le baron Dunot de St-Maclou, docteur, à Caen (France).
R. O'Reilly, docteur, à Killorglin (Irlande), ancien membre actif.
Ceyssens, id., à Geetz-Betz.
J. Amand, id., à Harzé, ancien membre actif.
P. Ectors, id., à Molenbeék-St-Jean, id.
Ch. Louwers, id., à Verviers, id.
J. Coppée, id., à Jumet, id.
C. De Mûelenaere, id., à Ardoye, id.

L. Deprez, médecin militaire, id.
Ch. Devloo, docteur, à Renynghe, id.
A. Goffin, id., à Hekelgem lez-Alost, id.
J. Morelle, id., à Pecq, id.
Ad. Otten, id., à Heesch (Hollande), id.
J. Vankerckhoven, id., à Anvers, id.
J. Wittmann, id., à Malines, id.
J. Boine, id., à Louvain, id.
Fr. Ausloos, id., à Pecq, id.
L. Baeyens, id., à Wetteren, id.
A. Bidet, id., à Frameries, id.
Prosp. de Cooman, id., à Grammont, id.
D. Demain, id., à Grez, id.
G. De Preter, id., à Rhodes-St-Genèse, id.
I. de Ram, id., à Vorsselaer, id.
E. Joris, id., à Gembloux, id.
Ch. Nelis, id., à Anvers, id.
P. Raes, id., à Handzaeme, id.
Ph. Bastiné, médecin militaire, id.
M. Roels, docteur à Gouy-le-Piéton, id.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE, PENDANT L'ANNÉE 1864-65, FAIT AU NOM DE LA COMMISSION DIRECTRICE, EN SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1865, PAR LE SECRÉTAIRE, DENIS BAMPS.

—

Messieurs,

L'art. 24 des Statuts impose à votre secrétaire l'obligation de faire annuellement un rapport sur les travaux de la Société. Le moment étant arrivé où nous avons à remplir ce devoir, nous allons nous placer sur le seuil séparant l'année qui commence de celle qui vient de s'écouler, et, jetant nos regards en arrière, nous passerons en revue les diverses communications faites à la Société pendant la dernière année académique. Mais avant de procéder à cette revue rétrospective, il est juste, Messieurs, que nous consacrions un funèbre regret et que nous rendions un dernier témoignage de respectueuse reconnaissance à l'homme illustre qui dirigeait avec tant d'éclat cette magnifique institution, où tout porte l'empreinte de son génie et de son activité et dans laquelle nous serons toujours fiers d'avoir puisé les principes de notre vie intellectuelle et morale. Mais, Messieurs, si, fils de l'Université

catholique, nous devons déposer sur la tombe de notre bien-aimé Recteur ce dernier tribut de notre respect et de notre gratitude, nous avons aujourd'hui à pleurer surtout le vénérable protecteur de notre association. Vous savez tous, Messieurs, avec quelle joie vraiment paternelle Mgr de Ram applaudit à la fondation de notre Société dont il accepta la présidence d'honneur et qu'il daigna ainsi patronner de son nom et de sa haute influence. Aussi notre Société saura-t-elle toujours honorer la mémoire de ce chef bien-aimé.

Permettez-moi maintenant de vous entretenir quelques instants de notre situation intérieure; vous y trouverez de justes sujets de satisfaction. Le nombre des membres actifs est loin d'avoir diminué; la bibliothèque s'est augmentée rapidement, grâce à la bienveillante générosité de nos présidents et de nos membres correspondants et à notre excellente situation financière, qui nous permettra de l'enrichir par de nouvelles acquisitions. Des diplômes ont été délivrés aux membres actifs et correspondants qui en ont fait la demande.

Les progrès que M. Baudine constatait l'année dernière à pareille époque étaient loin d'être arrivés à leur terme. Grâce à une noble émulation, un plus grand nombre de membres prennent part aux discussions pleines d'intérêt que soulèvent les idées émises dans la plupart des

travaux présentés. Nous sommes fiers aussi de rappeler l'éclatant succès que vient d'obtenir un des membres les plus distingués de la Société. Malgré ses nombreuses occupations, M. Miot a pris part cette année au concours ouvert par l'Académie de médecine sur la formation des globules du sang, et il a eu le bonheur de voir son mémoire dignement récompensé; nous pouvons nous réjouir de cette distinction flatteuse qui fait autant d'honneur à l'Université qu'au membre qui en a été l'objet.

Après ce court aperçu sur la situation générale de notre Société, je vais aborder le compte-rendu des travaux de ses membres. Vous y verrez la meilleure preuve des efforts faits pour nous maintenir à la hauteur des années précédentes et pour entretenir le feu sacré de la science dans la jeunesse médicale de notre Université.

M. Clynmans a ouvert la série de nos réunions par la lecture d'un travail intitulé : *Quelques considérations sur la nature du croup.* Après avoir décrit succinctement les lésions anatomiques et les symptômes de cette terrible maladie, après avoir énuméré les divers états morbides qui peuvent la compliquer, l'auteur est naturellement conduit à en discuter la nature. Il passe en revue les différentes opinions qui ont eu cours dans la science, depuis celles de Vieusseux et de Desruelles, qui n'y voient qu'une affection toute locale, jusqu'à celles de Bretonneau et d'Andral,

qui professent qu'une cause générale préside au développement des pseudo-membranes qui tapissent les voies respiratoires. Puis, l'honorable membre prend corps à corps les principaux arguments sur lesquels s'appuient l'une et l'autre doctrine, repousse les uns, parce que, sévèrement interprétés, ils sont loin d'établir les faits en faveur desquels on les a produits, accepte les autres qui lui semblent découler d'une sage et intelligente étude des symptômes, de la marche, de la nécroscopie et des causes connues de cette singulière maladie. L'auteur termine son travail par les conclusions suivantes : 1° le croup est une maladie générale se manifestant surtout par une inflammation exsudative de la muqueuse laryngée; 2° la nature intime de cette phlogose spécifique nous est inconnue.

Dans la séance du 9 janvier, M. Quinet a exposé et développé devant vous la thèse suivante : *La kératite idiopathique n'existe pas.* Quoique les idées émises par l'honorable membre aient été fortement ébranlées par la discussion à laquelle elles ont donné lieu, nous devons cependant remercier l'auteur d'avoir posé résolument la question et d'avoir provoqué ainsi cette longue discussion qui a jeté tant de jour sur la pathogénie de l'inflammation. On peut résumer ainsi le raisonnement de M. Quinet : l'exsudation fibrineuse, phénomène essentiel de toute inflammation, se fait par les vaisseaux sanguins; or ceux-ci

n'existent pas dans la cornée saine; il faut donc bien admettre que c'est à la congestion sanguine des parties voisines (sclérotique et conjonctive) qu'est due l'exsudation si caractéristique de la kératite; donc l'inflammation n'est ici que secondaire. Mais, comme l'ont bien démontré MM. Hubert, Otten et Sovet, cette argumentation pèche par sa base. En effet l'inflammation n'est-elle pas une exagération de la nutrition d'un organe? La cornée n'a-t-elle pas pour se nourrir un système vasculaire propre composé des cellules plastiques et de leurs anastomoses, qui ne diffèrent après tout des vaisseaux sanguins que par l'épaisseur et le nombre des membranes? Ne faut-il d'ailleurs pas reconnaître que le liquide renfermé dans ces cellules, s'il peut nourrir, a toutes les qualités voulues pour produire l'exsudat plastique, et si par une irritation directe de la cornée comme par l'introduction d'une épine, par exemple, on provoque une cicatrisation, donc une inflammation, sans que les parties voisines se soient vascularisées, ne faut-il pas admettre la kératite protopathique? On a encore cité bien d'autres arguments contre la thèse de M. Quinet, mais ceux que j'ai reproduits plus haut me semblent assez décisifs.

La séance du 23 janvier a été entièrement occupée par la lecture du travail que M. Nackers vous a communiqué relativement à l'*Influence des découvertes modernes sur la marche progres-*

sive de la médecine. Au sein des innombrables innovations que le dix-neuvième siècle nous a apportées, la médecine, progressive de sa nature, devait se ressentir de l'élan général de la société vers un progrès nouveau. Toutes les sciences apportèrent leur contingent de lumière et éclairèrent mieux le médecin dans les obscurités du corps humain. La chimie et la physique perfectionnèrent les moyens d'investigation et multiplièrent les modes de traitement et de guérison des maladies. L'anatomie générale et la physiologie expliquèrent les liaisons des lésions pathologiques avec les symptômes fonctionnels. Par là le diagnostic des maladies est devenu plus précis et le traitement moins empirique et plus rationnel. On peut prévoir que le cadre des névroses se restreindra de plus en plus par les progrès de l'anatomie pathologique. Il est à espérer que l'étude plus poursuivie des sciences nous donnera des notions plus claires sur l'élément de maladie et sur l'espèce nosologique. Les découvertes de la zoologie et de la botanique dissiperont les mystères qui semblent planer sur les maladies épidémiques, virulentes et vénéneuses. Peut-être la part attribuée aux infiniment petits dans les maladies deviendra par le temps de plus en plus grande, quand le microscope et l'analyse chimique seront venus nous éclairer sur leur nature et leur mode de reproduction.

Le 6 février, la parole a été donnée à M. Jules

Mussely. La *Vie de Jean Palvyn*, *l'inventeur du forceps*, tel est le sujet qui a captivé votre attention pendant plus d'une heure. L'auteur s'est attaché surtout à nous montrer comment cet homme, toujours malheureux, toujours méconnu par ses concitoyens, toujours décrié par les auteurs étrangers, a cependant, avec une abnégation presque sans exemple, consacré une vie tout entière au progrès de la science, au bien-être de l'humanité et surtout au service de sa chère patrie. — Plusieurs d'entre vous, Messieurs, se rappelleront encore peut-être les grands épisodes de cette vie vraiment admirable. Nous avons vu le grand homme plein de force et d'énergie dans sa jeunesse lutter contre des obstacles de toute nature pour acquérir ces connaissances qu'il désirait avec tant d'ardeur et qui devaient plus tard faire de lui un homme illustre. Nous l'avons vu dans la plénitude de sa force semer autour de lui les trésors qu'il avait amassés : ses importants travaux, ses recherches anatomiques, ses théories nouvelles, ses découvertes et en particulier l'invention du forceps lui valurent une des premières places parmi les savants de son époque. Nous l'avons vu enfin dans sa misérable vieillesse, toujours grand, toujours noble et courageux, mais oublié et abandonné de tous et mourant sur la paille après avoir vendu ses derniers livres pour subvenir aux besoins les plus impérieux de la vie. Le but que M. Mussely

9..

s'est proposé est double : il a voulu rendre un hommage public à un compatriote illustre qui fut trop longtemps la victime de l'oubli des uns et de la jalousie des autres; il a voulu également essayer de nous prémunir contre les usurpations étrangères dont on ne compte malheureusement que trop d'exemples et qui privent tant de nos concitoyens de la gloire qui leur est due et de la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre de la postérité.

Le 20 février nous venions entendre M. Miot. Le *Traitement des tumeurs blanches* avait été l'objet de ses recherches, et il est venu vous offrir le résultat de ses études et de son expérience. Après avoir défini la tumeur blanche, l'auteur étudie d'une manière succincte l'étiologie et la symptomatologie de cette affection. Avec la plupart des auteurs M. Miot la définit une affection inflammatoire chronique caractérisée pathognomoniquement par la présence de tissus fongueux. Il divise les causes en causes générales et en causes locales. Les causes générales sont d'une manière presqu'exclusive la scrofule et le lymphatisme très-prononcé; une part assez large est aussi accordée à la diathèse rhumatismale et à la blennorrhagie que l'auteur regarde comme donnant lieu à un empoisonnement général, mais tout différent toutefois de la syphilis. Pour cette dernière diathèse et pour la tuberculose, tout en reconnaissant qu'elles peuvent

donner lieu à des affections articulaires, l'auteur leur dénie toute influence immédiate sur la genèse des tumeurs blanches, il y aurait simplement coïncidence entre les deux affections. Les causes locales sont divisées en prédisposantes et en déterminantes. Les premières se trouvent dans le jeu des articulations, cause permanente d'irritation. Les causes déterminantes qui sont loin d'être toujours nécessaires consisteraient principalement dans les traumatismes de toute espèce. La symptomatologie entraîne la division classique en trois périodes. Cette partie n'offre rien de particulier. L'auteur insiste surtout sur les douleurs dans les articulations inférieures à l'articulation malade et à la claudication indolente, qui est un symptôme presque constant de la période de formation des tumeurs blanches. L'auteur arrive alors au traitement dont il fait dériver les indications des deux parties précédentes; ces indications sont : 1° combattre l'état général; 2° provoquer la résolution du tissu fibro-plastique; 3° prévenir la déformation des articulations ou du moins les maintenir dans la position la plus utile; 4° combattre les douleurs; 5° dans les cas de suppuration s'opposer à ses accidents; 6° enfin dans les cas les plus heureux rendre les mouvements à l'article. L'auteur indique ensuite dans tous les détails et d'une manière très-pratique les divers moyens hygiéniques et thérapeutiques les plus propres à remplir ces indications; il passe

en revue les diverses méthodes employées, discute leur valeur et recherche les cas spéciaux qui conviennent à chacune d'elles. Cette partie du travail est très-étendue, chaque point est raisonné et appuyé sur des faits pratiques puisés tant dans la pratique de l'hôpital St-Pierre que dans la pratique privée de M. le professeur Michaux.

Dans les séances des 6 et 20 mars, M. Schneider nous a donné lecture d'un travail très-étendu intitulé : *Du rôle de la fermentation dans la pathogénie et de l'emploi des sulfites en médecine.* L'auteur a eu pour but de faire connaître la nouvelle doctrine des ferments morbides énoncée par le Dr G. Polli, de Milan, et les applications heureuses et importantes auxquelles elle a conduit ce praticien. Suivant cette théorie, renouvelée des anciens, les fièvres intermittentes, la fièvre typhoïde, les fièvres éruptives, les fièvres par infection purulente ou putride, peuvent être attribuées à l'introduction dans l'économie d'un ferment morbifique agissant sur les matériaux altérables du liquide sanguin. La présence et l'action de ce principe de décomposition rendent aisément compte des phénomènes qui s'observent dans ces maladies. C'est ainsi que son invasion, que les mouvements moléculaires qu'il éveille dans l'organisme, que la contamination du sang par les produits de la fermentation et par suite la suractivité des organes dépurateurs suffi-

sent à expliquer les frissons, la chaleur, les désordres du système circulatoire et des centres nerveux et ces éruptions, ces secrétions et excrétions exagérées qui sont à bon droit regardées comme critiques et dont la violence amène des lésions de différente nature dans les organes qui en sont le siége.

Étant admise l'hypothèse des fermentations morbides, restait à trouver un agent thérapeutique qui pût les empêcher, sans cependant porter atteinte à la vie. L'acide sulfureux uni aux bases alcalines et terreuses a résolu ce problème. Le nouveau médicament jouit d'une innocuité complète, même à des doses très-élevées, en même temps que d'une efficacité incontestable. C'est ce que l'auteur a démontré en citant les expériences accomplies sur des animaux et les nombreux faits cliniques observés par des praticiens des plus recommandables. Cette large et fructueuse expérimentation des sulfites constitue la preuve la plus concluante en faveur de la théorie qui avait dicté leur emploi : « Naturam morborum ostendunt curationes. »

La séance du 31 mars a été remplie par un intéressant mémoire de M. Bœver sur l'*Influence des boissons alcooliques sur l'organisme humain.* Je regrette vivement de ne pouvoir vous donner une idée de ce travail que je n'ai pu me procurer.

Dans la séance du 23 mai, M. Decamps vous a

donné lecture d'un travail très-important sur le *Diagnostic des maladies de poitrine.* L'auteur ne les envisage qu'au point de vue pratique et ne parle que de celles qui sont les plus communes. Il commence par établir les rapports sympathiques qui existent entre le poumon, le cœur et le cerveau, sympathie qui a mérité à ces organes le nom de trépied vital. Il met de côté l'encéphale dans la genèse des maladies de poitrine et se borne à exposer les affections de poitrine dont le nom est pour ainsi dire synonyme de maladies du poumon et des bronches.

Avant d'aborder la symptomatologie, M. Decamps établit l'anatomie et la physiologie des organes thoraciques, les phénomènes normaux de palpation, de percussion et d'auscultation, et leurs différences individuelles. Il recherche ensuite le diagnostic entre les maladies aiguës et chroniques, indique les symptômes fonctionnels qui sautent tout d'abord aux yeux du médecin et qui, avec le commémoratif, suffisent pour différencier l'affection aiguë de la chronique. Ce point exposé, il passe en revue la pneumonie, la pleurésie, la bronchite aiguë et la capillaire; il indique avec beaucoup de précision les lésions anatomiques de la pneumonie et leur rattache la raison d'être des bruits que l'oreille perçoit; il fait de même dériver des lois de l'acoustique le rapport qui existe entre la nécroscopie et la symptomatologie de la pleurésie et des bronchites. L'auteur

arrive alors aux maladies chroniques, et, plaçant en tête la tuberculose pulmonaire, il note les difficultés souvent très-grandes qu'on éprouve à la reconnaître dans les premiers temps, il insiste surtout sur l'importance de l'examen local pour lequel il faut avoir égard à plusieurs précautions indispensables. De l'état anatomo-pathologique il déduit de nouveau tous les bruits normaux modifiés ou anormaux qui s'observent aux diverses époques de la phthisie. Il procède de la même manière pour l'emphysème et pour les bronchites chroniques. En terminant, l'auteur jette un coup d'œil rapide sur les maladies du cœur qui sont ou l'origine ou la concomitance ou le corollaire des maladies précitées.

Le dernier sujet qui a été traité devant vous dans la séance du 8 juin, est un beau travail de M. Masoin intitulé : *Quelques considérations sur l'aphasie.* L'aphasie, entendue dans le sens consacré du mot, ne consiste pas en une perte *quelconque* de la parole; elle n'existe que dans certaines conditions d'intégrité dont l'auteur nous montre la réalisation dans des exemples de deux ordres : dans les premiers, l'aphasie nous apparaît souillée par la présence de troubles intellectuels ou de symptômes paralytiques; dans les seconds, malheureusement plus rares, elle se manifeste absolument pure et dégagée de toute complication. L'auteur considère les cas de cette dernière espèce comme les types les plus parfaits

de l'aphasie et veut qu'on les place au premier rang dans l'étude de cette affection. Il définit l'aphasie, envisagée dans son état le plus parfait : *la perte complète ou presque complète de la faculté spontanée ou même absolue du langage articulé, avec conservation des facultés intellectuelles et avec intégrité des mouvements volontaires dans les organes de l'articulation des mots.* Après avoir ainsi établi l'existence personnelle et la symptomatologie générale de l'aphasie, l'auteur examine les différentes formes qu'elle revêt, et il insiste particulièrement sur le groupement des cas d'aphasie suivant qu'elle reconnaît pour cause l'*amnésie verbale* ou l'*asynergie verbale.* A cette occasion, il se livre à quelques considérations psychologiques, par rapport à la question de la dépendance qui existe ou plutôt qui n'existe pas entre le jeu physiologique de l'intelligence et la notion des mots. Abordant ensuite l'anatomie pathologique de l'aphasie, il déclare tout d'abord ne vouloir s'occuper que du système de M. Broca, qui localise la faculté du langage articulé dans la partie postérieure de la troisième circonvolution frontale du côté gauche. Ce système se prévaut de deux arguments principaux, à savoir, plusieurs autopsies de sujets morts aphasiques et la concomitance de l'aphasie avec des manifestations pathologiques dans le côté droit du corps. Après avoir exposé ces deux arguments, l'auteur

s'efforce de lever les scrupules que l'on pourrait éprouver à recevoir une pareille doctrine de localisation cérébrale et s'excuse de ne pouvoir entrer dans la discussion des observations nécroscopiques alléguées pour ou contre dans cet intéressant procès. Enfin il conclut en manifestant ses préférences pour la théorie de M. Broca, mais faisant des réserves expresses, car c'est l'observation ultérieure des faits qui doit résoudre ce problème où la doctrine des localisations est engagée tout entière.

Tel est, Messieurs, le tableau assez exact des travaux de la Société pendant l'année dernière. Comme vous le voyez, le résultat est des plus rassurants et, je n'en doute pas, vous attribuerez comme moi ce beau succès en grande partie au soin et à la délicatesse que mettent à nous diriger nos Présidents si dévoués; aussi j'aime à leur rendre au nom de vous tous un témoignage public de notre reconnaissance et de notre affection.

Continuons donc, Messieurs, à étudier successivement les principales questions médicales sans passion; mais surtout ne cessons jamais de donner l'exemple de la concorde et de l'union sans lesquelles on ne fonde rien de durable. Marchons toujours, d'un pas lent s'il le faut, mais ferme et décidé, et ne craignons jamais de consacrer trop de temps aux fondements de notre édifice; il n'en sera que plus solide et plus stable.

BASOCHE (1).

—

ANNÉE 1865-1866.

—

Bureau.

Président, Ch. Delcour, professeur.
Vice-présidents, Th. Smolders et Ém. Dejaer, professeurs.
Secrétaire, F. Frapier.
Trésorier, F. Debert.
Membres, E. Vandrèche et E. Cauwe.

Membres honoraires.

L. De Bruyn, professeur. — Ém. Dejaer, id. — C. Delcour, id. — C. Périn, id. — L. Rutgeerts, id. — T. Smolders, id. — A. Thimus, id. — J. J. Thonissen, id. — C. Torné, id. — Edm. Poullet, id. — J. P. Staedtler, id. — A. Doucet, avocat, à Namur. — V. Henot, avocat, à Louvain, docteur en sciences politiques et administratives. — A. Loiseau, avocat, à Charleroi. — F. Sarton, avocat, à Bruxelles. — H. Swartebroeckx, avocat, à Bruxelles.—M. Tops, avocat, à Louvain.—Ol. Van

(1) Voir les Statuts du 14 mars 1860 dans l'*Annuaire* de 1861, p. 209. — Le *Rapport* sur les travaux de la *Basoche* pendant l'année 1864-1865 nous est parvenu trop tard pour être inséré dans l'*Annuaire*.

Stratum, avocat, à Anvers. — Am. Visart, avocat, à Gand. — Em. Tossins, candidat-notaire, à St-Trond. — J. Bareel, avocat, à Bruxelles. — U. Beckers, avocat, à Bruxelles. — H. Biot, avocat, à Bruxelles. — H. Boulvin, avocat, à Charleroi. — H. Collaes, docteur en droit, en philosophie et en sciences politiques et administratives, à Venloo. — A. Croenenberghs, avocat, à Hasselt, docteur en sciences politiques et administratives. — W. De Clippele, docteur en droit, à Alost. — U. Dumonchaux, avocat, à Bruxelles. — L. A. Flameng, avocat, à Charleroi.— Em. Hippert, avocat, à Bruxelles. — A. Richard, avocat, à Namur.—V. Saliez, docteur en droit et notaire, à Braine-le-Comte.—L. Segers, avocat, à Anvers. — C. Van Ackere, avocat, à Courtrai. — G. Van Brée, avocat, à Bruxelles. — Éd. Biart, avocat, à Anvers. — F. Broers, avocat, à Bruxelles. — J. Caeymacx, docteur en droit. — A. de Grady, avocat, à Paris. — F. De Ridder, avocat, à Louvain.— L. de Villegas, docteur en droit, à Bruxelles. — J. Dubois, avocat, à Mons. — J. Hennau, avocat, à Bruxelles. — J. Kempeneer, avocat, à Malines. — A. Liénart, avocat, à Bruxelles. — L. Limelette, avocat, à Namur. — H. Mayer, avocat, à Tournai. — H. Quirini, avocat, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.—A. Raymond, avocat, à Namur.—Ch. Wauters, avocat, à Anvers. — H. Jouveneau, avocat, à Bruxelles. — Fr. Descampe, avocat, à Bruxel-

les. — G. Desmet, avocat, à Courtrai. — O. de Formanoir, avocat, à Tournai. — B. Delaey, avocat et docteur en sciences politiques et administratives, à Bruges. — L'abbé De Leyn, docteur en droit, à Bruges. — Ed. Hermans, avocat. — P. Joos, avocat, à Gand. — F. Kennis, avocat, à Anvers.— A. Lize, avocat, à Anvers.— F. Muller, avocat, à Arlon. — E. Permentier, avocat. — A. Poullet, avocat, à Louvain. — Fl. Van Cauwenbergh, avocat, à Lierre. — E. Van Brabandt, avocat, à Gand.— H. Verdeyen, avocat et inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Louvain. — V. Wouters, avocat, à Anvers. — G. Du Roy de Blicquy, avocat, à Tournai. — J. de Crombrugghe, docteur en droit, à Bruges. — E. Van Naemen, avocat, à Bruxelles. — H. Beco, avocat, à Liége. — D. Berten, avocat, à Bruxelles. — A. Bontemps, avocat, à Verviers. — C. De Brouwer, avocat, à Gand. — A. Corbisier, docteur en droit, à Frameries.—C. Doudelet, avocat, à Bruxelles. — E. Malou, docteur en droit, à Bruxelles. — J. Peeters, avocat, à Anvers. — J. Raedts, docteur en droit et candidat-notaire, à Veerle. — T. Van den Hove (de la Compagnie de Jésus), docteur en droit. — T. Vander Veken, avocat, à Louvain.—G. Hamoir, avocat, à Bruxelles. — L. Arendt, avocat, à Bruxelles. — J. Van Biervliet, avocat, à Gand. — P. de Gerlache, avocat, à Bruxelles. — A. Pierlot, avocat, à Namur. — T. Van Wichelen, avocat, à Alost. —

V. Beauduin, avocat, à Liége.—C. Crépin, avocat, à Bruxelles. — J. De Brouwer, avocat, à Bruges. — L. Defoere, avocat, à Bruges.— C. De Quanter, docteur en droit, au Rœulx. — C. Diercxsens, avocat, à Anvers. — V. Fris, avocat, à Malines. — A. Gevers, avocat, à Anvers. — J. Gheysens, docteur en droit, à Harlebeke. — P. Hellemans, avocat, à Bruxelles. — A. Herreboudt, avocat, à Bruges. — O. Jouveneau, avocat, à Bruxelles. — A. Leschevin, avocat, à Paris. — J. Michaux, docteur en droit, à Louvain. — C. Moureau, avocat, à Anvers. — J. Philippart, avocat, à Bruxelles. — E. Stappaerts, avocat, à Louvain. — H. Thibaut, avocat, à Bruxelles. — E. Tillier, avocat, à Bruxelles. — J. Vandenpeereboom, avocat, à Gand. — J. Verdeyen, avocat, à Louvain. — P. Fillet, avocat, à Anvers. — J. Van Cleemputte, avocat, à Gand.

Membres actifs.

E. Bansart. — A. Beeckman. — O. Carbonnelle. — E. Cauwe. — F. Debert.—J. de Burlet. — H. De Cordes. — E. de Gaiffier. — O. Delhaye. — A. Demanet. — W. de T'serclaes.— Ch. Devos. — F. Dimartinelli.—F. Frapier.—L. Huysmans.—T. Jeanmart.— G. Lallemand.— G. Lechien.— L. Mabille. — E. Marguery. — E. Maroy. — J. B. Martens. — Alph. Mertens. — H. Misonne. — E. Pyssonnier. —N. Poliart.—J. Vanden Breen.—E. Vandrèche. — G. Verbeke.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR L'UNIVERSITÉ, PENDANT L'ANNÉE 1864-1865.

—

Bacheliers en théologie (1).

1 Bruyeer, Alphonse Louis, de Brugelette, prêtre du diocèse de Tournai; 10 juillet.
2 Mues, Louis, de Becquevoort, prêtre de l'archevêché de Malines; id.
3 O'Sullivan, Timothée, de Clonakilty (Irlande), diacre du diocèse de Natchez (Amérique Sept.); id.
4 Van Opstal, Florent Nicolas Hubert, d'Anvers, prêtre de l'archevêché de Malines; id.
5 Van Weddingen, Aloïs, de Louvain, prêtre de l'archevêché de Malines; id.
6 Vervecken, Jean Louis, de Lichtaert, prêtre de l'archevêché de Malines; id.

Bachelier en droit canon.

1 Duriau, Ernest, de Strépy-Bracquegnies, prêtre du diocèse de Tournai; 10 juillet.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 5 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez les *Annuaires* de 1840, p. 120 et 125; de 1842, p. 94, et de 1858, p. 159-177.

Licenciés en théologie.

1 Gilon, Gustave Joseph, de Havelange, prêtre du diocèse de Namur; 10 juillet.
2 Mélot, Jules Désiré, de Namur, prêtre du diocèse de Namur; id.
3 Mutsaers, Charles, de Tilbourg, prêtre de l'archevêché d'Utrecht; id.

Docteur en théologie.

1 Demaret, Jean François, de Thiméon, prêtre du diocèse de Tournai; 10 juillet (1).

Épreuve préparatoire en sciences politiques et administratives (2).

1 Rangoni, marquis Aldobrandino, de Modène; 19 décembre 1864.
2 Le comte das Alcaçovas D. Luiz Henriques Pereira de Faria Saldanha e Lancaster, de Lisbonne, *avec distinction*; 19 juin.
3 Arbulú, José Maria, de Chiclayo (Pérou); 1 juillet.

---

(1) Sa dissertation inaugurale a pour titre : *De origine Evangeliorum deque eorum historicâ auctoritate*, Louvain, pagg. 318, in-8°.

(2) Les grades académiques en droit, médecine, philosophie et sciences sont conférés conformément aux règlements du 8 février 1858, du 15 février 1837, du 8 mars 1858 et du 8 mars 1858.



Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Nicolas Roderick Joseph Ff. O'Conor, de Dundermott (comté de Roscommon, Irlande), *avec distinction;* 8 juillet.
2 Karnicki, Michel Nicolas Martin Jean, de Varsovie, *avec grande distinction;* id.
3 Lambrechts, Léon Georges, de Grevenbicht (duché de Limbourg); 10 juillet.

Docteur en droit (1er examen).

1 d'Iguelström, comte Alexis, de Humagni (Livonie), *avec distinction;* 19 juin.

Docteurs en médecine.

1 Leclerc de Ruffey, Charles, de Chatillon-sur-Seine, *avec distinction;* 4 février.
2 Otten, Gérard Jacques, de Heesch (Pays-Bas); 30 mai.

Docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

1 O'Reilly, Robert, de Killorglin (Irlande); *avec distinction;* 11 février.

Candidat en philosophie et lettres.

1 Miest, Joseph Hyacinthe, de Monceau, *avec distinction;* 30 juin.

Docteur en philosophie et lettres.

1 Ritz, Charles, de Recklinghausen (Prusse); 21 octobre.

Candidat en sciences naturelles.

1 Pluymackers, Herman Joseph, de Heerlen (duché de Limbourg); 20 mai.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS ADMIS AUX GRADES ACADÉMIQUES PAR LES JURYS D'EXAMEN, PENDANT L'ANNÉE 1865 (1).

—

Candidats en droit.

1 Schooffs, Alphonse, de Gheel, *avec distinction*; 27 juillet.
2 Verbeke, Gustave Victor Edmond, de Courtrai; id.
3 Roelants, Marcellin, de Hasselt; id.
4 Tripels, Gustave Adolphe Albert, de Maestricht, *avec distinction*; 28 juillet.
5 Snoy, Georges, de Paris; id.
6 Van Steenberghe, Auguste Louis Ghislain, de Ninove; id.
7 de T'serclaes, Werner, de Bruges; 29 juillet.
8 Cauwe, Ernest, de Bruges, *avec distinction*; id.
9 Mertens, Alphonse, d'Anvers; id.

(1) Extrait des procès-verbaux des jurys d'examen. D'après l'art. 58 de la loi du 27 septembre 1835 et d'après les art. 41 et 42 de la loi du 15 juillet 1849, les diplômes de candidat ou de docteur sont délivrés au nom du Roi et contiennent la mention que la réception a eu lieu d'une *manière satisfaisante*, avec *distinction*, avec *grande distinction* ou avec *la plus grande distinction*. Il est à remarquer que la loi du 1 mai 1857 a supprimé la *grande distinction*.

10 Siaens, Léon, de St-Trond; 31 juillet.
11 Devos, Charles Louis, de Bruges; id.
12 de Waremme, Ernest, de Maastricht, *avec distinction*; id.
13 Martens, Victor Joseph, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 1 août.
14 Van Wambeke, Vital, de Grammont; id.
15 Delhaye, Oscar, de Brugelette; 2 août.
16 Delport, Alphonse, de Beauraing, *avec distinction*; 3 août.
17 Silveryser, Constant, de Herenthals; id.
18 Boone, Alphonse Josse Marie, de Turnhout; 4 août.
19 Elens, Joseph Égide Marie, de Beeringen; id.
20 Lechien, Gustave, de Mont-St-Aubert, *avec distinction*; id.
21 Kervyn de Lettenhove, Gustave, de St-Michel lez-Bruges; 5 août.
22 Bansart, Émile, de Gonrieux; id.
23 Mabille, Léon, du Rœulx; 7 août.
24 Demonie, Polydore, d'Aerseele, *avec distinction*; 8 août.
25 De Laet, Frédéric, d'Anvers; id.
26 Lebon, Léon, de Nivelles; id.
27 Aernaut, Florimond, d'Eecloo; 10 août.
28 Maisin, Émile, de Sart-Risbart; id.

Docteurs en droit (1er examen).

1 Maroy, Eugène, d'Audenarde, *avec distinction*; 24 juillet.

2 Kumps, Denis Grégoire Auguste, de Louvain; id.

3 de Thomaz, Alphonse Dieudonné Joseph Ghislain, de Namur; 25 juillet.

4 Kock, Pierre, d'Anvers, *avec distinction*; id.

5 de Fauconval, Charles, d'Ixelles; id.

6 Lallemand, Gustave, de Bruxelles; id.

7 Carbonnelle, Oscar, de Tournai; 26 juillet.

8 Debert, Félix, de Mons, *avec la plus grande distinction*; id.

9 Vanden Breen, Léopold Joseph, de Zele; id.

10 de Gaiffier, Ernest Jean Baptiste Joseph, d'Emeville; id.

11 Lagasse, Charles Adolphe François Joseph, de Wavre; 27 juillet.

12 Berghman, Édouard Augustin Maurice, d'Ypres; id.

13 de l'Escaille, Henri Ernest Théodore, de Louvain; id.

14 De Cordes, Henri Joseph Marie, de St-Josse-ten-Noode, *avec la plus grande distinction*; 28 juillet.

15 Genin, Adolphe, de Couvreux; id.

16 Ragheno, Jean Antoine Prosper, de Malines, *avec distinction*; id.

17 Saint-Omer, Léon Louis, de Javingue-Sevry, *avec distinction*; id.

18 Frapier, François Ghislain Marie Eugène, de Namur, *avec la plus grande distinction*; 29 juillet.

19 d'Erp, Waléran Roger Marie, de Gand; id.
20 Di Martinelli, Frédéric Jean Guillaume, de Diest; id.
21 Huysmans, Louis Hubert Marie, de Hasselt, *avec distinction;* 31 juillet.
22 de Ryckman, Émile, de Louvain, *avec distinction;* id.
23 Van Ypersele, Raymond Jean Marie Joseph, de Ninove; id.
24 De Neéff, Eugène, de Louvain, *avec distinction;* id.
25 Poliart, Joseph, de Carnières, *avec distinction;* 1 août.
26 de Burlet, Jules Philippe Marie, d'Ixelles; id.
27 Pyssonier, Émile Julien, d'Ypres; 2 août.
28 Paternoster, Gustave, d'Enghien; id.
29 Beeckman, Alphonse, de Diest, *avec distinction;* id.

Docteurs en droit (2d examen).

1 Tillier, Ernest, de Charleroi, *avec distinction;* 21 avril.
2 Bausart, Maximilien Louis Émile, de Hoogstraeten, *avec distinction;* id.
3 De Roo, Polydore, de Bruges; id.
4 Blomme, Arthur, de Termonde; id.
5 De Foullon, Charles, de Marchienne-au-Pont; 22 avril.
6 Peeters, Jules, de Tournai; id.



7 Hellemans, Louis, de Bruxelles, *avec distinction*; id.
8 Brulé, Emmanuel François Joseph Ghislain, de Genappe, *avec distinction*; 24 avril.
9 Fillet, Paul, d'Anvers; id.
10 Moureau, Charles, de Diest, *avec la plus grande distinction*; 12 août.
11 Claeys, Charles Joseph, de Courtrai, *avec distinction*; id.
12 Houtart, Fernand Antoine Emmanuel, de Jumet; id.
13 Busschots, Gustave Jean Julien, d'Anvers; id.
14 Busschots, Charles Florent Marie, d'Anvers; 14 août.
15 Stappaerts, Eugène Augustin Jean Remi, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 16 août.
16 Thibaut, Henri Marie, de Durnal; id.
17 Herreboudt, Joseph Vincent Marie Jean, de Bruges, *avec distinction*; id.
18 Beauduin, Victor, de Rosoux, *avec distinction*; id.
19 Vandenpeereboom, Jules, de Courtrai, *avec la plus grande distinction*; 17 août.
20 de Cambrij de Baudimont, Joseph, de Tournai; id.
21 De Brouwer, Joseph, de Bruges; id.
22 Verdeyen, Jules Corneille, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; id.
23 Crépin, Célestin, de Rochefort; 18 août.

24 Jouveneau, Henri Omer François, de Dour, *avec distinction;* id.
25 De Quanter, Charles, du Rœulx; id.
26 De Foere, Léon, de Bruges, *avec distinction;* id.
27 Demaret, Jules Joseph, de Gosselies, *avec distinction;* 19 août.
28 Diercxsens, Charles Aloïs Paul Marie, d'Anvers; id.
29 Gevers, Albert Jean Jacques, d'Anvers, *avec la plus grande distinction;* id.
30 Fris, Victor Émile, de Malines; id.
31 Leschevin, Adolphe Octave Aimé, de Tournai; 21 août.
32 Impens d'Elhoungne, Fritz, de Gand; id.
33 Van Hee, Edmond Alfred Marie, de Loo; id.
34 De Broux, Ernest Jean François Joseph, de Limal; id.
35 Philippart, Jules, de Tournai, *avec distinction;* 22 août.
36 Pierlot, Auguste Jules, d'Opont (aux Abbys); id.
37 T'sas, Josse Albert, de Bruxelles; id.
38 Collette, Ernest Théophile, de Grez-Doiceau, *avec distinction;* id.
39 de Borman, Ernest, de Courtrai; 23 août.
40 Michaux, Joseph, de Chapelle-St-Laurent; 24 août.

Docteurs en sciences politiques et administratives.

1 Van Ypersele, Raymond Jean Marie Joseph, de Ninove; 25 avril.
2 Vanderveken, Thomas, de Louvain, *avec distinction*; id.
3 Vanderseypen, Auguste, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 24 juillet.
4 Jouveneau, Henri Omer François, de Dour, *avec distinction*; id.

Candidats notaires.

1 Buysens, Charles Antoine François, de Bruges, *avec distinction*; 2 mai.
2 Incoul, Jules Joseph, de Ferrières; id.
3 Dayeneux, Charles, de Durbuy; id.
4 Vuylsteke, Jules, de Wervicq; 3 mai.
5 Van Beeck, Charles François Raphaël, d'Esschen; id.
6 Van Eecke, Gustave, de Moorslede, *avec la plus grande distinction*; 4 mai.
7 Di Martinelli, Thomas, de Diest; id.
8 Rombaut, Arthur, de Nederbrakel; 5 mai.
9 De Block, Émile François, de Zele; 6 mai.
10 Andries, Joseph, de Ruddervoorde; 22 août.
11 Blanckaert, Charles Louis, de Hamme, *avec distinction*; id.
12 Declercq, Désiré Pierre Léopold, de Grammont, *avec distinction*; 23 août.

13 Detrooz, Ferdinand Jules Joseph, de Louvain, *avec la plus grande distinction;* id.
14 Corbisier, Adolphe, de Frameries, *avec distinction;* 24 août.
15 Geerts, Émile Charles Louis, de St-Nicolas; 25 août.
16 Christens, Jean Baptiste, de Louvain, *avec distinction;* id.
17 Bozet, Lucien, de Bras-St-Hubert, *avec distinction;* id.
18 Dubois, Nestor Léopold Marie Joseph, de Merbes-le-Château; 26 août.
19 De Backer, Charles, de Booucle-St-Blaise, *avec distinction;* 28 août.
20 Brion, Adolphe, de Louvain; id.
21 De Pratere, Alphonse Victor Marie François, de Deynze; 2 septembre.

Candidats en médecine.

1 Florus, Jean Remi, de Casterlé; 28 juillet.
2 Philippart, Léon Albert, de Renaix; id.
3 Van Steenberge, Edmond, de Grootenberge, *avec distinction;* 29 juillet.
4 Roex, Jean Léonard, d'Opoeteren, *avec la plus grande distinction;* 31 juillet.
5 Guvelier, Alphonse, de Florenville; 1 août.
6 Baurain, François, d'Estinnes-au-Mont, *avec la plus grande distinction;* 2 août.
7 L'Hoir, Émile Nicolas, de Jurbise; id.

8 De Wolf, Jean Baptiste, d'Étichove; 4 août.
9 Delvigne, Léopold, de Namur, *avec distinction*; 7 août.
10 Schueremans, Joseph, de Herent; id.
11 Rolin, Charles Joseph, de Falmignoul; 8 août.
12 Coppez, Jean Baptiste, de Rongy; 9 août.
13 Moreau, Charles, d'Escanaffles, *avec la plus grande distinction*; id.
14 Moroy, Remi Robert, de Grammont; 10 août.
15 Vanquaethem, Augustin, de Wyngene; id.
16 Baron, Jean Marie, d'Elouges, *avec distinction*; 12 août.
17 Vander Heyde, Louis René Joseph, d'Alveringhem; id.
18 Mombaerts, Michel, de Louvain; 17 août.
19 Chevalier, Émile, de St-Josse-ten-Noode, *avec distinction*; 18 août.
20 Poliart, Alexandre Joseph Ghislain, de Carnières, *avec distinction*; 22 août.
21 Terneu, Charles, d'Oosterzeele; id.
22 Dethy, Auguste, de Namur; 26 août.
23 Thiry, Jules, de Namur; 9 octobre.
24 De Maesschalk, Louis, de Sinay; 16 octobre.

Docteurs en médecine (1er examen).

1 Van Steenkiste, Eugène, de Bruges, *avec distinction*; 10 octobre.
2 Kaisin, Charles Alexandre, de Floreffe, *avec distinction*; id.

3 Van Turenhout, Émile, de Melle, *avec distinction ;* 11 octobre.
4 Lyssens, Pierre, de Rupelmonde, *avec distinction ;* 12 octobre.
5 De Plasse, Louis, de Dottignies, *avec distinction ;* id.
6 Van Diest, Édouard Adrien Joseph, de Wezemael ; id.
7 Hubert, Louis Auguste Eugène, de Louvain, *avec distinction ;* 13 octobre.
8 Mussely, Jules Constant, de Courtrai, *avec distinction ;* id.
9 Pillen, Henri, de Roulers ; 14 octobre.
10 Faingnaert, Léon, de Lierde-St-Martin, id.
11 Devos, Pierre François, d'Essche-St-Liévin ; 16 octobre.
12 de Gheldere, Charles, de Thourout, *avec distinction ;* 17 octobre.
13 Sovet, Edmond, de Beauraing, *avec la plus grande distinction ;* 18 octobre.
14 Bughin, Jean Joseph, de Luttre ; id.
15 Toye, Théophile, de Sweveghem ; id.
16 De Blauwe, Félix Léon, d'Ingelmunster ; 19 octobre.
17 Everard, Jules, de Hellebecq, *avec distinction ;* id.
18 Clynmans, Guillaume Florimond, de Louvain ; 20 octobre.
19 Bamps, Denis, de Hasselt, *avec distinction ;* id.

20 Van Londersele, Louis, de Haeltert, *avec distinction*; 21 octobre.

21 Callebaut, Séraphin, de Moorsel, *avec distinction*; 23 octobre.

22 Moulaert, Alphonse, de Bruges, *avec distinction*; id.

23 Leroy, Théodule Ildefonse, de Macon, *avec la plus grande distinction*; 24 octobre.

24 Desmet, Gustave Émile Joseph, de Gerpinnes; id.

25 Quinet, Aimé, de Gilly; 25 octobre.

26 Delbove, Louis, de Poperinghe; 26 octobre.

27 Servranckx, Alphonse, de Louvain; 31 octobre.

28 De Brabandere, Camille Honoré, de Caneghem; 2 novembre.

29 Verdeyen, Théophile Corneille, de Louvain; id.

30 Vrebos, Héliodore, de Cortenberg; 3 novembre.

31 Dusauçois, Auguste Adelson, de Montrœul-au-Bois, *avec distinction*; id.

32 Nackers, Théophile Marie Alexandre Henri, de Moorsel; 9 novembre.

33 Lecrinier, Omer Gustave Théophile, de Binche; 11 novembre.

Docteurs en médecine (2e examen).

1 Decamps, François Charles, de Schepdael, *avec la plus grande distinction*; 27 juillet.

2 Elens, Armand Jean Joseph Marie, de Beeringen; id.

3 Roëll, Henri François Vincent, de Lierre; 28 juillet.

4 Elens, Émile Ferdinand Marie, de Beeringen, id.

5 Isebaert, Remi, d'Anseghem; id.

6 Douterlungne, Remi, de St-Genois, *avec distinction*; 29 juillet.

7 Reynaert, Stanislas Marie Joseph, de Kerkhove; id.

8 Corstiens, François, de Hoorebeke-St-Corneille; id.

9 Van Assche, Gustave, de Baesrode; 31 juillet.

10 Van Brabandt, Charles, de Mooreghem, *avec distinction*; id.

11 Flament, Oscar, de Tournai, *avec distinction*; 1 août.

12 Van Aerschodt, Dominique Joseph Théodore, d'Eeckeren; id.

13 Fonderie, Victor Henri, de Diest; 2 août.

14 Luyckx, Edmond, de Heyst-op-den-Berg, *avec distinction*; 3 août.

15 Vygen, Jean François Ignace, de Gheel; id.

16 Lefèvre, Théodore, de Meulebeke, *avec distinction*; id.

17 Degandt, Camille, de Dottignies, *avec distinction*; 4 août.

18 Durie, Richard, de Bevere lez-Audenarde, *avec distinction*; 5 août.

19 Van Cronenburg, Jean Hubert Louis, de Hasselt, *avec distinction*; id.

20 Jageneau, Alexandre, de Canne, *avec distinction*; id.

21 Joostens, Charles Édouard, de Boisschot; 7 août.

22 Thirifay, Louis, de Namur; id.

23 Godfrind, Florent, de Marchovelette, *avec distinction*; id.

24 Piret, Émile, de Sombreffe; 8 août.

25 Lambié, Guillaume, de Widoye; id.

26 Miot, Léopold Georges Chrétien Frédéric, de Beaumont, *avec la plus grande distinction*; id.

27 Haesaerts, Guillaume Augustin, de Louvain; 9 août.

28 Lecocq, Jean, de Vynckt; id.

29 Englebin, Stanislas Louis, d'Écaussines d'Enghien, *avec la plus grande distinction*; id.

30 Briquet, Joseph, de Gonrieux, *avec la plus grande distinction*; 10 août.

31 Bœver, Jules, de Bastogne; id.

32 Vanden Schrieck, Guillaume Adolphe, de Wespelaer; 11 août.

33 Noots, Adolphe, de Neerpelt, *avec distinction*; id.

34 Berger, Théophile Joseph, d'Orp-le-Grand; 12 août.

35 Soete, Louis, de Gheluwe; id.

36 De Bie, Charles Augustin, de Westmalle; 16 août.

37 Henry, Albert, de Marche; id.
38 Baeghe, Gustave, de Pitthem; 17 août.
39 Darte, Théophile, de Jodoigne; id.
40 Dewolf, Raphaël, d'Anvers; id.
41 Scockart, Joseph Émile, d'Enghien; 17 novembre.
42 Baudine, Nicolas Marie Joseph, de Tubize; id.

Docteurs en médecine (3e examen).

1 Van den Schrieck, Édouard, de Herent, *avec distinction*; 19 avril.
2 Cox, Jules, de Diest; 20 avril.
3 Desmeth, Jean Baptiste, de Tervueren; id.
4 Van Assche, Gustave, de Baesrode, *avec distinction*; 8 septembre.
5 Douterlungne, Remi, de St-Genois, *avec distinction*; id.
6 Roëll, Henri François Vincent, de Lierre; id.
7 Van Brabandt, Charles, de Mooreghem, *avec la plus grande distinction*; id.
8 Reynaert, Stanislas Marie Joseph, de Kerkhove; id.
9 Decamps, François Charles, de Schepdael, *avec la plus grande distinction*; id.
10 Elens, Émile Ferdinand Marie, de Beeringen; id.
11 Elens, Armand Jean Joseph Marie, de Beeringen; id.

11.



12 Isebaert, Remi, d'Anseghem; id.
13 Corstiens, Jean Herman, d'Exel; id.
14 Luyckx, Edmond, de Heyst-op-den-Berg, *avec distinction;* 14 septembre.
15 Durie, Richard, de Bevere lez-Audenarde, *avec distinction;* id.
16 Flament, Oscar, de Tournai, *avec distinction;* id.
17 Vygen, Jean François Ignace, de Gheel; id.
18 Fonderie, Victor Henri, de Diest; id.
19 Lefèvre, Théodore, de Meulebeke, *avec distinction;* id.
20 Van Cronenburg, Jean Hubert Louis, de Hasselt; id.
21 Jageneau, Alexandre, de Canne, *avec distinction;* id.
22 Thirifay, Louis, de Namur, *avec distinction;* id.
23 Van Aerschodt, Dominique Joseph Théodore, d'Eeckeren; id.
24 Piret, Émile, de Sombreffe, *avec distinction;* 20 septembre.
25 Haesaerts, Guillaume Augustin, de Louvain; id.
26 Lecocq, Jean, de Vynckt; id.
27 Joostens, Charles Édouard, de Boisschot; id.
28 Lambié, Guillaume, de Widoye; id.
29 Briquet, Joseph, de Gonrieux, *avec la plus grande distinction;* id.
30 Godfrind, Florent, de Marchovelette, *avec distinction;* id.

31 Bœver, Jules, de Bastogne, *avec distinction*; id.
32 Miot, Léopold Georges Chrétien Frédéric, de Beaumont, *avec la plus grande distinction*; id.
33 Englebin, Stanislas Louis, d'Écaussines-d'Enghien, *avec la plus grande distinction*; id.
34 Baeghe, Gustave, de Pitthem; 27 septembre.
35 Vanden Schrieck, Guillaume Adolphe, de Wespelaer; id.
36 Noots, Adolphe, de Neerpelt; id.
37 De Bie, Charles Augustin, de Westmalle; id.
38 Darte, Théophile, de Jodoigne; id.
39 Henry, Albert, de Marche; id.
40 Degandt, Camille, de Dottignies, *avec distinction*; id.
41 Berger, Jules, de Bastogne; id.
42 Soete, Louis, de Gheluwe; id.
43 Dewolf, Raphaël, d'Anvers; id.

Examen de pharmacien.

1 De Doncker, Achille, de Jodoigne; 4 août.

Candidats en philosophie et lettres.

1 Hoefnagels, Jean Baptiste Gérard, d'Oorderen; 31 juillet.
2. De Bruyn, Émile Joseph Marie, de Louvain; id.

3 Dewinter, Xavier Joseph, de Gelbressée; id.
4 Crick, Victor Chrétien Urbain, d'Assche; 1 août.
5 Schepens, Théophile Pierre Marie, de Moerbeke, *avec distinction*; id.
6 George, Lambert Louis Joseph, de Tintigny; id.
7 Janssens, Auguste, d'Alost; 2 août.
8 Desmasure, Émile, de Belœil; id.
9 Serruys, Auguste, d'Ostende; id.
10 Goethals, Théophile Joseph Ghislain, de Nieuport, *avec distinction*; 3 août.
11 Vuylsteke, Émile, de Wervicq; 4 août.
12 Bamps, Edgar, de Hasselt; id.
13 Legrand, Victor, de Mons, *avec distinction*; 5 août.
14 Vanderstichelen, Louis, d'Ertvelde; id.
15 Boosten, Louis, de Maestricht; id.
16 Detiège, Alphonse Marie, de Tirlemont; 7 août.
17 Fontaine, Gustave Charles Louis, d'Aerschot; id.
18 Staes, Émile Michel Joseph Justin, de Louvain; 8 août.
19 Bastin, Jules Joseph, de Marchienne-au-Pont; id.
20 Raes, Émile, d'Audenarde; id.
21 Dejaer, Camille Jean Joseph Marie, de Louvain, *avec la plus grande distinction*; 9 août.

22 Hanon, Paul Henri Marie Ernest, de Nivelles; id.
23 Clerfayt, Charles, de Mons; id.
24 Buysens, Achille, de Gulleghem; id.
25 Dees, Ferdinand Charles Marie Ghislain, de Wavre; 10 août.
26 Cappellen, Guillaume, de Louvain; id.
27 Cox, Désiré, de Diest; id.
28 Lenssens, Prudent, de Wetteren, *avec la plus grande distinction ;* 11 août.
29 Lefèvre, Nicolas, de Guirsch; id.
30 Vander Meersch, Auguste, de Bruges, *avec distinction ;* id.
31 Van Biervliet, Jules Paul Marie, de Louvain; 12 août.
32 Renson, Edmond, de Verviers, 16 août.
33 Desnick, Gustave, de Couckelaere, *avec distinction ;* id.
34 Gielen, Marie Henri Désiré Joseph, de Bilsen; 17 août.
35 Bail, Célestin, de Solre-St-Géry, *avec la plus grande distinction;* id.
36 Claes, Edmond Jean Charles Eugène, de Louvain; id.
37 Tilman, Firmin Charles Auguste, de Virton, *avec distinction;* id.
38 Coppieters, Charles, de Bruges, 18 août.
39 Dereu, Louis, de Sleydinge; id.
40 Dewitte, Victor Pierre Joseph Marie, d'Alost; id.

41 Radelet, Norbert, de Nivelles; 22 août.
42 de Prelle, Charles Emmanuel Léon Bernard, de Charleroi; 23 août.

Docteurs en philosophie et lettres.

1 Van Orshoven, Léon, de Louvain; 23 août.
2 Baguet, Joseph Louis Ghislain, de Louvain; id.

Candidats en sciences naturelles.

1 Vercauteren, Yvon, de Heusden, 29 juillet.
2 Tellier, Élie François Joseph, de Waterloo; id.
3 Dekock, Jean Gérard, de Niel; 31 juillet.
4 Van Beneden, Édouard, de Louvain, *avec la plus grande distinction ;* id.
5 De Rynck, Émile, de Coolscamp; id.
6 Van Roechoudt, Léon Pierre François, de Louvain, *avec distinction;* 1 août.
7 Vanden Heuvel, Théodore Théophile, de Molenbeek-Wersbeek; id.
8 Bruinsma, Ferdinand Joseph, de Leeuwarden; id.
9 Caeymacx, Louis Joseph Marie, de Lichtaert; 2 août.
10 Driane, Jean Chrétien, de Maeseyck, *avec distinction ;* id.
11 Lange, Alphonse, de Bourlers; id.

12 Noël, Léon, de Piéton, *avec distinction;* 3 août.
13 Van Ongevalle, Constant, de Hemelveerdigem, *avec distinction;* id.
14 Billen, Pierre Hubert, de Wellen; id.
15 Tras, Joseph, d'Iseghem; 4 août.
16 Vergouts, Auguste, de Borgerhout; id.
17 De Beule, Léonard, de Zele; id.
18 Vander Bulcke, Pierre, de Gidts, *avec distinction;* 5 août.
19 Dhanens, Benoni Dominique, de Watervliet, *avec distinction;* 7 août.
20 Moroy, Jules, d'Audenarde; id.
21 Ferminne, Pierre Nestor, de Corbais; id.
22 Thienpont, Émile, de Lokeren; 8 août.
23 Bernet, Ernest Joseph, de Dailly; id.
24 De Schinkel, Remi, de Beirlegem, *avec distinction;* 9 août.
25 Arnould, Joseph, de Dorinne, *avec distinction;* id.
26 Roba, Alfred Louis Joseph, de Pessoux, *avec distinction;* id.
27 Janssens, Gustave, de Baelen; id.
28 Neetens, Jean Henri, de Vilvorde; 10 août.
29 Dewersier, Edmond Marie, de Doel; id.
30 Moureau, Alphonse, de Diest, *avec distinction;* 11 août.
31 Delelienne, Joseph, de Masnuy-St-Pierre; id.
32 Vindevogel, Jules, de Waereghem; id.
33 Adriaensen, Joseph Quirin, de Vlimmeren; id.

11..

34 Dewersier, Charles Alexandre Constant, de Doel; 12 août.
35 Thibaut, Octave, de Denderwindeke; 16 août.
36 Lecoutre, Charles Joseph, de Courtrai; 18 août.
37 Vanneste, Édouard, de Wervicq; 19 août.
38 Vandesande, Léon, d'Everbecq, *avec distinction*; id.
39 Otten, Justin, de St-Trond; id.
40 Weverbecq, Charles Louis, de Santbergen, *avec distinction*; 21 août.
41 Thirionet, Camille, de Pont-à-Celles; id.
42 De Capmaker, Henri, de Woumen, *avec distinction*; id.
43 Gody, Ernest, de Hasselt; 22 août.
44 Leroy, Constant, de Balâtre; 23 août.
45 Wibo, Ernest, d'Aerseele; 24 août.
46 Lenaerts, Jean, de Heelen-Bosch; 25 août.
47 Pirmez, Narcisse, de Villers-Potterie; id.
48 Imbert, Eugène, d'Enghien; 30 août.
49 Sondron, Thiry Joseph, de Gilly; 31 août.
50 De Graeve, Honoré, de Bevere lez-Audenarde; 4 septembre.
51 Ide, Justin Stanislas, de Vive-St-Eloi, *avec distinction*; 6 septembre.
52 Declippele, Oscar, de Grammont; 7 septembre.

Docteur en sciences naturelles.

1 Carnoy, Jean Baptiste, de Rumillies, *avec la plus grande distinction*; 12 août.

Docteur en sciences physiques et mathématiques.

1 Smets, Lambert, de Warsage, *avec distinction*; 12 août.

Candidats en pharmacie.

1 Heymans, Léonard, de Gand; 16 août.
2 Brame, Narcisse, de Montesson (Seine et Oise), *avec distinction*; id.

LAURÉATS DU CONCOURS UNIVERSITAIRE (1).

—

1844—1845.

1 BOGHE, Guillaume, de Bierbeek, *premier en médecine* (matières spéciales).

1845—1846.

2 ANDRIES, François Eugène, de Malines, *premier en sciences physiques et mathématiques.*

1847—1848.

3 VAN DEN ABEELE, François, de Bruges, *premier en médecine* (matières générales).

1854—1855.

4 VAN DEN BOSSCHE, Louis Hubert, d'Anvers, *premier en philosophie.*

5 ARENDT, François Eugène Auguste Marie, de Louvain, *premier en sciences physiques et mathématiques.*

(1) Voyez la loi de 1835 et celle de 1849 sur l'enseignement supérieur. La forme et l'objet de ce concours sont déterminés par l'arrêté royal du 17 octobre 1841.

1855—1856.

6 Van Biervliet, Paul Jacques Louis, de Courtrai, *premier en droit moderne.*

1857—1858.

7 Brauch, Auguste Julien, de Louvain, *mentionné honorablement en philosophie*, (section d'histoire).

1858—1859.

8 Carleer, Léon Henri Marie, de Louvain (1).

---

(1) On lit dans le *Moniteur Belge* du 26 septembre 1859 :

« L'auteur du mémoire envoyé en réponse à la question de sciences naturelles, Léon Henri Marie Carleer, docteur en sciences naturelles, élève de l'Université de Louvain, est mort le 26 avril 1859, sans avoir pu prendre part au concours en loge; son mémoire rédigé à domicile avait obtenu 90 points sur 100. De l'avis du jury, ce travail faisait présager que le concurrent aurait subi les deux dernières épreuves du concours d'une manière remarquable. »

Ce mémoire (*Examen des principales classifications adoptées par les Zoologistes*) est imprimé dans les *Annales des Universités*, 2me série, tom. 1, et forme 284 pages in-8°.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	«	«	«	«	«	7
1837	10	2	2	«	«	«	14
1838	8	4	4	1	«	«	17
1839	4	1	1	1	«	«	7
1840	1	«	1	«	«	«	2
1841	7	2	«	«	«	1	10
1842	6	1	1	3	«	«	11
1843	4	2	«	1	«	«	7
1844	3	«	2	«	»	«	5
1845	5	1	«	2	«	«	8
1846	8	«	2	1	«	«	11
1847	6	«	3	«	1	1	11
1848	4	3	«	«	«	1	8
1849	9	1	3	«	1	«	14
1850	3	«	2	«	«	«	5
1851	7	1	3	«	1	«	12
1852	4	1	«	1	«	«	6
1853	4	2	2	«	«	1	9
1854	5	3	1	«	«	«	9
1855	3	2	2	«	«	«	7
1856	9	1	4	3	«	«	17
1857	6	«	2	1	1	«	10
1858	3	3	2	«	«	«	8
1859	9	3	3	«	1	«	16
1860	7	2	2	1	1	«	13
1861	3	«	2	2	«	1	8
1862	9	«	1	«	1	1	12
1863	8	3	1	1	«	1	14
1864	5	1	4	«	2	1	13
1865	6	1	3	«	1	«	11
Totaux	173	40	53	18	10	8	302

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE.	Droit.	Médecine	Philos. et Lettres.	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
1857	104	85	58 (2)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
TOTAUX	2150	2171	1882	1043	7246

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (3).

ANNÉE	Manière satis-faisante.	Distinc-tion.	Grande distinc-tion (4)	La pl. gr. dis-tinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	"	16	363
1859	216	92	"	17	325
1860	218	66	"	13	297
1861	247	93	"	16	356
1862	211	88	"	19	318
1863	234	93	"	22	349
1864	213	95	"	17	325
1865	232	102	"	31	365
Totaux	4689	1707	510	340	7246

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834—35 à 1864—65.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35[5]	«	65	«	«	«	«	21	86
1835-36	«	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	«	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	«	101	60	63	78	89	52	443
1838-39	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
1850-51	«	64	95	86	112	202	56	615
1851-52	«	62	73	81	142	231	58	647
1852-53	«	68	57	93	134	222	55	629
1853-54	«	143	65	«	126	214	54	602
1854-55	«	144	49	«	150	204	53	600
1855-56	«	194	67	«	144	169	57	631
1856-57	«	186	96	«	145	200	66	693
1857-58	«	105	167	«	155	220	75	722
1858-59	«	92	161	«	192	227	82	754
1859-60	«	107	158	«	205	239	84	793
1860-61	«	113	179	«	215	257	79	843
1861-62	«	119	106	«	245	245	98	813
1862-63	«	128	91	«	246	218	111	794
1863-64	«	102	111	«	230	204	121	768
1864-65	«	100	133	«	213	206	112	764
TOTAUX	1893	3659	2786	1369	3817	5140	1939	20604

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (6).

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	»

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1865-66 (7).

Philosophie et lettres.	85
Sciences	168
Médecine	185
Droit.	192
Théologie	116
	746

NOTES DES STATISTIQUES.

---

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université.

(2) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(3) V. ci-dessus, note 1re, et les listes nominatives imprimées dans les *Annuaires*.

(4) Il est à remarquer que le grade de *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

(5) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné, dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante. Le collége des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225).

(6) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collége des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-contre p. 199.

(7) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique 1865-66, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les Tableaux p. 197 et 198 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut a peccatis solvantur. II. Macch., XII, 46.

20 décembre 1864.	*Durieu*, Louis Philippe, étudiant en droit, né à Namèche le 21 juin 1840, décédé à Isles-les-Prés.
2 février 1865.	*Heirwegh*, Gustave Achille, étudiant en médecine, né à Zele le 3 avril 1841, y décédé.
16 mars.	*Mommaels*, Alexandre César, étudiant en sciences, né à Tirlemont le 29 mars 1842, y décédé.
26 mars.	*Van Clooster*, Charles Louis, étudiant en médecine, né à Beveren lez-Roulers le 28 février 1837, y décédé.
5 avril.	*Vurke*, Édouard Charles Marie, étudiant en médecine, né à Bruges le 9 janvier 1839, décédé à Louvain.
14 mai.	MGR PIERRE FRANÇOIS XAVIER DE RAM, recteur magnifique de l'Université, prélat protonotaire apostolique *ad instar participan-*

tium etc., né à Louvain le 2 septembre 1804, y décédé (voir les *Analectes*).

8 août. HALLARD, Louis Joseph, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, né à Nivelles le 17 décembre 1806, décédé à Louvain (voir les *Analectes*).

13 août. SA GRANDEUR MGR NICOLAS JOSEPH DE HESSELLE, évêque de Namur, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, etc., né à Charneux le 4 juillet 1789, décédé à Namur (voir les *Analectes*).

22 août. ARENDT, Guillaume Amédée Auguste, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres, né à Berlin le 25 mai 1808, décédé à Spire (Bavière) (V. les *Analectes*).

11 septembre. *Huge*, Ernest Jean Baptiste, étudiant en médecine, né à Bois-de-Lessines le 20 décembre 1845, y décédé.

19 septembre. DEFOSSÉ, Hubert Joseph, ancien prof. à la faculté de droit, né à Verviers le 4 février 1813, décédé à Namur.

DEUXIÈME PARTIE.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ.

—

Titre I.

De l'inscription et du recensement.

ART. 1.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la Commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier que l'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription et 5 francs pour le recensement ou renouvellement de l'inscription. Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

Art. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une Faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

Art. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre des grades devant le Jury ou à l'Université ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires (1).

Art. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

---

(1) L'étudiant qui se ferait inscrire pour subir un examen devant le Jury, sans avoir fait régulièrement à l'Université les études requises, n'est porté comme étudiant de l'Université sur les listes à transmettre au ministère de l'intérieur qu'après avoir obtenu l'avis favorable de la Faculté à laquelle il appartient.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement, les étudiants promettent d'observer le Règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des colléges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des colléges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;
Le mercredi, Faculté de Médecine ;
Le jeudi, Faculté de Droit ;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la Religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie.

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

12.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collége.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions ;
2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux ;
3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire ;

4. Le *Consilium abeundi* ou renvoi simple, mais illimité ;
5. L'exclusion de l'Université ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants :

Art. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur ;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté ;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques-uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges et par la Faculté ;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des colléges.

Art. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

Art. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.



ART. 25.

Le *Consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *Consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *Consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Uni-

versité ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par les succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collége et par le Doyen de la Faculté.



Titre VI.

De la distribution et des rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'Histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du

(1) Plusieurs dispositions de cet article ont été modifiées pour être mises en rapport avec la loi du 1 mai 1857. Voir le programme annuel des cours.

moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : Exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande (1).

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un

---

(1) En ce qui concerne les élèves de l'Institut philologique, voir le règlement pour l'organisation de cet Institut, du 15 octobre 1844 et du 30 octobre 1849.

ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (2), embryologie), la

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :
Candidature en Sciences naturelles, 270 francs.
Candidature en Sciences physiques et mathématiques, 270 francs.
Candidature en Philosophie et Lettres, 250 francs.
Doctorat en Sciences naturelles, 200 francs.
Doctorat en Sciences mathématiques et physiques, 200 francs.
Doctorat en Philosophie et Lettres, 200 francs.

(2) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1836.

Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale (1).

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (2).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, men-

---

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours des Sciences, auraient été ajournés par le Jury ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Médecine l'autorisation de suivre le cours d'Anatomie, après avoir obtenu de la Faculté des Sciences la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours d'Anatomie.

(2) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 200 francs.

Premier examen de docteur, 200 francs.

Deuxième et troisième examen de docteur, 200 francs. Dans ces rétributions ne sont pas compris les frais pour les manipulations chimiques, pharmaceutiques et toxicologiques.

tionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter le cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

Art. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les Institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne (1).

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes

(1) Les étudiants qui, ayant fréquenté les cours de Philosophie et Lettres, auraient été ajournés par le Jury, ou qui, à cause d'une circonstance particulière, n'auraient pu se présenter aux examens, pourront demander à la Faculté de Droit l'autorisation de suivre le cours de Droit naturel, après avoir obtenu de la Faculté de Philosophie la dispense de fréquenter les leçons qui coïncideraient avec le cours de Droit naturel.

et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la Procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

Art. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

---

(1) Cet article a été modifié de la manière suivante :

Examen de candidat, 250 francs.

Premier examen de docteur, 250 francs.

Deuxième examen de docteur, 250 francs.

Les candidats en droit qui ne se font inscrire que pour le doctorat en sciences politiques et administratives paient 250 francs.

Examen de candidat notaire, 240 francs.

13.



ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions, fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours

appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collége.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés, pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,

P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*



LISTE CHRONOLOGIQUE DES RÈGLEMENTS PUBLIÉS DANS LES ANNUAIRES.

—

1. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 juin 1835.
2. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 mars 1836.
3. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837.
4. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836.
5. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.*
6. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837.
7. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.*
8. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836.
9. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis aux cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.
10. *Règlement pour les étudiants en médecine, admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.

11. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836.

12. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836.

13. *Statuts de la Société littéraire*; 8 déc. 1839.

14. *Præscripta de Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841.

15. *Cérémonial de la promotion du doctorat en théologie et en droit canon.*

16. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.*

17. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.*

18. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849.

19. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858.

20. *Idem, dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858.

21. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858.

22. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit*; 14 mars 1860.

23. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862.

24. *Statuts de la société médicale de l'Université*; 1863.

LE COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE DE ROME.

—

En 1844, S. É. le Cardinal-Archevêque de Malines et NN. SS. les Évêques de Belgique ont institué à Rome le COLLÉGE ECCLÉSIASTIQUE BELGE, principalement destiné aux jeunes ecclésiastiques qui ont fait avec succès leur cours de théologie ou de droit canon à l'Université catholique. Ceux qui y sont envoyés par leurs Évêques, ou qui du moins en ont obtenu l'autorisation de s'y rendre, sont seuls admis au Collége Belge. Ils y demeurent quelques années pour profiter des ressources nombreuses qu'on trouve à Rome pour les études ecclésiastiques (1).

On peut s'adresser pour les renseignements à Mgr *Sacré*, Président du Collége et licencié en théologie, rue du Quirinal à Rome, ou en Belgique à Mgr *Aerts*, proviseur du Collége, docteur en droit canon, chanoine titulaire de l'église métropolitaine à Malines.

(1) Voyez dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1849 *p.* 193 la Notice sur le Collége ecclésiastique Belge de Rome, et dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863 le discours prononcé aux obsèques de M. le professeur Vanden Broeck.

—

LE SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE LOUVAIN.

—

En 1857 plusieurs Évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi avec le consentement et l'approbation de Son Éminence le Cardinal-Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un séminaire Américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie « profonde que nous remercions nos vénérables « Frères, le Cardinal-Archevêque et les Évêques « de la catholique Belgique pour le zèle si noble « et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à « l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE « L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de « Louvain, siége de cette ancienne et célèbre « Université catholique, qui a répandu tant de « lustre sur la sainte Église notre Mère. Ce

« séminaire, fondé avec le louable concours de « quelques Évêques de notre province, a déjà « envoyé onze missionnaires (1) pleins de zèle « et de prudente activité. Son existence pros- « père nous est un sûr garant de tout le bien « qu'il est appelé à rendre à notre sainte Reli- « gion : c'est là le résultat que nous en atten- « dions. Nous prions les Prélats Belges de « daigner lui continuer leur bienveillant appui. »

Les vastes bâtiments de l'ancien collége d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut (2), ont été acquis et appropriés pour le collége Américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à M. J. De Nève, vicaire-général de l'évêché de Détroit et président du collége, rue de Namur, nº 110.

---

(1) Ce chiffre monte aujourd'hui à près de cinquante.

(2) Voyez la notice sur ce collége dans les *Analectes de l'Annuaire de* 1863 *p.* 343.

APPENDICE

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

DÉCÈS DE MGR DE RAM, RECTEUR MAGNIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ.

—

L'Université catholique a fait, pendant l'année académique 1864-1865, une perte irréparable. L'homme qui avait présidé à sa naissance et à ses premiers progrès, celui qui la dirigeait depuis plus de trente ans, lui a été ravi subitement le 14 mai 1865.

Nous reproduisons, d'après la *Revue catholique* de Louvain, le récit des funérailles de Mgr de Ram et les discours qui y ont été prononcés. Nous donnerons ensuite l'oraison funèbre prononcée par M. le vice-recteur Namèche au service que le corps professoral a fait célébrer le 28 juin. Et enfin nous insérerons la notice que M. le professeur Thonissen a consacrée à la vie et aux écrits de Mgr de Ram, et qu'il a lue dans la séance du 6 novembre de l'Académie royale, dont l'illustre et regretté défunt était un des membres les plus anciens et les plus actifs.

I.

Ce fut le dimanche 14 mai, vers 10 heures du soir, que Mgr de Ram s'endormit pieusement dans le Seigneur. Dès le lundi matin, le corps de notre vénéré Recteur, revêtu des habits pontifi-

caux, fut placé dans le grand salon de la maison mortuaire, transformé en chapelle ardente; il demeura exposé jusqu'au mardi soir. Durant tout ce temps la foule n'a cessé de stationner devant la demeure rectorale; la police avait même beaucoup de peine à la contenir. Chacun voulait revoir une dernière fois les traits vénérés et chéris de l'homme vertueux, du prêtre modèle, du savant émérite, du grand citoyen que la mort venait de ravir à la société, à l'Église, à la science, aux lettres et au pays. La figure du vénérable prélat n'était point altérée; la mort s'y montrait sous l'apparence du sommeil; ses traits avaient conservé cette expression de bienveillance et de bonté qui était le caractère de sa belle âme.

C'est jeudi, 18 mai, qu'ont été célébrées les funérailles solennelles de notre vénéré Recteur en l'église de Saint-Michel. Toute la ville était sur pied dès le matin, et chaque convoi du chemin de fer nous a amené une foule innombrable d'anciens étudiants et de personnes de distinction, qui venaient de tous les coins du pays rendre les derniers devoirs à l'homme éminent que les lettres et la religion pleurent avec nous.

De bonne heure, le corps de Mgr de Ram avait été transporté au collége du Saint-Esprit et déposé dans le vestibule de la chapelle. Ce vestibule avait été tendu de noir et converti en chapelle ardente. Le cercueil, sculpté avec goût,

était recouvert d'un riche drap funèbre en velours noir avec croix d'or. La toge rectorale en velours rouge et drap noir et le bonnet doctoral traditionnel étaient déposés sur le cercueil. Deux de ces pieuses sœurs qui se dévouent au service des malades priaient à côté du cercueil.

A dix heures et demie du matin, le corps professoral, en toge, quittait les Halles et se rendait au collége du Saint-Esprit, où le clergé devait aller faire la levée du corps du prélat défunt pour le conduire à l'église de Saint-Michel. A la suite du corps professoral marchaient les anciens élèves et les élèves actuels de l'Université. Les élèves en théologie étaient revêtus du rochet, les autres portaient le crêpe au bras et marchaient par ordre de facultés.

Au même moment, des députations de tous les genres affluaient au collége du Saint-Esprit. Il serait trop long d'énumérer les prélats, les vicaires généraux, les chanoines, les membres distingués du clergé séculier et régulier des divers diocèses venus à la cérémonie. Nommons Sa Grandeur Mgr l'évêque de Liége; M. Peemans, bourgmestre, les échevins et les conseillers communaux de la ville de Louvain; M. Poullet, président du tribunal, le vice-président et les juges; M. De Dobbeleer, procureur du Roi, et ses substituts; MM. le comte de Ribaucourt, le baron d'Overschie et le baron de Man, sénateurs; MM. Schollaert, Landeloos, Beeckman, Kervyn

de Lettenhove, Van Overloop, Reynaert, Verwilghen, Thibaut et de Smet, membres de la Chambre des Représentants; MM. Gachard, Quetelet, Alvin, Vleminckx, Mathieu et l'abbé Coomans, membres de l'Académie royale de Belgique; M. Dechamps, ministre d'État; M. le lieutenant-général O. Ablay; M. le général-major de Villiers; M. le lieutenant-colonel commandant la place, baron de Vicq de Cumptich; M. Ducpétiaux!, inspecteur général honoraire des prisons et des établissements de bienfaisance; des membres distingués du barreau de Bruxelles et des autres villes; des hommes de lettres, des artistes et d'autres personnes marquantes que nous ne pouvons nommer ici.

Un peu avant onze heures, le clergé de toute la ville, précédé de la croix et des bannières de différentes Confréries, est arrivé processionnellement pour procéder à la levée du corps. Après les prières d'usage, quatre discours ont été successivement prononcés au milieu du plus religieux silence et d'une émotion contenue.

M. Gachard, archiviste général du royaume, qui a pris le premier la parole au nom de l'Académie royale de Belgique et particulièrement de la Commission royale d'histoire, s'est exprimé en ces termes :

« Monseigneur, Messieurs,

« Il appartenait à une voix plus autorisée que

la mienne de parler, dans cette douloureuse et importante solennité, au nom de l'Académie royale de Belgique : mieux que moi, elle aurait rendu à la mémoire de l'homme éminent que nous pleurons l'hommage qui lui est dû ; mieux que moi, elle aurait exprimé les sentiments qui sont dans tous nos cœurs. Les exigences du service public n'ont pas permis que cette voix se fît entendre. Je réclame votre indulgence : car c'est au dernier moment qu'on me charge d'être ici l'organe de la Compagnie, et je ne suis pas préparé à vous dire tout ce qu'a fait pour elle le cher et vénérable confrère qui lui a été si inopinément ravi. Vous m'excuserez donc si je m'attache plus particulièrement à ce qu'il a fait pour la Commission royale d'histoire.

« Il y a trente et un ans, Monseigneur, Messieurs, lorsque le gouvernement institua la Commission royale d'histoire, voulant, par cette création, montrer l'importance qu'il attachait à l'étude de nos fastes nationaux, Mgr de Ram fut un de ceux sur lesquels son choix se fixa pour la composer. Il était à cette époque bien jeune encore ; mais déjà plus d'un ouvrage qui attestait son érudition avait appelé sur lui les regards du monde savant.

« Dans le plan qu'adopta la Commission, au début de ses travaux, la continuation des *Acta Sanctorum Belgii*, commencés au siècle dernier par Ghesquière, et la mise en lumière de la

chronique latine des ducs de Brabant, d'Edmond De Dynter, furent ceux qu'elle assigna en partage à Mgr de Ram : les amis de l'histoire désiraient l'achèvement de l'œuvre de Ghesquière, considérée à juste titre comme l'une des sources les plus précieuses de nos annales du moyen âge; la chronique de De Dynter était surtout renommée entre nos vieux monuments historiques, et bien des fois, au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe siècle, le dessein avait été conçu de la publier, sans qu'on parvînt à le mettre à exécution. Plus tard, l'association des Bollandistes s'étant reconstituée à Bruxelles, la Commission raya de son programme les *Acta Sanctorum Belgii*, trouvant juste et convenable de laisser aux continuateurs de Bollandus le soin d'une publication dont ils avaient sous la main tous les éléments.

« Tandis que Mgr de Ram préparait l'édition de la chronique de De Dynter, les recherches auxquelles il se livrait lui firent découvrir différents écrits où étaient racontés par des contemporains des événements dont le Brabant n'avait pas été le théâtre, mais auxquels ses princes avaient été mêlés, dans la seconde moitié du XVe siècle. Conformément à son avis, la Commission décida qu'il en ferait l'objet d'une publication spéciale. Telle fut l'origine du recueil de *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Hornes*, qu'il donna en 1844, et qui répand

de si vives lumières sur cette dramatique époque des annales liégeoises.

« Cet ouvrage terminé, notre savant collègue se remit à la chronique de De Dynter. En 1854, il en fit paraître les cinq premiers livres, qui remplirent deux gros volumes in-4°, et en 1857, le livre sixième et dernier; au texte de l'auteur, éclairci par des notes nombreuses, il avait ajouté la traduction française de Jehan Wauquelin, faite à la demande de Philippe le Bon, traduction où l'on retrouve souvent le charme du langage de Froissart. Cette importante publication reçut son complément en 1860 par une introduction qui en doublait, pour ainsi dire, le prix : l'éditeur y retraçait la vie de De Dynter et celle de son traducteur Wauquelin ; il faisait l'analyse critique de la chronique qu'il venait de livrer à la publicité, donnait l'indication des sources où avait puisé l'auteur, décrivait tous les manuscrits connus de son livre, et joignait à ces importants prolégomènes plusieurs opuscules inédits de l'historien des ducs et du duché de Brabant.

« D'une activité d'esprit, d'une application au travail incomparables, Mgr de Ram n'avait pas mis encore la dernière main à l'édition de De Dynter, qu'il entreprenait celle de l'histoire de Louvain et du Brabant, écrite au XVIe siècle, aussi en latin, par l'illustre docteur Jean Molanus, restée pendant longtemps ignorée, et dont le manuscrit autographe avait été depuis peu

découvert. Cette histoire, qu'il fit suivre des statuts primitifs de l'Université érigée à Louvain par le duc Jean IV, ainsi que du recueil des chartes et priviléges de la ville de Louvain, vit le jour en 1861, en deux volumes in-4°. Comme il avait fait pour De Dynter et antérieurement pour les chroniqueurs liégeois du XV[e] siècle, il y plaça une introduction où il racontait la vie et appréciait les écrits de Molanus. Il faut lire ces introductions, Messieurs, pour se faire une idée de la science de notre vénéré et regretté collègue, de la sûreté de sa critique, de la solidité de son jugement. Ce sont des morceaux qui resteront comme de beaux monuments de notre histoire littéraire.

« Quelque considérables que soient les publications dont je viens, Monseigneur, Messieurs, de vous entretenir, elles ne forment cependant qu'une partie des travaux de Mgr de Ram au sein de la Commission royale d'histoire. Pour en présenter le tableau complet, il faudrait parler de ceux qui figurent dans nos bulletins, et le nombre en est si grand que je dois renoncer même à en donner la simple énumération. Je ne puis cependant passer sous silence le Précis *(Synopsis)* des actes de l'Église d'Anvers, depuis l'érection de l'évêché jusqu'à sa suppression, ouvrage original destiné à servir de prodrome à un nouveau vòlume de la collection des synodes de la Belgique. Entre cette multitude de documents dont notre

laborieux collègue se constitua l'éditeur, en les accompagnant de notes, d'éclaircissements, de préfaces où brille la connaissance profonde qu'il avait de l'histoire nationale, je me contenterai de citer la dissertation du chanoine de Tongerloo Thys sur l'état ancien de nos provinces; la chronique d'Idace; les pièces relatives à l'ambassade dont l'évêque d'Acqui, Pierre Vorstius, fut chargé en Allemagne par le Pape Paul III dans les années 1536 et 1537; enfin ces lettres de savants, d'hommes d'état, de théologiens du XVIe siècle parmi lesquelles on n'en compte guère moins de deux cents écrites par Lævinus Torrentius, l'un des prélats qui occupèrent avec le plus de distinction le siége d'Anvers, à des personnages marquants de l'époque où il vécut.

« Vous voyez, Monseigneur, Messieurs, combien Mgr de Ram avait pris à cœur la mission confiée par le gouvernement à la Commission royale d'histoire; aussi il assistait à nos assemblées avec une régularité exemplaire, et — est-il besoin de vous le dire? — toujours il y apportait, avec les lumières d'une rare intelligence, cet esprit bienveillant et conciliant qui faisait le fond de sa nature et lui gagnait toutes les sympathies. Je puis l'attester, parce que j'en ai été le témoin, durant les trente et une années qu'il siégea dans la Commission, les rapports de ses collègues avec lui ne furent jamais altérés par le moindre nuage.

« Au moment où la mort est venue le frapper, il s'occupait de trois ouvrages nouveaux qu'il faisait marcher de front; car il était infatigable : il donnait ses soins à la publication du Cartulaire de l'abbaye de Cambron; il préparait les matériaux d'une histoire générale et diplomatique de l'Université de Louvain; il s'appliquait à recueillir et à coordonner les petites chroniques brabançonnes éparses dans nos bibliothèques manuscrites, pour les faire servir d'appendice à la grande Chronique de De Dynter. Deux jours avant ce fatal événement, nous nous étions réunis; nous échangions nos vues sur les moyens d'accélérer nos travaux communs... Il était alors plein de vie... Qui de nous eût pu s'attendre à ce que cette réunion serait si promptement suivie d'une séparation éternelle?

« Monseigneur, Messieurs, ce n'est pas à moi de vous dépeindre tout ce qu'un grand établissement d'instruction publique, tout ce que la religion a perdu en perdant Mgr de Ram; mais laissez-moi vous dire combien cette perte est cruelle pour l'Académie, pour la Commission royale d'histoire, combien elle est grande pour les études historiques. Des hommes tels que Mgr de Ram se remplacent difficilement.

« Résignons-nous pourtant, Monseigneur, Messieurs, aux décrets de la Providence. En rappelant à lui prématurément l'homme excellent que nous regrettons, que nous regretterons à jamais,

Dieu a voulu, n'en doutons pas, lui donner au ciel la récompense qu'il a si bien méritée par ses vertus, par tout ce qu'il a fait ici-bas de bon, d'utile, de patriotique.

« Adieu, de Ram, vous qui m'honoriez de votre amitié et dont la mémoire me sera toujours chère !... adieu ! »

A M. Gachard a succédé M. l'abbé Namèche, vice-recteur de l'Université catholique ; il s'est exprimé ainsi :

« Monseigneur, Messieurs,

« Vous n'attendez pas de nous, en ce moment douloureux, de longues paroles ni un discours savamment médité. Le coup qui nous a frappés si rudement et si inopinément a jeté dans nos âmes le trouble et l'accablement : c'est à peine si nous sommes capables de mesurer l'étendue de la perte que nous avons faite. Les grandes douleurs sont muettes, on l'a dit avec beaucoup de vérité, et je ne l'ai jamais mieux compris qu'aujourd'hui. L'Université, au reste, rendra plus tard et dans une autre enceinte à Mgr de Ram des hommages plus complets et plus dignes d'une illustre renommée. Nous eussions donc désiré nous renfermer dans un silence plus éloquent que les paroles, car quelles paroles suffiraient à peindre ce que nous sentons au fond de nos âmes ? Mais nous ne pouvons nous séparer de ces restes inanimés, de cette dépouille mortelle,

sanctuaire désert d'une grande et noble intelligence, sans lui dire un dernier adieu, *novissima verba*, sans déposer sur ce froid cercueil le dernier tribut de notre respect, de notre reconnaissance et de notre amour. Qui jamais en fut plus digne? Qui jamais eut plus de titres à nos regrets? Quels services pourront jamais être comparés aux services rendus à l'Université, pendant ces trente années, par l'homme éminent que nous pleurons? Appelé par la confiance de l'Épiscopat à jeter les premiers fondements d'une œuvre nouvelle et difficile, il en a dirigé, assise par assise, les premiers développements; il l'a vue grandir, d'année en année, sous son habile direction; il en a fait, enfin, cette grande création religieuse et nationale, qui est debout devant vous et où tout porte l'empreinte de son génie, de sa sage et constante activité. Comme une cité célèbre l'a dit d'un de ses plus illustres prélats, nous dirions volontiers de notre cher et vénérable défunt : « C'est à Dieu et à nos évêques que « l'Université dut son premier recteur, et c'est à « son premier recteur qu'elle doit tout le reste. » Voilà ce que fut pour nous l'homme que nous avons perdu, qu'un coup de foudre nous a enlevé! Samedi, il m'entretenait encore de l'objet constant de sa sollicitude; sa main pressait la mienne d'une dernière étreinte, et, dimanche, la mort, l'inexorable mort, nous l'arrachait sans retour. Voilà, couché dans cette bière, tout ce

qui nous reste de lui... Mais, en le pleurant, adorons la Providence, qui nous frappe, mais qui est bonne et miséricordieuse jusque dans ses rigueurs. Pleurons surtout ceux qui survivent, pleurons sur cette grande institution blessée au cœur par cette mort soudaine, abîmée dans sa douleur et découronnée de son plus bel ornement. L'ouvrier infatigable avait accompli sa tâche : l'heure de la récompense a sonné. Paix à lui ! Quant à nous, ses amis et ses collaborateurs, gardons fidèlement son souvenir dans nos cœurs, inspirons-nous de ses exemples, qu'il continue à vivre dans nos pensées ; tâchons tous de continuer, avec le même zèle et la même ardeur, dans la mesure de nos forces, l'œuvre si éminemment chrétienne, si éminemment utile à laquelle il avait voué sa vie, et à laquelle il a légué un nom qui sera toujours notre gloire la plus pure, notre plus précieux héritage. »

M. Van Tomme, étudiant de la faculté de droit, a parlé au nom des étudiants de l'Université. Voici son discours :

« Monseigneur, Messieurs,

« Au nom des étudiants de l'Université catholique, je viens dire l'adieu suprême à notre bien-aimé recteur. On vous a rappelé avec la maturité du talent et le prestige de la science ce que le pays et les lettres pleurent en Mgr de Ram. Pour nous, jeunes gens, frappés au cœur dans la viva-

cité de notre affection, comment vous dire le deuil profond qui nous afflige ?

« Nous ignorons, Messieurs, toute l'étendue de la perte qui nous accable. Le dévouement dont nous étions l'objet se cachait à nos yeux, parce qu'il était de ceux qui se puisent dans la haute intelligence du devoir sans attendre leur récompense des hommes. Dieu seul a le secret de cette immolation, parce que seul il est capable d'inspirer de pareils sacrifices.

« C'est une chose rare et féconde, Messieurs, que l'imposante unité qui a absorbé cette vie si pleine et l'a constamment sollicitée vers la passion des nobles cœurs, l'amour et l'éducation de la jeunesse. Les desseins persévérants, les affections constantes peuvent seuls jouir de la haute influence que notre vénéré recteur exerçait sur nos esprits. Ses éminentes qualités sont toujours restées au service d'une cause qui intéresse les générations, et elles étaient rehaussées par la grandeur du talent, la fermeté de la conduite et l'éclat du dévouement.

« Sa vie entière nous fut dévouée. L'œuvre fondée par l'Épiscopat belge s'élevait sous les auspices de notre indépendance politique et religieuse, et, comme le disait notre recteur lui-même : « L'Université n'est pas seulement une « institution catholique, elle est aussi une institution nationale. »

« C'est guidé par cette noble devise qu'il diri-

gea pendant 31 ans l'Université catholique, en fortifiant de jour en jour dans nos cœurs la religion et la liberté, ces deux fortes assises qui ont fait la gloire de notre passé et garantissent la sécurité de notre avenir. Le soin de nos âmes, la culture de nos esprits touchaient profondément son cœur de prêtre, parce que son amour trouvait en lui-même sa récompense, sa joie et sa bénédiction. Comment vous dire, Messieurs, l'indulgence paternelle, le dévouement sans bornes, l'art délicat de ménager notre ombrageuse indépendance qui présidèrent à cette œuvre si laborieuse et si difficile? Mgr de Ram avait le secret de cette popularité véritable qui ne s'obtient point au prix de lâches concessions, mais qui fortifie l'autorité en l'entourant d'une auréole d'estime et de respect.

« Cette affection éclairée, ces grands dons de l'intelligence et du cœur, vous savez, Messieurs, quels fruits ils ont portés pour l'enseignement de notre pays. Sortie meurtrie des mains de l'étranger, la liberté d'enseignement se réfugia d'abord au sein de notre Université, où Mgr de Ram l'accueillit avec une tendre sollicitude et veilla dès lors sur elle avec un soin jaloux. Fille de la liberté et de la foi, héritière d'une glorieuse renommée, l'Université, sous le rectorat de Mgr de Ram, a relié noblement le présent au passé. Ces nobles travaux poussés avec ardeur, les nombreuses phalanges sorties de cette institu-

tion, les hommes éminents qu'elle a donnés au pays et à l'Église vous disent assez que son dévouement n'a pas été stérile, et vous montrent l'immensité de la perte qui frappe aujourd'hui la jeunesse catholique.

« Cher et bien-aimé recteur, le souvenir du 25e anniversaire de notre Université vient s'imposer ici à notre esprit. Entouré de vos chers et nombreux étudiants, heureux de ne faire avec eux qu'un seul cœur et une seule âme, vous nous disiez alors : « Souvenez-vous toujours de « notre mot de ralliement : *Dieu et Patrie;* cette « grande parole renferme la synthèse de nos « devoirs et de nos convictions. » Nous l'avons recueillie comme un héritage religieux triplement sacré par le dévouement, la sagesse et la mort. Ce qui nous passionnait en ces jours de bonheur sera notre consolation dans ces moments de deuil. Cette noble pensée, quelque part qu'on les appelle, restera toujours la devise de nos étudiants, comme elle est aujourd'hui leur plus douce espérance :

« *Dieu*, à la science duquel vous nous avez si puissamment initiés, qui a scruté ce que vous avez dérobé aux regards des hommes pour récompenser la plus digne des vies.

« Et la *Patrie*, qui, dans la personne de cette nombreuse jeunesse que vous avez formée pour elle et inspirée de votre esprit, gardera la profonde empreinte de vos œuvres et la vénération de votre mémoire. »

M. l'avocat Prosper Staes, du barreau de Bruxelles, avait été chargé de prendre la parole au nom de l'Association des anciens étudiants de l'Université; il a dit :

« Monseigneur, Messieurs,

« Avant que la terre recouvre cette noble dépouille, permettez à un ancien étudiant de l'Université d'adresser, lui aussi, quelques mots d'adieu à l'homme éminent que la mort vient de frapper.

« Si l'Université catholique de Louvain perd en Mgr de Ram un chef accompli, la science une de ses brillantes lumières, le pays un de ses plus utiles citoyens, nous pleurons, nous, anciens étudiants, en notre ancien recteur, un ami resté fidèle malgré la séparation, dévoué malgré la distance.

« Sa sollicitude toute paternelle ne se bornait pas à la jeunesse studieuse qui chaque année affluait autour de lui; elle suivait les étudiants dans leurs carrières diverses. Toujours ceux-ci trouvaient auprès de leur recteur des encouragements, de sages conseils, et leurs succès il les recueillait comme un père recueille les succès de ses enfants. Il en faisait sa joie et l'une de ses plus douces consolations. Aussi avec quelle générosité applaudit-il, l'année dernière, à la fondation de l'association destinée à perpétuer

plus sûrement parmi les anciens étudiants les bienfaits de l'*Alma Mater!*

« Aujourd'hui Dieu nous l'enlève! Mais nous garderons à notre ancien maître un souvenir ineffaçable de respect et de reconnaissance.

« Nous ferons mieux encore : nous resterons fidèles à son œuvre, fidèles à cet enseignement qui traite la foi et la science, non comme des ennemies, mais comme deux sœurs immortelles, filles toutes deux de l'éternelle vérité. Nous ne trahirons ni l'une ni l'autre; nous les servirons toutes deux avec un égal dévouement. C'est le dernier avis, c'est la dernière leçon que nous donne du fond de sa tombe, ou plutôt du haut du ciel, ce prêtre et ce savant.

« Que cette promesse, fondée sur une conviction profonde, soit aussi notre suprême adieu! et puisse-t-elle réjouir son âme dans le sein du Très-Haut!

« Adieu, vénéré recteur, adieu! »

A la suite de ce discours, le cortége s'est mis en marche dans l'ordre suivant :

Un détachement de cavalerie, à pied, musique en tête; quatre prêtres portant les insignes de la prélature : la mitre, la crosse, la croix pectorale et l'anneau pastoral; une autre personne portant sur un coussin les décorations qui avaient été décernées au défunt; le clergé paroissial de Louvain; une députation du chapitre de Malines; le clergé officiant de Saint-Michel;

Mgr l'évêque de Liége en habit de chœur avec son vicaire général et un chanoine également en habit de chœur ; le cercueil porté par les étudiants ; la famille du défunt ; la députation de l'Académie royale de Belgique ; des sénateurs ; des membres de la Chambre des représentants ; les magistrats communaux et judiciaires de Louvain ; le corps professoral ; les anciens élèves de l'Université ; les élèves actuels par ordre de Faculté avec le crêpe au bras. Un détachement de troupe fermait le cortége.

Depuis le collége du Saint-Esprit jusqu'à l'église de Saint-Michel la haie était formée par des troupes du 2e chasseurs à cheval et du 3e régiment d'infanterie de ligne. Les honneurs militaires qui ont été rendus au défunt sont ceux qu'on rend à un Évêque.

Le service funèbre a été célébré en grande pompe. Un riche catafalque était élevé dans le chœur de l'église de Saint-Michel qui était toute tendue de noir. La mitre d'or surmontait le catafalque. C'est Mgr Van der Linden, vicaire général de Malines, assisté de M. le doyen de Louvain, qui a officié. L'offrande n'a guère duré moins d'une heure. L'église ne pouvait contenir l'assistance.

Après le service religieux, le cortége s'est reformé dans le même ordre pour se diriger, au milieu de flots compactes de population, vers la porte de Malines par la rue de Namur, la

Grand'place, etc. Les cloches sonnaient à toute volée. Arrivé à la porte de Malines, le cercueil a été placé sur un char funèbre, pour être conduit à Nylen, près de Lierre, où notre vénéré Recteur avait sa campagne.

C'est à Nylen, dans le cimetière paroissial, près des cendres de sa mère, qu'a été inhumé, le vendredi 19 mai, celui qui fut pendant 31 ans pour l'Université un chef prudent et ferme, pour le corps professoral un ami et un guide, pour les élèves un père.

Le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, toute la faculté de Théologie dont le Prélat défunt était membre, les délégués des autres facultés, une députation nombreuse d'étudiants, plusieurs notabilités parmi lesquelles nous avons remarqué M. Notelteirs, représentant, toute la population de Nylen et des environs, assistèrent à l'inhumation qui fut faite par M. le doyen de Lierre, entouré d'un nombreux clergé. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici les discours prononcés sur la tombe par M. de Laet, étudiant, au nom de la Société de Littérature flamande de l'Université, et par M. Weustenraad, au nom des anciens étudiants. Le vénérable curé de Nylen, au nom de ses paroissiens, rendit en ces termes un dernier hommage à celui que les pauvres appelaient leur providence :

« Messieurs,

« Au milieu de l'affliction profonde et univer-

selle, qui a pris les proportions d'un deuil national, et dans laquelle le pays vient d'être plongé par la mort si subite et si inattendue du grand homme, du prélat illustre que nous pleurons, nous, les habitants de Nylen, nous ne sommes pas les moins éprouvés. Aussi, avant de terminer cette triste cérémonie, je voudrais, si mon émotion me le permet, dire un mot, en mon nom et au nom de tous mes paroissiens, en cette triste circonstance, non pas certainement pour ajouter quelque chose à tout ce qui a été dit des travaux scientifiques et littéraires de notre Recteur bien-aimé; non pas pour parler de l'éminent savant qui a fait l'admiration de l'Europe lettrée, ni du prélat illustre qui a si bien mérité de la religion, ni du chef habile et digne qui, pendant 30 ans, a jeté tant de lustre sur l'Université catholique; non, Messieurs, je suis trop pénétré de mon insuffisance pour en concevoir seulement la pensée.

« Vous, Messieurs, les maîtres de la science, vous avez dignement rempli cette tâche. Seulement je voudrais lever un coin du voile qui couvre la vie privée, je voudrais vous découvrir une particularité de la vie cachée de notre Recteur bien-aimé; particularité dont, seul peut-être, je possède le secret, et qui fut, selon moi, le couronnement de cette vie si pleine, si dignement remplie, si saintement accomplie. Ce prélat si illustre, ce savant si éminent, ce chef si digne

ne dédaignait pas de descendre de toute la hauteur de sa position sociale jusqu'à l'humble curé de campagne, pour lui accorder sa sympathie, son amitié et sa confiance; et dans l'abandon de cette confiante amitié, combien de fois ne m'a-t-il pas dit, en parlant de mes paroissiens : *Gaudium meum et corona mea vos estis!* Oui, Messieurs, mes paroissiens faisaient sa joie, et ils ajouteront une auréole à sa couronne là-haut dans le ciel, j'en ai l'intime conviction; voici pourquoi :

« Notre Recteur bien-aimé, — permettez-moi, Messieurs, cette expression simple — mes paroissiens ne qualifiaient jamais autrement leur Recteur bien-aimé, parce que cette expression répondait si bien à leurs sentiments affectueux pour lui — notre Recteur bien-aimé donc aimait Nylen, il aimait son séjour à sa campagne ici, non pas tant parce qu'il y trouvait un délassement momentané à ses travaux incessants, mais surtout parce qu'il pouvait y répandre les bienfaits de son inépuisable charité, tout en en dérobant la connaissance au public.

« Ah! Messieurs, que ne puis-je dérouler devant vous tous les traits de sa protection puissante, de ses bienfaits, de sa charité de tous les instants, dont mes paroissiens lui sont redevables! mais je ne puis abuser de vos moments. Laissez-moi seulement vous dire un mot des sentiments de mes paroissiens déshérités de la

fortune. Combien de fois il m'est arrivé de recevoir ces braves gens chez moi, pour recevoir de leur curé une consolation, un secours quelconque, et de leur entendre dire : « Quand notre Recteur bien-aimé sera à sa campagne, nous ne serons plus dans la souffrance ! » Ah ! vraiment, Messieurs, notre Recteur bien-aimé était pour moi, pour mes paroissiens tout à la fois un conseiller sûr, un protecteur puissant, un père affectueux ; il était pour nous tous une seconde providence ! Quand je considère tous les bienfaits qu'il nous a prodigués, je me rappelle involontairement l'histoire de cette femme sainte et éminemment charitable dont nous parlent les saintes Écritures ; je me rappelle cette consternation, ces sanglots, cette lamentation de toute la population de l'endroit à la mort de cette sainte femme ; je me rappelle tous ces malheureux qui remplissaient la maison mortuaire et qui, tout en pleurs, venaient étaler, devant le grand Apôtre, tous les bienfaits qu'ils avaient reçus de la sainte femme Dorcas. Eh ! bien certainement, si mes paroissiens pauvres n'étaient pas retenus par le respect dû à cette auguste assemblée, ils feraient éclater, devant vous, une douleur non moins grande que celle dont nous parle l'histoire sainte. Hélas ! mes chers paroissiens, il n'est plus, notre Recteur bien-aimé, il nous est ravi d'une manière si soudaine, si imprévue ! Pleurons, mes chers paroissiens, sur

cette immense perte, jamais vous n'avez eu de motif plus légitime de pleurer. Mais prions en même temps pour que le Dieu miséricordieux nous accorde la force de supporter cette perte avec résignation à sa sainte volonté! Prions pour que notre Recteur bien-aimé reçoive la récompense de tant de vertus! Oui, notre Recteur bien-aimé, je vous le promets en mon nom et au nom de tous mes paroissiens, nous prions et nous ne cesserons de prier pour vous, afin que, après avoir été sur la terre notre joie, nous puissions, par tous les bienfaits que vous n'avez cessé de répandre dans le sein de notre population, être une auréole ajoutée à votre couronne dans le ciel, comme vous l'avez toujours espéré, et comme nous l'espérons avec vous et pour vous. Adieu, bien-aimé Recteur, adieu!

« Puissions-nous vous voir un jour dans votre gloire!... Encore une fois, adieu! »

La foule, après avoir versé sur la tombe une dernière larme et dit une dernière prière, se retira en silence.

Le chrétien n'accompagne pas seulement jusqu'au tombeau celui que la mort lui ravit; il le suit au-delà par ses prières; aussi des messes ont été dites et des services célébrés pour le repos de l'âme de Mgr de Ram dans les chapelles des trois colléges de l'Université, dans celle des Joséphites, dans l'église de Saint-Michel

et dans celle de Notre-Dame à Louvain et à la métropole de Malines. Les étudiants, membres de la Congrégation de la sainte Vierge, ont communié pendant la messe solennelle qu'ils ont fait chanter à la même intention.

II.

Le service funèbre que le corps professoral de l'Université catholique de Louvain a fait célébrer le 28 juin pour le repos de l'âme de Mgr de Ram avait attiré dans l'église de Saint-Pierre une foule immense et recueillie. S. Ém. le cardinal-archevêque de Malines et Mgr l'évêque de Gand y assistaient en personne; l'évêque de Tournai était représenté par M. Ponceau, vicaire général; celui de Namur, par Mgr Gengler, protonotaire apostolique; celui de Bruges, par Mgr Scherpereel. Mgr Aerts officiait.

Parmi les autorités civiles et militaires, on remarquait M. le bourgmestre de Louvain et plusieurs conseillers communaux; le président du tribunal et d'autres membres de la magistrature; le commandant de la place, M. le baron de Vicq de Cumptich; M. le général de Villiers; le commissaire d'arrondissement; un grand nombre d'officiers de la garnison. L'Académie royale y était représentée par M. Gachard. Beaucoup

d'anciens étudiants de l'Université et une foule nombreuse d'ecclésiastiques appartenant à toutes les provinces s'y trouvaient réunis dans une même pensée de pieuse reconnaissance et de deuil.

Après la célébration du service funèbre, M. Namèche, vice-recteur de l'Université, monta en chaire et retraça, dans des pages qu'il ne nous appartient pas de louer, la carrière si noble, si bien remplie, si glorieuse de Mgr de Ram.

Voici le discours de M. Namèche :

> *Dominus dedit, Dominus abstulit; sicut Domino placuit, ita factum est. Sit nomen Domini benedictum.*
>
> Le Seigneur nous l'avait donné, le Seigneur nous l'a enlevé; selon qu'il l'a voulu, ainsi a-t-il été fait. Que le nom du Seigneur soit béni.
>
> Au livre de Job, chap. 1er, v. 21e.

Éminence Révérendissime,

Appelé par un choix qui me touche et qui m'honore, mais en me faisant sentir plus péniblement mon insuffisance, à acquitter, en face des saints autels et devant cette auguste assemblée, au nom de l'Université catholique, le tribut de ce funèbre éloge à la mémoire de l'homme à jamais regrettable, qui fut son premier recteur, et que j'appellerais volontiers son premier père, je me sens pressé de commencer par les paroles

de religieuse résignation d'un pieux patriarche, atteint lui aussi, et plus que nous, dans ses affections les plus légitimes, dans ses plus précieuses espérances : le Seigneur nous l'avait donné, le Seigneur nous l'a enlevé : que son saint nom soit béni. Oui, que son saint nom soit béni! Qu'il nous ait frappés dans sa justice ou dans sa miséricorde; qu'il ait voulu récompenser une vie assez remplie devant lui, ou qu'il ait voulu nous retirer un appui si puissant pour nous avertir que c'est lui et lui seul qui est le soutien par excellence, nous nous soumettons sans réserve à la sagesse de ses jugements, il n'a été fait que ce qu'il a arrêté dans sa suprême et infaillible volonté. C'est ce que pensait notre cher et illustre défunt, lorsque rendant lui-même, ce qu'il fit si souvent, à l'un de nos collègues le dernier devoir que nous lui rendons aujourd'hui, il parlait de *ces décrets de la Providence que le chrétien adore alors même qu'il ne peut les comprendre* (1).

Je ne viens pas, Messieurs, renouveler votre douleur et faire couler de nouveau vos larmes, en retraçant devant vous le tableau d'une mort si soudaine et si imprévue; je n'essayerai point de vous peindre le saisissement et l'effroi s'emparant de nos âmes au premier bruit du fatal événement; la lugubre nouvelle s'étendant de proche en proche, franchissant nos frontières, et semant partout avec elle la surprise et les

regrets ; cette ville tout entière plongée dans la stupeur ou exhalant le chagrin de cette perte dans ses plaintes et ses sanglots ; les flots de peuple accourant deux jours de suite pour contempler encore une fois ces traits empreints, alors que la vie les animait, d'une si douce majesté ; je ne dirai point ces funérailles célébrées avec une pompe pleine de grandeur, grâce au concours si empressé du clergé, de l'armée, de la magistrature, de l'administration, des hommes le plus haut placés dans les conseils de la nation et dans l'estime publique. Ce grand et triste spectacle est encore présent à vos yeux. J'ajouterai seulement que ce spectacle, si grand qu'il fût, était singulièrement rehaussé par je ne sais quoi d'intime, de silencieux, de recueilli, qui, planant sur cette foule, l'enveloppait comme un nuage, imprimait à toute cette pompe le caractère d'un deuil public, et faisait lire sur tous les visages le sentiment d'une perte irréparable.

Ces regrets, Messieurs, cette douleur, ces larmes, dont tous nous avons pris notre part, je voudrais, en ce moment, vous montrer combien ils étaient mérités, et en louant cette vie si active, si dévouée, si pleine devant Dieu et devant les hommes, exciter notre émulation, et animer notre courage dans les luttes pour la foi et pour la vérité. C'est ici surtout, dans ce saint lieu et du haut de cette chaire, que l'éloge des morts doit être la leçon des vivants. Étudions-la

donc cette vie si noblement, si chrétiennement remplie; tâchons de mettre en lumière les services si nombreux et si importants rendus à l'Église, au pays, à la science, à la jeunesse et aux familles chrétiennes par ce prêtre si zélé, si savant, au cœur si patriotique, à l'âme si ardente et si généreuse; efforçons-nous de pénétrer dans l'intérieur, si je l'ose dire, de cette vie mémorable, et de retrouver dans la religion, que l'illustre défunt a si dignement servie, le foyer de toutes ses pensées, le mobile de toutes ses œuvres, le but de toutes ses aspirations. Ce sera une démonstration de plus de cette vérité proclamée par nos livres saints, *que la piété est utile à tout.* Voilà ce que je me propose dans ce discours consacré à la mémoire de Mgr Pierre François Xavier de Ram, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, premier recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain.

Il naquit en cette ville même, le 2 septembre 1804, d'une ancienne et honorable famille, à laquelle il dut le bienfait inestimable d'une éducation distinguée et chrétienne. Jamais plante ne fut cultivée avec plus de soin, et ne se vit plus tòt couronnée de fleurs et de fruits. Son aïeul paternel dirigea ses premiers pas dans la carrière des études avec une sollicitude à la fois affectueuse et sévère, qui devait rester pour son petit-fils, comme celui-ci aimait à le répéter, un sujet éternel de reconnaissance et de vénération.

Le jeune étudiant répondit admirablement à ces soins éclairés, et il se plaisait plus tard à rappeler les moyens ingénieux employés pour exciter en lui l'amour du travail et le goût des lettres. C'est ainsi, si vous me permettez ce détail, que je lui ai entendu raconter comment, grâce à ces moyens, il était parvenu à retenir, vie par vie, et d'un bout à l'autre, le premier de nos classiques latins, qu'il n'oublia point, je crois, car il avait une mémoire d'une sûreté et d'une ténacité incomparables. A cette première époque de sa vie, il fut l'objet d'une autre affection plus tendre et plus délicate, qui exerça sur le reste de ses années une influence prépondérante, c'est lui-même qui nous en a fait la confidence, avec un charme ravissant, dans une de ses dernières publications malheureusement inachevée, dans le premier volume de sa grande *Hagiographie nationale* (2). Son grand-père avait une sœur chanoinesse de Leliendael à Malines. C'était une de ces âmes chastes et aimantes, dont le monde n'est pas digne, et que l'impiété, avec les rois pour auxiliaires, poursuivait alors, plus que jamais, de ses haines et de ses sarcasmes. Chassée de son monastère par les décrets de Joseph II, elle avait trouvé un asile auprès de son frère, et elle partageait avec lui les soins donnés à l'éducation de leur petit neveu. Cette chère tante Bénédicte, tel était son nom de religion, avait coutume d'ajouter chaque jour à la récitation de

l'office divin une lecture de la vie des saints. Elle associa notre jeune étudiant à cette pieuse coutume; le cœur candide et généreux de celui-ci y trouva bientôt, ce sont ses expressions, bonheur et passion, et dès l'âge de dix ans la lecture des vies des saints, ces grands hommes du christianisme et ces grands bienfaiteurs de l'humanité, devint une de ses plus douces et de ses plus constantes occupations. Son adolescence s'épanouit ainsi dans une atmosphère pure et fortifiante, tout embaumée des parfums de cette fleur de poésie chrétienne d'une fraîcheur et d'une suavité sans égales. « Un grand nombre d'années, écrivait-il en 1863, me séparent aujourd'hui de l'heure à laquelle je fis ma première lecture hagiographique sur les genoux d'une tante vénérée, et cependant je puis affirmer qu'une bonne partie de chacune de ces années a été réservée, autant que d'autres devoirs l'ont permis, à cette lecture, à cette étude de prédilection (3). »

Vous savez assez, Messieurs, quels fruits abondants et précieux la littérature religieuse a recueillis de ces lectures et de ces études. De 1827 à 1829, notre jeune auteur publia, en quatre volumes et en flamand, un *Essai d'Hagiographie nationale*, qui fut accueilli avec faveur, et qu'on doit signaler comme un des premiers et des meilleurs travaux de ce genre (4). Le monde catholique lui dut plus tard deux éditions des vies des saints de Butler et de Godescard enrichies de beaucoup de

notes et de notices nouvelles (5), et, au moment où la mort est venue le surprendre, il continuait à édifier le grand monument, si tristement interrompu, où il se plaisait à accumuler tous les trésors d'une érudition acquise au prix des travaux les plus sagaces et les plus persévérants, et dirigée par la critique la plus saine et le plus exquis discernement.

Cc fut au collége archiépiscopal de Malines que le jeune de Ram vint terminer ses humanités avec le plus beau succès. Attiré vers le sacerdoce par ses habitudes pieuses, la candeur de son âme et l'innocence de sa vie, il entra au séminaire pour s'y préparer dans la retraite et dans l'étude des sciences ecclésiastiques. Mais ses facultés précoces le firent bientôt juger digne lui-même de la mission si importante et si difficile de l'enseignement, et il ne comptait que dix-neuf ans lorsqu'une des chaires principales lui fut confiée dans l'établissement, dont naguère encore il était l'élève (6). La douceur de son caractère, le charme de sa parole, ses goûts littéraires le rendaient éminemment propre à ces fonctions délicates, et il les exerça, sans se laisser pourtant absorber par elles (7), jusqu'au moment où le gouvernement des Pays-Bas, inaugurant le système de persécution religieuse qui devait creuser un abîme entre les deux moitiés de la nation, vint fermer les portes de ces pieuses et utiles institutions (8).

Il reçut vers cette époque l'imposition des mains et l'onction sacerdotale. Les catholiques belges étaient plus que jamais éprouvés par les empiétements et les vexations d'une politique astucieuse et hypocrite, qui semblait avoir conspiré la ruine de notre foi dans le pays. L'épiscopat était menacé de s'éteindre au milieu de nous ; les séminaires avaient cessé d'être ouverts pour remplir les vides du sacerdoce et pourvoir aux exigences du saint ministère ; la jeunesse n'était plus livrée qu'à des mains mercenaires, indifférentes ou hostiles. Un ami du jeune prêtre, prêtre lui-même, avait osé dépeindre, en vers brûlants, cette navrante situation, et exprimer la joie qu'éprouvaient les défenseurs de la religion en voyant entrer dans leurs rangs ce nouveau soldat dont la vaillance habile ranimait leur propre ardeur ; il fut de ce chef traîné devant les tribunaux, et alla expier dans les cachots de Saint-Bernard sa pieuse témérité (9).

Dans l'intervalle, le prince archevêque, qui avait su apprécier les talents et les aptitudes de ce jeune ecclésiastique vieilli en quelque sorte déjà par ses services, et ne pouvant les faire fructifier autrement, l'avait nommé archiviste de son diocèse. Cette position était tout à fait appropriée aux penchants naturels de l'abbé de Ram, et il justifia bientôt le choix qui s'était porté sur lui en formant le projet d'achever un monument, dont les matériaux amassés, en partie du

moins, attendaient depuis longtemps la main intelligente et habile qui devait les compléter et les livrer, sous une forme convenable, à la publicité. Un membre distingué de l'ancienne Université de Louvain, le savant et courageux docteur Van de Velde (10), s'était occupé pendant trente ans d'un recueil des conciles de la Belgique; il avait fait beaucoup de recherches à ce sujet, et publié le prospectus d'une collection de ceux des documents réunis par lui qui concernaient le diocèse de Malines. L'âge avancé de l'auteur ne lui permit pas d'exécuter ce plan, et le résultat de tant de recherches était exposé à se perdre, lorsque le nouvel archiviste résolut de se consacrer à utiliser ces matériaux, à les éclaircir et à y ajouter même. En 1828, il avait vingt-quatre ans alors, il publia le premier volume du *Synodicon Belgicum*, et le second l'année suivante. Un critique étranger, dont les appréciations consciencieuses et éclairées avaient acquis et ont conservé une grande autorité, constata l'exactitude et le goût avec lesquels tout ce travail était rédigé. Il loua l'auteur de ne dire que ce qu'il faut, de le dire en bon style, et de ne point se laisser aller à des digressions oiseuses. Le compte-rendu se terminait par ces mots : « Nous ne pouvons que féliciter le clergé de la Belgique de l'exécution d'une telle entreprise, qui se placera naturellement à côté des grandes collections que la France et l'Italie ont produites

en ce genre, et qui sont si précieuses pour l'histoire ecclésiastique (11). » L'auteur poursuivit courageusement son œuvre, car si, selon le conseil d'un ancien, il délibérait mûrement avant d'entreprendre quelque chose, il savait exécuter avec vigueur et persévérance les résolutions une fois prises (12). En 1839, il donna au public le troisième volume de cette grande collection, où sont réunis les documents relatifs au diocèse de Gand, et plus tard un quatrième renfermant tous ceux qui concernent l'ancien diocèse d'Anvers.

Pendant qu'il se livrait tout entier à ces travaux érudits, qui eurent toujours pour lui le charme le plus entraînant, une heureuse nouvelle était venue réjouir les cœurs des catholiques, si durement éprouvés depuis plusieurs années par cette violation persistante des droits les plus sacrés de la conscience. Le roi venait de permettre la réouverture des grands et des petits séminaires (13). Le vénérable prince-archevêque l'en remercia avec effusion, et s'empressa de prendre les mesures nécessaires pour réorganiser l'enseignement ecclésiastique dans son diocèse. Les vues les plus larges et les plus élevées présidèrent à cette réorganisation. Dans son mandement du 13 octobre 1829, Monseigneur de Méan rappelait ces belles et récentes paroles du pape Léon XII : « Il importe souverainement que ceux qui se consacrent au saint ministère soient instruits convenablement non-seulement

dans les sciences sacrées, mais aussi dans les sciences philosophiques et les autres qui conduisent aux premières, afin qu'ils deviennent le modèle du troupeau, et soient toujours prêts à répondre à toute demande. » Le prélat ajoutait : « l'Église a toujours été l'amie, la conservatrice et la protectrice des sciences. Nous aussi nous voulons que les sciences soient en honneur dans notre séminaire, afin que notre clergé propage, avec l'amour de la religion et des vertus, dont il doit donner le premier l'exemple, ces connaissances utiles, qui contribuent si efficacement à faire régner, jusque dans les dernières classes de la société, l'ordre et le bonheur. » L'ancien professeur du collége archiépiscopal ne pouvait être oublié dans cette réorganisation, et tout appel fait par ses supérieurs à son dévouement était sûr d'être entendu. Il rentra donc dans l'enseignement, et vint occuper au petit séminaire les chaires importantes de métaphysique, de philosophie morale, d'histoire de la philosophie et de littérature grecque. Deux ans plus tard, une chaire nouvelle de droit canon et d'histoire ecclésiastique ayant été érigée au grand séminaire, ce fut encore à lui qu'elle fut confiée, car il semblait que chez cet homme privilégié le zèle, l'aptitude et la puissance de travail se multipliaient en raison même des besoins nouveaux et des nouvelles créations.

Le cours des temps nous a amenés au moment

qui décida du reste de la vie de Monseigneur de Ram, et qui sera toujours une des dates les plus mémorables de notre histoire religieuse et nationale. Lui-même était arrivé au milieu de ses années : nous en avons parcouru la moitié jusqu'ici; elle eût suffi sans doute pour assurer à ses travaux un souvenir durable; mais ses trente dernières années surtout lui ont conquis les titres les plus légitimes et les plus rares à notre admiration et à la reconnaissance des générations à venir. Nous sommes en 1834. La Providence avait frappé un de ces grands coups qu'elle tient en réserve pour l'instruction des peuples et des rois. Une révolution avait passé sur la Belgique, en proclamant la liberté la plus illimitée de l'enseignement. Ce fut le commencement d'une ère nouvelle. Le clergé, s'emparant, dans l'intérêt du bien, de cette liberté offerte à tous, donna alors le plus éclatant démenti à ceux qui l'avaient si longtemps et si injustement accusé d'être favorable à l'ignorance. Il multiplia, sur tous les points du pays, les établissements d'instruction primaire et moyenne. Grâce à lui, sous ses auspices et à sa voix, il n'y eut bientôt presqu'aucune de nos villes qui n'eût son collége, aucun de nos villages qui n'eût son école catholique. C'était beaucoup, mais ce n'était pas assez. L'enseignement supérieur semblait offrir plus d'obstacles au zèle de l'épiscopat et du clergé. Cependant l'idée d'une Université catholique s'était fait

jour dans les esprits, et la réalisation de cette idée, quelque vague et quelque hérissée de difficultés qu'elle apparût encore, était devenue l'objet des vœux les plus ardents de tous les catholiques éclairés. On se rappelait avec des regrets amers ces grandes universités du moyen âge, toutes fondées ou sanctionnées par la Papauté, dans lesquelles le respect le plus scrupuleux de la vérité révélée s'alliait au culte le plus enthousiaste de la science, et où la religion, comme un baume vivifiant, se mêlait partout à l'enseignement, pour l'empêcher de se corrompre. On se rappelait surtout cette illustre Université de Louvain, toujours vivante dans la mémoire de nos pères, cette célèbre *Alma Mater* qui avait été pendant des siècles la mère féconde des lettres et des sciences en Belgique; qui avait nourri de son lait tant d'hommes éminents et de grands citoyens. Nos vénérables évêques, et à leur tête l'auguste prélat qui occupe encore aujourd'hui le siége primatial de la Belgique, crurent enfin le moment venu de donner satisfaction à des vœux si bien fondés, et, vers la fin de l'an 1833, ils soumirent au pape Grégoire XVI leur projet d'érection d'une Université catholique. Le Saint Père leur répondit, en leur exprimant toute la joie qu'il éprouvait de cette heureuse nouvelle, et en les louant, dans les termes les plus affectueux, du respect qu'ils montraient pour les prérogatives du Siége apostolique et les tradi-

tions les plus constantes du monde catholique. « Convaincu, disait-il ensuite, que des universités sagement organisées sont infiniment utiles à la religion, nous éprouvons un plaisir singulier à joindre à vos efforts le cachet de notre autorité suprême. » Il les exhortait, en terminant, à mettre hardiment la main à l'œuvre, et appelait sur la nouvelle institution les bénédictions du Dieu de qui vient toute grâce excellente et tout don parfait (14). Ainsi encouragés par la voix du premier pasteur, nos dignes prélats redoublèrent d'efforts, et deux mois plus tard ils annonçaient solennellement à leur clergé l'ouverture prochaine de cette haute école tant souhaitée. « Depuis que la Constitution de la Belgique a établi la liberté de l'enseignement, disait la circulaire épiscopale, un désir immense de voir s'élever une Université catholique s'est manifesté de toutes parts parmi les populations du royaume. Il est facile d'en saisir la raison. Presque toutes les familles tiennent à léguer à leurs enfants la plus belle part de l'héritage de leurs pères, cette foi catholique invariable, indestructible, qui est le premier principe de la civilisation des peuples chrétiens; elles comprennent, et l'expérience des derniers temps le leur a d'ailleurs démontré à l'évidence, que tout enseignement qui n'est pas subordonné aux principes de cette foi peut tendre à les corrompre... Nous établirons, continue-t-elle plus loin, notre

nouvelle Université catholique sur des fondements tels qu'elle offrira, et sous le rapport de l'enseignement et sous celui de la discipline, toutes les garanties désirables. La force et la profondeur des études seront l'objet de tous nos soins ; car nous sentons vivement toute l'importance d'un haut enseignement porté au niveau des connaissances humaines les plus élevées, et nous avons la ferme confiance qu'avec l'aide du Seigneur les résultats répondront à nos communs efforts (15). »

Les fondements de l'œuvre étaient jetés. Restait, chose capitale, à trouver l'homme capable d'élever le monument et de veiller aux premiers développements de l'institution naissante. Que de qualités à réunir ! Que de périls dans un choix malheureux ou seulement insuffisant ! L'épiscopat n'hésita pas longtemps. Ce fut l'homme providentiel dont nous pleurons la perte qui fut choisi ; il n'avait que trente ans, mais où trouver ailleurs ce rare assemblage de savoir, de talent, de tact, de fermeté, de douceur, d'une maturité précoce jointe à toute l'ardeur et à toute la vigueur de la jeunesse ! Trente ans de succès ont confirmé le choix de nos évêques, et les catholiques étrangers s'associent aux catholiques belges pour leur exprimer la reconnaissance la plus justement méritée.

La nouvelle Université s'ouvrit à Malines le 4 novembre 1834, en présence d'une foule à la fois

recueillie et enthousiaste. Le vénérable primat de la Belgique présidait la cérémonie, qui s'accomplit sous les voûtes de l'antique métropole, au milieu des pompes augustes de la religion. Il remit au jeune recteur magnifique l'acte d'érection de l'Université (16). Celui-ci monta en chaire, et laissa déborder toute son âme dans un discours, où, se tournant successivement vers le passé et vers l'avenir, il signalait d'abord, en se fondant sur les faits, le bien qui résulte de l'union de la religion et des sciences, et les maux incalculables que produisent leur division et leur antagonisme. Il rappelait ensuite les services rendus par les anciennes universités, filles de la Papauté, et surtout par l'ancienne Université de Louvain, dont l'institution naissante était appelée à recueillir l'héritage. S'adressant enfin aux professeurs et aux élèves, il peignit aux premiers, dans les termes les plus éloquents, la grandeur de leur mission, et aux seconds, toutes les espérances que la religion, la patrie, leurs parents plaçaient en eux (17). J'entends encore cette voix sympathique et pénétrante qui nous remuait jusqu'au fond de nos entrailles. « Nous avons inscrit, s'écriait-elle, sur notre bannière le nom d'Université catholique. Faites en sorte qu'aucune tache ne souille jamais ce qu'il y a de saint et de respectable dans ce grand nom. » Ces paroles se gravèrent dans nos cœurs; les élèves de l'Université catholique ne les ont pas oubliées, et

notre illustre recteur leur rendait lui-même naguère, en un jour solennel dont le souvenir contraste douloureusement avec la cérémonie présente, ce glorieux témoignage : « L'Université est restée fidèle à son drapeau, et je suis heureux de répéter aujourd'hui devant vous ce que je disais il y a vingt-cinq ans : *Vexillo nostro inscribitur nomen Universitas catholica. Videte ne tanti nominis dignitati aut sanctitati macula inferatur* (18). » Un an plus tard l'Université était transférée à Louvain, aux applaudissements de la vieille cité, qui croyait voir renaître les jours de l'*Alma Mater*. Le vénérable pontife qui avait inauguré sa jeune héritière à Malines présida également à la translation, et, en remettant, dans ce lieu même, au chef de l'administration urbaine l'acte qui la constatait, il émit le vœu que l'Université fût une source de prospérité pour la ville qui lui faisait un si bon accueil (19). Ce n'est point à nous de dire comment ce vœu a été accompli.

Ici, Messieurs, commence pour Monseigneur de Ram une nouvelle et glorieuse carrière. Si les trente premières années de cette vie mémorable nous sont apparues si pleines et si fécondes, que dire des trente autres qui nous restent à parcourir! C'est en ce moment surtout que je sens mon insuffisance, et que je regrette ma faiblesse. J'essayerais vainement de vous retracer ce que fut, pendant cette seconde période de sa vie, notre

cher et regretté recteur. Vos souvenirs, heureusement, seront plus éloquents que mes paroles. S'identifiant complétement avec sa mission, ce fut entre l'Université et lui une alliance intime, complète, indissoluble. Les succès de l'Université furent ses succès, les épreuves de l'Université ses épreuves. Tout ce qui touchait à l'Université avait du retentissement dans son âme : l'attaquer ou la menacer, c'était l'atteindre lui-même dans la partie la plus vulnérable de son être, le blesser dans la prunelle de son œil. Comment vous dépeindre cette sollicitude de tous les instants, cette activité incessante, cette recherche calme, prudente, mais assidue, mais constante, des moyens propres à consolider et à étendre la grande œuvre confiée à sa garde et à ses soins! Présent partout, il nous échauffait tous de sa propre ardeur; sa pensée était notre pensée, ses efforts nos efforts. Il était réellement l'âme de ce grand corps, et, si vous me permettez cette citation profane, on n'a jamais dit avec plus de vérité que de lui :

Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, et magno se corpore miscet (20).

Plus vainement encore essayerais-je de vous montrer les résultats de cette sollicitude, de cette activité si infatigable et si éclairée; de dérouler à vos yeux l'histoire de l'Université pendant ces trente années passées sous la sage et habile direc-

tion de Mgr de Ram. Cette histoire, d'ailleurs, il ne m'appartient pas de la faire, et, puis, à quoi bon? Les faits, eux aussi, parlent assez haut, et la meilleure manière de louer les hommes vraiment dignes de louange, c'est de laisser à leurs œuvres, qui, selon un oracle sacré, les suivent et leur font cortége au-delà du tombeau, le soin de les louer : *opera enim illorum sequentur illos* (21). De tant de choses qu'il y aurait à dire ici, je n'en dirai qu'une, parce qu'elle résume toutes les autres. Depuis l'origine de l'Université, plus de vingt mille inscriptions y ont été prises. Ses élèves, dispersés par tout le pays et au dehors, sont restés, à part quelques rares, quelques bien rares exceptions, fidèles à ses principes, et la plupart les honorent par leurs talents et les défendent avec un dévouement filial. Le drapeau de l'Université est toujours leur drapeau, et nous les voyons avec bonheur serrer leurs rangs pour combattre, avec plus de vigueur et d'ensemble que jamais, le bon combat sous cette banière sans souillure de la religion et de la science. Cet attachement vif et profond de nos anciens élèves à la foi catholique et à l'Université, leur mère, touchait singulièrement notre digne recteur. Dix jours avant sa mort, au retour des fêtes religieuses de Gand, auxquelles il avait pris part avec tant de joie et où il avait été accueilli avec toute l'affection d'une ancienne amitié par le digne prélat que le Saint-Siége vient de placer à la tête

de ce diocèse, il me racontait, tout ému, les marques touchantes de respect et de reconnaissance qu'il avait reçues de ceux de nos anciens élèves qui étaient réunis là en très-grand nombre. Il ajoutait : « Quand on est témoin des sentiments religieux de ces jeunes gens, de leur dévouement à la cause catholique, on se console facilement des épreuves et des déboires auxquels on ne saurait échapper. »

Le recteur n'absorba en Mgr de Ram ni l'écrivain ni le savant; mais toutes ses recherches scientifiques, toutes les productions si nombreuses de sa plume furent consacrées à trois choses qu'il aima d'un grand amour, et qu'un lien étroit unissait dans sa pensée, l'Église, la Patrie et l'Université. Il voyait avec raison dans les gloires de l'ancienne *Alma Mater* l'héritage précieux et légitime de l'Université actuelle,

> De l'antique Jacob jeune postérité (22),

et il s'attacha avec une persévérance sans exemple à leur rendre leur premier éclat, et à les défendre contre des attaques peu éclairées ou peu bienveillantes. De là tant de savants travaux épars dans les recueils de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire, où il met dans tout leur jour les services rendus à l'Église et à l'État par les docteurs de Louvain (23). De là encore tant de documents inédits, tant de notices érudites que sa plume accumulait chaque

année dans ces annuaires de notre Université, dont la collection déjà volumineuse jouit d'une haute estime dans l'esprit de tous les amis de l'histoire littéraire de notre catholique Belgique (24). Vous savez aussi, Messieurs, avec quels soins ingénieux et persévérants il parvint à réunir aux Halles cette magnifique collection des portraits de nos anciens docteurs, des illustrations savantes sorties en si grand nombre de Louvain. Galerie précieuse, riche trésor de famille, où sa place était marquée d'avance, et où nous verrons bientôt, je l'espère, sa douce et noble physionomie briller d'une auréole resplendissante et fraternelle au milieu de cette vaillante phalange des défenseurs de notre foi, de ceux dont il fut, et si dignement, le successeur, l'émule et le vengeur (25).

Nous venons de nommer l'Académie et la Commission d'histoire : Mgr de Ram était l'un des membres les plus distingués et les plus laborieux de ces deux corps savants. Un hommage solennel et bien mérité lui a été rendu sur sa tombe par l'un de ses plus éminents confrères (26), que nous en remercions au nom de l'Université. Il a rappelé, dans les termes les plus honorables, l'activité de son esprit, son application incomparable au travail. Il a loué sa profonde connaissance de l'histoire nationale, les lumières de sa rare intelligence, ce caractère bienveillant et conciliant qui faisait le fond de sa nature et lui gagnait toutes les sympathies. Parlant des intro-

ductions placées par Mgr de Ram en tête de ses éditions des chroniques liégeoises du XV[e] siècle, de la grande chronique de De Dynter, de l'histoire de Louvain et du Brabant de Molanus, il en a porté ce jugement remarquable : « Il faut lire, a-t-il dit, ces introductions pour se faire une idée de la science de notre vénéré et regretté collègue, de la sûreté de sa critique, de la solidité de son jugement. Ce sont des morceaux qui resteront comme de beaux monuments de notre histoire littéraire. »

Je vous ai entretenus jusqu'ici, Messieurs, de l'écrivain, du professeur, du savant, du chef de notre grande institution catholique : il me reste à vous dire en peu de mots ce que fut l'homme lui-même, le chrétien et le prêtre. Les livres saints semblent nous avoir tracé d'avance son portrait tout entier dans celui du grand prêtre Onias, dont il est écrit que c'était un homme véritablement bon, d'un aspect vénérable, d'une douce gravité de mœurs, agréable et réservé dans ses discours, et qui, dès son enfance, s'était exercé en toutes sortes de vertus : *Virum bonum et benignum, verecundum visu, modestum moribus, et eloquio decorum, et qui a pueritia in virtutibus exercitatus sit* (27). Oui, Mgr de Ram était avant tout un homme bon. Ce qui dominait en lui, c'était quelque chose d'affectueux, d'encourageant, de compatissant, qui, joint à la sérénité habituelle de son front et à la douce

majesté répandue sur toute sa personne, lui donnait un grand empire sur les âmes. « Lorsque Dieu, dit Bossuet, forma le cœur et les entrailles de l'homme, il y mit premièrement la bonté, comme le propre caractère de la nature divine. La bonté devait donc faire comme le fond de notre cœur, et devait être en même temps le premier attrait que nous aurions en nous-mêmes pour gagner les autres hommes. La grandeur qui vient par dessus, loin d'affaiblir la bonté, n'est que pour l'aider à se communiquer davantage, comme une fontaine publique qu'on élève pour la répandre. Les cœurs sont à ce prix (28). » Nous avons déjà dit à quel point, suivant l'exemple du divin Maître, Mgr de Ram aima sa patrie, sa chère Belgique : jamais cœur de citoyen ne battit plus vivement à la voix du patriotisme; personne, on peut l'affirmer hautement, ne se montra plus dévoué à nos institutions et à notre dynastie nationale; personne ne ressentit plus vivement les biens et les maux de la patrie. Que dirai-je de son affection, de sa sollicitude pour ceux qui le touchaient de plus près, pour sa famille naturelle et pour sa famille adoptive, pour ses chers étudiants, pour ses chers collaborateurs? Oh! si je pouvais ici révéler les secrets de l'amitié; si je pouvais dire combien de fois sa tendresse presque maternelle a ranimé notre courage, raffermi nos défaillances, ramené la paix dans nos âmes! c'était le rayon de soleil,

perçant la nue épaisse, et réjouissant de sa présence la nature assombrie. Douce retraite de Nylen, c'était surtout sous vos frais ombrages, que son cœur, dégagé des préoccupations des affaires, aimait à se laisser aller à ces touchantes effusions de l'intimité ! Vous deviez être l'asile de sa vieillesse, le port paisible après une traversée longue et agitée (29), et vous n'avez reçu, pour les rendre au dernier jour, qu'une froide dépouille, des restes inanimés !... Dieu sans doute lui avait ménagé une meilleure retraite ; Dieu, dont les pensées ne sont pas nos pensées, l'a jugé digne d'une récompense plus haute et plus prompte qu'il ne l'attendait lui-même.

Et nous, Messieurs, sans nous affliger comme ceux qui n'ont point d'espérance, élevons nos cœurs, et considérons en finissant le chrétien et le prêtre dans l'homme que nous pleurons. La piété, qui est le tout de l'homme, cette piété simple, sage, aimante de l'Évangile, était devenue comme une seconde nature en Mgr de Ram. Elle se manifestait plus particulièrement dans son inépuisable charité envers les pauvres, charité dont les secrets nous ont été dévoilés sur sa tombe par le témoignage touchant d'un respectable pasteur ; elle se manifestait dans son dévouement sans bornes au Saint-Siége apostolique, dans son respect profond pour l'épiscopat, dans son assiduité à célébrer les saints mystères, dans son recours fréquent à la prière, qui est pour l'âme, disait-il,

ce que les aliments sont pour le corps, le suc qui la nourrit, la force qui la soutient : il n'y a pas de vie chrétienne, ajoutait-il, pas de vie véritable et forte sans l'oraison ; sa piété se manifestait surtout dans sa filiale dévotion envers la Vierge immaculée, Mère de grâce et de miséricorde (30). C'était là qu'étaient sa lance et son bouclier, c'était là qu'était sa confiance. Dans les joies comme dans les peines de ses fonctions rectorales, je cite ses propres paroles, c'était toujours vers Marie qu'il tournait ses regards ; c'est quand il se prosternait aux pieds de Marie, que d'ineffables consolations se répandaient sur lui. Écoutez avec quelle éloquence il exprimait ces pieux sentiments en terminant le discours d'inauguration de l'Université, et puissent ces sentiments être toujours les nôtres ! « O Marie, disait-il, jamais votre secours n'a été imploré en vain par la Belgique, que sa vénération et sa reconnaissance pour vous ont rendue célèbre. C'est à vous que nous sommes redevables de la conservation du sacré dépôt de notre foi. Vous avez été pour notre nation qui considère votre culte comme son héritage propre et précieux, vous avez été une nouvelle tour de David, où nous avons trouvé nos armes les plus puissantes, alors que les puissances ennemies de nos pieuses croyances se ruaient sur nos provinces. A ces immenses bienfaits accordés à votre Belgique nous vous supplions d'en ajouter un autre. Re-

cevez sous votre maternelle protection cette Université naissante : elle porte votre nom, elle vous est consacrée, elle vous sera entièrement dévouée. Permettez-lui de s'abriter sous les plis de votre manteau virginal. Nous reconnaissons et nous vénérons en vous notre patronne et notre protectrice ; nous tenons nos regards tournés vers vous, Étoile de la mer, toute radieuse d'un céleste éclat, afin que cette œuvre, entreprise sous vos auspices, soit protégée par votre puissance, soit fortifiée par vos bienfaits, et soit conservée, sous votre égide, dans la suite des âges, pour la gloire de Dieu et l'honneur de l'Eglise. » Voilà l'humble croyant, voilà le chrétien, voilà le prêtre, voilà Monseigneur de Ram tout entier.

Finissons ici ce discours déjà si long, quoiqu'il y manque tant de choses hélas ! — Cher et vénéré recteur, c'est à vous que s'adresseront mes dernières paroles, le dernier cri de mon cœur avant de descendre de cette chaire. Si après une vie si remplie de vertus et de travaux, il vous était resté quelque chose à expier aux yeux de Celui qui juge les justices mêmes, sans doute que tant de vœux, de prières, de sacrifices offerts sur nos autels, auront achevé de purifier votre âme. C'est pour nous une douce persuasion qu'échappé aux épreuves du temps, vous êtes maintenant en possession de la joie qui ne finit point dans le sein de l'éternel amour. Vous n'avez

quitté cette terre aride et désolée que pour entrer dans les régions bienheureuses de rafraîchissement, de lumière et de paix, *refrigerii*, *lucis et pacis* (31), où la vérité pure, dégagée de tout nuage, apparaît à l'intelligence avide de lumière et l'inonde de ses divines clartés ; où le bien infini étanche, sans l'éteindre jamais, la soif d'un cœur altéré de bonheur en l'abreuvant du torrent de ses jouissances toujours anciennes, toujours nouvelles. Vous goûtez à leur source ces délices que la parole humaine est impuissante à exprimer, parce que l'œil de l'homme n'a point vu, parce que son oreille n'a pas entendu, parce que son cœur n'a jamais senti ce que vous réservez, ô mon Dieu, à ceux qui vous aiment. — Digne et vénéré recteur, ô maître, ô père bien-aimé, du haut des cieux, vous veillerez encore sur votre chère Université ; vous protégerez et vous guiderez encore vos enfants ; vous demanderez et vous obtiendrez pour eux les lumières de l'esprit, la force du cœur, la grâce de mériter, en imitant vos vertus, la couronne immortelle, qui en est la récompense.

—

NOTES.

—

(1) *Discours prononcé à la salle des promotions le 14 juillet 1851 par P. F. X. de Ram, recteur de l'Université catholique de Louvain, après le service funèbre célébré en l'église primaire de Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. Arnold Pierre Tits, professeur ordinaire de théologie dogmatique générale à la faculté de théologie;* Annuaire de 1852, pag. 171.

(2) *Introduction,* pag. VI.

(3) *Ibidem,* pag. VIII.

(4) *Leven van de voornaemste Heiligen en roemweerdige persoonen der Nederlanden.* Malines, Hanicq, quatre volumes in-12.

(5) Louvain, 1828-1835, Vanlinthout et Vandenzande, vingt-deux volumes in-8°; et Bruxelles, 1846-1850, Vanderborght, sept volumes grand in-8° à deux colonnes.

(6) Il fut professeur de poésie au collége archiépiscopal, n'étant pas encore dans les ordres sacrés.

(7) Je prends la liberté de transcrire ici un assez long passage d'un travail très-remarquable du rév. père Victor De Buck sur Monseigneur de Ram, travail dont nous ne possédons malheureusement encore que la première partie : « Il se forma à Malines une phalange d'hommes déterminés à résister aux tendances (irréligieuses) du nouveau gouvernement (des Pays-Bas). Le jeune de Ram, âgé à peine de vingt ans, fut un des premiers à entrer en lice. Il ne marcha d'abord au combat qu'avec des armes empruntées. En 1824, il publia à Malines les *Opuscules théologico-philosophiques*

de Feller, et la même année il commença la publication d'une nouvelle édition en huit volumes des opuscules de l'ex-jésuite Laurent François Xavier Veith sur la primauté et l'infaillibilité du pape, sur le système ecclésiastique et politique d'Edmond Richer, sur les attraits de la grâce et du monde relativement victorieux et sur l'authenticité et l'inspiration des saintes Écritures. Les titres seuls de ces opuscules font voir qu'ils étaient destinés à servir de contre-poison aux nouvelles doctrines dont on cherchait à infecter le clergé. — Mgr de Ram, non content de donner une édition très-correcte, ajouta au texte des notices, des introductions et un certain nombre de pièces intéressantes et capables de renforcer les principes de l'auteur. En 1827, il publia les *Acta Zegeri Bernardi Van Espen,* par Backhusius, avec des notes et une dissertation sur les opuscules *de jure Belgarum* du jurisconsulte Stockmans. C'étaient là de vieux ouvrages datant du siècle passé, mais qui valaient beaucoup mieux pour la circonstance que tout livre nouveau. Après les avoir lus, dans le dernier hameau belge, on disait : on veut protestantiser le pays; le parlementarisme ou le joséphisme exhumés doivent servir de pont et ménager le passage. On comprenait que Van Espen et consorts, c'était le gouvernement hollandais; et comme ces anciens ennemis de l'indépendance de l'Église avaient perdu leur cause aux yeux du peuple catholique, les ministres du roi, en paraissant ainsi sous leur manteau, avaient le grand désavantage de vouloir faire revivre une cause perdue. De plus, on n'était pas alors libre de défendre ouvertement l'Église. La réimpression de ces vieux livres que tout le monde comprenait d'une manière nouvelle, ne pouvait donner lieu à des citations en justice. Devant eux, l'administration se morfondait et restait impuissante. Le succès fut tel, qu'avant la fin de l'année 1827,

il devint nécessaire d'imprimer de nouveau les *Acta Van Espen*. — Le jeune de Ram continua cette tactique : en 1829 il publia à Louvain un écrit de Feller, dont l'autorité était alors souveraine dans le clergé belge, contre Febronius; la même année, il prit part à la publication de l'*Antifebronius vindicatus*, qu'il fit précéder d'une notice en latin sur les écrits de l'auteur, le père Fr. Antoine Zaccaria. L'année suivante, il fit paraître à Bruxelles un travail intitulé : *Petri Govaerti opuscula adversus Espenii doctrinam de placeto regio, aliaque huc spectantia monumenta antehac inedita.* » Études religieuses, historiques et littéraires par des pères de la Compagnie de Jésus; nouvelle série, tom. VII, p. 170.

(8) *Arrêté du* 14 *juin* 1815. Cet arrêté portait, article 2 : « Il ne pourra être établi aucune école latine, collége ou athénée, sans l'autorisation expresse du département de l'intérieur; » et article 5 : « Tous colléges , athénées ou écoles latines, qui à la date du présent arrêté n'ont pas été confirmés comme tels par des arrêtés antérieurs, seront fermés à la fin du mois de septembre 1825, à moins d'avoir été reconnus avant cette époque. »

(9) Voici les vers, devenus rares, de M. l'abbé J. B. Buelens:

PETRO FRANCISCO XAVERIO
DE RAM
SOLEMNES SACRAS PRIMITIAS
DEO OPTIMO MAXIMO
OFFERENTI
IN D. JOANNIS BAPTISTÆ AD S. GUMMARUM
Lyræ kal. maji.

VOTUM.

Salve romanæ, Miles generose, phalangis,
In quo dux ponit spemque fidemque suam.

Luget cana fides, circumdata mille periclis ;
Victa jacet pietas ; jura sacrata gemunt.
In Christi exitium conjurat turba nefanda :
Calvini soboles impia bella movet.
Lutheri infremuit fæx, seditiosa propago,
Surgere dum proavis diruta templa videt.
Auxit et illorum diras malesuada cohortes
Lapsa orco impietas, fæda cruore patrum.
Conjungunt dextras, ut, relligione fugatâ,
Subjiciant populos seditionis jugo.
O insensatos! quæ vos delusit imago?
Mole ruet propriâ dæmonis illud opus.
Undique consurgunt circum capitolia fortes
Athletæ fidei, vindicis arma Dei.
Prospiciunt, pandunt, funestis viribus orbant
Insidias, fraudes, scripta dolosa nimis.
Vestrum aurum, exuviæ plebis, despicitur illis,
Ergastlum et manicas, arma pudenda metûs,
Non curant : omnes potius morientur ad unum,
Martyrio ut surgat gloria nostra brevi.
Horum de lecto es numero, dulcissime rerum,
Celsâ et Tarpeiâ rupe agis excubias;
Unde manu occultâ telorum spicula in hostes
Continuo vibras, orbis et urbis amans.
O dilecte Deo! nimium tu dignus amore
Es nostro, qui nos prælia sacra doces.
Stare doces cunctos pro relligione parentum;
Fortiter et teneant jura vetusta mones.
Rectè : desidia est perversis cedere sectis :
Hæreticum nescit Belga subire jugum :
Roma ipsi fidei norma est, portusque salutis,
Atque *ultra montes* lumina fixa tenet.
Quidquid Leo magnus damnat, pede calcat ovanti

Belga tenax fidei, et dogmata falsa fugit.
Perge ut cœpisti, Francisce, dolumque timeto
Hostis, nam scelus est nolle timere malos.
Sed majus est crimen turmæ aspirare scelestæ;
Est noxa æternis digna luenda focis.
Si impia colluvies cruces minitetur et ignes,
Non est quod timeas : suspice, Numen adest.
Gloria nostra brevi surget vigilante Leone :
Perpetuus custos urbis et orbis erit.
Hæc mea sunt placido quæ pectore vota resolvi;
JUstaQUe JUCUnDUs peCtora neCtat aMor.

Ce fut surtout le vers

Hæreticum nescit Belga subire jugum

qui motiva la condamnation. Le lecteur se rendra aisément compte du *manu occultâ*, s'il a parcouru la note précédente.

(10) Voir *de Joannis Francisci Van de Velde vita et meritis oratio, quam die* 11 *julii* 1864 *habuit Edmundus Henricus Josephus Reusens, bibliothecæ academicæ præfectus, S. Theologiæ doctor et professor, dum solemnis fiebat ad gradus academicos promotio;* Annuaire de 1855, pp. 313-342.

(11) *L'Ami de la Religion,* nº 1621.

(12) Et, priusquam incipias, consulto, et, ubi consulueris, mature facto opus est. *C. C. Sallustii Bellum Catilinarium*, cap. I.

(13) *Arrêté du* 2 *octobre* 1829.

(14) *Bref du* 13 *décembre* 1833.

(15) *Lettre circulaire de Nosseigneurs l'archevêque et évêques de Belgique,* février 1834.

(16) Le décret d'érection était signé par Nosseigneurs Engelbert (Sterckx), archevêque de Malines; Jean Joseph (Delplancq), évêque de Tournai; Jean François (Van de Velde), évêque de Gand; Corneille (Van Bommel), évêque

de Liége; Jean Arnold (Barrett), évêque de Namur; François (Boussen), évêque administrateur de Bruges.

(17) *Oratio quam die IV novembris anni* 1834, *in œde metropolitana Mechliniensi habuit P. F. X. de Ram, SS. canon. prof. et rector univ. cath., quum illustrissimus ac reverendissimus Engelbertus, archiepiscopus Mechlin. et primas Belgii, oblato solemni ritu missœ sacrificio, Universitatem catholicam inauguraret. Accedunt monumenta ad Universitatis constitutionem spectantia.* Louvain, 1834, in-8°. — Ce discours a été reproduit dans le *Journal historique et littéraire,* tome premier, pag. 512-520.

(18) *Discours prononcé à l'occasion du XXV*e *anniversaire de la fondation de l'Université catholique;* Annuaire de 1860, pag. 225.

(19) L'installation solennelle de l'Université à Louvain eut lieu le 16 décembre 1835. Le discours de Monseigneur l'archevêque de Malines se trouve dans le *Journal historique et littéraire,* tome II, pag. 487.

(20) Virgil., *Æneid.,* lib. VI, vv. 726 et 727.

(21) *Apocal.,* c. XIV, v. 13.

(22) Racine, *Esther,* acte I, scène 1re.

(23) Je citerai notamment :

Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain, ont prise au concile de Trente; Nouveaux Mémoires de l'Académie, t. XIV.

Disquisitio de dogmatica declaratione a theologis Lovaniensibus anno 1514 *edita*; Ibidem.

Disquisitio historica de iis quæ contra Lutherum Lovanienses theologi egerunt anno 1519; Nouveaux Mémoires, t. XVI.

Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain 1425-1797; *Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres le* 10 *mai* 1854; Bulletins de l'Académie, t. XXI.

Francisci Sonnii, S. Theol. doct. Lovan. et primi Sylvæducensium deinde Antverpiensium episcopi, ad Viglium Zuichemum epistolæ, ex codice autographo editæ et illustratæ cum commentario de Sonnii vita et scriptis; Bulletins de la Commission d'histoire, t. XVI.

Lettres inédites adressées à Viglius par des docteurs de l'Université de Louvain et par d'autres personnages, d'après les autographes; Ibidem, 2e série, t. II.

Un travail important publié à part, et que je ne puis me dispenser de mentionner est le suivant :

De laudibus quibus veteres Lovaniensium theologi efferri possunt oratio, quam die 26 *mensis julii* 1847 *habuit P. F. X. de Ram,* etc. Lovanii, 1847, in-8°.

Une notice très-complète des nombreux ouvrages publiés par Mgr de Ram jusqu'en 1854 existe dans la *Bibliographie académique,* Bruxelles, Hayez, 1855.

(24) Cette collection forme aujourd'hui vingt-neuf volumes in-12.

(25) Voir la *Notice du musée académique aux Halles,* Annuaire de 1853, pag. 175-206; et la suite de cette Notice, Annuaire de 1859, pag. 310-316.

(26) M. Gachard.

(27) II *Machab.,* c. XV, v. 12.

(28) *Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé.*

(29) Monseigneur de Ram y avait placé les inscriptions suivantes :

Dans le vestibule, en entrant, à droite :

PRÆDIUM · AVITUM
UT · SIBI · SUISQUE · SOLATIUM · ESSET
AN MDCCC XL · NOVO · CULTU · RESTITUIT
NOVIS · DEINDE · OPERIBUS · AMPLIAVIT · P · F · X · DE · RAM

A gauche :

ANGULUS · ILLE
SIT · MEÆ · SEDES · UTINAM · SENECTÆ
SIT · QUIES · LASSO
MARIS · ET · VIARUM · MILITIÆQUE

(30) A la façade de la maison de campagne de Nylen, au-dessus de la porte d'entrée, se trouve dans une niche la statue de la Sainte Vierge, et au-dessous cette inscription :

AD MEMORIAM DIEI VIII DEC. MDCCCLIV
QUO VIRG. BEATISS. AB ORIGINE IMMACULATAM
DECLARAVIT PIUS PP. IX.

(31) *Canon missæ in oratione pro defunctis.*

III.

NOTICE SUR LA VIE ET LES TRAVAUX DE MONSEIGNEUR PIERRE-FRANÇOIS-XAVIER DE RAM.

(Extrait de l'*Annuaire* de l'Académie royale de Belgique.)

—

Il y a quelques années, l'un de nos honorables confrères, revêtu de fonctions éminentes, disait avec émotion, à côté du cercueil du comte Félix de Mérode : « A la mort des hommes d'élite, il « s'opère, comme à l'insu de tous, un travail « mystérieux dans les esprits et dans les cœurs. « Les passions se taisent et, dans ce silence « plein de recueillement, la conscience générale « parle. Les instincts généreux se réveillent ; les « bons sentiments reprennent le dessus, un cri « d'admiration et de respect s'élève de la foule. « Les bons citoyens se rassurent, en voyant la « place que la vertu occupe dans notre société, « et l'influence irrésistible qu'elle continue à « exercer sur nos destinées (1). »

Plus d'un d'entre nous s'est rappelé ces belles et éloquentes paroles, à côté des dépouilles mortelles de l'homme éminent dont je vais rapidement raconter la vie et énumérer les œuvres. Au milieu des luttes et des orages inséparables de la vie constitutionnelle, il avait, lui aussi, rencontré des antagonistes ardents, des adver-

saires systématiques. Plus d'une fois, il avait entendu méconnaître ses intentions, dénaturer ses actes, déprécier ses travaux et nier ses services. Mais pour lui, comme pour tant d'autres, les attaques injustes et les critiques acerbes disparurent en présence de la majesté suprême de la mort. A peine avait-il rendu le dernier soupir que, de toutes parts, on vit se manifester des regrets unanimes. Les nombreux amis qu'il possédait dans tous les rangs du corps social, les milliers d'admirateurs qu'il comptait parmi les anciens élèves de la grande institution scientifique et religieuse si longtemps placée sous sa direction, ne furent pas seuls à pleurer à ses funérailles. Avec cette loyauté proverbiale qui distingue le caractère national, ses adversaires eux-mêmes s'empressèrent de proclamer la grandeur de la perte que venaient de faire la science et la patrie. L'heure de la justice, parfois si lente à venir, avait immédiatement sonné pour notre savant et illustre confrère. La presse de toutes les opinions paya un juste tribut d'éloges à l'une des existences les plus pures et les plus utiles de la Belgique régénérée.

Né à Louvain, le 2 septembre 1804, d'une ancienne et honorable famille originaire de la Zélande, Pierre-François-Xavier de Ram subit, pour ainsi dire dès le berceau, une double influence dont les effets se firent constamment sentir dans le cours de sa brillante carrière.

Orphelin au sortir de l'enfance, il fut recueilli par son aïeul paternel, docteur en médecine à Lierre, homme modeste, mais profondément instruit. Pendant deux années, de 1815 à 1817, ce vieillard aux mœurs patriarcales le soumit à l'un de ces régimes sévères aujourd'hui abandonnés, mais qui, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, avaient obtenu la prédilection d'un grand nombre de familles belges. Un contemporain nous a fourni à ce sujet des détails qui méritent d'être reproduits. Latiniste distingué, l'aïeul avait voulu lui-même enseigner à son petit-fils la langue harmonieuse de Virgile et d'Horace. A quatre heures du matin, il entrait dans la chambre du futur recteur de l'Université catholique, le faisait lever et, après un frugal déjeûner, le conduisait à la première messe de la paroisse. De sept heures à midi, l'élève restait confiné dans son appartement; c'était le temps des leçons et de l'étude. Après midi, quand le docteur faisait la visite de ses malades de la banlieue et des villages voisins, le jeune homme l'accompagnait en voiture ou à pied, et l'entretien roulait exclusivement sur ce qu'il avait appris ou lu le matin. Des récompenses pécuniaires venaient s'ajouter à cet enseignement en quelque sorte incessant; car le vieillard, qui connaissait tous les replis du cœur humain, ne voulait négliger aucun moyen d'influence ou d'action dont il pouvait disposer. L'élève, qui devait toujours avoir à la main Cor-

nelius Nepos ou César, recevait une pièce de cinq francs, aussitôt qu'il savait réciter par cœur toute une Vie du premier ou un livre entier du second. Grâce à ces exercices continuels, sa mémoire, naturellement heureuse, ne pouvait manquer d'acquérir un développement et une sûreté tout à fait exceptionnels. Un jour le docteur lui promit un beau louis d'or, pour acheter des livres, à condition de réciter le Cornelius Nepos tout entier. La semaine suivante, le jeune homme le fit sans rater une seule fois, reçut le louis et courut en ligne droite chez le seul libraire de Lierre (2).

Tandis que son aïeul lui inspirait ainsi le goût du travail et l'amour de la science, une sœur de ce noble vieillard, chanoinesse de Leliendael, expulsée de son monastère par les décrets de Joseph II, faisait lentement pénétrer dans son âme cette piété solide et éclairée qui devait le conduire au sacerdoce. Lui-même, parvenu au seuil de la vieillesse, a rappelé ces doux et paisibles souvenirs de son enfance dans une page pleine de charme qu'on nous pardonnera de reproduire en entier. « ... La bonne et chère « tante Bénédicte, dit-il, dont le nom est encore « en vénération dans la famille, avait l'habitude « d'ajouter chaque jour à la récitation de son « bréviaire de l'ordre des Prémontrés et à ses « exercices de piété une lecture des Vies des « Saints. Pour modérer l'avidité avec laquelle

« son jeune petit-neveu dévorait tous les livres « qui lui tombaient sous la main, elle trouva le « moyen de l'associer et de l'intéresser à ses « lectures hagiologiques. Chaque jour le jeune « homme, placé aux genoux de la tante, sur les- « quels s'étendait l'énorme volume in-folio de « l'édition flamande de la *Légende générale des* « *Saints* par les pères Ribadeneira et Rosweyde, « alternait avec elle, d'abord avec une espèce « de répugnance, et plus tard avec bonheur et « passion, pour lire à haute voix une notice « hagiologique. Les notices concernant les Saints « de la Belgique étaient lues avec prédilection. « Les pieuses causeries auxquelles cette lecture « donnait lieu en augmentaient encore l'attrait. « Les observations morales et historiques que la « tante savait faire avec un tact remarquable, et « que le neveu annotait dans un cahier, les unes « avec plus de soin que les autres, produisirent « une profonde impression sur l'esprit et sur le « cœur du jeune homme; c'était une de ces im- « pressions qui ne s'effacent plus dans la vie, et « qui conservent encore une empreinte vigou- « reuse de fraîcheur et un charme indicible de « satisfaction, lorsque l'âge et les événements « d'une carrière très-remplie commencent à faire « blanchir les tempes (3). »

Avec une éducation de ce genre, on comprend sans peine que, déjà au sortir de l'enfance, le langage, les études et les exercices de l'élève faisaient présager le savant et le prêtre.

Envoyé au petit séminaire de Malines dans les derniers mois de 1817, le jeune de Ram y termina ses humanités, à dix-sept ans, avec le plus éclatant succès. Il éprouva alors des hésitations et des doutes sur le choix de l'état qu'il devait embrasser, et, pendant quelques mois, il fréquenta les cours de la faculté de philosophie de l'Université de Louvain. Mais ces incertitudes sur sa vocation réelle eurent promptement un terme. Les craintes méticuleuses et les agitations stériles ne vont pas aux âmes trempées comme la sienne. Au commencement de l'année suivante, il entra au séminaire archiépiscopal, où le prince de Méan lui donna l'onction sacerdotale, le 19 mars 1827.

Mais le vénérable primat de la Belgique n'avait pas attendu jusque-là, pour mettre à profit ses facultés précoces et ses aptitudes exceptionnelles pour la culture des lettres. Il n'était pas encore dans les ordres, lorsqu'il fut nommé, à dix-neuf ans, professeur de poésie au petit séminaire dont il avait à peine quitté les bancs. Ce fut son premier pas dans cette large et féconde carrière de l'enseignement, où il devait plus tard jeter tant d'éclat et rendre tant de services. Tout en continuant avec ardeur l'étude des sciences ecclésiastiques, il s'acquitta de ces fonctions délicates, si rarement confiées à des hommes de son âge, de manière à mériter la confiance de ses supérieurs, l'estime et l'affection de ses élèves. Il trouva

même dans sa rare intelligence, dans son assiduité au travail, et surtout dans cette étonnante activité d'esprit qui fut toujours l'un de ses traits distinctifs, le moyen de jouer un rôle utile dans la polémique religieuse provoquée par les tendances protestantes de la politique hollandaise.

L'attitude du gouvernement des Pays-Bas vis-à-vis de l'Église n'était autre chose que le vieux système d'envahissement et de compression qui avait été si funeste à l'empereur Joseph II. Exercer un contrôle souverain sur tous les actes de l'autorité religieuse ; soustraire le clergé à l'action légitime et tutélaire de ses chefs, pour le soumettre à l'action arbitraire et oppressive des ministres ; contrarier et réglementer, avant de les supprimer, tous les établissements d'enseignement libre ; s'emparer de la direction souveraine des intelligences, même dans la sphère des idées purement religieuses ; attribuer indirectement à la royauté constitutionnelle tous les priviléges ecclésiastiques des monarchies absolues : tel était le but qu'un roi honnête, mais peu éclairé, se proposait d'atteindre.

Plein d'énergie et d'ardeur, profondément dévoué au drapeau qu'il avait librement choisi, le jeune de Ram, à peine âgé de vingt ans, fut l'un des premiers à prendre place dans les rangs d'une nombreuse phalange d'hommes d'élite, qui s'étaient levés pour mettre le caractère et les droits de la nation à l'abri de ces empiétements

d'un autre âge. En 1824, il fit réimprimer à Malines les *Opuscules théologico-philosophiques* de l'abbé de Feller, qui lutta si vigoureusement contre l'esprit dominateur et tracassier de la bureaucratie autrichienne. La même année, il commença la publication d'une édition belge des savants Opuscules de l'ex-jésuite Laurent Veith, où celui-ci, en revendiquant les droits du sacerdoce, en justifiant les traditions de l'Église, en réfutant le système ecclésiastique et politique d'Edmond Richer, semblait avoir combattu par anticipation les exigences surannées de l'administration hollandaise. A la plupart de ces petits traités, il avait ajouté des avis, des notices, des explications et des documents destinés à renforcer les principes et à justifier les prévisions de leurs auteurs. En même temps, puisant dans son propre fonds, il adressait des études inédites de controverse religieuse à plusieurs recueils périodiques, notamment à l'*Ami de la religion et du roi*, au *Mémorial*, à la *Revue catholique* de Paris, et surtout à l'*Echo des vrais principes*, imprimé d'abord à Bruxelles et ensuite à Louvain.

Ces publications, destinées à prémunir le clergé contre les nouvelles doctrines qu'on cherchait à faire pénétrer dans son sein, n'étaient pas seulement l'accomplissement d'un devoir : elles étaient un acte de courage. A cette époque, si voisine du despotisme impérial, le métier de publiciste n'était pas entouré de la protection et des garan-

ties dont il jouit aujourd'hui. Le gouvernement des Pays-Bas aimait les procès de presse, et, dans quelques districts, une magistrature amovible partageait très-souvent ses susceptibilités et ses rancunes. Si le jeune abbé de Ram en avait douté, ses illusions se seraient promptement dissipées, le jour même où il offrit pour la première fois le saint sacrifice. Un de ses amis, prêtre lui-même, lui avait dédié à cette occasion une ode latine, où il félicitait chaleureusement l'Église d'avoir vu monter à l'autel un lévite si capable de la défendre, au milieu des nouveaux périls dont elle était menacée par les attaques ouvertes ou déguisées du protestantisme. Le parquet, peu sensible aux expansions de l'amitié, y découvrit ce vers malsonnant :

Hæreticum nescit Belga subire jugum.

Il n'en fallut pas davantage pour attirer sur la tête du candide et pieux poëte les rigueurs de la justice hollandaise. Déclaré coupable d'avoir provoqué au mépris du gouvernement et du roi, il alla expier sa verve par un séjour de plusieurs mois derrière les grilles de Saint-Bernard (4).

Après la suppression des petits séminaires et des colléges libres par les funestes arrêtés royaux de 1825, l'abbé de Ram, devenu archiviste du diocèse, continua la lutte contre les tendances anticatholiques de l'administration hollandaise, avec un zèle et un succès dont tous les contem-

porains ont conservé le souvenir. En 1827, il composa, avec la collaboration de M. Guillaume Huysmans, curé de Saint-Pierre à Malines, une brochure flamande dirigée contre le fameux *Collége philosophique* de Louvain, nom sous lequel Guillaume Ier, marchant de plus en plus sur les traces de Joseph II, venait de ressusciter le *Séminaire général* du siècle passé (5). Quelques mois plus tard, il fit réimprimer les *Acta Bernardi Van Espen*, de Bachusius, avec des notes et une dissertation sur les célèbres opuscules *de Jure Belgarum* attribués à Stockmans. En 1829, après avoir publié à Louvain un écrit de l'abbé de Feller dirigé contre la doctrine de Febronius, il prit part à la nouvelle édition de l'*Antifebronius vindicatus*, à laquelle il ajouta une excellente notice sur les écrits de l'auteur, le P. Antoine Zaccaria. Au commencement de 1830, il publia à Bruxelles, toujours dans le même dessein, un livre intitulé : *Petri Govaerti Opuscula adversus Espenii doctrinam de placeto regio, aliaque huc spectantia monumenta partim antehac inedita.* Le jeune prêtre combattait ainsi, en grande partie, avec des armes empruntées ; mais, comme le fait justement observer l'un de ses biographes, « ces « vieux ouvrages, datant du siècle passé, valaient « beaucoup mieux pour la circonstance que tout « livre nouveau. Après les avoir lus, dans le der- « nier hameau belge, on disait : On veut protes- « tantiser le pays ; le parlementarisme et le josé-

« phisme exhumés doivent servir de pont et mé-
« nager le passage. On comprenait que Van Espen
« et consorts, c'était le gouvernement hollandais;
« et comme ces anciens ennemis de l'indépen-
« dance de l'Église avaient perdu leur cause
« aux yeux du peuple catholique, les ministres
« du roi, en paraissant ainsi sous leur manteau,
« avaient le grand désavantage de vouloir faire
« revivre une cause perdue (6). »

Le catholicisme était menacé d'un autre péril, dont les causes, du moins en partie, remontaient bien au-delà de l'installation du gouvernement qui nous avait été imposé par les vainqueurs de Napoléon I[er]. Après le siècle d'Albert et d'Isabelle, — siècle glorieux encore, quoiqu'il ne fût lui-même qu'un pâle reflet de l'époque brillante et raffinée des ducs de Bourgogne, — ce n'était pas seulement dans la sphère élevée des arts que la Belgique avait offert le triste spectacle d'une décadence rapide et profonde. A part quelques glorieuses exceptions, les sciences et les lettres semblaient, elles aussi, avoir à jamais abandonné notre vieille et noble terre. Sous la domination successive de l'Espagne, de l'Autriche et de la France, la culture intellectuelle des populations flamandes avait été incroyablement négligée, et, en plein dix-neuvième siècle, elles en étaient réduites à se servir de vieux livres imprimés en caractères gothiques dans les dernières années de la période espagnole. Une association formée

à Amsterdam, sous le titre de *Tot nut van 't algemeen* (*), avait habilement profité de cette déplorable situation pour répandre dans nos provinces une multitude d'écrits où le dogme protestant, voilé avec adresse, faisait une guerre incessante aux doctrines, aux traditions et à la discipline de l'Église. Si le clergé catholique ne voulait pas perdre une partie notable de l'influence qu'il exerçait sur ses ouailles flamandes, il devait mettre la main à l'œuvre et publier à son tour une nouvelle et importante série de livres nationaux.

Ici encore, l'abbé de Ram, simple sous-diacre dans la hiérarchie religieuse, fut l'un des premiers à apercevoir le danger et à chercher le remède. En 1825, une association pour la publication de livres religieux en langue flamande se constitua à Malines, sous le patronage d'un homme éminent, alors curé-doyen d'Anvers, et que la Providence destinait à occuper, quelques années plus tard, comme archevêque et cardinal, le siége primatial de la Belgique. Le futur recteur de l'Université catholique fournit pour sa part, en quatre volumes, les Vies des Saints des Pays-Bas (*Levens der voornaemste Heiligen en roemweerdige persoonen der Nederlanden*), dont deux éditions furent promptement épuisées, quoique chacune d'elles eût été tirée à des milliers d'exemplaires (7).

(*) Pour l'utilité publique.



Animé d'une ardeur toujours croissante, il entreprit, immédiatement après, dans le même ordre d'idées, la publication d'une nouvelle édition française des *Vies des Saints* de Butler et de Godescard, en vingt volumes in-8°. Ce n'était pas une simple reproduction de ce vaste et utile recueil. Indépendamment des détails nouveaux que lui avaient fournis ses propres recherches ou qu'il avait puisés dans les travaux des évêques Rœss et Weis sur l'hagiographie allemande, le savant éditeur compléta l'œuvre de l'auteur anglais par de nombreuses et importantes additions sur les Saints belges, tirées de la collection des Bollandistes, des *Acta Sanctorum Belgii* de Ghesquière, de l'ouvrage flamand du père Smet sur les Saints des Pays-Bas et des *Natales Sanctorum Belgii* de Molanus. Aussi l'édition belge, quoiqu'elle eût été réimprimée à Paris, à Lyon et à Besançon, se trouva-t-elle rapidement épuisée (8).

Vers la même époque, il conçut le plan et livra au public les deux premiers volumes d'une œuvre immense, à la fois religieuse et historique, qui sera toujours l'un de ses principaux titres de gloire.

M. Van de Velde, bibliothécaire de l'ancienne Université de Louvain, avait formé le projet de publier, sous le titre de *Synodicum Belgii*, une vaste collection historique, destinée à contenir, outre les principales ordonnances épiscopales, les actes de tous les conciles provinciaux et les

décisions de tous les synodes diocésains célébrés, depuis le Concile de Trente, dans les provinces ecclésiastiques de Malines, d'Utrecht et de Cambrai. L'invasion des armées françaises et les bouleversements qui en furent la conséquence ne lui avaient pas permis de réaliser ce louable dessein. Il s'était borné à faire paraître la nomenclature des documents qu'il voulait faire entrer dans son recueil, avec une courte notice sur les évêques et un récit très-abrégé des principaux événements accomplis dans chaque diocèse depuis le seizième siècle.

Devenu propriétaire des pièces réunies par cet estimable savant, qui fut aussi distingué par l'élévation de son intelligence que par la noblesse de son caractère, le jeune abbé de Ram prit le parti de les publier, après avoir, à son tour, soigneusement exploré les archives des divers diocèses et tous les recueils historiques imprimés depuis la Réforme. En 1828-1829 parurent, en deux énormes volumes in-4°, les actes de l'archevêché de Malines. La religion, la science et le patriotisme eurent également à s'en féliciter. C'était un travail à la fois solide et brillant, conduit avec une sagacité peu commune et portant, dans toutes ses parties, les traces d'une vaste et saine érudition. C'est en vain qu'on voulut déprécier cette œuvre remarquable, en alléguant que M. de Ram s'était contenté de livrer à la presse une riche collection de documents histo-

riques, laborieusement formée par le docteur Van de Velde. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la nomenclature *(Synopsis monumentorum)* publiée par ce dernier, pour avoir aussitôt la preuve évidente de l'injustice de cette allégation. Outre de précieuses indications historiques sur des faits ignorés ou jusque-là inexactement rapportés, les deux premiers volumes du *Synodicum belgicum*, de même que ceux dont ils furent suivis quelques années plus tard, renferment une foule de pièces inédites, d'une importance du premier ordre, que leur infatigable éditeur avait découvertes dans les riches archives de l'archevêché. Ils forment incontestablement la source principale de l'histoire ecclésiastique de nos provinces depuis l'avénement de Philippe II(9).

Tous ces travaux, conduits de front avec cette ardeur féconde qui forme l'apanage des intelligences d'élite, obtinrent pour complément, en janvier 1830, une publication mensuelle, le *Nouveau conservateur belge*, destinée à mettre sous les yeux de nos compatriotes les principaux articles des revues françaises et allemandes. Avec un tact exquis qui ne tarda guère à être hautement apprécié, l'auteur du *Synodicum Belgicum*, jouissant désormais d'une notoriété justement acquise, s'attacha surtout à reproduire et à grouper les études ayant pour but de prouver que la science, dans son acception la plus élevée, et la foi catholique, dans ses manifestations les

plus complètes, n'ont rien d'incompatible. Il aimait aussi à ouvrir les colonnes de son recueil aux travaux qui mettaient en lumière l'action salutaire de l'Église sur le développement des lettres, des arts et des institutions de l'Europe. Guidé par un jugement rapide et sûr, il appelait toutes les branches des connaissances modernes à la défense de la vérité religieuse. Il fit si bien qu'aujourd'hui encore, après un intervalle de près d'un quart de siècle, et malgré les incontestables progrès réalisés depuis cette époque, on est tout étonné de rencontrer dans le *Nouveau conservateur belge* un intérêt scientifique que ne présentent pas toujours des recueils d'une date beaucoup plus récente (10).

En voyant ces nombreuses et importantes publications faites par un prêtre à peine âgé de vingt-cinq ans, une surprise mêlée d'admiration est le premier sentiment qui se présente à l'intelligence du lecteur. On se demande naturellement à quelle source il avait puisé cette science précoce; on tient à savoir comment il trouvait le temps d'exécuter tous ces travaux et de se livrer à toutes ces recherches. Pour ceux qui ont eu le bonheur de le connaître dans l'intimité, cette question n'est pas difficile à résoudre. Travaillant avec une ardeur soutenue, mettant à profit tous les instants qu'il pouvait consacrer à ses études favorites, lisant vite et ne faisant que des lectures utiles, comprenant sans efforts, servi par une

mémoire heureuse et sûre, sachant habilement mêler les découvertes modernes aux sources anciennes, doué d'une incomparable activité d'esprit que rien ne savait rebuter ni fatiguer, M. de Ram avait de plus contracté de bonne heure cette habitude précieuse que le comte de Maistre recommande aux publicistes chrétiens, comme l'un des moyens les plus efficaces et les plus faciles d'acquérir la science. Malgré la sûreté et la ténacité de sa mémoire, il lisait ordinairement la plume à la main et prenait note de tous les faits, de toutes les maximes et de toutes les réflexions qui lui semblaient dignes d'une mention spéciale. Il arrivait à composer ainsi d'immenses recueils d'indications et d'extraits, dont chaque page lui offrait pour ainsi dire la substance d'un livre utile. Ce système lui semblait tellement avantageux qu'il ne voulait pas même laisser à des copistes intelligents le soin de transcrire les nombreux documents inédits que, grâce à ses investigations incessantes, il découvrait dans les archives des évêchés et dans les dépôts littéraires du pays. Il les copiait tous de sa propre main, parce que, comme il se plaisait à le dire, on oublie rarement les choses qu'on a transcrites avec réflexion. Quand un homme heureusement doué procède avec cette méthode et travaille avec une constance inébranlable, il doit arriver en peu de temps à des résultats d'une importance décisive.

En 1830, après la réorganisation des petits séminaires, M. de Ram, tout en conservant ses fonctions d'archiviste, reprit sa place dans les rangs du corps professoral de Malines. Il était chargé de l'enseignement de la philosophie et de la langue grecque, lorsque la révolution de Septembre vint brusquement le surprendre au milieu de ses travaux de prédilection.

Nous en avons dit assez pour prouver que M. de Ram, comme la plupart des membres du clergé belge, s'était résolument jeté dans le mouvement national qui, dans les dernières années du royaume des Pays-Bas, entraînait toutes les âmes avec une force pour ainsi dire irrésistible. Accueillant, lui aussi, avec un enthousiasme sincère, les doctrines de tolérance et de liberté que l'abbé de Lamennais, dans toute la vigueur de son génie et dans toute la ferveur de ses croyances religieuses, défendait alors avec tant de puissance et d'éclat, il avait contribué, dans la mesure de ses moyens, à la conclusion du pacte patriotique qui, en 1828, réunit sous une seule bannière les deux grands partis nationaux qui se disputaient les sympathies du corps électoral. Sans avoir désiré la révolution, il la vit venir sans regret, et s'efforça de la faire tourner à l'avantage de l'indépendance et de la liberté de l'Église catholique. Repoussant, avec une modestie sincère, l'offre d'un siége au Congrès, qui lui fut faite par un grand nombre d'électeurs influents du district de Ma-

lines, il profita de sa position auprès du prince-archevêque de Méan pour déterminer ce prélat, vénérable mais timide, à prendre l'attitude à la fois habile et loyale qui lui valut tant d'éloges. Le jeune abbé de Ram fut le rédacteur principal de la célèbre pétition que notre immortelle Assemblée constituante reçut le 14 décembre 1830, et dans laquelle le primat de la Belgique, acceptant courageusement les conséquences inséparables de la situation qui venait d'être faite au pays, disait aux délégués du peuple belge, avec une franchise qui n'était pas exempte de grandeur : « Les catholiques forment la presque « totalité de la nation que vous êtes appelés à « représenter et à rendre heureuse, ils se sont « constamment distingués par un dévouement « sincère au bonheur de leur patrie, et c'est à « ce double titre que je réclame en leur faveur « la protection et la bienveillance de votre as- « semblée. En vous exposant leurs besoins et « leurs droits, *je n'entends demander pour eux « aucun privilége : une parfaite liberté avec « toutes ses conséquences*, tel est l'unique objet « de leurs vœux, tel est l'avantage qu'ils veulent « partager avec leurs concitoyens. » A la suite de cette noble profession de foi, si différente des réclamations que les évêques belges avaient adressées, quinze ans plus tôt, au Congrès de Vienne, le prélat engageait l'assemblée à placer au nombre des garanties constitutionnelles l'exer-

cice public du culte catholique, l'indépendance de l'Église dans son régime intérieur, le droit du clergé de correspondre librement avec le Saint-Siége, la liberté d'association et la liberté d'enseignement (11).

Ce fut pour défendre les mêmes principes et revendiquer les mêmes droits, que M. de Ram, à la demande de Mgr van Bommel, évêque de Liége, avait rédigé rapidement, en novembre 1830, une brochure politique, la seule qui soit sortie de sa plume. Dans cet écrit, intitulé *Considérations sur la liberté religieuse, par un Unioniste*, il pose, explique et justifie les demandes que le prince de Méan formula, trois semaines plus tard, dans la pétition que nous venons de citer. Après avoir appelé l'attention du Congrès national sur les périls de la situation, il lui promit l'appui énergique et constant des catholiques, à la seule condition qu'on procédât envers la liberté religieuse avec la même franchise qu'envers les libertés politiques. Tandis que les auteurs du projet de constitution avaient entouré ces dernières de garanties nombreuses et précises, ils s'étaient contentés de proclamer la liberté des cultes, sans proscrire, en termes formels, aucun des empiétements à l'aide desquels le gouvernement déchu, tout en maintenant le principe, avait su priver le clergé de toute liberté réelle dans l'exercice de ses droits essentiels. L'auteur de la brochure protestait contre cette

manière d'agir ; il en signalait les dangers et demandait que le pacte fondamental, sortant des régions abstraites de la théorie et entrant dans les détails de la vie pratique, rendît tous ces empiétements à jamais impossibles. Il priait notamment le législateur constituant de déclarer que le pouvoir exécutif n'avait pas le droit d'intervenir dans la gestion des affaires de l'Église, dans la nomination des ministres du culte et dans la publication des actes de l'autorité ecclésiastique. Mais lui aussi ne réclamait aucun privilége pour les membres du clergé catholique. « Qu'ils soient, si l'on veut, dit-il, devant la loi « de simples citoyens, nantis des mêmes droits, « soumis, eux et leurs biens, à toutes les charges « communes compatibles avec la nature de leurs « fonctions ; mais, par contre, que tout soit réglé « de manière qu'ils puissent librement remplir « celles-ci, sans avoir à redouter le despotisme « ni dans les lois ou les règlements civils, ni « dans ceux qui les font observer. » Cet écrit, quoique rédigé avec une précipitation qui se trahit dans la forme, fut distribué à tous les membres du Congrès et ne demeura pas sans influence sur les résolutions de cette mémorable assemblée (12).

Mais ces préoccupations politiques ne furent pas longtemps à distraire l'abbé de Ram de ses études habituelles. Vers la fin de 1830, il publia le plan d'une œuvre considérable, dont il avait

conçu l'idée en travaillant à la rédaction du *Synodicum Belgicum*. Ce n'était rien moins que le cadre parfaitement combiné d'une *Belgica sacra*, assise sur de larges bases et exécutée dans les plus vastes proportions. Le jeune et infatigable savant voulait doter son pays d'un grand ouvrage historique, dans le genre de ceux qui ont été publiés pour l'Italie par Ughelli et Riccio, pour l'Allemagne par Hansitz et Ufferman, pour la France par les Bénédictins de la célèbre congrégation de Saint-Maur. A la suite d'une série de dissertations sur l'époque de la première prédication de l'Évangile dans nos provinces, sur la fondation et les vicissitudes générales des divers diocèses jusqu'au seizième siècle, sur l'origine des nouveaux évêchés créés sous le règne de Philippe II, cet important recueil, qu'on a si souvent et si vainement désiré, devait contenir l'histoire détaillée des trois églises métropolitaines et des seize évêchés suffragants qui se partageaient le sol des anciens Pays-Bas. Indépendamment d'un *Codex diplomaticus* en grande partie composé de pièces inédites, chacun des diocèses de Malines, d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Bois-le-duc, de Ruremonde, de Cambrai, d'Arras, de Tournai, de Saint-Omer, de Namur, de Liége, d'Utrecht, de Haerlem, de Deventer, de Leeuwaerde, de Groeningue et de Middelbourg, aurait fourni la matière de dix chapitres, dont il suffit de citer les titres pour en faire comprendre l'importance :

Erectio episcopatus. — Series episcoporum. — Ecclesia cathedralis. — Seminarium clericorum. — Curia ecclesiastica. — Abbatiæ. — Monasteria virorum. — Monasteria fœminarum. — Decanatus et pagi. — Diœceseos status hierarchicus post concordatum anni 1801. L'auteur priait avec instance les doyens, les curés, les membres des anciennes corporations religieuses et, en général, tous ceux qui s'occupaient d'études historiques, de lui transmettre les manuscrits et les renseignements qui pouvaient l'aider dans l'accomplissement de sa tâche aussi laborieuse que patriotique.

Malgré son ardeur et son courage, M. de Ram crut cette fois devoir s'adjoindre un collaborateur intelligent, actif et dévoué. Il demanda et obtint le concours de l'abbé Bax, bachelier en théologie de l'ancienne Université de Louvain, et les deux associés se mirent bientôt résolument à l'œuvre; mais, par malheur, à mesure qu'ils avançaient dans leurs investigations, de nouveaux horizons s'ouvraient, des difficultés imprévues surgissaient à chaque pas, des recherches plus étendues devenaient chaque jour indispensables. M. Bax se découragea, et M. de Ram, absorbé par d'autres travaux, se vit forcé d'ajourner la réalisation de son vaste projet. Pendant les trente-cinq années qu'il vécut encore, il ne perdit jamais une occasion de réunir des documents et des notes pour la composition de la *Belgica*

sacra. A aucune époque de sa carrière si bien remplie, il ne cessa de manifester l'espoir de mener à bonne fin cette entreprise glorieuse. Il voulait, disait-il, en faire l'œuvre de ses « vieux jours. » Des centaines de pièces inédites, la plupart transcrites de sa propre main, ont été trouvées dans sa succession (13).

Après 1830, M. de Ram, promu, comme nous l'avons dit, à la chaire de philosophie du petit séminaire de Malines, se livra à de nouvelles études et composa, à l'usage de ses élèves, un Manuel d'histoire de la philosophie ancienne, depuis l'origine des temps historiques jusqu'à la naissance de Jésus-Christ (14). Mais ce livre, qui, sans être une œuvre hors ligne, se distingue par des qualités estimables, n'était pas encore publié, lorsque son auteur fut chargé, au séminaire archiépiscopal, de l'important enseignement du droit canon et de l'histoire ecclésiastique. Il remplissait brillamment cette dernière fonction, en même temps que celle d'examinateur synodal, quand les évêques belges, sur la proposition de Mgr van Bommel, prirent, en 1833, la résolution de fonder une Université catholique (15).

Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer et, moins encore, le moment de discuter les problèmes de diverse nature qui se rattachent à la fondation de cette grande institution scientifique et religieuse. En Belgique, depuis quelques années, l'instruction publique se trouve malheureuse-

ment mêlée aux luttes des partis, et l'Académie royale est un terrain neutre, où les passions politiques ne doivent pas pénétrer et où toutes les opinions honnêtes se rencontrent sous le drapeau impartial de la science, des arts et des lettres. Qu'il nous soit seulement permis de dire que cette vaste entreprise sera toujours citée, dans l'histoire de la Belgique de 1830, comme l'une des manifestations les plus vigoureuses et les plus fécondes de la liberté d'enseignement.

La création d'un établissement de ce genre rencontrait, en effet, des difficultés capables de décourager les âmes les plus fermes et les caractères le mieux trempés. Les riches bénéfices, les abbayes somptueuses, les congrégations opulentes, les évêchés largement dotés, en un mot, toutes les richesses du clergé avaient disparu dans la tourmente révolutionnaire du dix-huitième siècle. On n'avait pas les vastes locaux, les bibliothèques immenses et les collections précieuses que réclame l'enseignement supérieur, quand on veut le maintenir à la hauteur de sa mission. On ne possédait pas les capitaux considérables que requiert la rétribution d'un corps professoral nombreux et convenablement organisé. Le choix même des professeurs était un embarras sérieux, au milieu d'une génération formée dans les écoles peu catholiques de la révolution, de l'empire et du royaume des Pays-Bas.

Dès le premier jour, l'abbé de Ram, investi de la confiance entière du corps épiscopal, s'était trouvé activement mêlé à toutes les démarches préliminaires. Déployant ici, comme partout, cette activité féconde, cette spontanéité courageuse qu'il sut toujours mettre au service des causes qui possédaient ses sympathies, il contribua, plus que personne, à la réunion des éléments indispensables. Aussi, dans les derniers mois de 1833, les chefs de tous les diocèses, assemblés en synode à Malines, le chargèrent-ils, par une résolution unanime, de se rendre en France et en Allemagne, pour y recueillir des renseignements sur les meilleurs moyens d'organiser et de faire prospérer l'Université dont ils avaient projeté la fondation. Ils lui remirent à cette fin une lettre collective de recommandation, conçue dans les termes les plus flatteurs. « Nous archevêque et « évêques de Belgique, disaient-ils, reconnais- « sons pour notre délégué et notre homme de « confiance, à l'effet de traiter les affaires qui « intéressent la cause de la religion dans notre « pays et nommément l'érection d'une Université « catholique, M. l'abbé de Ram, professeur de « droit canon au séminaire de Malines, et nous « le recommandons, en cette qualité, à tous ceux « avec lesquels il se mettra en rapport, soit en « Belgique, soit à l'étranger (16). » Il prit aussitôt le chemin de Paris, de Munich et de Vienne, où il se mit en rapport avec tous les catholiques

éminents, et d'où il revint avec une ample moisson de projets et de conseils recueillis aux meilleures sources.

A partir de ce moment, les choses marchèrent rapidement vers le dénouement désiré. Grâce à l'impulsion intelligente donnée par les évêques, au concours empressé du clergé, au dévouement et à la générosité d'une multitude de laïcs appartenant à toutes les classes et à toutes les professions, quelques mois suffirent pour triompher des premiers obstacles. Une circulaire épiscopale, datée du 20 février 1834, annonça aux fidèles la fondation d'une Université catholique à Malines, et l'abbé de Ram, qui n'avait pas encore accompli sa 30me année, en devint le premier recteur (17).

C'est que, malgré sa jeunesse, il possédait, au plus haut degré, toutes les qualités que réclamait l'exercice fructueux et efficace de ces fonctions éminentes. Nourri de longues et fortes études, savant lui-même, il se trouvait parfaitement en mesure d'apprécier les exigences scientifiques de son époque. Habitué au travail dès son enfance, courageux et ferme, familiarisé avec les difficultés théoriques et pratiques de l'enseignement, inébranlable dans l'accomplissement du devoir, joignant à l'énergie du caractère le calme et la modération d'une prudence consommée, affable et tolérant dans les relations de la vie ordinaire, il était admirablement préparé à lutter contre les obstacles que l'institution nou-

velle, au début de son existence, ne pouvait manquer de rencontrer en foule. Prêtre fervent et rigide, sans cesser d'être l'homme de son pays et de son siècle, il semblait prédestiné à devenir le premier chef d'une grande institution appelée à sceller l'union de la science et de la foi, à joindre les traditions généreuses du passé aux aspirations loyales du monde moderne. Les avantages extérieurs dont la nature l'avait doué lui venaient eux-mêmes en aide dans l'accomplissement d'une tâche aussi difficile que glorieuse. Sa taille imposante, la noblesse et la pureté de ses traits inspiraient le respect. Les grâces et la distinction répandues en toute sa personne provoquaient la confiance. Aussi le choix du corps épiscopal obtint-il, dans toutes les provinces, une approbation sans réserve.

Le 4 octobre 1834, dans la vaste et belle cathédrale de Malines, pendant la messe solennelle célébrée par S. Ém. le cardinal Sterckx, le nouveau recteur prononça le discours d'installation de l'Université, en présence d'un auditoire nombreux et choisi, où la haute administration, les chambres législatives, le clergé, la science et l'armée elle-même comptaient des représentants accourus de toutes les parties du pays. Arborant avec une noble franchise le vieux et saint drapeau du catholicisme, il fit longuement ressortir la nécessité d'unir les lumières fournies par la science aux clartés plus stables et plus pures

fournies par la foi. « Pour que les sciences hu-
« maines, s'écria-t-il, ne soient pas trompeuses
« et vaines, elles doivent se rattacher à Celui
« qui est *la Voie, la Vérité et la Vie.* » Après avoir retracé à grands traits les efforts de la papauté, de l'Église et de nos ancêtres en faveur de l'enseignement de la science unie à la foi, il dit à ses nouveaux collègues : « Sur notre ban-
« nière brillent les mots : *Université catholique.*
« Que la dignité, la sainteté de ce nom demeure
« à jamais sans tache ! Groupés autour de ce
« signe glorieux, nous lutterons de toutes nos
« forces, de toute notre âme, pour défendre la
« religion et les saines doctrines, pour dévoiler
« les hérésies et les aberrations des novateurs,
« pour faire accueillir toute doctrine émanant
« du Saint-Siége apostolique, pour faire rejeter
« tout ce qui ne découlerait pas de cette source
« auguste. » Depuis l'invasion des armées républicaines de la France, c'était la première fois que le chef d'un établissement universitaire proclamait l'origine divine et l'esprit civilisateur du catholicisme. Cette harangue latine, nourrie de faits, pleine d'idées neuves, écrite avec une noble et élégante simplicité, est une œuvre littéraire très-remarquable.

L'année suivante, l'une des trois Universités de l'État ayant été supprimée par la législature, l'administration communale de Louvain pria le corps épiscopal de transférer dans la vieille cité

académique l'Université récemment fondée à Malines. M. de Ram fut l'un des premiers et des plus zélés défenseurs de cette demande. Familiarisé avec tous les grands souvenirs de notre histoire, il lui semblait que, même en se plaçant au point de vue exclusif de la glorification du passé, il y avait quelque chose de beau et d'utile à rattacher la nouvelle institution à celle qui, pendant plusieurs siècles, avait été le boulevard du catholicisme dans nos provinces. Il pensait qu'un héritage quatre fois séculaire de glorieux services et de nobles exemples ne devait pas être dédaigné. Il voulait qu'à l'ombre de ces murs antiques, où tant de générations étaient allées chercher la science épurée par la foi, d'autres générations, appelées à lutter sous le même drapeau, vinssent à leur tour recevoir l'impression salutaire d'un enseignement donné sous la double égide de la religion et de la liberté. Son opinion prévalut, et l'Université catholique prit possession des bâtiments austères de cette *Alma Mater studiorum*, si chère à nos ancêtres et qui fut si longtemps le centre vénéré de la vie morale et intellectuelle des Pays-Bas (18).

Depuis ce jour jusqu'à la veille de son décès, c'est-à-dire pendant une longue période de trente années, M. de Ram se voua de toutes ses forces au développement et à la prospérité de l'Université, avec un zèle soutenu, une intelligence rare et une incomparable activité. Il y consacra toute

son existence, avec une abnégation de ses intérêts personnels, une persévérance, un courage et un dévouement auxquels ses adversaires eux-mêmes ont été forcés de rendre hommage.

Les premières années de son rectorat furent surtout laborieuses et pénibles, parce que tout était à créer et à réglementer. Il faut avoir vécu dans son intimité, pour connaître le nombre et la valeur des services qu'il rendit alors à l'Église et à la science nationale. Le poids de sa tâche était tellement pénible, les obstacles qu'il rencontrait sur sa route se multipliaient avec tant de persistance que, malgré l'indomptable énergie de son caractère, il fut plus d'une fois au point de céder au découragement et à la lassitude. Quand on connaît les mesures qu'il dut prendre, les démarches qu'il fut forcé de faire, les préjugés et les défiances qu'il eut à vaincre, les déceptions qui vinrent l'assaillir, on n'est pas surpris de trouver parmi ses manuscrits une note autographe, portant ces lignes : « Lorsqu'il m'arrive « de penser à tout ce que l'organisation de l'Uni- « versité m'a coûté de travaux et de peines, je « m'étonne que ma santé ait pu y résister (19). »

Heureusement l'âme du savant et le cœur du prêtre étaient à la hauteur du rôle éminent qui leur avait été départi. Nomination des professeurs, détermination des matières de l'enseignement, formation des programmes, établissement des pédagogies, rédaction des règlements géné-

raux de l'Université, rédaction des règlements particuliers des facultés, organisation de la police universitaire, réunion des collections scientifiques, rapports à établir entre l'autorité locale et l'autorité académique, démarches à faire pour obtenir la réforme des lois sur l'enseignement supérieur, tous ces importants travaux révélèrent, dès le premier jour, l'homme supérieur et l'administrateur d'élite. Esprit essentiellement pratique, ennemi des mesures improvisées, possédant au plus haut degré le grand et rare talent de prévoir les conséquences les plus éloignées des paroles et des actes, il agit avec tant de sagesse, que les règlements qu'il soumit à la sanction de l'épiscopat n'ont jamais eu besoin d'être refondus. C'est à peine si quelques articles ont dû plus tard subir des modifications secondaires, à cause des lois nouvelles sur l'enseignement supérieur et l'organisation des jurys d'examen.

Les années suivantes vinrent successivement réaliser toutes les espérances que firent concevoir ces brillants débuts. La bienveillance et l'esprit de conciliation qui formaient le fond du caractère de M. de Ram lui firent promptement gagner la confiance et l'affection de ses collaborateurs. N'agissant que là où il fallait agir; inébranlable sur le terrain des principes, mais tolérant et doux dans les relations de la vie privée, il évitait avec un soin extrême, non-seu-

lement les mesures vexatoires, mais même tout acte qui, de près ou de loin, eût pu blesser les susceptibilités légitimes de ses subordonnés. Tout en remplissant scrupuleusement son devoir, il ne connaissait pas ces précautions méticuleuses et ces formalités superflues, si chères aux esprits médiocres. Quoique les hommes qui se livrent au culte de la science et des lettres appartiennent toujours plus ou moins à l'*irritabile genus* du poëte romain, il n'eut jamais à sévir dans les rangs du corps professoral, parce que, grâce à sa prudence consommée, il ne rencontra jamais une résistance sérieuse. Dans le cours de son long et difficile rectorat, on pourrait tout au plus signaler un ou deux conflits sans importance.

Il apportait le même esprit de bienveillance, de conciliation et de tolérance habile dans ses rapports journaliers avec les nombreux élèves de l'Université. Évitant à la fois l'excès de la rigueur et l'excès de l'indulgence, s'abstenant de punir et de réprimer aussi longtemps qu'il suffisait de prévenir et de convaincre, il obtenait par la modération et la prudence des résultats qu'il eût vainement cherchés dans un zèle outré et maladroitement déployé. Des hommes qui se plaisent à formuler des théories et qui, paisiblement abrités dans leur cabinet au milieu de leurs livres, ignorent les innombrables difficultés qu'on rencontre à chaque pas dans la vie réelle, ont parfois taxé son administration de pusillanimité

et de faiblesse ; mais d'autres hommes, éclairés par la fréquentation de la jeunesse et par les enseignements de l'histoire, lui ont rendu de précieux hommages. « On ne doit pas perdre de
« vue, dit le père V. de Buck, qu'une université
« n'est ni un collége, ni un pensionnat, bien
« moins encore un séminaire. Nul gouvernement
« non plus, quelque désireux qu'il soit de la per-
« fection, ne doit supprimer tout mal, de peur
« qu'en arrachant inconsidérément les mau-
« vaises herbes il ne dévaste la moisson même.
« Si l'on veut se faire une idée des difficultés que
« présente la direction de toute université,
« qu'on lise *Maldonat et l'Université de Paris*
« *au seizième siècle*, par le père Prat : on y verra
« pourquoi beaucoup d'anciennes universités,
« malgré l'autorité judiciaire et correctionnelle
« dont elles étaient investies, ne voulaient pas
« dans leur sein des facultés de droit civil, de droit
« canon et de médecine. On y verra comment le
« père Maldonat, malgré son courage inébran-
« lable, voulait supprimer ces facultés à Pont-à-
« Mousson. Rien peut-être ne fera autant grandir
« Mgr de Ram dans l'estime de tout homme im-
« partial, que la lecture de cet ouvrage (20). »

Ce qui imprimait à l'administration du savant recteur un caractère tout spécial de force et d'efficacité, c'était, chez tous les membres de l'Université, la conviction inébranlable que leurs intérêts, comme ceux de l'enseignement, ne pou-

vaient être confiés à des mains à la fois plus habiles et plus dévouées. Jamais chef d'une grande institution ne sut plus complétement identifier sa vie avec celle de ses nombreux collaborateurs. L'honneur et la dignité de ses professeurs lui étaient chers comme son honneur et sa dignité propres. Encourageant leurs efforts et faisant valoir leurs titres littéraires, il jouissait vivement de leurs succès, tandis que les intrigues et les injustices auxquelles ils étaient en butte lui causaient une douleur sincère. Il prenait part à toutes les joies comme à toutes les afflictions de leurs familles; il était pour eux un confrère véritable, un ami dévoué, et quand la mort, hélas! trop fréquemment, venait moissonner dans leurs rangs, il se réservait toujours de faire lui-même leur éloge funèbre. C'est même dans ces discours, prononcés en présence du corps académique, des élèves et d'une famille en deuil, que se révèlent le mieux les qualités exquises et l'inépuisable bonté de son âme. Dès la première page, on demeure convaincu que celui qui parle éprouve réellement les sentiments de douleur, d'affection et de regret qu'il exprime. Le lecteur découvre, jusque dans les louanges décernées à des collaborateurs décédés, l'homme plein de tact et de mesure qui, même en payant le tribut de l'amitié, ne s'écarte jamais des exigences de la justice et de la vérité.

Mais ce que M. de Ram était pour ses collabo-

rateurs et pour ses élèves, il l'était à un degré plus éminent encore pour l'Université elle-même. Il veillait à ses intérêts et présidait à son développement avec une sollicitude et un dévouement qui savaient résister à toutes les attaques et se placer au-dessus de tous les obstacles. Pour énumérer les services qu'il rendit dans la longue période de ses fonctions rectorales, on devrait faire l'histoire complète de l'Université de Louvain, tellement l'homme s'était identifié avec son œuvre. Nous nous contenterons de rappeler un seul épisode, qui suffit pour montrer à quel point il savait pousser l'énergie, la persévérance et le courage, quand il croyait travailler au bénéfice de l'institution confiée à sa haute sollicitude. En 1841, lorsque la célèbre proposition Brabant-Dubus, tendant à conférer la personnification civile à l'Université catholique, fut repoussée par le ministère Nothomb, après qu'elle eût visiblement rallié l'assentiment de la majorité des Chambres, il entra sans sourciller en lutte ouverte avec le pouvoir et fit des centaines de démarches pour déterminer les députés catholiques à ne pas suivre cette politique timide. D'accord avec les auteurs du projet de loi, il s'empressa d'accéder à toutes les concessions qu'on pouvait raisonnablement exiger. Il consentit à ce que le taux du revenu fût limité à 300,000 francs et que les propriétés à acquérir fussent soumises à un impôt exceptionnel de qua-

tre pour cent ; mais il ne voulut, sous aucun prétexte, renoncer à la mesure elle-même, parce que, tout en n'offrant aucun danger pour les intérêts généraux, elle lui semblait destinée à raffermir la position d'un établissement qui faisait honneur au pays et était, sans contredit, le résultat le plus important que la liberté d'enseignement eût produit sur le sol belge. Ce fut en vain que le nonce du pape, circonvenu par des manœuvres intéressées, prit lui-même la défense du ministère : M. de Ram, toujours respectueux envers le représentant du Saint-Siége, lui répondit résolument que sa conscience ne lui permettait pas de déférer à ses conseils. Il continua à marcher en avant, et bientôt on vit à Rome la diplomatie belge, secondée par une partie de la diplomatie étrangère, importuner le Pape, afin d'obtenir de nos évêques, par son intermédiaire, la destitution du « trop zélé recteur. » Grégoire XVI, qui connaissait et aimait M. de Ram, n'eut garde de donner dans le piége ; mais, par amour de la paix, il engagea les évêques à renoncer à une proposition qui rencontrait dans la presse, aussi bien que dans les régions gouvernementales, une opposition bruyante et systématique. Alors seulement le recteur de Louvain, dont le zèle n'eut jamais rien d'exagéré, cessa ses démarches et ses instances en faveur d'un projet qui, à ses yeux, présentait des avantages réels et n'avait absolument rien d'incompatible avec les nouvelles institutions du pays (21).

Il était, en effet, le partisan sincère des institutions larges et généreuses dont nous sommes redevables à notre patriotique assemblée constituante de 1831. Il écartait avec un soin extrême tout ce qui, dans l'enseignement académique, eût pu être interprété comme un acte d'hostilité envers le régime constitutionnel issu de l'assentiment unanime de la nation. A part tout autre motif, il savait trop bien que l'Université, comme toutes nos institutions religieuses, courrait un péril immense, le jour où l'on pourrait y voir une machine de guerre dirigée contre les libertés publiques. Ennemi de ces discussions aussi irritantes que vaines, qui ont fait tant de mal à la cause catholique dans nos provinces ; acceptant sans hypocrisie et sans arrière-pensée une situation irrévocablement acquise ; éprouvant peu de penchant pour les priviléges et les servitudes d'un passé à jamais évanoui, il voulait que l'Université de Louvain fût en même temps catholique et nationale. Un jour que nous appelions son attention sur les attaques passionnées qu'une feuille étrangère dirigeait contre tous les gouvernements parlementaires indistinctement, il leva la tête, prit un air grave et dit avec une conviction profonde : « Rien dans la doctrine de « l'Église ne nous empêche d'accepter franche- « ment et loyalement les institutions issues du « mouvement national de Septembre. Nos adver- « saires, qui connaissent les susceptibilités du

« pays, nous accusent de ne pas aimer la Consti-
« tution, parce qu'ils savent que cette accusation
« est le meilleur moyen de jeter le discrédit sur
« nous et sur nos œuvres. Il faut déjouer cette
« tactique, en professant un respect sincère
« pour nos libres institutions et en inspirant le
« même respect à la jeunesse confiée à notre sol-
« licitude. Nos élèves, quoi qu'on dise et qu'on
« fasse, sont destinés à vivre sous le régime par-
« lementaire, et nous servirions bien mal la
« cause de la religion et de la patrie, si nous leur
« donnions, avec le dégoût du présent, le stérile
« et dangereux regret d'un ordre social mort
« sans espoir de résurrection. Soyons en même
« temps bons catholiques et bons citoyens. »
Il ne se contentait pas même de manifester ces idées dans ses entretiens confidentiels avec les professeurs; il aimait à les proclamer devant le pays entier, dans toutes les occasions où sa parole acquérait une importance exceptionnelle. Lorsque la famille royale visita Louvain, le 12 septembre 1852, il se rendit à l'Hôtel de ville, et là, se trouvant à la tête du corps professoral, il adressa au chef de l'État ces paroles significatives : « Membres de l'Université catholique de
« Louvain, nous unissons à l'amour de nos an-
« tiques croyances l'amour de nos jeunes mais
« déjà si fortes institutions constitutionnelles, qui
« grandissent paisiblement sur le sol de la patrie,
« sous les auspices de la royauté. Nous nous

« efforçons de remplir notre haute mission en
« inspirant à la jeunesse non-seulement le goût
« de la science, mais aussi les principes qui
« assurent efficacement le repos et la prospérité
« des États (22). »

Grace à cette administration à la fois ferme et prudente, énergique et paternelle, grâce surtout à cette attitude irréprochable au point de vue des principes constitutionnels et des lois nationales, l'Université grandissait rapidement sous l'égide de la science, du zèle et du dévouement de son premier recteur. Le nombre sans cesse croissant des élèves attestait la confiance des familles, tandis que les succès qu'ils remportaient dans toutes les branches des professions libérales prouvaient que l'enseignement se trouvait à la hauteur des exigences et des aspirations de l'époque. Les craintes que les amis mêmes de l'institution avaient conçues à son début furent promptement dissipées.

M. de Ram ne tarda pas à faire disparaître des craintes d'un autre genre.

Les statuts de l'Université catholique s'éloignent, plus ou moins, de ceux de la plupart des institutions de même nature. Gouvernée par un recteur perpétuel, tandis que les autres universités ne possèdent que des recteurs temporaires, l'homme placé à sa tête se trouve déjà, par ce seul fait, sous le poids d'une responsabilité exceptionnelle. Mais cette différence n'est pas la

seule. Chargé de la présentation et de la surveillance des professeurs, inspecteur des études, chef de la police universitaire, activement mêlé à l'administration des finances de l'établissement, le recteur de Louvain réunit dans ses mains une foule d'attributions importantes qui comptent ailleurs des représentants séparés. Investi des pouvoirs les plus étendus, tout en restant lui-même soumis au contrôle supérieur de l'épiscopat, il est en réalité le pivot sur lequel se meut l'institution tout entière, dans son ensemble et dans ses détails. C'est un poste élevé, mais redoutable, qui suffit pour absorber tous les instants d'une intelligence vigoureusement trempée. On pouvait donc craindre que M. de Ram, par suite de l'étendue et de l'importance de ces fonctions nouvelles, ne fût forcé de renoncer aux travaux littéraires qui, dès les premières années de sa jeunesse, lui avaient valu une réputation si brillante et si pure.

On fut bientôt détrompé. L'écrivain distingué, le savant intrépide, le travailleur infatigable, l'historien profond et sagace se manifestèrent sous la robe magistrale du recteur, comme ils s'étaient manifestés sous la modeste soutane du prêtre.

Appelé, le 22 juillet 1834, à faire partie de la Commission royale d'histoire, il fut, pendant trente années, l'un des membres les plus actifs et les plus distingués de ce corps d'élite, qui peut

invoquer tant de titres à la reconnaissance de la nation.

Les nombreux et importants travaux qu'il accomplit en cette qualité méritent une mention spéciale. La connaissance approfondie du latin, qu'il parlait et écrivait avec une rare facilité, jointe à une remarquable aptitude pour les recherches historiques, lui permit de rendre, ici encore, des services exceptionnels.

Parmi les publications que la Commission, dès sa première séance, mit au nombre de ses travaux futurs, se trouvaient la chronique latine d'Edmond De Dynter et la continuation des *Acta Sanctorum Belgii selecta*, que Ghesquière avait réunis dans la seconde moitié du siècle dernier. Cette importante tâche fut confiée au savant recteur de Louvain.

Les *Acta Sanctorum Belgii*, considérés à juste titre comme l'une des sources les plus précieuses de notre histoire au moyen âge, s'arrêtaient à l'année 729, et, d'après des calculs faits avec une attention scrupuleuse, trois ou quatre volumes in-quarto étaient nécessaires pour les compléter. M. de Ram se mit à l'œuvre le jour même où le programme de la Commission reçut l'approbation du gouvernement. Il s'appliqua à rechercher et à grouper les vies des Saints belges qui n'avaient pas été publiées par les anciens Bollandistes ; il recueillit dans les collections hagiographiques des Bénédictins et, en général, dans tous les

monuments historiques qu'il pouvait consulter avec fruit, les actes propres à former le complément de l'œuvre de Ghesquière; il réunit à grands frais et avec des peines infinies une précieuse collection de livres spéciaux; bref, il travaillait avec ardeur à l'accomplissement de son mandat, lorsque, grâce à des démarches dont nous parlerons plus loin et dans lesquelles il joua l'un des premiers rôles, l'association des Bollandistes se reconstitua en 1836, au collége de Saint-Michel à Bruxelles. Applaudissant à cet événement de toutes ses forces, il interrompit aussitôt ses études et ses recherches. Puisque les successeurs de Bollandus se trouvaient sur le sol belge, il lui semblait juste et raisonnable de leur réserver une publication dont ils avaient tous les matériaux sous la main, et à laquelle ils devaient naturellement être jaloux d'attacher leurs noms. A sa demande, la Commission royale d'histoire effaça de son programme la continuation des *Acta Sanctorum Belgii selecta* (23).

Il fut plus heureux pour la chronique d'Edmond De Dynter. Au lieu de restreindre le champ d'exploration désigné par la Commission, il eut le bonheur de le faire élargir d'une manière considérable.

En se livrant à d'actives recherches pour s'assurer si d'autres chroniqueurs latins du Brabant ne devaient pas être joints à De Dynter, il découvrit plusieurs écrits de la seconde moitié du

quinzième siècle, où des contemporains racontaient des événements dont le Brabant n'avait pas été le théâtre, mais dans lesquels ses ducs, sous la dynastie de Bourgogne, avaient rempli un rôle considérable. Réunissant tous ces manuscrits, il y ajouta une foule de renseignements utiles, fit ressortir leur valeur et obtint de la Commission et du gouvernement l'autorisation de les réunir dans un volume séparé. Ce fut ainsi qu'il publia, en 1844, les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne* : recueil précieux que devront toujours consulter ceux qui voudront acquérir une connaissance exacte de cette dramatique et rude période des annales liégeoises. On y trouve la chronique de Jean de Looz, abbé de Saint-Laurent, qui fut le témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte; celle que Henri de Merica, prieur du couvent de Bethléem, près de Louvain, composa, d'après les récits des prêtres liégeois qui avaient cherché un asile dans son monastère, l'année même du sac de Liége par Charles le Téméraire; enfin, celle où Théodore Pauli, chanoine de Gorcum, fait la relation des exploits du redoutable duc de Bourgogne pendant les années 1465 à 1468, en s'aidant des souvenirs d'un homme d'armes qui avait accompagné Charles dans sa dernière expédition contre les Liégeois. M. de Ram y joignit, sous le titre d'*Analecta leodiensia*,

un grand nombre de documents du plus haut intérêt sur la rébellion des Liégeois contre Louis de Bourbon, sur la guerre qu'ils soutinrent contre Philippe le Bon et Charles le Téméraire, sur la destruction de leur ville et le sac de Dinant. Le tout se trouvait accompagné d'une savante introduction où l'éditeur discutait la valeur des documents qu'il avait rassemblés, racontait la vie des chroniqueurs, recherchait les sources auxquelles ils avaient puisé et discutait le mérite de leurs œuvres (24).

Reprenant ensuite l'importante chronique d'Edmond De Dynter, dont la publication fut si souvent et si vivement réclamée par les amis de l'histoire nationale, il la fit paraître, de 1854 à 1860, en trois énormes volumes in-quarto. Il ne s'était pas contenté de livrer à la presse l'œuvre de cet homme érudit et sagace, de cet observateur pénétrant et impartial, qui fut successivement le secrétaire et le confident de quatre ducs de Brabant, Antoine de Bourgogne, Jean IV, Philippe Ier et Philippe le Bon. Une belle et volumineuse introduction renfermait, outre la vie de De Dynter, l'analyse critique de sa chronique, l'indication des sources où il avait puisé, la description de tous les manuscrits connus de son livre, et se terminait par la reproduction de plusieurs opuscules inédits de l'historien brabançon. M. de Ram avait, de plus, ajouté au texte latin la traduction française de Jehan Wauquelin, faite sous les auspices de

Philippe le Bon, monument littéraire très-remarquable, dont les grâces naïves, le tour original et la phrase pittoresque rappellent souvent le style de Froissart (25).

L'édition de De Dynter n'était pas encore terminée, lorsque M. de Ram, travaillant toujours avec la même vigueur, entreprit la publication de la grande Histoire de Louvain, écrite en latin, au seizième siècle, par le célèbre professeur Molanus. Cet important ouvrage, dont l'existence était longtemps restée ignorée, parut vers la fin de 1861, en deux volumes in-quarto, et cette fois, comme toujours, le savant éditeur avait su améliorer et compléter l'œuvre de l'auteur, en puisant à larges mains dans son propre fonds. Molanus, théologien, hagiographe, canoniste, défenseur ardent de l'Église, doué d'un admirable bon sens et d'une activité peu commune, devait lui être d'autant plus sympathique que l'Histoire de Louvain, pleine de faits et d'enseignements, pourrait être appelée l'histoire de l'Université tout autant que celle de la ville. Aussi ce livre est-il l'un de ceux qu'il a soignés avec le plus de sollicitude. Après avoir placé, à la tête de l'ouvrage, une appréciation de la vie et des œuvres de Molanus qui ne laisse rien à désirer, il enrichit le texte de notes précieuses et le fit suivre d'un appendice presque aussi volumineux que le travail même de l'historien. La première partie de cet appendice renfermait les statuts primitifs de

l'Université et une foule de documents authentiques appartenant aux annales de cette école célèbre ; la seconde contenait, sous le titre de *Codex diplomaticus*, une infinité d'actes concernant l'administration de la ville et la fondation de ses principaux établissements religieux. Il en fit ainsi l'une des histoires locales les plus complètes et les plus instructives que possède la littérature nationale. Notre savant confrère M. Gachard, le juge le plus compétent en ces matières, lui a rendu à ce sujet un témoignage que nous transcrivons avec bonheur : « Il faut lire ces « volumes, dit-il, pour se faire une idée de la « science de notre vénéré et regretté collègue, de « la sûreté de sa critique, de la solidité de son « jugement. Ce sont des morceaux qui resteront « comme de beaux monuments de notre histoire « littéraire (26). »

Tandis qu'il prenait cette part active et brillante à la publication du *Recueil des chroniques inédites*, M. de Ram faisait paraître, dans les *Bulletins* de la Commission royale d'histoire, un grand nombre de travaux moins étendus, mais toujours pleins d'intérêt, dont l'énumération seule formerait plusieurs pages et qu'on retrouvera plus loin, dans le catalogue de ses œuvres placé à la suite de cette Notice. La plupart de ces études dénotent une tendance commune, qui ne peut être passée sous silence, parce qu'elle se rattache à un but qu'il a constamment

poursuivi, depuis le jour où les évêques belges prirent la résolution de créer une grande école d'enseignement supérieur. Nous avons déjà dit qu'à ses yeux, et non sans raison, l'Université catholique, dont les statuts avaient été approuvés, en 1834, par le pape Grégoire XVI, était l'héritière naturelle des traditions et de la gloire de l'ancienne *Alma Mater* fondée, en 1425, par le pape Martin V. Dans le développement naturel des faits historiques, les professeurs des deux Universités lui apparaissaient comme des soldats du même drapeau, comme des compagnons d'armes luttant pour la même cause et visant au même résultat : la défense des vérités religieuses par l'union large et féconde de la science et de la foi. Les services rendus et les résultats obtenus par les anciens docteurs étaient, selon lui, un héritage d'honneur et de gloire que devaient exhumer et revendiquer leurs successeurs. Il suffit d'avoir lu les *Bulletins* de la Commission, pour avoir la preuve du soin extrême et de la constance inébranlable qu'il mettait à rechercher les traces de la haute position que l'école de Louvain occupait, avant les orages du dix-huitième siècle, dans l'État, dans l'Église et dans la science. On peut dire qu'une partie notable de ses travaux et de ses veilles n'eurent pas d'autre mobile. Dans une foule d'écrits qui se succédèrent rapidement pendant plus d'un quart de siècle, il rappelle les services éminents rendus par les maîtres et par

les élèves de l'*Alma Mater ;* il signale leur participation efficace et courageuse à tous les événements importants de leur époque ; il les montre siégeant dans les conseils des souverains et participant aux négociations les plus épineuses de la diplomatie européenne ; il les entoure de l'auréole de l'estime et de la confiance du monde chrétien. Mais cependant, tout en s'occupant avec prédilection des savants, des théologiens, des administrateurs et des hommes d'État sortis des anciens colléges de Louvain, il ne négligeait pas l'histoire nationale proprement dite. Il avait l'intelligence trop élevée, l'esprit trop actif et trop large pour se contenter de l'étude d'une portion nécessairement restreinte de nos annales. Toutes les investigations confiées au zèle des membres de la Commission l'attiraient avec un véritable charme; jamais il ne refusa de prendre à sa charge une part importante de leurs travaux, et, sous ce rapport, nous pouvons de nouveau invoquer le témoignage irrécusable de M. Gachard. « Il avait pris à cœur, » dit l'éminent archiviste général du royaume, « la mission confiée par le « gouvernement à la Commission royale d'his- « toire. Il assistait à nos assemblées avec une « régularité exemplaire, et — est-il besoin de le « dire? — toujours il y apportait, avec les lu- « mières d'une grande intelligence, cet esprit « bienveillant et conciliant qui faisait le fond de « sa nature et lui gagnait tous les cœurs. Je puis

« l'attester, parce que j'en ai été le témoin : durant « les trente et une années qu'il siégea dans la « Commission, les rapports de ses collègues avec « lui ne furent jamais altérés par le moindre « nuage (27). » Au moment où la mort vint le surprendre avant l'heure, il s'occupait encore de trois ouvrages nouveaux qu'il faisait marcher de front, avec cette indomptable énergie qui ne l'abandonna jamais : le *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, qu'il avait tiré des archives de l'archevêché de Malines; le *Corpus chronicorum minorum brabantiæ*, collection de chroniques secondaires, destinées à servir de complément à l'œuvre magistrale d'Edmond De Dynter ; l'*Histoire générale et diplomatique de l'Université de Louvain*, pour laquelle il avait laborieusement réuni un nombre immense de documents de toute nature (28).

M. de Ram s'était créé une position non moins élevée au sein de l'Académie royale de Belgique, dont il était membre titulaire depuis le 15 décembre 1837. Par son assiduité exemplaire, par la part active qu'il prenait à toutes les délibérations de la Classe des lettres, par la prudence consommée de ses avis, par l'aménité de son caractère, par l'habileté constante de sa conduite, tout autant que par l'importance de ses travaux, il ne tarda pas à acquérir une grande et légitime autorité parmi ses collègues. Ceux-ci, appréciant son rare mérite, lui donnèrent constam-

ment des témoignages non équivoques de leur confiante et affectueuse estime. Membre de la Commission administrative, de la Commission des finances, de la Commission de présentation des candidats aux places vacantes, de la Commission mixte des donations, de la Commission de la Biographie nationale, il fut élu quatre fois directeur de la Classe des lettres, en 1850, en 1854, en 1857 et en 1860. Il présidait avec une remarquable distinction et savait surtout, sans méconnaître aucun droit et sans blesser aucune susceptibilité, écarter ces digressions inutiles et ces débats oiseux qui, dans les sociétés savantes, comme dans tous les corps délibérants, sont une source d'inconvénients graves. Nommé président de toute l'Académie pour l'année 1857, il eut l'honneur de complimenter, en cette qualité, le roi et les membres de la famille royale : circonstance solennelle dont il profita pour manifester de nouveau, à la face du pays, les sentiments patriotiques et vraiment nationaux dont il fut invariablement animé jusqu'à la fin de sa carrière.

Les écrits qu'il fit insérer dans les recueils académiques sont moins nombreux que ceux qu'il mit au jour comme membre de la Commission royale d'histoire. Les Mémoires qu'il communiqua à la Classe des lettres sont au nombre de huit, dont quatre se trouvent en rapport direct avec les annales de l'ancienne Université de

Louvain. Dans ces derniers, il expose notamment, avec une connaissance parfaite du sujet, le rôle actif et brillant des professeurs au milieu des dissidences et des troubles amenés par la prédication de Luther; époque étrange et douloureuse, où les déchirements de l'Église amenèrent les déchirements des États, où la révolte contre le pape, enfantant la révolte contre les princes, couvrit de sang et de ruines les plaines d'une grande partie de l'Europe. Les autres sont consacrées à d'intéressantes recherches sur les souverains et le tiers-état du duché de Brabant. En y jetant un coup d'œil même superficiel, on aperçoit immédiatement l'étendue de la science et la perspicacité de la critique de leur auteur. Un de ces Mémoires, intitulé *Notice sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant*, se rattache à une mission très-flatteuse qui lui fut confiée le 4 mars 1836. La Constitution avait adopté pour armes du royaume « le lion belgique avec la légende : *L'union fait la force;* » mais, comme aucun acte du gouvernement n'avait déterminé ni l'attitude de ce lion, ni la forme de l'écusson destiné à le porter, ni la place où devait figurer la légende, il en résultait que, sur les sceaux des départements ministériels, sur les timbres et même sur les monnaies, on rencontrait les différences les plus choquantes. Voulant mettre un terme à cet état de choses, qui blessait vivement les susceptibilités des amis

de l'art héraldique, le ministre de l'intérieur, M. le comte de Theux, institua une commission chargée d'émettre un avis motivé sur la manière dont il convenait de blasonner définitivement l'écu national. Membre de cette commission, M. de Ram s'était livré à des recherches approfondies sur les armes des anciens souverains du pays, et le Mémoire dont nous avons transcrit le titre contient en partie le résultat de ses investigations (29).

Les mêmes qualités se révèlent avec éclat dans les Notices et dans les rapports que sa plume infatigable a fournis aux *Bulletins mensuels de l'Académie*. On y découvre, à côté d'une foule d'aperçus nouveaux, plus d'une révélation inattendue sur les hommes et les choses, et bien des points obscurs de nos annales s'y trouvent élucidés. Très-souvent M. de Ram franchissait ici le cercle des sciences historiques, pour aborder des matières aussi variées que difficiles. Ses études sur la catégorie de relation dans les jugements, sur la gloire poétique du Dante, sur les phénomènes atmosphériques annotés par les chroniqueurs, sur les phénomènes psychologiques du somnambulisme, sur la statistique criminelle dans ses rapports avec l'état religieux des coupables, sur les traces de l'ancien culte germanique dans les Pays-Bas, sur une foule d'autres matières dont on trouvera l'énumération dans le catalogue de ses œuvres,

attestent la profondeur de son savoir en même temps que sa sollicitude constante à rester au courant de tous les problèmes qui préoccupaient ses contemporains.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sont plus que suffisants pour nous faire éviter le reproche d'avoir exagéré la vérité, quand nous disions que M. de Ram, après l'acceptation des fonctions rectorales, resta ce qu'il avait été jusqu'au jour où il quitta sa chaire théologique du séminaire de Malines : un savant d'élite, un travailleur infatigable, une intelligence vigoureuse et féconde. Et cependant, il nous reste à raconter plus d'un fait qui honore sa mémoire et dénote à la fois son dévouement absolu à tous ses devoirs et son incomparable ardeur à hâter le progrès des lettres nationales.

Nous avons vu que, dans les recueils particuliers de la Commission d'histoire et même dans les publications ordinaires de l'Académie royale de Bruxelles, il se plaisait à mettre en lumière les services rendus à l'Église et à la patrie par les membres de l'ancienne Université de Louvain. Toujours préoccupé de cette pensée, il devait naturellement manifester les mêmes tendances dans les écrits et dans les discours qui se trouvaient, d'une manière directe, en relation avec ses fonctions de recteur. Dans ces imposantes solennités universitaires auxquelles il savait présider avec un tact et une dignité qui char-

maient les assistants, et surtout quand il devait prendre la parole dans les promotions doctorales de la faculté de théologie, il choisissait ordinairement pour thème la glorification de quelques personnages célèbres de l'illustre école brabançonne. Dans les promotions de l'année 1847, il fit ainsi l'éloge de tous les théologiens de Louvain mêlés aux luttes des trois derniers siècles, et son discours, écrit avec une noble et élégante simplicité, produisit une véritable sensation dans le monde religieux. Ruard Tapper, Hasselius, Ravestyn, Sonnius, Waltheri, Michel de Bay, Rythovius, Steyaert, Damen, Stapleton, Harney, tous ces vigoureux athlètes du catholicisme, tous ces redoutables adversaires des nouveautés dogmatiques, y reçurent un ample tribut d'admiration et de reconnaissance. L'orateur, selon ses propres paroles, voulait signaler dans l'ancienne Université de Louvain, « la citadelle invincible de la foi, le port et « l'asile de la vérité, l'arsenal toujours rempli « d'où partaient les armes destinées à combattre « l'hérésie, à flageller les vices, à extirper les « germes les plus enracinés de l'erreur (30). »

Il poursuivait le même but, sous un point de vue plus général, dans la rédaction de l'*Annuaire de l'Université catholique*, dont vingt-neuf volumes ont été publiés avant son décès. Sans doute, le titre seul de ce recueil dit assez qu'on doit y chercher avant tout des documents et des

faits qui concernent l'école moderne ; mais on y rencontre aussi, dès la seconde année, des indications précieuses sur l'origine, les ressources, l'administration et la juridiction de son illustre devancière. A côté d'une foule d'intéressantes notices sur les professeurs célèbres, on y trouve de nombreux renseignements, puisés aux meilleures sources, sur le régime et la destination des anciens colléges, sur l'importance des fondations faites en vue de favoriser l'enseignement, sur la direction et le développement des études, sur les témoignages d'estime et de déférence donnés au corps académique par les souverains du pays, sur les événements historiques qui modifièrent les destinées de l'établissement, sur les priviléges accordés aux professeurs et aux élèves, sur les rapports de la faculté de théologie avec le Saint-Siége, sur les causes qui amenèrent la dispersion de l'Université à la fin du dernier siècle, sur les instances faites en 1814 et en 1815 pour obtenir son rétablissement ; de sorte que, grâce au zèle intelligent de son éditeur, un recueil de la nature la plus modeste devint peu à peu le dépositaire des souvenirs et des grandeurs d'une institution plusieurs fois séculaire, qui ne cessera jamais d'occuper une place brillante dans les annales de la patrie. Nous avons déjà dit et répété qu'aux yeux de M. de Ram, l'Université catholique était l'héritière naturelle de la grande école supprimée par

les agents du Directoire. Après l'insertion des règlements académiques, du programme des études et des tableaux indiquant les résultats obtenus par les professeurs et par les élèves, il croyait remplir son devoir en consacrant une partie de l'*Annuaire* à la glorification de ses prédécesseurs (31). Constamment guidé par cette pensée de solidarité religieuse et scientifique, il avait même formé, dans la dernière période de sa vie, le projet d'une publication colossale qui ne devait comprendre que des œuvres d'anciens professeurs de l'*Alma Mater*. Au *Corpus reformatorum*, édité par des protestants allemands, il voulait opposer, sous le titre de *Corpus doctorum Lovaniensium*, l'immense collection des livres de doctrine et de controverse, par lesquels les théologiens de Louvain, ripostant en même temps à des attaques parties de l'Allemagne, de la Hollande, de l'Angleterre et de la France, ne laissèrent aucune objection sans réponse, aucune tradition de l'Église sans preuves, aucun dogme sans justification. A diverses reprises, il engagea l'abbé Migne à joindre cette nouvelle collection à celles dont les sciences ecclésiastiques lui étaient déjà redevables ; mais le courageux éditeur de Paris, tout en rendant hommage à la science élevée de nos docteurs du seizième et du dix-septième siècle, dut repousser ces instances, parce que son temps et ses ressources étaient absorbés par ses publications

antérieures. A la fin, cessant de réclamer l'assistance de l'étranger, l'infatigable recteur prit la résolution de se charger lui-même de cette vaste entreprise, avec le concours des professeurs de la faculté de théologie. Son plan consistait à faire réimprimer tous les livres théologiques, à l'exception d'un petit nombre d'ouvrages suspectés de jansénisme; mais ce projet, comme tant d'autres, fut renversé par sa mort prématurée (32).

Cette attitude si persistante, ces convictions si fermement arrêtées, devaient le conduire à un autre résultat. Constamment occupé à chercher les moyens de rehausser l'éclat de l'ancienne Université de Louvain, il ne pouvait manquer de prendre la parole ou de saisir la plume, chaque fois que cette institution devenait l'objet de critiques qui lui semblaient dépasser les limites de la vérité. Le simple récit d'un incident académique suffira pour fournir la preuve de la science, du tact et de l'habileté pleine de mesure qu'il savait déployer en ces circonstances.

En 1853, dans la séance publique de la Classe des sciences de l'Académie royale, un membre éminent de cette Compagnie avait émis, tout en conservant un langage toujours convenable et digne, plusieurs assertions qui étaient de nature à diminuer considérablement la part revenant, selon lui, à l'*Alma Mater*, dans l'histoire du développement intellectuel du pays (33). En 1854, ap-

pelé à présider la séance publique de la Classe des lettres, M. de Ram s'empressa de profiter de l'occasion pour répondre à l'orateur, dans l'enceinte même où celui-ci avait pris la parole. Dans un cadre restreint, mais parfaitement coordonné, il sut dérouler toutes les phases de la célèbre école brabançonne, depuis le jour où elle fut érigée par un Pape et un duc, jusqu'à l'heure fatale où elle fut brutalement supprimée par un arrêté de l'administration centrale du département de la Dyle. Développant de nouveau, avec autant de concision que de talent, une thèse qui possédait toutes ses prédilections, il se fit un devoir de prouver que, si l'Université de Louvain, comme toutes les institutions humaines, eut ses heures de défaillance et de crise, elle ne perdit jamais le caractère qui devait lui demeurer propre, celui d'une école qui a bien mérité de la science, de l'Église et de l'État. Allant plus loin et se plaçant cette fois à un point de vue entièrement nouveau, il fit observer que l'Université avait largement contribué à faire surgir, au-dessus des dissidences et des luttes de l'esprit provincial, la grande et puissante idée de l'unité nationale. « Pour acquérir la science, dit-il, le Belge n'avait « pas besoin de se rendre à grands frais dans les « pays étrangers. Un établissement national « florissait au milieu de nous. La jeunesse de « nos diverses provinces se réunit en foule à « Louvain ; en puisant aux sources d'un même

« et unique enseignement supérieur, elle dut nécessairement subir une influence digne d'être « remarquée. L'unité et les tendances sociales de « cet enseignement comblaient en quelque sorte « l'abîme infranchissable de la diversité et de « l'incohérence de l'esprit provincial ; peu à peu, « par un lien nouveau, le germe du sentiment « de l'unité nationale se formait et se développait dans les intelligences...... Louvain fut le « centre et le pivot d'une communauté d'idées « nationales et patriotiques qui se forma entre « les hommes les plus influents des différentes « provinces, séparées alors les unes des autres « par les institutions politiques et administratives « les plus divergentes. L'homogénéité de l'enseignement académique établit un lien moral et « intellectuel entre des éléments divers auxquels « elle donna une force de cohésion remarquable. » Sans blesser son honorable adversaire et même sans le nommer, il atteignit parfaitement son but. Il avait ajouté un nouveau fleuron à la couronne littéraire et scientifique de l'*Alma Mater* (34).

Du reste, cette tendance si naturelle chez un prêtre belge placé à la tête d'une grande institution scientifique et religieuse, succédant à une autre institution de même nature, n'avait chez lui rien d'exagéré ou d'exclusif. Partout où il croyait pouvoir contribuer au progrès des études littéraires ou historiques, partout où il entrevoyait la possibilité de faire surgir une entreprise

glorieuse pour le pays, on était assuré de le voir agir énergiquement dans la mesure de son influence et de ses forces. Ici encore, nous pouvons nous borner à citer un seul exemple.

Le 1er novembre 1836, plusieurs journaux de Paris annoncèrent qu'une société d'ecclésiastiques et de savants s'était formée en France, pour la continuation des *Acta Sanctorum*, dont le dernier volume avait été publié, en 1794, par les Bollandistes belges. Comme beaucoup d'autres, M. de Ram crut d'abord que cette annonce cachait une mystification, parce que tous les manuscrits du célèbre musée des Bollandistes, devenus la propriété de notre gouvernement, étaient depuis longtemps déposés à la Bibliothèque royale de Bruxelles ; mais il ne tarda pas à être détrompé. Dès le 17 novembre, l'abbé Perrin, prêtre du diocèse de Laval, vint lui offrir, au nom de la *Société hagiographique de France*, une part de collaboration dans cet immense travail. L'abbé Perrin était porteur d'une lettre de M. Guizot, dans laquelle cet homme d'État lui disait : « Votre « entreprise représente un double intérêt, et sous « le point de vue religieux et sous le rapport his- « torique, digne d'obtenir du gouvernement fran- « çais la même protection qu'elle a reçue autre- « fois de divers gouvernements qui l'ont encou- « ragée de leur appui. Je verrais avec une vive « satisfaction qu'une œuvre de cette importance « fût exécutée avec les soins qu'elle mérite et je

« ne puis que la recommander à votre zèle et à « vos lumières (35). »

A cette nouvelle, M. de Ram se sentit profondément blessé dans tous ses instincts de prêtre, de savant et de Belge ; la pensée seule que la continuation des *Acta Sanctorum* pourrait se faire ailleurs que sur le sol national le remplissait de douleur et d'indignation. Aussi, au lieu d'accepter les offres qui lui arrivaient de Paris, s'empressa-t-il d'adresser, le jour même, au comte de Theux, qui dirigeait alors le département de l'intérieur, une longue et remarquable lettre que nous voudrions pouvoir transcrire dans toute son étendue. Il engagea vivement le ministre à ne pas laisser transporter en France de précieux matériaux auxquels la Commission royale d'histoire était sans cesse obligée de recourir pour les publications qui lui avaient été confiées par le gouvernement. Il fit remarquer que l'honneur national pourrait, à certains égards, être compromis, si l'on confiait à des mains étrangères et probablement inhabiles la continuation de l'un des monuments les plus importants de notre gloire littéraire. Il ajouta : « Convaincu que les Bollan-« distes ne sauraient être remplacés que par « eux-mêmes, c'est-à-dire, par les membres de « la société religieuse qui les a nourris dans son « sein et qui a si bien mérité des lettres, je n'ai « pu m'empêcher d'exprimer depuis longtemps « le désir de voir renaître parmi nous l'ancienne

« association des Bollandistes. » Il finit en offrant au ministre de se charger confidentiellement des démarches nécessaires pour amener le rétablissement des Bollandistes au collége de Saint-Michel à Bruxelles.

Le comte de Theux accepta la proposition, et le recteur de l'Université de Louvain se mit en rapport avec le provincial des Jésuites, qui, après quelques hésitations, finit par donner son assentiment. Nous céderons ici la parole à l'un des membres les plus distingués de la nouvelle association, parce qu'il connaît, mieux que personne, le zèle infatigable que M. de Ram déploya dans ce mémorable incident de sa carrière. « On « sait, dit-il, qu'en 1836, il s'était formé à Paris « une société d'hommes de lettres pour continuer « et achever en quelques années la collection des « *Acta Sanctorum*. Le docte recteur de l'Uni- « versité catholique remua ciel et terre pour « renverser ce projet dont les auteurs n'avaient « pas mesuré les difficultés, comme l'un d'eux « me le dit un jour. Mgr de Ram réclama au « nom de l'intérêt national; il agit fortement « auprès du provincial des Jésuites belges qui « hésitait à désorganiser le personnel enseignant, « si peu nombreux à cette époque; il fit les « instances les plus pressantes auprès de M. le « comte de Theux, ministre de l'intérieur, et « démontra la convenance et la nécessité d'ac- « corder un subside annuel aux nouveaux Bol-

« landistes ; bref, ses démarches, sans cesse
« poursuivies, finirent par triompher de toutes
« les hésitations. Et c'est ainsi qu'on vit reprendre
« la collection bollandienne, quoique personne
« ne fût préparé à cette œuvre, qu'on n'eût pas
« de livres et que l'ancienne fondation d'un
« revenu annuel de près de 17,000 francs fût
« entrée, depuis plus d'un demi-siècle, dans les
« caisses du gouvernement. Mais que ne peut,
« même dans les circonstances les plus défavo-
« rables, l'initiative d'un homme comme Mgr de
« Ram, se mettant au service d'une idée géné-
« reuse? Telle était, du reste, généralement la
« manière d'agir de l'illustre défunt, une fois
« qu'il jugeait une chose utile et qu'il la vou-
« lait (36). » Nous ajouterons que c'était avec un vrai bonheur et un légitime orgueil, qu'il voyait les nouveaux Bollandistes poursuivre leur tâche, réunir une admirable bibliothèque et ajouter, aux applaudissements du monde savant, plusieurs volumes à la vaste et admirable collection hagiographique de leurs prédécesseurs. Aussi ne crut-il pas devoir garder le silence, lorsque plus tard des attaques inattendues furent dirigées contre leur œuvre jusque dans l'enceinte de la représentation nationale. Le rapport officiel sur la nature et l'importance de leurs travaux qu'il adressa, le 30 juin 1860, à la Commission royale d'histoire, est l'un des meilleurs écrits qui soient sortis de sa plume (37). On sait que deux mois

après, il se rendit au Congrès archéologique de France réuni à Dunkerke et détermina cette assemblée à voter une série de résolutions en faveur de la continuation des *Acta Sanctorum*.

Tant de dévouement, de zèle, d'efforts et de veilles ne pouvaient rester sans récompense. Tant de services éminents rendus à la religion, à la science et à la patrie devaient entourer d'une auréole brillante et durable le nom du premier recteur de l'Université catholique. Sans doute, celui-ci avait des détracteurs ardents et des adversaires systématiques. Chez les peuples qui vivent sous le régime constitutionnel, tout homme occupant une haute position rencontre inévitablement des antagonistes, parce que sa position même devient un point d'appui pour les uns et un obstacle pour les autres. M. de Ram ne pouvait échapper à cette triste nécessité, surtout dans un pays où le domaine de l'enseignement, comme nous l'avons déjà dit, est devenu l'une des arènes où les passions politiques s'agitent et se rencontrent. Plus d'une fois il fut en butte à des critiques acerbes, à des attaques aussi injustes que passionnées (38). Mais ces clameurs impuissantes ne l'empêchaient pas de voir chaque jour s'étendre le cercle de ses amis et de ses admirateurs. En France, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, il entretenait des rapports suivis avec tous ceux qui, depuis 1830, ont joué un rôle éminent dans la défense du

catholicisme et la diffusion des sciences religieuses. Le vicomte de Châteaubriant, le comte de Montalembert, le prince de Broglie, le père Lacordaire, Mgr Affre, le savant et pieux archevêque de Paris qui mourut glorieusement sur les barricades de Juin, Ozanam, Balmès, Goërres, Yarcke, Philipps, Binterim, Brentano, O'Connell, Mgr Manning, le chevalier Rossi, le père Theiner, les cardinaux Maï, Wiseman, Reisach et Barnabo furent ses correspondants et ses amis. De toutes les parties de l'Europe lui arrivaient sans cesse quelques-uns de ces témoignages de sympathie et d'affection d'autant plus précieux que, émanant d'hommes mêlés aux mêmes luttes et poursuivant le triomphe de la même bannière, ils ont quelque chose du serrement de main du soldat sur le champ de bataille. Les souverains mêmes lui donnaient des preuves réitérées d'une considération méritée. Le roi des Belges, à qui il ne manquait jamais d'aller présenter ses hommages au renouvellement de l'année, l'honorait d'une estime profonde. Louis-Philippe, qui daigna plus d'une fois le recevoir au palais des Tuileries, lui remit de sa propre main, peu de temps avant le décès prématuré de la reine Louise, une médaille d'or de grand module, portant, d'un côté, l'effigie de ce prince, de l'autre, cette inscription : *Le roi à M. l'abbé de Ram.* Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV, qu'il était allé remercier au palais de Potsdam de l'envoi de l'ordre de l'Aigle rouge,

lui donna la nombreuse et précieuse collection de gravures coloriées, destinée à servir d'appendice au grand ouvrage sur l'Égypte, auquel M. Lepsius travaille depuis plus de vingt ans. Le roi Louis de Bavière, qu'il avait plusieurs fois rencontré à Rome, l'accueillit à la cour de Munich avec une distinction exceptionnelle. Les décorations étrangères lui arrivèrent en grand nombre, et il ne fut pas moins bien partagé sous le rapport des titres littéraires. Il était membre de l'académie théologique et de l'académie de la religion catholique de Rome, de l'académie royale de Munich, de l'académie pontificale d'archéologie, de la société historique de l'Allemagne, de l'institut historique de France et d'une foule d'autres sociétés scientifiques et littéraires de Belgique et de l'étranger. Mais de tous les témoignages d'estime et de bienveillance qui lui furent prodigués, aucun ne le toucha plus profondément que les paroles de satisfaction et d'encouragement qu'il entendit plus d'une fois tomber des lèvres de Pie IX, avec cette simplicité pleine de grandeur qui forme l'un des traits distinctifs de cet illustre et courageux pontife. Le Saint-Père ne se borna pas à louer ses efforts et à donner une approbation éclatante à ses actes; il lui conféra la dignité de prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium* qui, dans la hiérarchie de la cour romaine, le plaçait sur le même rang que les évêques. On

reste rigoureusement dans les limites de la vérité en disant que Pie IX lui avait voué une affection peu commune. Le 1er juin 1862, se trouvant sur le passage du Pape qui se rendait à la basilique de Sainte-Croix, il s'était mis à genoux sous le portique du temple et avait courbé la tête pour recevoir la bénédiction apostolique, quand tout à coup une main saisit la sienne et une voix pleine d'affection lui dit : *Caro mio rettore magnifico.* C'était le souverain pontife qui avait traversé les rangs de son cortége, pour venir lui donner publiquement cette marque de bonté paternelle (39) !

L'éminent recteur occupait cette haute position dans l'Église, dans le monde littéraire et dans l'enseignement national, lorsque les professeurs et les élèves de Louvain résolurent de célébrer avec solennité le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Université catholique.

M. de Ram ne pouvait pas seul revendiquer l'honneur du développement et de la prospérité croissante de l'Université, pendant le quart de siècle qui venait de s'écouler. La sollicitude et les encouragements de l'épiscopat, le zèle et les travaux des professeurs, la confiance et la générosité des familles catholiques devaient être portés en ligne de compte. Mais, tout en accordant une large part à ces éléments divers, on ne commet aucune exagération en disant que le succès inespéré de l'institution devait, avant tout, être

attribué au talent, à la prudence, au courage inébranlable, à l'administration ferme et habile de son premier recteur. Toute autre main que la sienne aurait probablement fléchi, au milieu des obstacles et des entraves que l'Université rencontra dans les premières années de son existence. Depuis le jour où il fut placé à sa tête, il avait représenté le corps académique avec une dignité et un éclat qui rejaillissaient sur tous ses collaborateurs. Ce fut donc avec un sentiment de justice rigoureuse que, dans la belle fête académique dont nous allons raconter quelques incidents, les maîtres et les disciples se plurent à lui prodiguer les témoignages de leur reconnaissance et de leur admiration. Les uns et les autres proclamèrent hautement que l'action constante, énergique et infatigable de leur chef était la source principale des résultats immenses qu'on avait obtenus aux applaudissements du monde catholique (40). Il était, en effet, l'âme de tous les efforts, le guide de tous les dévouements, le pilote au milieu de tous les écueils, et jamais on ne put mieux appliquer ces beaux vers du chantre de Mantoue :

Spiritus intus alit totamque infusa per artus
Mens agitat molem et magno se corpore miscet. (41)

Le 3 novembre 1859, à l'issue d'une messe solennelle suivie du *Te Deum*, le corps professoral, précédé de plus de six cents étudiants, se

dirigea en cortége vers les bâtiments antiques des Halles, sous ces voûtes sévères qui entendirent, pendant plus de trois siècles, les voix de tant de maîtres célèbres dont les noms rayonnent à toutes les avenues de l'histoire littéraire du pays. Là, dans la vaste salle des examens, à quelques pas des portraits de ses prédécesseurs, M. de Ram reçut avec émotion un de ces hommages solennels qui font oublier toutes les heures de peine et d'épreuves. M. le vice-recteur Namèche, au milieu de l'enthousiasme d'une jeunesse généreuse et pleine de sève, lui donna lecture d'une adresse, revêtue des signatures de tous les professeurs et renfermant, entre autres, les lignes qui suivent :

« Quand nous nous rappelons l'origine et les « progrès de la grande institution scientifique « qui s'est développée sous votre impulsion géné- « reuse et féconde, nous nous unissons à tous les « catholiques belges, pour payer un tribut d'ad- « miration à l'homme éminent qu'une Providence « protectrice avait désigné au choix de nos véné- « rables évêques.

« Quand nous nous souvenons de la loyauté, « de l'équité, de la bonté paternelle, de la bien- « veillance exquise, qui ont constamment carac- « térisé vos rapports avec vos nombreux colla- « borateurs, nous éprouvons le besoin de vous « témoigner publiquement l'inaltérable recon- « naissance qui nous anime.

« Quand nous songeons à toutes les preuves « de dévouement et de talent que vous avez pro- « diguées dans le cours d'une longue carrière, à « tous les services que vous avez rendus à la « religion, à la science et à la patrie, nous « applaudissons de toute l'énergie de nos âmes « aux succès que vous avez obtenus, au bien « que vous avez réalisé, à la récompense qui « vous attend dans le sein de Dieu et dans le « souvenir reconnaissant de la postérité.

« Nous avons voulu que l'expression de tous « ces sentiments prît une forme durable sous le « burin d'un artiste belge ; nous les avons con- « fiés au bronze pour en fournir un témoignage « indestructible.

« Acceptez ce témoignage de notre vénération, « de notre dévouement, de notre reconnaissance. « Il rappelle un quart de siècle consacré à la « défense de la plus noble des causes. Il aura « d'autant plus de prix à vos yeux que toute une « génération d'hommes distingués et utiles, dis- « séminés dans toutes les professions libérales, « joint aujourd'hui ses vœux aux nôtres pour « appeler les bénédictions du ciel sur la tête du « prêtre, du savant, du guide, qui leur a mon- « tré le chemin où la science et la foi unissent « leurs enseignements et confondent leurs clar- « tés fraternelles. »

Un savant dont l'Europe connaît les œuvres, M. Van Beneden, s'avança ensuite et lui re-

mit, au nom du corps professoral, plusieurs exemplaires d'une médaille frappée pour perpétuer le souvenir de cette imposante solennité académique. Elle portait d'un côté les traits du recteur vénéré, de l'autre l'inscription suivante :

VIRO · PRÆCLARO
DE · RELIGIONE · PATRIA · LITERIS
OPTIME · MERITO
RECTORI · SUO · MAGNIFICO
MUNERIS · ANNUM · XXV · PERAGENTI
UNIVERSITATIS · CATHOLICÆ · LOVANIENSIS · PROFESSORES
IN · PERENNE · GRATI · DEVOTIQUE · ANIMI
MONUMENTUM
DIE · IV · NOVEMBRIS · ANNI · MDCCCLIX
D · D · D (42)

L'éloge était grand, la démarche imposante ; mais, pour tout homme de bonne foi, l'un et l'autre échappaient au double reproche de flatterie et d'exagération. Ils étaient un acte éclatant de justice, une noble attestation de services rendus, un sincère et légitime tribut de reconnaissance payé à toute une vie de dévouement, de travail et d'abnégation personnelle. Aussi, tandis que la presse politique, si prompte à blâmer, s'abstenait de faire entendre un seul mot de critique, les nombreux étudiants de l'Université s'associèrent à la manifestation avec un généreux et franc enthousiasme. Dans des discours profondément sentis, deux d'entre eux, l'un au

nom des élèves belges, l'autre au nom des élèves étrangers, déclarèrent s'unir sans réserve à tous les témoignages de respect, de gratitude et d'admiration émis par leurs maîtres (43). Ils allèrent plus loin, et, ravivant l'une des traditions de l'anciennne *Alma Mater*, ils offrirent au recteur et aux professeurs un banquet magnifique, qui, par le retentissement qu'il obtint et par les démonstrations touchantes dont il fut l'occasion, devint un véritable événement dans la vie de M. de Ram (44).

A la suite de ces belles journées, si pleines de douces émotions, M. de Ram, croyant avoir noblement payé sa dette, manifesta le désir de rentrer dans la vie privée. Il voulait désormais, au sein d'un repos bien mérité, se livrer tout entier à la composition des grands ouvrages que, suivant son expression favorite, il avait réservés pour le calme et le silence de « ses vieux jours. » L'heure lui semblait venue de se retirer sous les frais et paisibles ombrages de sa campagne de Nylen, séjour modeste mais charmant, qu'il avait embelli avec soin et où, depuis un grand nombre d'années, il allait jouir des rares instants de liberté que lui laissaient ses travaux de publiciste et ses fonctions de recteur (45). Avec l'enthousiasme du savant et la foi vive du prêtre, il souriait à la pensée de vouer ce qui lui restait de force et de vie à la publication d'une *Belgica sacra*, à la composition d'un livre intitulé

Adrien VI et son siècle, à la rédaction d'une *Histoire littéraire et diplomatique de l'Université de Louvain*, œuvres considérables dont les matériaux étaient réunis et dont le plan, avec toutes ses subdivisions, était depuis longtemps tracé dans son intelligence vigoureuse. Il tenait surtout à se procurer les loisirs nécessaires pour conduire à bonne fin le complément du *Synodicum belgicum*, dont les deux premiers volumes avaient paru depuis près de trente ans.

Aujourd'hui que nous pleurons sa mort prématurée, nous devons peut-être regretter qu'il n'ait pas donné suite à son projet de retraite ; mais alors tous ceux qui en furent les confidents se montrèrent unanimes à le combattre. Tous lui dirent que l'Université catholique avait encore besoin de sa main ferme et habile, au milieu de l'incohérence des idées, du choc des doctrines et de l'effervescence des passions politiques qui distinguent notre époque; tous lui répétèrent que sa robuste constitution lui réservait encore de longues années de vie et d'intelligence, pendant lesquelles il pourrait lentement terminer les travaux historiques qui devaient couronner sa carrière littéraire.

Il écouta leurs conseils et, malgré ses cinquante-cinq ans, il se remit à l'ouvrage avec son activité et sa vigueur habituelles. L'âge et les fatigues d'une carrière agitée avaient blanchi ses tempes et commençaient à rider son front;

mais il avait conservé, avec son indomptable courage, toutes les habitudes studieuses de sa jeunesse, et ses écrits dénotaient toujours la même puissance et la même fécondité de travail.

Depuis l'heure où il affronta pour la première fois les périls de la publicité, nous lui avons vu une habitude constante. Abordant en même temps plusieurs études souvent très-diverses, il semblait se reposer de l'une en passant à l'autre. Dans le court espace où nous avons encore à le suivre, cette habitude, qu'on a constatée chez beaucoup d'hommes célèbres, ne se démentira pas.

En 1856, il avait publié, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, la *Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis et ejusdem diœceseos status hierarchicus, ab episcopatus erectione usque ad ipsius suppressionem. Liber prodromus tomi tertii Synodici belgici* (46). Pendant les années suivantes, mais surtout à partir de 1859, il travailla avec le même soin et le même succès à la rédaction de volumes analogues pour les diocèses de Bruges, d'Ypres, de Bois-le-Duc et de Ruremonde. Ces volumes n'étaient pas une simple nomenclature des actes, une aride et monotone énumération des documents et des faits qui devaient prendre place dans l'imposante et vaste collection des *Synodica belgica.* Malgré le cadre nécessairement restreint de ces livres préliminaires, M. de Ram avait l'art d'y faire entrer

une quantité considérable de renseignements sur l'histoire ecclésiastique et les institutions religieuses, et il rendait ainsi un service signalé même à l'histoire politique, parce que les destinées de tous les diocèses furent intimement liées aux nombreuses vicissitudes que subirent les provinces des Pays-Bas. La *Synopsis* d'Anvers suffit amplement pour faire deviner les qualités supérieures qu'on aurait admirées dans celles des autres circonscriptions épiscopales. Et cependant, en jetant les yeux sur ces manuscrits incomplets, quoique déjà remplis d'indications précieuses, ce n'est pas l'inachèvement du *Synodicum belgicum* qui devient seul l'objet des regrets du lecteur! Sa pensée se reporte surtout à la *Belgica sacra*, parce qu'il reconnaît, à peu près à toutes les pages, la main de l'homme qui consacra plus de trente années de sa vie à réunir les éléments de ce grand et important ouvrage. Puisse bientôt un prêtre belge, animé du souffle puissant de la religion et de la science, reprendre et compléter cette tâche glorieuse! Qu'une *Belgica sacra*, digne de celui qui en détermina les vastes proportions, soit un jour déposée, comme un hommage des lettres nationales, sur la tombe du savant infatigable, qui, sans cesser de travailler avec ardeur au progrès intellectuel des générations présentes, contribua si largement à la glorification du passé de la patrie!

Pendant les quatre années suivantes, M. de

Ram, tout en se vouant à l'achèvement des grands ouvrages qui étaient depuis longtemps la préoccupation de sa vie, continua à prendre une part active aux travaux de la Commission royale d'histoire. Son remarquable rapport sur les œuvres des Bollandistes modernes et sa belle édition de Molanus, dont nous avons déjà fait ressortir le rare mérite, appartiennent à cette période de son existence. Il trouvait en même temps le moyen de se livrer à d'autres études d'une importance réelle. En 1863, il se chargea de la direction d'un recueil mensuel, les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, que venaient de fonder trois jeunes prêtres doués d'une remarquable aptitude pour la recherche des documents religieux encore enfouis dans nos archives (47). En 1864, il publia une intéressante Notice sur la situation financière et administrative des établissements académiques de Louvain au seizième siècle (48). La même année, il fit paraître le premier volume de son *Hagiographie nationale*, œuvre d'un mérite transcendant, où la philosophie morale, la théologie, l'histoire et l'archéologie se prêtent un mutuel appui (49). Sa dernière publication fut un recueil de *Notes historiques et iconographiques sur les martyrs de Gorcum qui avaient fait leurs études à l'Université de Louvain* (50). Par une coïncidence heureuse, qui atteste admirablement l'unité de sa vie si bien remplie, les

premières et les dernières études du pieux et savant prélat eurent ainsi pour objet, à trente-sept années de distance, la gloire des héros du christianisme.

Dans la préface de son avant-dernier volume, il avait écrit ces lignes : « Nous avons l'espoir « que Dieu, dans sa bonté, nous permettra de « conduire à bonne fin la publication de l'*Hagio-* « *graphie nationale.* » Cette espérance n'était pas seulement la sienne; elle était partagée par tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître, par tous ceux qui, au milieu des âpres convoitises de notre siècle, s'intéressent aux hommes voués avec ardeur au culte désintéressé des lettres. Rien ne pouvait faire présager qu'il touchât au terme de sa carrière. Ses nobles traits, toujours prêts à sourire, ne s'étaient point altérés; sa haute taille ne s'était pas courbée sous le poids des ans ; son intelligence, toujours vive et pénétrante, avait conservé le feu sacré de la jeunesse. Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que la mort se joue de nos espérances précaires. Il y a près de deux mille ans, le plus gracieux des poëtes latins, plongé dans toutes les joies de la vie, s'écriait déjà sur les collines de Tibur :

Inter spem, curamque, timores inter et iras,
Omnem crede diem tibi diluxisse supremum! (51)

Sous les apparences d'une santé robuste, notre éminent confrère portait le germe d'un mal qui,

se développant avec la rapidité de la foudré, l'emporta brusquement, le 14 mai 1865, après une agonie de quelques minutes. Le 11 mai, il avait pris part aux élections de la Classe des lettres et aux débats dont elles avaient été précédées. Le lendemain, il vint assister à la séance publique, et celui qui écrit ces lignes se rappelle avec émotion l'avoir vu applaudir à l'une de ses lectures. Deux jours après, son âme avait quitté la terre!

Transmise aussitôt dans toutes les provinces, la nouvelle de cette catastrophe inattendue y produisit une sensation profonde. Pour les amis des lettres nationales, la mort prématurée du recteur de l'Université de Louvain était un objet de vifs et unanimes regrets; pour des milliers de catholiques, elle prenait les proportions d'un deuil de famille! Ses funérailles, célébrées le 18 mai, furent un grand et touchant spectacle. Depuis l'église de Saint-Michel jusqu'à la porte de Malines, les autorités locales, des députations de l'Académie et de plusieurs autres sociétés savantes, des membres des chambres législatives qui avaient fait leurs études sous sa direction, une profonde colonne d'élèves et d'anciens élèves de l'Université, une nombreuse phalange de notabilités politiques et littéraires dont la plupart étaient accourues d'une distance considérable, une multitude de prêtres et de religieux appartenant à tous les ordres, suivis d'un nombre immense d'habitants de Louvain, accompagnè-

rent ses dépouilles mortelles, entre deux longues files de soldats, commandés par un général de brigade (52). Une foule innombrable, pressée le long des maisons, sur les balcons, aux fenêtres, partout où l'on pouvait jouir de la vue du cortége, contemplait cette scène imposante dans un silence religieux. A mesure que le cercueil, couvert du manteau rectoral, s'avançait entre ces flots de spectateurs recueillis, toutes les têtes se découvraient et tous les fronts s'inclinaient avec émotion, parce que la Belgique, malgré les luttes ardentes qui la divisent, est toujours la terre où les nobles dévouements et les grands exemples parlent aux cœurs et reçoivent leur récompense.

Comme tant d'autres savants célèbres, M. de Ram est mort à l'heure où, jouissant de toute la maturité de son talent, sa robuste organisation lui promettait encore de longues années de vie et de travail; il a quitté la terre, sans avoir pu mettre la dernière main aux plus importants et aux plus étendus de ses ouvrages, à ceux qui auraient surtout contribué à faire inscrire son nom à côté des grands noms qui brillent dans nos annales littéraires; il nous a été brusquement enlevé, au moment où il se préparait à coordonner et à publier des trésors d'érudition laborieusement amassés par quarante années d'études et de recherches. Comme un soldat frappé la veille de la victoire, il est tombé en laissant à d'autres le soin et l'honneur de réaliser les projets qu'il

avait péniblement conçus et qu'il allait glorieusement réaliser. Malgré sa persévérance et son incomparable activité, il n'a pas eu le temps d'achever tous ses desseins; mais, hâtons-nous de le dire, ses œuvres suffisent pour lui mériter la reconnaissance de ses contemporains et l'estime durable de la postérité. Ajoutons que chez lui le caractère fut toujours à la hauteur de l'intelligence. A une époque qui, à côté d'incontestables grandeurs, nous présente le triste tableau de tant de passions cupides et de tant d'ignobles défaillances, il fut du petit nombre des hommes qui savent encore se dévouer, corps et âme, au service d'une noble cause. Prêtre et savant, il voulait faire cesser le divorce entre la foi et la science; historien et patriote, il cherchait à unir les traditions glorieuses du passé aux aspirations légitimes du monde moderne. Dans la toge du professeur et la plume du publiciste, il vit le moyen d'atteindre ce double but. Dès lors, renonçant à tous les avantages qu'il pouvait légitimement ambitionner, il ne voulut que ce seul rôle. On a vu comment il savait le remplir!

Un jour, dans une circonstance mémorable, il dit aux élèves de l'Université de Louvain : « Chers étudiants, chers amis, vous êtes destinés, « comme vos anciens condisciples, à parcourir « dans le monde des carrières différentes; mais, « quelle que soit la diversité de vos positions, « tous vous vous souviendrez toujours de notre

« mot de ralliement : DIEU ET PATRIE (53) ! »

Nous voudrions que cette grande devise, pure et noble synthèse de ses aspirations et de ses vœux, fut incrustée en lettres de bronze sur sa tombe à peine fermée ; car DIEU récompensera ses œuvres, et la PATRIE ne l'oubliera pas (54).

—

NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

---

(1) Discours prononcé par M. De Decker, ministre de l'intérieur (voy. notre *Vie du comte Félix de Mérode*, p. 17).

(2) Nous pouvons garantir l'exactitude de ces détails avec une certitude entière.

Le père de Mgr de Ram, docteur en médecine et bourgmestre à Berlaer, étant décédé le 1 septembre 1815, son grand-père paternel crut avec raison qu'il pourrait, bien mieux que la mère survivante, diriger les premières études du jeune homme. Celui-ci conserva toujours un souvenir plein de reconnaissance des services de toute nature que lui avait rendus ce vieillard vénérable. Il en parlait souvent et, dans une note trouvée parmi ses papiers, nous lisons les lignes suivantes : « Tout en mon grand-père portait le « caractère d'un homme aux mœurs patriarcales. Il me « donna une éducation sévère dont je lui rendrai grâce jus- « qu'au dernier instant de ma vie. *Benedic anima mea Do-* « *mino et noli oblivisci omnes retributiones ejus, qui talem* « *tribuit tibi ad pietatem et scientiam magistrum et hortato-* « *rem quotidianum !* »

Cet homme vénérable mourut, à l'âge de 87 ans, le 5 juin 1836.

La famille de Ram, appartenant à l'ancienne noblesse de la Zélande, avait quitté ce pays pour échapper aux persécutions dont l'introduction du protestantisme devint le signal pour tous ceux qui voulaient rester fidèles à la foi catholique. A la fin de son livre intitulé *Cronyk van Zee-*

land (1696), Smallegange a placé une notice sur la noblesse de cette province (*Beschryving van den Zeelandschen adel*). A la p. 7 de cette notice, il appelle les de Ram *oud edel bloed*.

(3) Nous empruntons cette page à l'Introduction (p. VII) du premier volume de l'*Hagiographie nationale* (Louvain, 1864).

(4) L'auteur de ce compliment poétique, M. l'abbé Buelens, fut condamné à une année d'emprisonnement. La chambre du conseil de Malines avait déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre, mais la chambre des mises en accusation de Bruxelles avait annulé l'ordonnance et renvoyé l'auteur de la pièce devant la cour d'assises d'Anvers, où il fut condamné. Les éditeurs d'un journal et d'une revue flamande d'Anvers, qui avaient publié une traduction du document incriminé, reçurent le même châtiment.

Il est juste de faire remarquer que les magistrats du ressort de la cour d'appel de Liége montrèrent toujours une grande indépendance vis-à-vis du pouvoir et une équitable bienveillance à l'égard de la presse.

(5) Cette brochure figure ci-après, sous le nº 8, dans la liste des ouvrages de M. de Ram qui n'ont pas été publiés par l'Académie.

(6) J'emprunte ces réflexions au R. P. de Buck (*Mgr de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain*, p. 6. Paris, 1865). Ce n'est pas le seul emprunt que j'aie fait à cette intéressante Notice; elle m'a été on ne peut plus utile dans la rédaction de mon travail.

(7) L'association avait été fondée sous le titre de *Verspreyding van goede boeken*. Elle comptait parmi ses membres les plus actifs M. l'abbé David, devenu plus tard professeur à la faculté de philosophie de Louvain et membre de l'Académie royale. M. de Ram a lui-même raconté sa

participation à cette œuvre moitié religieuse et moitié littéraire : « Associé, dit-il, à l'œuvre de la propagation des « bons livres avec quelques-uns de mes anciens collègues « du petit-séminaire et avec d'autres ecclésiastiques, je fus « engagé à publier un ouvrage populaire sur les Saints de « la Belgique. Il parut en 1827-1829, en quatre volumes « in-12, chez M. Hanicq à Malines, sous le titre de *Levens « van de voornaemste Heyligen en roemweerdige persoonen « der Nederlanden*. Ce premier essai d'une Hagiographie « nationale reçut, malgré ses imperfections, un accueil « si favorable que l'imprimeur s'empressa de reproduire « les trois premiers volumes, sans en prévenir l'auteur et « sans lui laisser l'occasion d'y faire les corrections et les « additions nécessaires. — Renonçant désormais à donner « une seconde édition d'un ouvrage dont des milliers « d'exemplaires avaient été répandus dans le pays, l'auteur « utilisa les recherches qu'il avait faites pour améliorer et « compléter la collection flamande, lorsqu'il entreprit la « publication d'une nouvelle édition des *Vies des Saints* « de Butler et de Godescard.... » (*Hagiographie nationale*, introduction, p. x et xi).

(8) L'ouvrage parut à Louvain, chez Vanlinthout et Vandenzande, de 1828 à 1835, en vingt volumes in-8°. Une nouvelle édition, avec des prolégomènes, un nombre considérable de notices et de notes nouvelles, etc., fut publiée à Bruxelles, de 1846 à 1850, chez Vanderborght, en sept volumes grand in-8°, à deux colonnes. — Dans l'édition française, publiée à Lille en 1855, on a reproduit, sans en indiquer la source, toutes les additions dues à la plume de M. de Ram. Celui-ci s'en plaignit vivement et obtint une réparation qui lui sembla satisfaisante (voy. son *Hagiographie nationale*, introduction, p. xiii).

(9) Les actes de l'archevêché de Malines forment deux

volumes in-4°, dont le premier parut en 1828 et le second en 1829. Le tome IV, consacré au diocèse de Gand, parut en 1839. Le tome III, renfermant les actes de l'évêché d'Anvers, sortit des presses en 1858.

Un juge parfaitement compétent, le R. P. de Buck, dit au sujet de cette publication : « Aucun pays, aucune « province ecclésiastique ni même aucun diocèse, ne pos-« sède une collection semblable. On y trouve non-seule-« ment un recueil des conciles et des synodes belges, mais « une quantité immense d'autres documents des plus « graves et des plus intéressants, la plupart inédits; le tout « accompagné de notes historiques sur des faits qui n'ont « jamais été racontés. Le volume d'Anvers l'emporte de « beaucoup sur les autres; toutefois les *Synodica* de Ma-« lines et de Gand demeureront, avec le *Synodicum* d'An-« vers, la source principale de l'histoire ecclésiastique de « notre pays depuis trois siècles. On a cherché à atténuer « le mérite de la publication du *Synodicum belgicum* en « disant que Mgr de Ram n'avait fait qu'éditer le recueil « formé par le docteur Van de Velde. C'est une erreur. « Combien le *Synopsis* du docteur louvaniste est loin de la « richesse de l'œuvre de Mgr de Ram! Vienne un jour un « historien ecclésiastique belge, et il ne saura assez admi-« rer le bonheur et la sagacité de Mgr de Ram, qui a mis « la main sur une foule de documents du plus haut inté-« rêt, même pour l'histoire ecclésiastique universelle. » (Notice citée, page 11).

(10) Le recueil avait pour titre : *Nouveau conservateur belge, recueil historique, philosophique et littéraire, extrait du Mémorial et de la Revue catholique, du Correspondant, de l'Ami de la religion et autres ouvrages périodiques.* Publié à Louvain, chez Vanlinthout et Vandenzande, de 1830 à 1835, la collection se compose de 11 volumes in-8°.

Comme la plupart des prêtres belges, M. de Ram avait accueilli avec empressement les idées philosophiques de l'abbé de Lamennais, et ces idées avaient plus d'une fois trouvé un asile dans le *Nouveau conservateur*. Il en résulta, en 1832, une censure assez âpre de l'autorité diocésaine de Gand. M. de Ram se défendit, mais il se soumit à l'instant même, comme le comte de Montalembert, le P. Lacordaire et tant d'autres, lorsque le Pape Grégoire XVI eut condamné le système.

(11) Huyttens, *Discussions du Congrès national*, t. I, p. 525.

(12) Le manuscrit ayant été soumis à l'avis de Mgr van Bommel, ce prélat lui fit subir des changements assez considérables pour qu'on puisse l'envisager comme coauteur.

La brochure, imprimée à Louvain, chez Vanlinthout et Vandenzande, se compose de 24 pages in-8°.

(13) L'exposé sommaire de la *Belgica sacra*, imprimé à Louvain et daté du 13 mai 1831, se compose de 8 pp. in-8°. M. de Ram le fit réimprimer, en 1845, avec quelques changements, dans le *Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire* (1re sér. t. X, p. 278).

(14) *Historia philosophiæ, a mundi incunabilis usque ad Salvatoris adventum, hodierno discentium usui accommodata*. Louvain, 1832, chez Vanlinthout et Vandenzande, in 8° de pp. xxiv et 168.

Une nouvelle édition du même livre, considérablement augmentée, parut à Louvain en 1834.

La seconde partie de l'ouvrage, qui devait renfermer l'histoire de la philosophie depuis la naissance du Sauveur jusqu'au dix-neuvième siècle, était presque terminée, lorsque l'auteur fut chargé de l'organisation de l'Université catholique.

Robert Blakey parle de cette histoire dans son *History of the philosophy of mind*, t. IV, p. 443 (Londres, 1848, in-8°).

L'auteur d'un article inséré dans *la Flandre libérale* (1848, p. 276 et suiv.) tronque plusieurs passages et attribue à M. de Ram des opinions qui ne furent jamais les siennes.

La première édition renfermait quelques traces des principes de M. de Lamennais. M. de Ram les fit complétement disparaître de la seconde.

(15) Jusqu'à l'époque où nous sommes parvenu, les dates les plus importantes de la carrière de M. de Ram sont les suivantes :

1821, 24 août, fin de ses études au petit séminaire de Malines.

1822, 29 janvier, entrée au séminaire de Malines.

1822, 1er mai. Il est nommé bibliothécaire du séminaire.

1823, 1er août. Il est nommé professeur de seconde (poésie) au petit séminaire.

1826, 1er janvier. Il est nommé archiviste de l'archevêché.

1827, 19 mars. Il est ordonné prêtre par le prince-archevêque de Méan.

1830, 10 février. Il commence l'enseignement de la philosophie et du grec à la première section du séminaire.

1831, 30 septembre. Il est nommé professeur de droit canon et d'histoire ecclésiastique.

1833, 24 juin. Il est nommé examinateur synodal.

(16) La lettre de recommandation est datée du 10 juin 1833.

(17) Il fut nommé recteur de l'Université, le 2 mai 1834, dans la réunion des évêques à Tournai. Le 31 juillet de la même année, il fit sa profession de foi et prêta serment, comme recteur et comme professeur ordinaire de la faculté de théologie, entre les mains de l'archevêque de Malines.

Sachant que M. de Ram avait été, pendant quelques

mois, le partisan convaincu des doctrines de l'abbé de Lamennais, mais ignorant, ou feignant d'ignorer, qu'il avait complétement répudié ces mêmes doctrines aussitôt que la voix du souverain pontife se fut fait entendre, un journal français, dévoué à l'auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, s'empressa de chanter victoire. Le *Journal historique et littéraire de Liége* répondit, à la prière de M. de Ram, que celui-ci répudiait de toutes ses forces des doctrines condamnées par l'Église. « M. de Ram, » disait la Revue liégeoise, « a toute la confiance de nos évêques. » Elle ajoutait : « Nous pourrions-nous borner à donner ce sim-
« ple fait, si nous ne craignions pas que des personnes,
« catholiques et autres, des personnes qui ne paraissent
« pas connaître M. de Ram, qui du moins n'ont rien de
« commun avec lui sous le rapport des doctrines et des
« sentiments, ne lui eussent nui par des éloges qu'il re-
« pousse, par des relations indiscrètes, par des correspon-
« dances privées qui ont dû étonner et affliger ceux qui en
« sont l'objet. Nous ne savons sur quel fondement on s'est
« flatté de trouver en M. de Ram un appui pour des sys-
« tèmes qu'il condamne et qu'il repousse avec tout l'épis-
« copat. »

(18) On a souvent affirmé que la majorité des Chambres vota la suppression de l'Université de Louvain pour fournir aux évêques le moyen de la remplacer par l'Université catholique. C'est une grande et profonde erreur. La suppression de l'Université de Louvain était décidée en principe, plusieurs années avant qu'il fût question de fonder une Université catholique (Voyez mes *Études d'histoire contemporaine*, 2e édit., t. II, p. 215 et suiv.). Quand la suppression eut lieu en 1835, l'Université catholique était convenablement installée à Malines, et si elle fut transférée à Louvain, ce changement n'eut lieu qu'à la suite de

démarches pressantes et nombreuses, faites à la demande de l'administration communale par le vénérable M. Van Bockel.

(19) Cette note porte la date du 1er décembre 1835, jour de l'ouverture des cours à Louvain.

(20) P. de Buck, Notice citée (note 6), p. 42.

(21) Voyez mes *Études d'histoire contemporaine*, t. III, p. 96 et suiv.—Nous avons trouvé parmi les papiers délaissés par M. de Ram une foule de documents et de détails qui ne peuvent pas encore être publiés.

(22) Il tint le même langage dans toutes les occasions solennelles où il lui fut permis de déposer au pied du trône l'expression des vœux de l'Université. Le roi lui savait gré de ces sentiments patriotiques et lui donna plus d'une fois des témoignages éclatants de satisfaction et d'estime. Le 11 avril 1853, il lui fit transmettre la lettre suivante, en réponse à une adresse envoyée à l'occasion de la majorité de S. A. R. le duc de Brabant :

« Monsieur le Recteur,

« Le roi a été bien sensible aux expressions que renferme « l'adresse de l'Université de Louvain et me charge de vous « en faire parvenir tous ses remercîments. Cette Univer- « sité qui a donné au roi, en toute circonstance, des « témoignages de son dévouement, s'est encore cette fois « dignement associée aux manifestations unanimes qui se « sont produites dans le pays. Le roi vous en exprime toute « sa reconnaissance. Il y voit un gage éclatant des senti- « ments du corps professoral et un sûr garant de ceux qui « animent, sous l'inspiration des professeurs, la jeunesse « studieuse qui les écoute.

« Veuillez, etc. « Jules Van Praet. »

(23) J'emprunte ces détails au rapport adressé, le 22 juillet 1859, au ministre de l'intérieur, par la Commission royale d'histoire, sur les travaux accomplis pendant les vingt-cinq premières années de son existence (*Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. I, p. 6 et 7).

(24) Rapport cité, p. 8 à 10.

(25) Rapport cité, p. 11.

(26) Discours prononcé par M. Gachard, à côté du cercueil de M. de Ram.

(27) Discours déjà cité.

(28) Le procès-verbal de la séance de la Commission royale d'histoire du 1er février 1864 renferme les lignes suivantes : « M. de Ram annonce que, sans cesser de donner « ses soins à l'impression du *Cartulaire de Cambron*, il a « préparé un recueil de chroniques brabançonnes destiné « à faire suite au Dynterus et au Molanus déjà édités par « lui. Ce recueil, portant le titre de *Corpus chronicorum* « *Brabantiæ*, formera deux volumes in-4o et va être livré à « l'impression. »

La nature et le but de cette dernière publication se trouvent indiqués de la manière suivante, à la page 12 du rapport cité ci-dessus (note 23) : « Dans les longues et labo- « rieuses investigations qu'il a entreprises, M. de Ram est « parvenu à recueillir plusieurs chroniques brabançonnes « qui, sans avoir l'importance du grand ouvrage de De « Dynter, n'en méritent pas moins d'être connues. La Com- « mission a décidé qu'elle en formera un recueil, sous le « titre de *Corpus chronicorum minorum Brabantiæ*, pour « faire suite au *Chronicon ducum Brabantiæ*. On aura ainsi « en quelque sorte la généalogie des chroniques braban- « çonnes en langue latine. »

(29) Dans cette Commission, M. de Ram eut pour collè-

gues MM. de Gerlache, Gachard, Henri de Mérode et Marchal. — Suivant l'avis émis par la Commission, les armes du royaume furent déterminées dans leur forme actuelle (Arrêté royal du 17 mai 1837).

(30) *De laudibus quibus veteres Lovaniensium theologi efferri possunt*, etc., p. 2. Déjà il avait publié, dans les Mémoires de l'Académie de Belgique, en 1843, un remarquable travail intitulé : *Disquisitio historica de iis quæ contra Lutherum Lovanienses theologi egerunt anno* 1519 (Nouv. Mém., t. XVI).

(31) Les Appendices annuels à l'*Annuaire* de l'Université ont été tirés à part sous le titre d'*Analectes pour servir à l'histoire de l'Université de Louvain.*

(32) Cette vaste collection n'aurait pas compris les cours complets de théologie, à l'exception toutefois des ouvrages du savant Malderus, devenu plus tard évêque d'Anvers.

(33) Discours prononcé à la séance publique de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, le 18 décembre 1853, par M. Stas, directeur de la Classe (*Bulletin de l'Académie,* t. XX, 3e part., pp. 401 et suiv.).

(34) *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain* (1425-1797). Discours prononcé à la séance publique de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 10 mai 1854 ; 2e édit., Bruxelles, Goemare, 1854, in-8o.

(35) Le 24 novembre 1836, l'abbé Perrin publia cette lettre dans l'*Union* de Bruxelles.

(36) Le R. P. de Buck, Notice citée, p. 62.—Les nouveaux Bollandistes se sont fait un devoir de constater, ailleurs encore, la part considérable que le recteur de Louvain a prise à leur rétablissement. Dans la préface du VIIe volume d'octobre, qui parut en 1845, ils disent : « Longum esset « retexere nomina civium nostrorum quorum largitionibus « aucta fuit Hagiographorum bibliotheca. Quosdam tamen,

« ne beneficiorum memoriam abolevisse videamur, præte-
« rire non possumus.... R. D. Petrum-Franc.-Xav. de Ram,
« catholicæ Universitatis rectorem, qui primus curavit ut
« Bollandiniani operis continuatio Societati nostræ crede-
« retur. » Dans le même volume, après avoir parlé du projet de continuation des *Acta Sanctorum* formé à Paris en 1836, ils ajoutent p. xx : « Dum hæc ab eruditis Gallis
« agitantur, R. D. Petrus-Franciscus-Xaverius de Ram,
« Academiæ catholicæ Lovanii rector magnificus, vir de
« religione, patria et re litteraria multis nominibus optime
« meritus, eorum conatus prævertendos censuit. Data ita-
« que die 17 novembris epistola ad equitem de Theux, qui
« tunc res Belgii internas administrabat, scribit constitu-
« tam Parisiis dici societatem hagiographicam, sibi videri
« hanc palmam ab alienigenis præripiendam non esse :
« degere adhuc in patria viros, qui hanc provinciam et
« susciperent in se et pares essent oneri ferendo, nullos
« autem aptiores habendos ad opus perficiendum quam
« qui incepissent. Huic sententiæ accinebant, quotquot
« cupiebant hoc eruditionis opus patriæ conservatum. Una
« omnium vox fuit, patrium illud cœptum, cum respublica
« floreret, a Belgis esse complendum. »

L'auteur d'un article publié dans la *Civiltà catolica* de Rome (nº 178, 3e série, t. VII, pp. 400-421) et intitulé l'*Agiografica moderna e i Bollandisti,* mentionne également les efforts faits par M. de Ram pour arriver au rétablissement des Bollandistes. L'écrivain italien s'exprime ainsi : ... *Per opera specialmento del sign. de Ram, rettore magnifico dell' Universita di Louvanio.*

(37) *Les nouveaux Bollandistes. Rapport fait à la Commission royale d'histoire,* 74 pp. in-8º (t. II, nº 1, 3e série des *Bulletins* de la Commission).

(38) Pour se faire une idée de l'exagération de quelques

attaques auxquelles il fut en butte, il suffit de lire la brochure intitulée : *Le parti libéral joué par le parti catholique dans la question de l'enseignement supérieur; ou ce que coûte aux contribuables l'Université cléricale de Louvain. Épître à M. de Ram, chanoine et recteur magnifique, par M. Voituron* (M. Defré), *docteur en droit.* Bruxelles, 1850.

(39) Voici les dates de la plupart des fonctions, des distinctions et des titres honorifiques qui furent décernés à M. de Ram :

Docteur en droit canon et en théologie en vertu d'un bref du pape Grégoire XVI, 23 juin 1835; chevalier de l'ordre de Léopold, 14 décembre 1838; officier du même ordre, 9 mai 1855; commandeur de l'ordre d'Isabelle la Catholique, 9 juin 1851; chevalier de troisième classe de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse, 2 août 1853; commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, 5 août 1854; chevalier de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, 12 août 1854; chevalier de l'ordre de Guillaume de Hesse, 24 juillet 1858; chevalier de première classe de l'ordre de Saint Michel de Bavière, 3 mai 1859; officier de la couronne de Chêne, 15 mars 1861.

Membre de l'Institut historique de France, 14 juillet 1834; membre de la Commission d'histoire, 22 juillet 1834; membre de la Commission chargée de déterminer les armes du royaume, 4 mars 1836; membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, 19 juin 1837; membre de l'Académie royale de Belgique, 15 décembre 1837; chanoine honoraire de la métropole de Malines, 7 novembre 1838; membre de la société d'Émulation de la Flandre occidentale, 26 juillet 1839; membre de la société de Nancy pour l'alliance de la foi et des lumières, 15 juin 1840; membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, 26 février 1841; membre de l'Académie théologique de

Rome, 18 août 1841 ; chanoine honoraire de la métropole de Paris, 15 août 1841; membre de la société flamande *Nederduitsch tael- en letterkundig genootschap te Brussel,* 7 août 1842; membre de l'Académie royale des sciences et des lettres de Munich, 25 août 1842; membre et conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, 25 décembre 1842; membre de la société historique d'Allemagne, 13 juillet 1843; membre de la société pour l'étude de l'histoire primitive de l'Allemagne, 13 juillet 1843; membre de la société provinciale de Bois-le-Duc, pour le développement des arts et des sciences, 31 janvier 1846; membre de la société historique d'Utrecht, 29 août 1846; membre de la société provinciale des sciences et des arts d'Utrecht, 5 juin 1847; membre de l'Académie pontificale d'archéologie, 29 juin 1851; membre de l'Institut archéologique liégeois, 24 février 1852; membre de la société historique et littéraire de Tournai, 30 juin 1853; membre du comité flamand de France, 4 août 1853; membre de la société historique et archéologique de Maestricht, 1er décembre 1853; membre de la société scientifique et littéraire du Limbourg, 29 décembre 1853; consulteur de la S. Congrégation de l'Index à Rome, 6 décembre 1854; prélat domestique et protonotaire apostolique *ad instar participantium,* 28 juillet 1854; membre de la société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences et des lettres, 17 octobre 1860.

(40) Ce n'est pas seulement en Belgique qu'on rencontre cette conviction. Les étrangers attribuent le même rôle au premier recteur de l'Université. Dans un remarquable article du *Rambler,* de Londres, publié en 1860 et traduit dans la *Revue catholique* de Louvain (1860, pp. 723-732), un écrivain distingué, examinant les causes de l'insuccès de l'Université catholique de Dublin, disait : « Pour Lou-« vain, on avait trouvé l'homme qu'il fallait. Le recteur,

« M. de Ram, a administré l'Université pendant un quart « de siècle, avec une incomparable habileté et un zèle « incessant. A l'Université d'Irlande, un homme de génie « fut seulement accordé pour un temps, et puis il disparut :

Ostendent terris hunc tantum fata, neque ultra
Esse sinent.

(41) *Æneid.*, lib. VI, v. 726 et 727. Déjà l'application de ces vers à Mgr de Ram a été faite par M. le vice-recteur Namèche, dans son *Éloge funèbre* du 28 juin 1865, p. 27.

(42) Cette médaille, d'une exécution parfaite, a été gravée par M. Jouvenel.

(43) Ces orateurs étaient M. Victor Henry, aujourd'hui docteur en sciences politiques et administratives, à Bruxelles, et M. V. Martin, actuellement avocat à Genève et membre du Grand-Conseil de la république.

(44) Le banquet eut lieu dans la salle des concerts de l'Académie de Musique. Ce beau local, que tous les étrangers qui traversent Louvain visitent avec admiration, avait été décoré avec autant de goût que d'élégance. Le buste du Roi, entouré de fleurs et de verdure, se trouvait sur une estrade et dominait toutes les parties de la salle. Au haut de la galerie supérieure, les drapeaux de toutes les nations qui avaient envoyé des élèves à l'Université alternaient avec les trois couleurs belges. Les bannières des États-Unis, du Pérou, de la Suisse, de l'Irlande, du Danemarck, de la Pologne, de la Hollande et de plusieurs pays allemands formaient un glorieux cortége à la bannière nationale de Septembre.

Dans l'hémicycle, sous les galeries, dans toutes les parties de la vaste salle, on avait dressé autant de tables qu'elle pouvait en contenir. Plus de six cents convives, étudiants et anciens étudiants, y avaient pris place vers cinq heures,

attendant dans un ordre parfait l'arrivée du recteur et des professeurs.

Au moment où le corps académique fit son entrée, des applaudissements unanimes et prolongés saluèrent sa présence, puis l'orchestre entonna la *Brabançonne*, et toute cette jeunesse, si ardente et si généreuse dans son patriotisme, chanta l'hymne national avec un enthousiasme indicible. C'était une protestation solennelle contre des attaques récentes auxquelles le recteur avait été en butte, une réponse éloquente aux soupçons qu'on avait fait planer sur un enseignement où l'amour de la religion et de la science s'unissait à l'amour de la patrie et de la liberté constitutionnelle. Au dessert, le toast porté au recteur et aux professeurs fut suivi d'un mouvement spontané qui produisit une profonde sensation. Tous les convives se levèrent, quittèrent leurs places et vinrent défiler un à un devant le corps professoral en poussant avec enthousiasme les cris mille fois répétés : Vive notre recteur! Vivent nos professeurs! Des larmes coulèrent de bien des yeux, larmes de bonheur et de tendresse, provoquées par une manifestation sans exemple dans les annales de l'enseignement public en Belgique! M. de Ram était visiblement ému, lorsqu'il prit à son tour la parole, pour se constituer l'organe de l'affection et de la reconnaissance de tout le corps académique. Il nous a dit bien des fois que cette soirée avait laissé dans son âme une impression ineffaçable.

(45) Cependant, à Nylen même, il ne s'accordait pas un repos absolu, incompatible avec la vigueur de son esprit et l'activité de sa nature. Nous avons trouvé parmi ses manuscrits un cahier portant le titre de *Nyliana*. C'est un recueil de pensées et de réflexions presque toujours ingénieuses ou profondes. Nous en transcrirons quelques-unes.

« Ni le monde seul, ni une solitude absolue ne peuvent

« former l'homme : le monde fait naître les idées; la soli-
« tude les digère et les coordonne. — La centralisation est
« contraire à nos mœurs; tout notre passé la réprouve. Il
« faut qu'à Bruxelles, — le cœur de l'État, — on centralise
« les affections du pays, en laissant à chaque province, à
« chaque localité, ce qu'elle a droit de posséder. C'est ainsi
« que l'*Union fait la force*. — Pauvre humanité! que de
« faiblesse dans ton orgueil, que d'orgueil dans ta faiblesse!
« Et cependant il y a là quelque chose qui te fait agir et
« marcher providentiellement. — Je n'ai jamais compris ce
« qu'on appelle le *dolce far niente*. Le repos sans une acti-
« vité quelconque, c'est l'image de la mort. Le véritable
« repos se trouve dans le calme de l'activité. — La liberté
« et la licence sont deux sœurs qui se ressemblent telle-
« ment qu'on les confond souvent ensemble. Il y a pourtant
« entre elles la même différence qu'entre l'amour et la dé-
« bauche; l'une est l'usage honnête, l'autre l'abus grossier
« des droits de l'homme. — Dans un moment de crise, le
« pire des partis est de n'en prendre aucun. — Une vie
« sobre et chaste au milieu de la solitude donne au corps
« et à l'âme une force surhumaine. »

(46) Bruxelles, Hayez, in-8°, pp. VII-326, avec une ancienne carte du diocèse d'Anvers.

(47) Les *Analectes*, publiés à Louvain, chez M. Peeters, sont rédigés par MM. Reusens, professeur à la faculté de théologie de Louvain, Kuyl, vicaire à Anvers, et de Ridder, vicaire à Bruxelles.

(48) Louvain, 1864, in-8°, de 84 pp. — C'est un tirage à part des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*.

(49) Louvain, Vanlinthout et Cie, in-8° de pp. XXXII-424.

(50) Louvain, Vanlinthout et Cie, in-8° de 64 pages.

Un *Avis* placé à la fin du volume porte : « Un autre ou-

« vrage de l'auteur de ces Notes sera bientôt publié sous
« ce titre : *Iconographie des martyrs de Gorcum, avec dix-
« neuf planches représentant les portraits des martyrs d'après
« les tableaux anciens et les gravures les plus authentiques ;
« avec un texte historique.* »

(51) *Épist.* IV.

(52) M. le Ministre de la guerre, tenant compte du rang que le défunt occupait dans la hiérarchie religieuse, avait ordonné de lui rendre les honneurs militaires prescrits pour les évêques.

(53) *Annuaire de l'Université*, 1860, p. 241.

—

(54)

CATALOGUE DES OEUVRES DE M. DE RAM.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE.

1. Mémoire sur la nonciature de Pierre Vander Vorst, évêque d'Acqui, en Allemagne et dans les Pays-Bas, en 1536-37 (*Nouv. Mém.*, t. XII, 1839).

2. *Adriani Heylen Commentarius de origine Tertii Status, populum repræsentantis in comitiis Ordinum Brabantiæ*; avec une introduction et des notes (*Mém. cour.*, t. XV, 1841-1843).

3. Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain, ont prise au concile de Trente (*Nouv. Mém.*, t. XIV, 1841).

4. Disquisitio de dogmatica declaratione a theologis Lovaniensibus anno 1544 edita (*Nouv. Mém.*, ibid.).

5. Disquisitio historica de iis quæ contra Lutherum Lovanienses Theologi egerunt anno 1519 (*Nouv. Mém.*, t. XVI, 1843).

6. Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain (*Nouv. Mém.*, t. XIX, 1845).

7. Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et leurs sépultures à Nivelles, 976-1095 (*Nouv. Mém.*, t. XXVI, 1851).

8. Notice sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant, 976-1430 (*Nouv. Mém.*, ibid.).

BULLETINS DE L'ACADÉMIE.

1. Rapport sur un Mémoire de M. le professeur Tandel, intitulé : *De la catégorie de relation dans les jugements* (t. VI, 1839).

2. Note sur un Mémoire inédit d'Adrien Heylen, sur le Tiers-État du Brabant (*ibid.*).

3. Rapport sur un Mémoire de M. le professeur Tandel, intitulé : *Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme* (t. VII, 1840).

4. Note sur le projet de nomination de Dodonée à une chaire de médecine à Louvain, suivie de trois lettres inédites de Dodonée à Viglius (*ibid.*).

5. Rapport sur un Mémoire de M. Wolf, intitulé : *Sur les traces de l'ancien culte germanique dans les Pays-Bas* (t. VIII, 1841).

6. Particularités sur le séjour d'Érasme à Bâle (t. IX, 1842).

7. Notice sur les rapports d'Érasme avec Damien de Goës, et sur son secrétaire Lambert Coomans, de Turnhout (*ibid.*)

8. Note sur l'importance que les chroniqueurs attachent aux phénomènes atmosphériques (*ibid.*).

9. Note sur l'utilité d'une statistique criminelle dans ses rapports avec les principes religieux (*ibid.*).

10. Documents relatifs à la bataille de Montlhéry, 16 juillet 1465 (*ibid.*).

11. Note sur une statuette trouvée à Casterlé (t. XI, 1844).

12. Éclaircissements au sujet de cette statuette (t. XII, 1845).

13. Observations sur l'opinion de MM. de Longpérier

et De Witte, sur les figurines de bronze et de fer et sur la statuette de Casterlé (*ibid.*).

14. Phénomènes atmosphériques annotés par un chroniqueur du cinquième siècle (*ibid.*).

15. Notice sur un sceau inédit de Godefroid de Bouillon (t. XIII, 1846).

16. Rapport fait à la séance de l'Académie du 5 février 1849, concernant la statue de Godefroid de Bouillon (t. XVI, 1849).

17. Recherches sur la chronique universelle de Sozomenus de Pistoie (t. XVIII, 1851).

18. Rapport sur une note de M. le docteur Brixhe, relative à une statuette semblable à celle de Casterlé (*ibid.*).

19. Les bas-reliefs et les inscriptions du monument consacré à la mémoire de Godefroid de Bouillon ; rapport lu à la séance de l'Académie, le 1er mars 1852 (t. XIX, 1852).

20. Notice sur deux chartes relatives à la prévôté de Mersen et sur un sceau de l'empereur Frédéric Barberousse (*ibid.*).

21. Rapport sur un Mémoire envoyé au concours de 1853, en réponse à la question suivante : *Un Mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique* (t. XX, 1853).

22. Sur la *divine Comédie* du Dante; rapport sur l'épître latine de M. le professeur Fuss, intitulée : *Dantis divinæ comœdiæ poetica virtus* (t. XX).

23. Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain, 1425-1797; discours prononcé à la séance publique de la Classe des lettres, le 10 mai 1854 (t. XXI, 1854). 2me édit. Brux., même année ; in-8°.

24. Notices sur le prévôt de Marci et sur les docteurs Van Rossum et Vonck (*Annuaire de l'Acad.*, 1845).

25. Les docteurs de la faculté de théologie de Louvain et le duc d'Albe en 1573 (t. XXII, 1855).

26. Opinion des théologiens de Louvain sur la répression administrative de la mendicité en 1562 et 1565 (*ibid.*).

27. Notice sur le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon (t. XXIII, 1857).

28. Rapport sur le Mémoire historique de M. Félix Nève concernant le collége des Trois-Langues (*ibid.*).

29. Rapport sur un Mémoire historique et critique concernant la vie et les travaux d'Aubert Miræus (2me sér., t. XV, 1863).

30. Réclamation concernant l'inscription du monument de M. le comte Félix de Mérode (2me sér., t. XV, 1863).

RECUEIL DES CHRONIQUES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1. Documents pour servir à l'histoire des troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne, 1455-1505. Bruxelles, 1844, in-4°.

2. Chronique des ducs de Brabant, par Edmond De Dynter. Texte latin d'après le manuscrit de Corsendonck, avec l'ancienne traduction française de Jehan Wauquelin, des notes et des appendices. Bruxelles, 1854-1860, 3 vol. in-4°.

(La traduction française a été tirée à part, au nombre de dix exemplaires, avec une dédicace à S. A. R. Mgr le duc de Brabant et une notice sur Wauquelin.)

3. Joannis Molani, in Academia Lovaniensi S. Th. doctoris et professoris, historiæ Lovaniensium libri XIV, etc. Bruxelles, 1860-1861, 2 vol. in-4.

BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE.

1. Fragments d'anciennes poésies en langue romane (tom. I et II; et dans la *Chronique de Philippe Mouskés*, de M. de Reiffenberg, t. II).

2. Fragments des sermons de Maurice de Sully, évêque de Paris (1196) (t. II).

3. Notice sur les manuscrits de la traduction française de la chronique d'Edmond De Dynter (*ibid.*).

4. Analyse de l'histoire des chartes du comté de Namur. — Additions au tom. III de la *Gallia christiana*. — Détails concernant le mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, en 1468 (*ibid.*).

5. Exposition sommaire du plan d'un ouvrage sur l'histoire ecclésiastique du pays, intitulé *Belgica sacra* (t. X).

6. Idatis episcopi Chronicon, correctionibus, scholiis et dissertationibus illustratum a Joanne Matthæo Garzon, Hispano, Societatis Jesu theologo, Gandiensis academiæ olim cancellario. Ex cod. autographo bibliothecæ regiæ Brux. (t. X).

7. Caroli Clusii Atrebatis epistolæ ad Thomam Redigerum et Joannem Cratonem; accedunt Remberti Dodonæi, Abrahami Ortelii, Gerardi Mercatoris et Ariæ Montani ad eumdem Cratonem epistolæ (t. XII).

8. Opuscules de Mathieu Herbenus concernant les antiquités de Maestricht (*ibid.*).

9. Documents relatifs à la pacification de Gand en 1576 (t. XIV).

10. Francisci Sonnii, S. Th. doct. Lov. et primi Sylvæducensium deinde Antverpiensium episcopi, ad Viglium Zuichemum epistolæ. Ex cod. autographo editæ et illustratæ cum commentario de Sonnii vita et scriptis (t. XVI).

11. Lettres de Viglius à Josse de Courteville, secrétaire des conseils d'état et privé (*ibid.*).

12. Notice sur les lettres inédites de Lævinus Torrentius, relatives à l'érection des nouveaux évêchés au XVIme siècle, et sur sa mission à Rome en 1560-1561 (*ibid.*).

13. Particularités sur le règne des ducs de Brabant Jeanne et Wenceslas (t. Ier, 2me série).

14. Lettres inédites, adressées à Viglius par les docteurs de l'Université de Louvain et par d'autres personnages; d'après les autographes (t. II, 2me série).

15. Notice sur un fragment de la chronique rimée de Jean d'Outremeuse, relatif à la mort de Henri Ier, duc de Brabant (*ibid.*).

16. Deux lettres de la faculté de théologie de Louvain, au sujet de Pierre Ximenius (t. III, 2me série).

17. Lettres de Lævinus Torrentius, évêque d'Anvers, relatives à un ouvrage de Pierre Ximenius (t. VI, 2me série).

18. Synopsis actorum ecclesiæ Antverpiensis, et ejusdem diœceseos status hierarchicus ab episcopatus erectione usque ad ipsius suppressionem; liber prodromus tomi tertii Synodici belgici (tom. VI, 2me série).

19. Lettres inédites de Lævinus Torrentius à Juste-Lipse, à Arias Montanus et au cardinal Baronius (*ibid.*).

20. Appendice à la correspondance de Lævinus Torrentius avec Juste-Lipse (*ibid.*).

21. Lettres de Lævinus Torrentius à Arias Montanus, sur le fâcheux état des affaires aux Pays-Bas, 1584-1595 (t. VII. 2me série).

22. Lettres du même prélat, relatives à sa nomination à l'archevêché de Malines, 1593-1594 (t. VII, 2me série).

23. Documents sur la décadence commerciale d'Anvers au commencement du dix-huitième siècle (t. VIII, 2me série).

24. Dissertation historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race, par P. S. Ernst (t. IX, 2me série).

25. Dissertation historique et critique sur la maison royale de s comtes d'Ardenne, par P. S. Ernst (t. X, 2me série).

26. Lettres de Lævinus Torrentius à Plantin (t. XI, 2me série).

27. Lettres de Lævinus Torrentius et de Plantin au cardinal Baronius (t. XI, 2me série).

28. Notitia de rebus statuum provinciæ Limburgensis ; par P. S. Ernst (t. XII, 2me série).

29. Note sur les papiers d'État d'Adrien VI, transportés Liége vers 1526, et sur son secrétaire Thierry Hesius (t. XI. 2me série).

30. Addition à la notice sur Hesius (t. XII, 2me série).

31. Lettres de Lævinus Torrentius à Jean Fonk (t. Ier, 3me série).

32. Note sur la sépulture de Jean de Horne, prince-évêque de Liége, à Maestricht (t. Ier, 3me série).

33. Notice sur un portrait du duc Jean IV ayant appartenu à la gilde des arbalétriers de Louvain (t. II, 3me série).

34. Venerabilis Gerardi Magni de Deventria epistolæ VIII, ex duobus codicibus MSS. bibliothecæ publicæ argentoracensis (t. II, 3me série).

35. Lettres de Lævinus Torrentius à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége (t. IV, 3me série).

36. Lettres de Lævinus Torrentius au docteur Jean Vendeville, évêque de Tournai (t. IV, 3me série).

37. Anciens statuts de la faculté de médecine de Louvain, suivis d'une note sur le cérémonial et les fêtes d'une promotion au doctorat en médecine (t. V, 3me série).

38. Rapport sur les manuscrits de feu M. Gachet, relatifs au calendrier du moyen âge (t. V, 3me série).

39. Lettres de Lævinus Torrentius au nonce apostolique J. Fr. Bonhomme, évêque de Verceil (t. VI, 3me série).

40. Documents relatifs à la nonciature de l'évêque d'Acqui, Pierre Vorstius, d'Anvers, en Allemagne et dans les Pays-Bas, en 1536 et 1537, tirés des manuscrits de la bibliothèque vaticane, et suivis d'un extrait du journal de Corneille Ettenius sur le séjour du nonce en Allemagne (t. VI, 3me série).

41. Lettres de Lævinus Torrentius à Richard Stravius,

agent de l'évêché de Liége à Rome, 1583-1592 (t. VII, 3me série).

12. Note sur les descendants de la mère de la duchesse Marguerite de Parme (t. VII, 3me série).

OUVRAGES NON PUBLIÉS PAR L'ACADÉMIE.

1. Opuscules théologico-philosophiques de Feller. Malines, 1824, in-12.

2. Catalogus omnium Primorum in generali et solemni Philosophiæ et artium promotione, ab origine celeberrimæ Universitatis Lovaniensis (Avec la collaboration de M. Bax). Malines, 1824, in-12.

3. Nouvelle édition des ouvrages de Veith sur l'Écriture sainte, l'infaillibilité du pape, le système de Richer, etc. *Ibid.,* 1824-26; 8 vol. in-12.

4. Selecta e poetis græcis. Malines, 1825, in-12.

5. Notice sur M. Nicolas Delvaux, chanoine titulaire du chapitre métropolitain de Malines (Avec la collaboration de M. Huysmans, curé de St-Pierre à Malines). Anvers, 1826, in-8°.

6. Wetenswaerdige bezonderheden van het leven en de dood van Voltaire, naer het fransch; met een byvoegsel, gevolgt van de herderlyke onderrigting van Z. H. den bisschop van Troyes, raekende het drukken van kwaede boeken, en naemelyk op de nieuwe voltallige werken van Voltaire en Rousseau (Traduction de l'ouvrage de l'abbé Harel). Malines, 1826, in-12.

7. Levens van de voornaemste Heyligen en roemweerdige persoonen der Nederlanden. *Ibid.,* 1827; 4 vol. in-12.

8. Gedachten van eenen Godsdienstvriend over het *Collegium Philosophicum* (Avec la collaboration de M. Huysmans). La Haye, 1827, dans les *Bydragen* du *Godsdienst-*

vriend de Le Sage Ten Brouck. — Cet ouvrage, traduit en français, a paru à Louvain en 1828, in-8°.

9. Le *Nouveau Conservateur belge*, recueil historique, philosophique et littéraire. *Ibid.*, 1830-35; 11 vol. in-8°.

10. *Acta Zeg. Bernardi Van Espen*, par Backhusius, avec des notes et une dissertation sur les opuscules *de Jure Belgarum, etc.*, attribués au célèbre jurisconsulte Stockmans. Malines, 1827, in-12. *Ibid.*, nouvelle édition à la fin de la même année.

11. Nouvelle édition des *Quæstiones concursus Mechliniensis*, de 1745 à 1797, avec la série historique des examinateurs synodaux. Malines, 1828, in-8°.

12. Petri Govaerti opuscula adversus Espenii doctrinam de placeto regio, aliaque huc spectantia monumenta, partim ante-hac inedita. Bruxelles, 1830, in-12.

13. Éditions d'un écrit de Feller contre Febronius, Louvain, 1829, in-8°; et de l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines*, par le comte de Maistre. *Ibid.*, 1830, in-8°.

14. Notice nécrologique (en latin) de S. A. S. le prince de Méan, archevêque de Malines. *Ibid.*, 1831.

15. Notice (en latin) sur les écrits du père Fr. Antoine Zaccaria; en tête du premier vol. de l'*Anti-Febronius*, réimprimé à Louvain en 1829.

16. Nouvelle édition des Vies des Saints, de Butler. Louvain, 1828-35; 20 volumes in-8°. Deuxième édition du même ouvrage. Bruxelles, 1846-50; 7 volumes grand in-8°.

17. Notice sur saint Servais, premier évêque de Tongres, suivie de remarques sur le prétendu concile de Cologne et sur l'histoire de l'évêque Euphratas. Louvain, 1829, in-8°. Bruxelles, 1847, in-12.

18. Considérations sur la liberté religieuse, par un Unioniste. Louvain, novembre 1830, in-8°; écrit composé avec la collaboration de l'évêque de Liége, Mgr van Bommel.

19. Kalendarium ex pervetusto codice MS. abbatiæ Munsterblisiensis (Dans les *Verzuglichsten Denkwürdigkeiten der christ-katolischen Kirche,* t. XV, p. 64). Mayence, 1831, in-8°.

20. De lege et officiis, seu philosophiæ moralis elementa (Abrégé de l'ouvrage de Leoni, publié avec la collaboration de M. le professeur Ubaghs). Liége, 1831, in-12.

21. Remarques critiques sur l'histoire de saint Willibrord, archevêque des Frisons; trad. de l'allemand du Dr Binterim. Louvain, 1831, in-8°.

22. Traité des fêtes mobiles, jeûnes et autres observances annuelles de l'Église catholique, d'après l'ouvrage d'Alban Butler. Édition considérablement augmentée, pour faire suite aux Vies des Saints. Louvain, 1833; 2 vol. in-8°.

23. Historia philosophiæ a mundi incunabilis usque ad Salvatoris adventum, hodierno discentium usui accommodata. Louvain, 1832, in-8°; *ibid.,* nouvelle édition, 1834.

24. Dissertation sur les martyrologes, traduite de l'allemand du Dr Binterim, avec un appendice du traducteur sur le manuscrit du martyrologe d'Usuard et sur la continuation des *Acta sanctorum Belgii* de Ghesquière. Louvain, 1835, in-8°.

25. De la mort des persécuteurs de l'Église, par Lactance, avec la traduction de l'abbé Godescard et le texte latin, suivis de notes et d'une dissertation de Ruinard sur les actes des martyrs et l'histoire des persécutions. Louvain, 1835, in-8°, et dans le dernier volume de Butler, éditions de Louvain et de Bruxelles.

26. Lettre inédite de M. Van Gils, président du séminaire de Bois-le-Duc, sur les sentiments de l'ancienne Faculté de théologie de Louvain, par rapport à la déclaration gallicane de 1682. Louvain, 1835, in-8°.

27. Dissertation sur les actes des martyrs, traduite de l'allemand du Dr Binterim. Louvain, 1836, in-8°.

28. *Synodicon Belgicum, sive Acta omnium ecclesiarum Belgii a celebrato concilio Tridentino usque ad concordatum anni* 1801. Les tomes I et II, renfermant les actes de l'archevêché, Malines, 1828-29; le t. IV, actes de l'évêché de Gand, *ibid.,* 1839; le tome III, actes de l'évêché d'Anvers, Louvain, 1858. Toute la collection devait former sept ou huit volumes in-4°.

29. Oratio quam die IV mensis novembris anni 1834, in æde metropolitana Mechliniensi, habuit P.-F.-X. de Ram, SS. can. prof. et rector Univ. cath., quum illustrissimus ac reverendissimus Engelbertus, archiepiscopus Mechliniensis et primas Belgii, oblato solenni ritu missæ sacrificio, Universitatem catholicam inauguraret. Accedunt monumenta ad Universitatis constitutionem spectantia. Louvain, 1834, in-8°.

30. Annuaire de l'Université catholique de Louvain. *Ibid.,* 1837-65; 29 vol. in-18.

31. Discours prononcé sur la tombe de M. le professeur Van Esschen. *Ibid.,* 1838, in-8°.

32. Discours prononcé à la salle des promotions, le 22 mars 1839, après le service funèbre célébré à l'église primaire de St-Pierre, pour le repos de l'âme de M. Charles-Joseph Windischmann, professeur ordinaire d'anatomie. Louvain, 1839, in-8°.

33. Oratio de doctoris catholici dignitate et officio, quam habuit, die 2 mensis augusti 1841, P.-F.-X. de Ram, quum virum eruditissimum Augustum Kempeneers, ex Montenaken, SS. canonum doctorem more Majorum renunciaret. Louvain, 1841, in-8°.

34. Quelques mots sur l'Université de Louvain. Bruxelles, 1840, in-8°.

35. Observations d'un Louvaniste sur une brochure ayant pour titre : *Quelques mots sur la demande de subside adres-*

sée au conseil provincial du Brabant par l'Université de Bruxelles et par la ville de Louvain ; par un ami de l'Université de Bruxelles. Louvain, 1840, in-8°.

36. Quelques mots sur la proposition de MM. Brabant et Dubus, tendant à déclarer l'Université catholique de Louvain personne civile. Bruxelles, 1841, in-8°.

37. Discours prononcé sur la tombe de M. Antoine Gérard Ernst, professeur ordinaire à la faculté de droit et ancien ministre de la justice. Louvain, 1841.

38. Réflexions concernant le projet de loi sur l'enseignement supérieur (Actes de la Chambre des Représentants du 2 août 1842).

39. Notice sur M. le professeur Buesen. Louvain, 1842, in-8°.

40. Discours prononcé au cimetière de l'abbaye de Parc lez-Louvain, le 10 octobre 1842, sur la tombe de M. Jean-Gérard-Joseph Ernst, professeur ordinaire à la Faculté de droit. Louvain, 1842, in-8°.

41. Subsidia ad illustrandam veterem et recentiorem Belgii topographiam. Bruxelles, 1842-43; fasc. I et II, in-8°.

42. Documents relatifs à l'organisation de l'Université catholique de Louvain. Bruxelles, 1844, in-8°.

43. De laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferri possunt oratio, quam die 26a mensis julii 1847 habuit P.-F.-X. de Ram, rector Univ. cath. in oppido Lovaniensi, quum viros eruditissimos Henricum-Joannem Feye, SS. Canonum doctorem, et Carolum de Blieck, S. Theologiæ doctorem, more Majorum renunciaret. Louvain, 1847, in-8°.

44. Pétition adressée au Sénat concernant le projet de loi sur l'enseignement supérieur. Bruxelles, 1849, in-8°.

45. Discours prononcé à la salle des promotions, le 1er février 1850, après le service funèbre célébré pour le

repos de l'âme de M. Marien Verhoeven, professeur ordinaire de droit canon à la faculté de théologie. Louvain, 1850, in-8°.

46. Discours prononcé à la salle des promotions, le 14 juillet 1851, après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Arnould-Pierre Tits, professeur ordinaire de théologie. Louvain, 1851, in-8°.

47. Discours prononcé à Isque, le 18 juin 1853, à l'occasion de l'inauguration du monument consacré à la mémoire de Juste-Lipse. Louvain, 1853, in-8°.

48. Discours prononcé à la salle des promotions, le 25 octobre 1854, après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Th.-B. Waterkeyn, professeur ordinaire à la faculté des sciences et vice-recteur de l'Université. Louvain, 1854, in-8°.

49. Discours prononcé à la salle des promotions, le 26 octobre 1854, après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Demonceau, professeur ordinaire à la faculté de droit. Louvain, 1854, in-8°.

50. Hagiographie belge. — Notice sur le B. Albéron I, évêque de Liége (*Revue catholique* du 15 mars 1854).

51. Notice sur saint Adélard, abbé de Corbie en Picardie (*Revue catholique* du 15 février 1856).

52. Discours prononcé à la salle des promotions, le 25 octobre 1855, après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Crahay, professeur ordinaire de la faculté des sciences. Louvain, 1855, in-8°.

53. Venerabilis Nicolaï Esschii vita et opuscula ascetica. Louvain, 1858, in-12.

54. Discours prononcé à la salle des promotions, le 8 novembre 1858, après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Van Oyen, professeur ordinaire à la faculté des sciences. Louvain, 1858, in-8°.

55. Le niveau des études universitaires (Lettre à M. A. Dechamps, membre de la Chambre des Représentants). Louvain, 1857, in-8°.

56. Discours prononcé à la salle des promotions, le 20 janvier 1860, après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Delfortrie, président du Collége de Marie-Thérèse. Louvain, 1860, in-8°.

57. Discours prononcé à la salle des promotions, le 5 novembre 1861, après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Quirini, professeur ordinaire à la faculté de droit. Louvain, 1861, in-8°.

58. Discours prononcé à la salle des promotions, le 5 novembre 1862, après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Van den Broeck, professeur ordinaire à la faculté de théologie. Louvain, 1862, in-8°.

59. Inscription latine pour le monument du comte Félix de Mérode; 1 feuille in-4°.

60. Notice sur la vie et les écrits de Léonard Lessius, S. J. Louvain, 1859, in-8°.

61. La Biographie nationale. Discours destiné à être prononcé à la séance publique de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 15 mai 1861. Louvain, 1861, in-8°.

62. Discours prononcé à la salle des promotions, le 28 janvier 1863, après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Jean Mœller, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres. Louvain, 1863, in-8°.

63. Discours prononcé à la salle des promotions, le 27 février 1863, après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Martens, professeur ordinaire à la faculté des sciences. Louvain, 1863, in-8°.

64. Hagiographie nationale. Vie des Saints et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans les anciennes provinces belges, t. Ier. Louvain, 1864, in-8°.

65. Notice sur la situation financière et administrative des établissements académiques de Louvain en 1589. Louvain, 1864, in-8°.

66. Notes historiques et iconographiques sur les martyrs de Gorcum, qui ont fait leurs études à l'Université de Louvain. Louvain, 1865, in-8°.

67. *Poésies*. Dans sa jeunesse, M. de Ram avait cultivé la poésie avec succès. Nous connaissons de lui :

a. Carmen dicatum reverendo domino J.-B. Van Hemel poesis professori in collegio archiepiscopali Mechliniæ, primam incruentam hostiam omnipotenti offerenti 18 martii 1821 : quod communi marte elaborarunt J.-F. d'Hollander et P.-F.-X. de Ram, rhetorices alumni. Malines, 1821, in-4°.

b. *Idyllium*, pour la première messe du P. Adamson, dominicain anglais de Bornhem. Malines, 1822, in-8°.

c. Vers (en flamand) pour la première messe de M. Beeckman. Malines, 1825, in-8°.

d. Gods goedheyd bezonderlyk uytschynende in de verlossing van het menschdom en het instellen van het allerheyligste Sacrament des Autaers (Poëme lyrique pour la première messe de M. Marcx). Malines, 1825, in-8°.

e. Vers pour la première messe de M. Van Honsem. Malines, 1826, in-4°.

f. Vers latins imprimés à la suite de la Dissertation inaugurale du doctorat en médecine de M. J. de Ram, de Berg-op-Zoom. Louvain, 1827, in-4°.

DÉCÈS DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR NICOLAS JOSEPH DEHESSELLE, ÉVÊQUE DE NAMUR (1).

—

Mgr Nicolas Joseph Dehesselle, prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical, qui gouvernait depuis trente ans le diocèse de Namur avec autant de sagesse que de zèle, est décédé le 15 août dans sa 77e année.

C'est en moins de quinze mois le troisième évêque dont la Belgique pleure la perte. Cette mort ravit à l'épiscopat un prélat dont les lumières et l'expérience lui étaient fort utiles au milieu des difficultés que le libéralisme et les loges créent à la religion dans notre pays. A peine la tombe de Mgr de Ram est-elle fermée, que notre Université perd un de ses plus éclairés protecteurs. Mais si la mort ravit à l'Université un appui solide, à l'épiscopat une de ses gloires, à la religion un propagateur zélé et prudent, elle afflige surtout la ville et le diocèse de Namur pour qui elle est un deuil public. Car Mgr Dehesselle était l'âme de la religion, des bonnes œuvres et de la charité dans son diocèse. Le clergé vénérait en lui un modèle de toutes les vertus sacer-

(1) Extrait de la *Revue catholique.*

dotales, les fidèles un guide, les riches un ami discret et dévoué, les pauvres et les malheureux un consolateur, les chastes épouses du Christ un soutien, tous un pontife et un père chéri, dont les lumières égalaient la sagesse et le zèle.

Rien ne faisait prévoir cette perte soudaine. Le zélé pontife paraissait complétement guéri de la maladie qui, il y a trois mois, avait mis ses jours en danger. La veille de l'Assomption, il s'était encore occupé des affaires du diocèse avec la présence d'esprit, le calme et la tranquillité qui ne le quittaient jamais. Il s'était mis au lit à l'heure ordinaire, après avoir, selon sa coutume, récité les prières du soir avec les personnes de sa maison. Vers quatre heures du matin, son domestique, qui occupait une chambre à côté de la sienne, s'aperçut que le vénéré prélat toussait comme sous le poids d'une profonde oppression. Mgr Gengler, vicaire général, M. Roubau, archiprêtre, et MM. les docteurs Evrard et Hamoir, appelés sur-le-champ, arrivèrent à la hâte. Les soins les plus empressés furent prodigués au vénérable malade ; mais, hélas ! l'apoplexie pulmonaire dont il venait d'être frappé faisait des progrès effrayants, et tous les efforts de l'art ne purent conjurer cette subite et terrible maladie. M. l'archiprêtre, qui, la veille au soir, avait entendu la confession du prélat, se hâta de lui donner l'absolution et de lui administrer l'Extrême-Onction. Le saint pontife leva

les yeux au ciel, joignit les mains, et rendit le dernier soupir sans que l'on s'en aperçut. Il avait remis son âme à son créateur et semblait dormir d'un profond sommeil ; c'était la mort du juste. Le Sauveur Jésus l'avait rappelé à lui le jour de l'Assomption, l'associant ainsi au triomphe de la Vierge Immaculée, pour laquelle il avait une tendre dévotion et à laquelle il avait rendu à Rome au jour de la définition du dogme un témoignage si éclairé et si utile, qu'il lui valut une marque publique d'estime particulière de la part du Souverain Pontife.

Vers six heures, les cloches de la cathédrale et de toutes les paroisses de la ville, changeant leurs sons de fête en glas funèbre, annoncèrent à la cité qu'elle était orpheline, qu'elle avait perdu l'évêque et le père qui, depuis de longues années, la conduisait si sagement dans les voies du salut. Qui dira ce qui se passa dans le cœur des catholiques de Namur à ce moment de triste surprise? Chacun se sentait frappé dans le plus intime du cœur; la tristesse était sur tous les visages, les regrets sur toutes les lèvres et le deuil universel. Les bouches habituées à conspuer la religion et ses ministres se sentaient impuissantes et ne trouvaient que des éloges pour parler d'un prélat qui n'avait point d'ennemis et dont les douces vertus n'avaient contracté aucune tache durant un si long épiscopat.

« Tous en effet, dit l'*Ami de l'ordre*, auquel

nous empruntons la substance de cet article, aimaient, tous vénéraient le pontife que Dieu vient de rappeler à lui. Cette affection universelle, cette tendre vénération dont il était l'objet, Mgr Dehesselle la devait aux éminentes et douces vertus qu'il a constamment pratiquées. Si tous ses diocésains le pleurent aujourd'hui comme un père, c'est qu'il en a eu pour tous l'amour et la bonté; si toutes les classes unissent et confondent leurs regrets sur sa mort, c'est que son cœur avait pour toutes les familles cette tendresse si profonde que Dieu donne aux pasteurs des âmes pour les fidèles confiés à leurs soins. Comme son divin Maître, dont il s'efforçait de retracer en lui la ressemblance, Mgr Dehesselle a passé au milieu de nous en faisant le bien; aucune de ses journées n'a été vide, et il n'a su se délasser qu'en changeant de bonnes œuvres. »

Les détails nous manquent pour donner une notice convenable sur les travaux apostoliques du saint évêque de Namur. Néanmoins nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots sur sa vie et sur les œuvres nombreuses qui ont marqué son long et glorieux épiscopat.

Mgr Nicolas Joseph Dehesselle naquit à Charneux, au diocèse de Liége, le 4 juillet 1789. Après avoir fait ses études en partie au collége de Herve et ensuite en Allemagne, il entra au séminaire de Namur, où il fut ordonné prêtre par Mgr Pisani, le 21 juin 1812. Il retourna à

Liége et il fut nommé vicaire de la paroisse St-Nicolas, fonction modeste qu'il remplit avec le plus grand fruit. C'est de cette époque que date l'établissement à Liége de l'œuvre des *filles repenties*. Le zélé vicaire employa son patrimoine à fonder et à soutenir cette œuvre éminemment moralisatrice, et il s'acquit en peu de temps par sa science théologique, son zèle et ses vertus une telle réputation, que le vicaire capitulaire, Mgr Barrett, le nomma en 1817 président du grand séminaire. Mgr Dehesselle s'acquitta de cette charge délicate avec une rare prudence, au milieu des difficultés que créait à la religion l'obstination protestante du roi Guillaume. Lorsque Mgr Barret eut remplacé sur le siége de Namur Mgr Ondernard, il le remplaça à Liége comme vicaire général du diocèse.

L'évêché de Namur devint vacant en 1835; Grégoire XVI, qui avait déjà depuis quelques années fixé les yeux sur Mgr Dehesselle, s'empressa de le nommer à ce siége. La nouvelle de la préconisation du pieux et laborieux vicaire général causa une vive allégresse dans tout le diocèse. Le prélat fit son entrée à Namur le 8 mars 1836, et il fut sacré le 13 du même mois par Mgr Sterckx, cardinal-archevêque de Malines.

Que pourrions-nous dire des vertus aimables, quoiqu'austères, et des travaux apostoliques du nouvel évêque? Ennemi du faste et du luxe, sans

outrepasser les convenances, il réglait sa maison de manière à éviter toute dépense inutile. Les fruits de cette sage économie étaient pour les pauvres et les bonnes œuvres. Chaque jour il célébrait le saint Sacrifice, et toujours de bonne heure, à moins que la solennité n'exigeât le contraire. Toutes les occupations de la journée étaient réglées. Quoiqu'il traitât par lui-même presque toutes les affaires de son vaste diocèse et qu'il travaillât sans relâche, il était accessible à tous et à toutes les heures du jour, et ne paraissait jamais préoccupé; il semblait ignorer la fatigue. Frugal et sobre, il observa jusqu'à la fin de sa vie tous les jeûnes de l'Église avec sévérité. S'il accueillait tout le monde avec une noble affabilité, il témoignait à ses prêtres une bonté et une tendresse toute paternelle. L'auteur qui écrit ces lignes ne peut se le rappeler sans attendrissement et sans laisser échapper de ses yeux une larme et de son cœur une prière. Dans ses rapports avec les petits, avec les grands, avec les autorités, le vénérable prélat déployait une bienveillance qui captivait tous les cœurs. Il savait condescendre à tous sans jamais rien perdre de son autorité et de sa dignité. Sa piété se réflétait en toute sa personne, et quand on le voyait à l'autel, quand il administrait les sacrements, quand il était en chaire, il se montrait tellement pénétré de la grandeur de ses fonctions et de son ministère, que sa vue

seule touchait les âmes et les élevait aux pensées de la foi.

Les premières sollicitudes du zélé prélat, aussitôt après sa consécration, furent pour l'œuvre des missions. Il publia un touchant mandement annonçant aux fidèles de Namur les exercices d'une mission qui produisit des fruits abondants de salut. La visite générale de son diocèse fut presqu'aussitôt commencée. Il consacra à cette œuvre de son ministère pastoral de nombreuses années et visita de la manière la plus scrupuleuse les 800 églises et chapelles soumises à sa juridiction; partout il prenait des notes si exactes sur les moindres détails, qu'il retint durant tout son épiscopat une connaissance parfaite de tout ce qui regardait chaque localité. Pendant ses visites pastorales, tout son bonheur était d'évangéliser les populations au milieu desquelles il se trouvait. Rentré dans sa ville épiscopale pour la saison d'hiver, il commençait aussitôt après la Toussaint un cours d'instructions qu'il continuait tous les dimanches jusqu'à Pâques. Possédant à un haut degré l'art d'exposer avec une merveilleuse lucidité les enseignements de la religion, il se rendait intelligible à tous, et attirait au pied de sa chaire les ignorants comme les savants. Sa parole claire, son ton paternel, son éloquence empreinte de la plus touchante bonté faisaient une grande et salutaire impression sur tous ceux qui l'entendaient. Une constitution robuste et

une santé qui semblait inaltérable venaient en aide au saint prélat pour supporter ces incessantes fatigues.

Toutes les bonnes œuvres trouvaient en Mgr Dehesselle une protection bienveillante et un appui d'autant plus généreux que sa vie frugale et austère lui permettait de faire avec peu de ressources d'abondantes largesses. Il aimait les ordres religieux. Sous ses auspices les Récollets s'établirent à Salzine et les Lazaristes à Marche-les-Dames. Il favorisait plus encore les congrégations enseignantes; car l'éducation de l'enfance et de la jeunesse fut une de ses plus constantes préoccupations. Il n'ignorait pas que les enfants sont la société en fleurs, et que les fleurs ne donnent de beaux et bons fruits qu'à la condition qu'elles seront habilement et délicatement cultivées. Il eut le bonheur de voir ses efforts couronnés de succès et de trouver le plus sympathique écho dans toutes les familles chrétiennes de son diocèse. Il éleva ses deux petits séminaires de Floreffe et de Bastogne et le collége de Dinant à la hauteur des meilleurs établissements du pays, et composa le corps professoral de jeunes prêtres, la plupart formés à l'Université catholique et docteurs en philosophie et lettres. Il ne portait pas un moindre intérêt aux établissements de Carlsbourg et de Malonne, à l'école de saint Louis et des Frères, au collége des Pères Jésuites, aux établissements des Sœurs de Notre Dame, de

Sainte Marie, de la Providence et de Pêches. Les études supérieures, qui sont le couronnement des humanités et fixent la carrière et l'avenir des jeunes gens, étaient l'objet de toute sa sollicitude. Chaque année le vénérable prélat recommandait à son clergé et aux fidèles la collecte pour l'Université catholique. Chaque année aussi il envoyait quelques prêtres choisis de son séminaire pour continuer leurs études théologiques à Louvain. Il eut avant de mourir la consolation de voir l'un d'entr'eux jugé par l'épiscopat belge digne de remplacer Mgr de Ram.

Mgr Dehesselle visitait souvent et avec un tendre intérêt les maisons d'éducation où la jeunesse des deux sexes se forme à la science et à la vertu; il se prêtait avec une bonté inépuisable à tout ce qui pouvait leur faire plaisir. Il semblait se délasser en assistant aux exercices des élèves, soit pour stimuler l'émulation par des épreuves publiques de mémoire et d'application, soit pour distribuer des récompenses, et comptait pour rien sa peine, pourvu que le bien se fît et que les autres fussent contents.

Les pauvres et les malades, les souffrances physiques comme les souffrances morales, la société de saint Vincent de Paul comme les Sœurs du bon Pasteur et les Petites Sœurs des pauvres, avaient aussi une large part à sa sollicitude, et l'on peut dire hardiment que son épiscopat n'a été qu'un acte de charité non interrompu; il ne

savait rien refuser à ceux qui étaient dans le besoin. Combien d'aumônes son humilité n'a-t-elle pas dérobées à ceux qui l'entouraient ! Sa main gauche ignorait ce que faisait sa main droite, et content de déposer ses bonnes œuvres dans le sein de Dieu qui devait les lui rendre, il semblait en perdre le souvenir. Comprenant de quelle importance il est d'inspirer à la jeunesse l'esprit de la charité, il envoyait chaque année à la société de saint Vincent de Paul établie à notre Université un don et quelques paroles d'encouragement. Que dirons-nous de son attachement au Souverain Pontife, de son ardeur à propager le denier de saint Pierre? Il fit deux fois, malgré son grand âge, le voyage de Rome, et parla, dans l'assemblée des évêques, de l'autorité du Souverain Pontife et de la déférence qu'on lui doit dans la définition des dogmes avec une telle sagesse qu'il emporta tous les suffrages et fit éviter bien des difficultés dans la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception. Qu'ajouter à ces lignes? Sinon que toutes les vertus s'harmonisaient dans ce saint évêque, de sorte qu'il était difficile de dire laquelle paraissait au-dessus des autres.

Aussi, dès que la douloureuse perte que faisait la religion fut connue à Namur, une foule émue s'empressa dans la chapelle de l'évêché pour contempler une dernière fois les traits vénérés et chéris du prélat modèle, du saint évêque, du père

de tous. Au milieu des prières et des larmes, les fidèles de toutes les classes faisaient toucher à ses restes mortels des livres et des objets de piété. Modérons nos regrets. Ah! si le décès de Mgr Dehesselle nous attriste, nous avons du moins la ferme et consolante espérance qu'une mort précédée de tant d'œuvres saintes a été précieuse devant Dieu. Réuni, dans le séjour de la lumière et de la paix, aux saints évêques qu'il comptait parmi ses prédécesseurs, notre vénéré Pontife ne cessera de prier pour cette Église de Namur, pour les prêtres et les laïcs, qui lui conserveront un éternel souvenir.

Les obsèques solennelles ont eu lieu le vendredi 18 août. Les restes mortels du vénéré prélat ont été inhumés dans la crypte de la cathédrale où reposent les cendres de ses prédécesseurs. L'*Ami de l'ordre* rapporte en ces termes la cérémonie :

« Hier ont eu lieu les funérailles du saint évêque ravi à l'amour de tous ses diocésains et descendu dans la tombe au milieu de leurs prières et de leurs vifs regrets. Rarement notre ville a été témoin d'une cérémonie si douloureuse. Une foule énorme de fidèles de tous les rangs et de tous les âges s'étaient réunis à la cathédrale pour dire un dernier adieu au pontife et répondre à la tendre vénération que commandaient ses vertus. Dès le matin, on voyait, dans les rues de notre ville, un très-grand nombre de prêtres, accourus

de tous les points du diocèse, pour se presser autour du cercueil de leur saint prélat.

« Vers dix heures, les principales autorités civiles et militaires se sont réunies au palais épiscopal.

« A dix heures, le clergé sortit processionnellement de la cathédrale pour aller faire la levée du corps ; il y avait plus de quatre cents prêtres, presque tous en rochet.

« Arrivés à l'évêché, les officiants récitèrent le *De Profundis* sur les restes mortels du vénéré prélat ; à la prière liturgique a répondu une décharge de mousqueterie des soldats du 5e de ligne rendant à leur tour les honneurs funèbres à Monseigneur, qui était officier de l'ordre de Léopold.

« La troupe de ligne et un détachement de lanciers formaient la haie depuis le palais épiscopal jusqu'à la cathédrale.

« La musique du 5e régiment de ligne ouvrait la marche ; les tambours étaient voilés de serge noire. Après la croix venaient les séminaristes portant des flambeaux, puis les membres du clergé, parmi lesquels on remarquait un grand nombre de curés du diocèse de Liége et plusieurs de celui de Malines.

« La foule qui remplissait la place et la rue Saint-Aubain était pénétrée d'une religieuse tristesse ; c'était partout un silence de douleur et de pieuse vénération.

« Toutes les fenêtres de la place Saint-Aubain et des rues voisines étaient fermées en signe de deuil.

« Les insignes de l'épiscopat, voilés d'un crêpe, étaient portés par les élèves du grand séminaire.

« Parmi les notabilités ecclésiastiques qui figuraient dans le cortége, nous citerons Mgr Colognesi, auditeur de la Nonciature apostolique à Bruxelles; Mgr Vander Linden, prélat de la maison du Saint-Père, vicaire général de Son Ém. le cardinal-archevêque de Malines; Mgr Voisin, prélat de la maison du Saint-Père, vicaire général de Tournai; Mgr Neven, camérier d'honneur du Saint-Père, vicaire général de Liége; Mgr de Woelmont, camérier secret du Saint-Père, aumônier des zouaves pontificaux; Mgr de Moreau d'Andoy, camérier secret du Saint-Père; M. le chanoine Genneré, doyen du chapitre de la métropole; M. le chanoine Baguet, secrétaire de l'archevêché de Malines; M. le chanoine Gotale, président du grand séminaire de Liége; MM. les chanoines Lupus et De Vroye, de Liége; le rév. père Crespel, provincial de la Compagnie de Jésus; le rév. père Rouard de Card, provincial des pères Dominicains; le rév. père de Decker, recteur du collége Notre-Dame de la Paix; le rév. père de Gerlache, supérieur de la résidence des pères Jésuites, à Arlon; plusieurs autres pères de la Compagnie de Jésus; des pères Récollets et beaucoup de doyens du diocèse.

« L'Université de Louvain était représentée par quatre de ses professeurs, MM. le chanoine Lefebve, professeur de théologie, Lamy, président du collége de Marie-Thérèse, Haine, professeur de théologie, Lefebvre, professeur de médecine (1).

« Immédiatement après les officiants venaient Mgr de Montpellier, évêque de Liége, et Mgr Adamès, vicaire apostolique de Luxembourg.

« C'étaient des séminaristes qui portaient le cercueil sur lequel on avait déposé les insignes épiscopaux du vénérable défunt. Les coins du poêle étaient tenus par M. le général comte d'Hanins de Moerkerke, aide de camp du roi et représentant la cour aux funérailles de Mgr Dehesselle, par M. le comte de Baillet, gouverneur de la province, par M. d'Omalius-d'Halloy, vice-président du Sénat, par M. le général Borremans, commandant de la province, par M. Dufer, bourgmestre de Namur, et par M. Bouché, président du tribunal.

« Le deuil était conduit par M. Habay, curé de Theux (Liége), neveu de Monseigneur, accompagné de plusieurs membres de la famille. Puis venaient M. Poncelet, vicaire capitulaire, et les autorités civiles et militaires. A leur tête, on re-

(1) Mgr Laforet, recteur de l'Université, s'était vu, à son grand regret, dans l'impossibilité d'assister aux funérailles de Mgr Dehesselle.

marquait M. le baron Ferd. de Woelmont et M. le comte Guill. d'Aspremont-Lynden, en costume de sénateur; M. le général Berten; MM. Moncheur, Wasseige, Lelièvre et Thibaut, représentants; M. le baron d'Huart, ministre d'État et ancien gouverneur de la province; M. Dury, président du conseil provincial; la députation permanente; des membres du conseil provincial; M. le lieutenant-colonel Douchamps et l'état-major de la garde civique; M. le colonel Bartels et l'état-major de la garnison; des membres du conseil communal; M. Joly, commissaire d'arrondissement; des membres du parquet; la chambre et le tribunal de commerce; M. Henri, président, et M. Lekeu, vice-président du tribunal de Dinant; les chefs des diverses administrations de notre ville, tous les membres des conférences de saint Vincent de Paul, et un nombre considérable d'amis de Mgr l'évêque venus de Liége, etc., etc.

« Tous les élèves du séminaire de Floreffe, au grand nombre de 240, occupaient le chœur de la paroisse saint Jean-Évangéliste; les frères des écoles chrétiennes se tenaient dans celui de l'Immaculée.

« A leur entrée dans l'église, les restes mortels de Sa Grandeur ont été salués par une nouvelle décharge de mousqueterie.

« Bien des larmes ont coulé pendant que le convoi funèbre traversait lentement les rangs

serrés des fidèles qui remplissaient notre vaste basilique.

« A dix heures et demie, le service funèbre a commencé ; la messe a été célébrée avec beaucoup de solennité par Mgr de Montpellier, évêque de Liége. Elle a été exécutée en plain-chant ; l'absoute a été faite par Sa Grandeur Mgr de Liége.

« Les cérémonies terminées, le clergé et l'assistance se sont retirés ; il était près de midi.

« Que notre saint évêque repose en paix !... Il l'a bien mérité, ce repos, après avoir laissé à son diocèse la sainte odeur d'une longue vie digne de servir de méditation aux plus fervents prêtres et pontifes. O vénéré prélat ! Les saintes larmes des pauvres et des petits vous accompagnent dans la tombe ; les bénédictions du clergé et du peuple vous servent de cortége ; et la vénération de tous ceux qui vous connurent entourera comme d'une auréole votre mémoire bénie !

« Mgr Nicolas Joseph Dehesselle était prélat domestique de Sa Sainteté et assistant au trône pontifical. A l'occasion du xxv[e] anniversaire de son règne, Sa Majesté le roi Léopold l'avait nommé officier de son Ordre. »

—

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 7 NOVEMBRE 1865, PAR N. J. LAFORET, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR L. J. HALLARD, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

—

Messieurs,

Combien de pages funèbres les derniers mois de l'année académique 1864-1865 ont inscrites dans les fastes de notre Université! La mort a frappé coup sur coup dans nos rangs. Non contente d'avoir abattu, avec la rapidité de la foudre, celui qui marchait d'un pas si ferme, si noble, si glorieux à notre tête, elle a fait tomber à nos côtés, en quelques jours, trois de nos compagnons d'armes. Je ne veux pas renouveler votre douleur filiale en arrêtant en ce moment votre esprit sur le souvenir de l'homme qui fut le véritable père de la grande institution catholique et nationale dont nous sommes fiers d'être les membres; il a été dignement loué dans la chaire sacrée, en face des saints autels, en

présence de nos vénérables évêques et du Primat illustre qui l'avait donné à l'Université en la fondant (1). Mais vous ne vous étonnerez pas, Messieurs, que le faible successeur d'un chef éminent et aimé ne puisse se défendre, en rouvrant, hélas ! le nécrologe universitaire, de payer à la mémoire de Mgr de Ram un tribut d'affectueuse et filiale admiration. Je graverais volontiers sur la tombe de ce cher et illustre prédécesseur ces paroles de nos Saintes Écritures : « Sa sagesse sera généralement louée, et jamais elle ne tombera dans l'oubli. Sa mémoire ne s'effacera point, et son nom sera honoré de génération en génération : *Collaudabunt multi sapientiam ejus, et usque in sæculum non delebitur. Non recedet memoria ejus, et nomen ejus requiretur a generatione in generationem* (1). » Non, la gloire de Mgr de Ram ne s'éclipsera point, et son nom ne périra pas plus que celui de l'œuvre dont il est désormais inséparable.

Nous n'avions pas encore déposé les habits de deuil que la mort du chef de l'Université nous avait fait prendre, que nous avions à pleurer la perte d'un de nos collègues les plus aimés. Le 8

---

(1) Voyez *Éloge funèbre de Monseigneur P. F. X. de Ram, recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain*, prononcé après le service funèbre célébré au nom de l'Université en l'église de Saint-Pierre, le 28 juin 1865, par l'abbé A. J. Namèche, vice-recteur.

(2) *Eccli.*, XXIX, 12, 19.



du·mois d'août, M. Hallard nous était enlevé après de longues souffrances acceptées avec un esprit vraiment chrétien et supportées avec une admirable soumission à la volonté de Dieu. Cette perte, bien que prévue depuis longtemps, n'en fut pas moins très-douloureuse pour nous et pour les amis fort nombreux que la loyauté de caractère et la bonté généreuse du regrettable professeur lui avaient faits dans toutes les classes de la société.

Nous venons, Messieurs, de porter au saint autel le nom du défunt, nous venons d'offrir pour le repos et la paix bienheureuse de son âme l'auguste sacrifice de la messe. Il nous reste maintenant un autre devoir à remplir. Nous voulons retracer, par une rapide esquisse, les traits les plus saillants de sa carrière sacerdotale et académique.

Louis-Joseph Hallard naquit à Nivelles le 17 décembre 1806. Il fit ses premières études au sein de sa ville natale et y obtint les plus brillants succès ; il remporta constamment les premiers prix dans ses classes d'humanités. Dès le collége il révéla un goût très-prononcé pour les lettres et pour la poésie : un homme compétent admirait dès lors de gracieuses épîtres en vers que le jeune collégien adressait à ses amis. Après avoir terminé ses humanités au collége de Nivelles, Louis Hallard, docile à la voix de Dieu qui l'appelait aux hauteurs sublimes du sacer-

doce, entra au séminaire de Malines. Ses études théologiques furent marquées par les mêmes succès que ses études humanitaires. Il fut ordonné prêtre à Namur le 27 août 1829, et le 10 septembre de la même année il fut nommé vicaire à Houtain-le-Val. Au concours annuel des vicaires, auquel il ne prit part qu'une fois, il l'emporta sur tous ses concurrents. M. Hallard ne demeura que deux ans vicaire; le 10 octobre 1831, il fut promu à la cure de Loupoigne, où il passa un peu plus de quatre années. Transféré à Houtain-le-Val, où il avait débuté comme vicaire, le 12 décembre 1835, il administra cette paroisse jusqu'au jour où l'Épiscopat belge, sur la proposition de Mgr de Ram, l'appela à remplir les fonctions de professeur dans la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique. C'était le 10 février 1838. M. Hallard devait remplacer, dans la chaire d'histoire de la littérature française et des littératures modernes, M. de Cazalès, jeune et brillant écrivain français attaché à l'Université catholique dès son origine (1), renonçant alors aux lettres profanes pour se vouer à l'étude de la théologie et gravir tous les degrés du sacerdoce de Jésus-Christ.

Avant de suivre M. Hallard dans sa carrière professorale, il convient, Messieurs, de nous

(1) M. de Cazalès ne commença d'enseigner à Louvain qu'en 1835; mais il avait été nommé professeur à l'Université dès l'année 1834.

arrêter un instant pour voir le prêtre dans l'exercice du ministère des âmes.

M. Hallard, ses anciens confrères se plaisent à lui rendre ce témoignage, se montra constamment, dans ses fonctions de vicaire et de curé, prêtre pieux, actif, plein de zèle dans l'accomplissement des devoirs du saint ministère. Les travaux apostoliques que réclamait le soin des âmes confiées à sa sollicitude pastorale ne suffisaient même pas à sa pieuse ardeur; il se plaisait à seconder ses confrères dans l'évangélisation de leurs paroisses. La vivacité de son esprit et sa rare facilité de parole, jointes à son zèle sacerdotal, lui rendaient aisée et singulièrement attrayante la tâche de la prédication; aussi prit-il une très-large part aux nombreuses missions qui se faisaient dans les paroisses de la campagne : œuvre bénie entre toutes, qui ravivait la foi des populations, renouvelait l'esprit chrétien et relevait les plus saintes pratiques de la religion. L'abbé Hallard obéissait à l'impulsion de son zèle sans trop consulter ses forces. La nature lui rappela qu'il y a des limites qu'on ne doit pas franchir. Il fut atteint d'une forte laryngite qui le mit, pendant quelque temps, dans la nécessité d'interrompre ses prédications devenues trop fréquentes.

Je ne sache rien de plus grand que cet humble ministère paroissial auquel M. Hallard se voua durant huit années. C'est un ministère qui régénère, ensemence, élève les âmes; un ministère

appelé à verser un baume réparateur sur toutes les plaies, si nombreuses et si diverses, de l'homme moral; un ministère de pacification et de vraie consolation pour les individus et pour les familles. Le curé, organe et lieutenant du Sauveur, *Pro Christo legatione fungimur*, prend l'homme au berceau, préside à son éducation morale et religieuse, le nourrit du pain de la vérité et de la grâce des sacrements, et le suit jusqu'à la tombe à travers toutes les phases de son existence. Que dis-je? La sollicitude pastorale ne s'arrête pas à la tombe, où ne descend que la moindre partie de l'homme; elle accompagne les âmes dans la vie dont celle-ci n'est que le prélude, et dans ces séparations suprêmes qui jettent le deuil au sein des familles en les déchirant, elle sait soulager à la fois les vivants et les morts.

Assurément, Messieurs, ce n'est pas ici le lieu de traiter la question du ministère pastoral; mais je tiens à en signaler un côté où excellait le regrettable ami que nous avons perdu, et qui suffirait, à mes yeux, pour interdire toute comparaison entre le christianisme et les fausses religions qui se sont disputé ou qui se disputent encore l'empire des âmes. Je veux parler de l'enseignement dogmatique de l'enfance ou du catéchisme. Un philosophe incrédule, mais qui a gardé le sens des nobles choses, M. Jules Simon, observe avec une émotion profonde que l'Église

enseigne aux petits enfants des doctrines dont la sublimité arrache des larmes. « Le but que la religion assigne à la vie humaine, dit ce philosophe, est exprimé par ces paroles, que l'Eglise enseigne aux petits enfants, et dont la sublimité arrache des larmes : Dieu nous a créés et mis au monde pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle. Le bonheur de la vie éternelle est décrit par ces paroles : Voir Dieu face à face, et l'aimer de tout son cœur pendant toute l'éternité (1). » Oui, voilà des paroles sublimes que le prêtre dit à l'intelligence de l'enfant : elles résolvent d'une manière précise en même temps que souverainement rationnelle le problème de la vie, de la vie présente et de la vie future, problème demeuré insoluble à toutes les philosophies non chrétiennes. Mais le prêtre donne à l'enfant d'autres enseignements non moins élevés. Il lui révèle la nature et les attributs de Dieu, les rapports de Dieu avec le monde et particulièrement avec l'humanité; il lui dit ce que ce Dieu, si grand et si bon, a fait pour l'homme et ce qu'il en attend; il lui expose la loi, naturelle et positive, d'où découlent tous ses devoirs, et qui, en réglant toutes ses relations, lui marque sa place au milieu des êtres, loi procédant de la volonté de Celui qui puise dans sa nature parfaite et dans

(1) *La religion naturelle*, IVe part., *le Culte*, p. 405. Paris, 1856.

son titre de Créateur le droit souverain de commander à toute volonté créée. Grâce à l'enseignement du prêtre et aux pratiques religieuses qui l'accompagnent et le fécondent, l'enfant se voit doucement soulevé au-dessus des basses et insalubres régions des sens, il est introduit au cœur même du monde intelligible et y reçoit, sous une forme appropriée à sa capacité, un code complet et clair de doctrines religieuses, morales et sociales devant lequel le système de Platon, le plus beau que le génie humain ait rencontré, pâlit et s'efface comme l'astre de la nuit en présence de l'astre du jour. Ah! Messieurs, disons-le hautement, au risque d'amener le sourire sur les lèvres d'hommes qui sont de grands ingrats, le catéchisme, l'humble catéchisme, voilà le vrai flambeau de la civilisation; le catéchisme, voilà ce qui, avec les pratiques qu'il suppose et réclame, a relevé les âmes de l'inexprimable abaissement où les avait précipitées le matérialisme païen; voilà ce qui, aujourd'hui encore, au sein de notre Europe, les empêche de s'abrutir, ce qui les ennoblit et les élève; voilà ce qui entretient dans nos vieilles sociétés chrétiennes ce foyer d'idées morales hors desquelles il n'y a que ténèbres et barbarie.

Cet enseignement didactique et populaire, renfermant un code complet de doctrines, est le privilége de la religion de Jésus-Christ. Les religions antiques de la Grèce et de Rome, les reli-

gions de l'extrême Orient, le mahométisme lui-même, issu en partie de la Bible, ne présentent rien de semblable. C'est que le christianisme seul a un ensemble de dogmes nettement définis et une morale dans la sérieuse acception du mot. Il est la seule vraie lumière du monde, luisant pour tous, pour l'enfant comme pour l'homme mûr, pour le peuple comme pour les grands, pour le dernier des pâtres comme pour le premier des philosophes.

Il faut plaindre les hommes qui ne savent pas admirer de telles choses. Ils ont perdu le sens du beau moral.

Et, qui l'ignore, mais en même temps qui le remarque? cette œuvre sublime de l'évangélisation de l'enfant et du peuple est à la fois universelle et soumise à des lois fixes dans l'Église catholique. Dans tous les pays qu'elle a conquis à l'Évangile, l'Église a placé sur tous les points du territoire, et jusqu'aux endroits les plus abandonnés des campagnes, des prêtres qui sont là à demeure fixe, chargés, sous la direction de leur évêque, de distribuer le bienfait de la vérité et de la grâce à une portion de peuple qui leur est confiée, associant leur existence à celle de ce peuple, vivant et mourant à ses côtés. C'est là une organisation de la science et du dévouement religieux que la terre ne connaissait pas avant Jésus-Christ! Je me souviens qu'un philosophe rationaliste, épris à bon droit de la mer-

veille de cette expansion hiérarchique du catholicisme, conviait, il y a peu d'années, ses confrères en philosophie à imiter ce chef-d'œuvre de la sagesse et de l'amour. Cet honnête philosophe oubliait qu'il manque à la philosophie trois choses pour accomplir une telle œuvre : l'autorité, la doctrine, et les hommes de sacrifice.

M. Hallard prit possession de sa chaire de littérature française à l'Université le 1er mars 1838. Au milieu des travaux les plus absorbants du ministère paroissial, il avait su garder le culte des lettres et avait trouvé le moyen de faire des lectures littéraires considérables. Toutefois, il ne se le dissimulait pas, il était loin d'être suffisamment préparé pour la tâche difficile que la confiance de l'épiscopat venait de lui imposer. Esprit sérieux et solide, il comprenait que pour faire un cours scientifique de l'histoire de la littérature il ne suffit pas de connaître les historiens des lettres françaises. Cette science de seconde main n'est jamais sûre; elle est nécessairement incomplète, peu exacte, et manque toujours de vie. Il voulut donc puiser aux sources et prendre par lui-même connaissance de la meilleure partie des innombrables productions de la langue française, depuis ses origines jusqu'à notre époque. Œuvre immense, que M. Hallard, grâce à son étonnante facilité de travail, put accomplir en peu d'années.

Les lettres françaises occupent dans l'histoire

de l'Europe une place exceptionnelle qu'il serait puéril de méconnaître. Dès la fin du XIIIe siècle, nous voyons un savant italien, Brunetto Latini, le maître du Dante, écrire en français son fameux *Trésor*, véritable encyclopédie scientifique; et savez-vous la raison qu'il en donne? c'est que le français *est un langage plus délectable et plus commun que beaucoup d'autres*. Le français était dès lors un langage très-commun en Europe, et depuis cette époque il n'a rien perdu de sa faveur et de son ascendant. C'est là un fait que les autres nations peuvent déplorer, mais qu'il n'est pas permis de nier.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de descendre dans le détail du cours de M. Hallard et d'en apprécier le plan et l'exécution. Je désire seulement en marquer par quelques traits rapides le caractère général.

Il y a diverses manières d'entendre, dans un cours académique, l'histoire de la littérature française. M. Hallard crut devoir faire une histoire complète de la littérature, depuis sa période de préparation et de première germination jusqu'à nos jours. La littérature française était, à ses yeux, un ensemble d'œuvres qui, par le fond et par la forme, procédaient les unes des autres ou du moins se rattachaient entre elles par d'étroits liens; les isoler, c'était s'exposer à ne pas les comprendre. Si l'on ne ramène, disait-il, les productions littéraires à un ensemble de causes

et d'effets, il n'y a point de science. Marquer la filiation des ouvrages de l'esprit, saisir à leur berceau les idées qui y président, suivre leur développement à travers les siècles jusqu'au jour où elles s'incarnent dans un homme de génie et resplendissent dans un chef-d'œuvre, tel est le devoir du savant, et telle était la tâche que s'imposait le consciencieux professeur. A ce point de vue élevé, on le comprend, des aperçus ingénieux sur quelques auteurs choisis ne pouvaient lui suffire ; ce qu'il voulait, c'était rattacher chaque auteur à toute la suite du mouvement littéraire, analyser les influences tour à tour subies et exercées par lui, le replacer, en un mot, dans ce milieu intellectuel à l'action duquel personne, si original qu'il soit, ne saurait entièrement se soustraire. Les grandes divisions de son cours correspondaient aux principales phases du développement de la littérature. Dans ce cadre, rigoureusement tracé, chaque genre littéraire avait son histoire, chaque auteur sa notice, chaque ouvrage de quelque valeur son analyse, sans pourtant que la multitude des détails nuisît à l'effet total de l'ensemble. Le savant professeur avait l'art d'éclairer ces détails par des vues générales qui en montraient l'unité fondamentale et vivante.

Ce cours d'histoire littéraire était empreint d'un caractère scientifique incontestable. Le professeur, se trouvant dans l'impossibilité de dé-

rouler de la sorte en une année les fastes complets des lettres françaises, en négligeait tantôt une partie, tantôt une autre. Mais il semblait s'arrêter de préférence sur les origines de la littérature et sur cette période, brillante déjà, où elle se distingue par une énergie naïve et fine tout ensemble, par une richesse exubérante d'images et de mots pas toujours bien assortis, par une sève de jeunesse qui n'est pas encore réglée.

Hallard pourtant avait le goût très-sûr et très-pur. Aussi, nous nous plaisons à le rappeler, dans les nombreux jurys littéraires où il fut appelé à siéger durant sa carrière professorale, son jugement avait toujours le plus grand poids aux yeux de ses collègues. Ce qu'il aimait par-dessus tout dans les ouvrages de l'esprit, comme dans le commerce ordinaire de la vie, c'était le naturel, la simplicité, le bon sens assaisonné de verve, une spirituelle franchise, l'absence de toute recherche, de toute affectation, de toute exagération dans la pensée et dans le style; il avait horreur de tout pédantisme et de toute afféterie, de tout ce qui paraissait raide et guindé. Ce naturel et cet abandon plein de verve, qui n'excluent ni une sage ordonnance des choses ni un ingénieux agencement des images et des mots, sont en effet les premières qualités de l'esprit français. La rencontre de ces qualités dans un ouvrage séduisait M. Hallard et lui faisait

aisément fermer les yeux sur des défauts graves, qu'il ne méconnaissait pas. De là certaines préférences pour des auteurs dont quelques-uns ne sont pas précisément classiques. Peut-être ne sut-il pas toujours se tenir suffisamment en garde à cet endroit, et traita-t-il parfois avec trop d'indulgence des écrivains souverainement blâmables.

Ces qualités si françaises, je dirais plus volontiers si éminemment gauloises, répondaient trop bien au tour particulier de l'esprit de M. Hallard pour ne pas le charmer et le séduire partout où il les rencontrait. Peu d'hommes ont réuni, dans une aussi large mesure, cet esprit vif, primesautier, pétillant, fin, enjoué, quelque peu narquois, s'échappant, de soi-même et comme d'instinct, en saillies heureuses, aimant et trouvant, sans les chercher, le trait et cette fine pointe d'ironie qui pénètre sans blesser ; et en même temps cette simplicité, cet abandon, ce naturel, ce bon sens, qui est le maître souverain des lettres autant que du commerce ordinaire de la vie. Aussi quel charme dans sa conversation ! Sa verve était intarissable, et ses traits d'esprit, si abondants et si bien aiguisés qu'ils fussent parfois, ne blessaient pourtant jamais, parce qu'ils partaient d'une âme profondément bonne. Hallard était bon autant que spirituel. Il se faisait aimer de quiconque l'approchait. Il était d'un commerce aussi agréable que sûr. Sa bienveil-

lance, quoiqu'elle ne dégénérât jamais en faiblesse, lui conciliait les sympathies de ceux-là mêmes qui ne partageaient pas ses convictions.

Hallard n'a rien publié, rien du moins de notable à quoi il ait pu attacher son nom. Que de fois ses amis l'ont pressé de donner au public une histoire de la littérature française, ou du moins de détacher de son cours quelques parties considérables de cette histoire! Il ne crut pas pouvoir déférer à ces vœux. Cependant il préparait ses leçons avec l'attention la plus consciencieuse, et même avec un soin minutieux; il entreprit plusieurs fois de les refondre et il a laissé différentes rédactions des principales parties de son cours. On le savait profondément versé dans l'histoire des lettres françaises; nous avons vu souvent deux écrivains distingués, qui l'ont précédé dans la tombe (1), recourir à ses lumières et s'en rapporter à son autorité.

Une part considérable du temps de notre regretté professeur fut absorbée par les jurys d'examen. Il ne siégea pas seulement dans les jurys académiques ; l'autorité dont il jouissait comme critique littéraire, jointe à l'esprit conciliant qui le distinguait, lui fit confier, durant plusieurs années, la charge laborieuse de juge du concours de l'enseignement moyen du premier degré. Il s'acquitta constamment de cette

(1) Nous voulons parler de M. Moke et de M. Baron.

charge avec cette conscience et cette impartialité scrupuleuse qu'il apportait toujours dans ces délicates fonctions d'examinateur. Nous avons reçu à ce sujet un témoignage qui honore autant celui qui l'a rendu que celui qui en est l'objet. Lorsque M. le ministre de l'intérieur apprit que l'état de santé de M. Hallard ne lui permettait plus de remplir la mission qui lui avait été tant de fois confiée, il lui écrivit une lettre dont je veux extraire ces lignes : « Il m'eût été des plus agréables de vous offrir de nouveau une mission dans l'accomplissement de laquelle vous n'avez jusqu'ici cessé de faire preuve de zèle, de talent et d'un esprit conciliant. Je vous remercie, Monsieur le professeur, des services que vous avez rendus à la chose publique dans cette circonstance, et je forme des vœux sincères pour que le rétablissement de votre santé vous permette de lui en rendre encore, dans un avenir prochain. » Cette lettre est datée du 5 août. Le recteur ne put même pas en donner communication au professeur Hallard. Depuis quelques jours déjà, l'état de notre cher malade s'était aggravé d'une manière alarmante, son âme ne s'occupait plus que de pensées d'un ordre supérieur, et nous ne pouvions plus songer à l'en distraire.

Hallard était atteint depuis longtemps d'un mal contre lequel toutes les ressources de la médecine devaient rester impuissantes. Durant près de trois années déjà, nous l'avions vu lutter

contre ce mal, avec des alternatives de victoire et de défaite, mais allant toujours s'affaiblissant par cette lutte sans trève. Il dépérissait visiblement, et plus d'un an avant qu'il nous fût enlevé, il ne nous apparaissait déjà plus, au physique et au moral, que comme l'ombre de lui-même. L'été dernier, le mal fit de rapides et effrayants progrès. Souvent notre excellent collègue était en proie à de cruelles souffrances. Mais il les accepta et les soutint avec la foi du chrétien et du prêtre. Je ne me rappelle pas sans émotion la manière dont il me parlait, peu de jours avant sa mort, et de ses souffrances, et de la vie présente, et de sa fin prochaine. Le sacrifice, me faisait-il entendre, est la grande loi de la vie, et l'homme ne s'élève devant Dieu qu'en obéissant amoureusement à cette loi. Et la vie actuelle, ajoutait-il, ne serait-elle point la plus triste des mystifications si elle n'était pas une préparation à une vie meilleure et plus vraie? — Ah! oui, Messieurs, ils sont cent fois plus odieux encore qu'absurdes ces docteurs sans doctrine qui, se disant, par une raillerie sanglante, les vengeurs de la dignité humaine et les chevaliers du progrès, rabaissent l'homme au niveau de la brute et n'ont pas honte d'enfermer toute notre destinée dans ce petit coin de terre que nous foulons pendant quelques jours, et que trop souvent nous sommes condamnés à arroser de nos larmes!

Notre cher malade, sentant que ses forces le

trahissaient chaque jour davantage, ne se faisait plus d'illusion sur sa prochaine disparition de ce monde. Il ne songea plus qu'à se préparer à paraître au jugement de Dieu. Il reçut avec la plus édifiante piété les derniers sacrements de l'Église. Plein de confiance dans la très-sainte Vierge, il la priait de le soutenir dans ses derniers combats et de l'accompagner au tribunal de son Fils. Il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie mortelle; et après avoir souffert quelque temps encore, il s'éteignit doucement le mardi matin 8 du mois d'août.

O mon Dieu, vous avez déjà reçu, nous en avons la confiance, votre serviteur Hallard au sein de l'Église triomphante, dans l'admirable société des bienheureux ; mais si quelque légère souillure lui interdisait encore l'entrée de ce séjour de la pureté souveraine, nous vous conjurons, par les mérites de Jésus-Christ, notre Sauveur, d'effacer cette tache et d'admettre ce bon serviteur dans vos saints tabernacles.

—

DISCOURS PRONONCÉ LE 7 NOVEMBRE 1865 APRÈS LES OBSÈQUES DE MONSIEUR LOUIS JOSEPH HALLARD, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES, PAR M. FÉLIX NÈVE, DOYEN DE LA FACULTÉ.

—

Monseigneur, Messieurs,

Réunis aujourd'hui pour rendre hommage à la mémoire d'un collègue généralement aimé, nous allons recueillir nos souvenirs sur sa vie, nous allons échanger des regrets unanimes sur sa fin prématurée que ni la science ni l'amitié n'ont pu, hélas! prévenir. C'est à la Faculté de philosophie et lettres que revient la tâche de retracer devant vous la carrière de M. Louis Joseph Hallard, l'un de ses professeurs ordinaires et l'un de ses membres les plus anciens. Prenant la parole en son nom, je viens vous entretenir, Messieurs, des longs et loyaux services que l'abbé Hallard a rendus à l'enseignement et aux lettres dans notre Université, ainsi que des qualités de l'esprit et du cœur qui lui ont valu, de la part de tous, une sincère et affectueuse estime. Ainsi croirai-je répondre aux sentiments dont nous sommes tous animés dans cette céré-

monie qui est l'accomplissement d'un devoir commun.

I.

Né à Nivelles le 17 décembre 1806, LOUIS JOSEPH HALLARD fit d'excellentes études au collége de sa ville natale, d'où étaient sortis peu auparavant tant de jeunes gens qui ont brillé dans des carrières diverses, qui ont porté dans l'Église, dans la magistrature et dans l'instruction publique, le dévouement au bien, la puissance du jugement, l'autorité des méthodes, l'amour des lettres et des beaux-arts, les forces et les lumières de la haute érudition. Aussitôt après ses humanités, il se rendit au séminaire de Malines, pour embrasser, par suite d'une vocation mûrie, l'état ecclésiastique. Les dons de l'esprit qu'on avait de bonne heure discernés en lui se révélèrent mieux encore pendant ses cours de philosophie et de théologie ; dès lors, en plus d'une occasion, montra-t-il un penchant décidé pour les études littéraires.

Quand il fut nommé à des fonctions du ministère pastoral, à Loupoigne et à Houtain-le-Val, Hallard avait la réputation d'un esprit cultivé, d'un homme de goût, et il la justifia : on parlait beaucoup de lui dans le Brabant comme d'un prédicateur habile à improviser. C'est donc entouré de bien des suffrages qu'il entra, au prin-

temps de l'année 1838, à l'Université catholique comme successeur de M. Edmond de Cazalès, qui avait occupé le premier la chaire de littérature française (1).

Considérant de haut l'enseignement qui lui était confié, l'abbé Hallard se livra à d'immenses lectures, à des recherches vraiment étendues ; il fit en sorte de présenter, dans son ensemble, le développement historique de la langue et de la littérature française ; à cet effet, il s'entoura des meilleurs écrits d'histoire et de critique, et très-souvent il remonta lui-même aux sources. Dans les vastes proportions qu'il avait données à son plan, il explorait les origines littéraires de la France jusque dans les écoles latines de la Gaule romaine : il retraçait la formation et les progrès de la langue pendant le moyen âge et définissait l'originalité de ses essais en vers et en prose dans le temps de sa naïve et florissante jeunesse : réservant au terme de cette longue course, le tableau des œuvres classiques du grand siècle, de ces productions achevées sur lesquelles la

(1) Cet écrivain d'un haut mérite avait ouvert son cours à Louvain le 4 décembre 1835 par un discours sur la nécessité de cultiver les lettres pour servir par la parole et par la plume les intérêts les plus pressants de l'époque présente (Louvain , Vanlinthout et Cie, 24 pages in-8°). Étant rentré en France en 1838 , M. Edmond de Cazalès fit des études théologiques et reçut les ordres. Il fut quelques années vicaire général de Montauban ; il réside aujourd'hui à Versailles comme chanoine de la cathédrale de cette ville.



critique indépendante d'autres nations a pu commettre des méprises, mais dont elle n'a jamais tenté de nier la haute valeur esthétique.

L'enseignement de M. Hallard était solide et précis; il touchait à une foule de questions importantes sur les genres littéraires les plus célèbres ainsi que sur les révolutions du langage et les variations de la grammaire. Mettant la solution de ces problèmes à la portée d'un grand nombre, il leur fournissait un très-utile complément des notions acquises au collége sur les beautés essentielles de la langue qu'ils y ont étudiée dans ses chefs-d'œuvre.

La chaire d'histoire de la littérature française comportait un autre cours inscrit dans la loi de 1835 et ensuite dans nos règlements, l'histoire des littératures modernes : il était même désigné parmi les cours obligatoires du doctorat en philosophie et lettres. Les circonstances ne déterminèrent pas M. Hallard à donner au début de son enseignement cette seconde leçon qui fut cependant portée au programme pendant quelques semestres; et plus tard les lois de l'enseignement supérieur, votées en 1849 et en 1857, la rayèrent de la liste des matières enseignées aux universités. On ne peut que déplorer qu'il y ait de ce côté une grande lacune, non-seulement dans les études générales d'histoire et de critique littéraire qu'exige le doctorat, mais encore dans la dernière éducation de notre jeunesse destinée à des

charges élevées et requise par conséquent de connaître le mouvement intellectuel des grands peuples européens dans les temps modernes.

Le zèle de M. Hallard s'exerça de bien des manières chaque fois que feu Mgr de Ram lui fit appel pour des travaux étrangers à son cours annuel dans l'intérêt des élèves de l'établissement (1). Ainsi accepta-t-il la charge d'un cours spécial « de style et de composition littéraire », répondant au programme de l'examen d'élève universitaire institué par une loi en 1849 (2). De même prit-il celle de faire des leçons de « composition française », comprises dans un cours établi naguère en faveur des jeunes gens voulant se préparer à Louvain à l'examen de gradué en lettres, créé par une loi assez récente (3).

Dans les diverses fonctions auxquelles l'abbé Hallard fut appelé en dehors des devoirs quotidiens du professorat, on apprécia généralement la solidité de ses connaissances et la sûreté de

---

(1) Nommé avec le titre de professeur extraordinaire en 1838, M. Hallard fut promu, au mois d'août de l'an 1845, au rang de professeur ordinaire.

(2) M. Hallard donna ce cours de l'année 1849 à l'année 1854, c'est-à-dire jusqu'à l'abolition de l'examen par suite d'un vote des Chambres.

(3) M. Hallard fit ces leçons pendant quatre ans (1861-1865) de concert avec d'autres de ses collègues chargés également de cours élémentaires. La section des gradués en lettres a été supprimée à l'ouverture de la présente année académique.



son goût. Il sut toujours se concilier l'estime, la confiance, l'affection même des professeurs d'autres universités avec lesquels il siégea tous les ans, soit dans les jurys d'examen, soit dans des commissions spéciales. Afin de ne point mettre en cause des vivants, je relèverai uniquement ici les témoignages d'estime qu'il reçut de deux écrivains distingués, voués comme lui à l'étude des lettres françaises, mais entraînés le plus souvent au courant d'idées opposées aux siennes (1). Baron et Moke se sont plu à louer chez l'abbé Hallard l'exactitude du savoir poussée au point qu'il saisissait très-vite les imperfections d'un ouvrage et mettait le doigt sur les plus petits défauts : l'un et l'autre, avec une impartialité qui les honore, déclaraient ingénuement qu'ils avaient recouru aux avis de leur collègue de Louvain pour rectifier dans leurs propres écrits des assertions hasardées, et ils ne se cachaient pas d'avoir admis avec reconnaissance les corrections qu'il leur avait proposées.

C'est à bon droit, en raison de la loyauté de ses procédés et des ressources de son savoir, que M. Hallard reçut à tout instant l'un ou l'autre mandat du ministère de l'intérieur. Il fut pen-

(1) M. Auguste-Alexis-Floréal Baron, français de naissance, est mort à Liége le 24 mars 1862 ; M. Henri Moke est mort à Gand le 29 décembre de la même année.



dant de longues années au nombre des juges du concours institué entre les colléges et les athénées du pays dans des vues de salutaire émulation. Pendant huit ans, il fut membre du jury de l'École normale des humanités, s'assemblant à Liége pour faire les examens de sortie et délivrer le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement des humanités du degré supérieur.

Notre collègue montra toute la force de son jugement dans des fonctions vraiment difficiles et délicates dont il fut chargé à diverses reprises par le gouvernement. Plus d'une fois il eut la mission de juger les mémoires présentés au concours universitaire en réponse à des questions de littérature et de philologie. On l'entendit défendre ses observations d'une incontestable justesse sur le mérite et les défauts de l'un ou l'autre ouvrage, et protester avec franchise, mais avec modération et avec impartialité, contre les jugements trop favorables qui faisaient pencher la balance en faveur d'un candidat. Il ne fut pas au-dessous d'une responsabilité bien plus lourde lorsque, trois fois (1), il fit partie du grand jury appelé par l'État à décerner le prix quinquennal de littérature française. Il examina sérieusement les ouvrages admis au con-

(1) Les trois périodes de ce concours, à la fin desquelles il fut désigné pour le juger, comprennent les années 1848-1852, 1853-1857, 1858-1862

cours dans chaque période, et il soutint des opinions bien motivées sur le mérite relatif des meilleurs. Toujours calme, mais ferme, il fit valoir non sans succès des arguments solides pour déjouer des cabales, pour dénoncer dans l'avis de quelques-uns des considérations étrangères à la science et aux lettres. Ainsi empêcha-t-il de conférer une récompense nationale à certaines œuvres dont les tendances irréligieuses et les hardiesses déplorables s'étalaient, avec une sorte de défi, sous le prestige du talent.

Fort d'une expérience aussi longue et aussi bien fondée que la sienne, M. Hallard était capable de mettre la main lui-même à un livre substantiel sur la langue et la littérature française. Mais, retenu fort longtemps chaque année par des fonctions administratives ou officieuses, et d'ailleurs ayant, comme l'a dit une voix amie, « peu de souci de la renommée », il ne poursuivit point énergiquement un projet qui lui avait d'abord beaucoup souri, et les infirmités de ses dernières années ne lui permirent pas d'y revenir. Au moins conservons-nous la conviction qu'il eût montré dans une si belle tâche des aptitudes peu communes : ses lectures lui avaient fait découvrir des lacunes et des erreurs dans des livres fort répandus, et, le cas échéant, il eût pris sans usurpation le rôle de critique avec celui d'historien. Il avait entrevu combien il reste à discuter de questions neuves, de pro-

blèmes d'un puissant intérêt, dans l'histoire littéraire comme on l'entend aujourd'hui, mettant dans un rapport étroit la littérature d'un peuple avec tous les éléments de sa civilisation.

C'est en ce sens qu'il a insisté en différentes occasions sur l'importance de l'étude des romans, afin d'y reconnaître l'image de la société et aussi de caractériser leur influence sur la société même. Il exprimait sa pensée à cet égard dans une question présentée par lui et sortie au concours universitaire de l'année 1859-1860, mais sans avoir provoqué de réponse : « Faire l'his-« toire et indiquer le caractère du roman fran-« çais depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe, en « montrant le rapport de ce genre de composition « avec les idées dominantes de chaque époque. » S'il avait dirigé ou bien accompli lui-même de telles recherches, avec quelle dextérité il eût manié l'arme de la plaisanterie et du bon sens pour faire justice des sophismes qui se sont si souvent cachés dans des productions légères en apparence! avec quelle netteté de vues et de style il eût défendu à la fois les droits immuables de la morale et les règles du vrai beau, qui ne peuvent être impunément méconnus dans aucune composition littéraire!

Nous devons donc, Messieurs, nous rappeler, à l'honneur du défunt, que le temps seul lui a manqué pour laisser quelque fruit de ses persévérantes études, et on n'oserait dire que la vo-

lonté lui a manqué avec le temps parce qu'il était fort préoccupé de la perfection de la forme dans ses écrits, parce qu'il était très-sévère, très-exigeant envers lui-même, toutes les fois qu'il revoyait les pages copiées antérieurement avec le dessein de les corriger et de les refaire.

II.

Nous avons énuméré assez longuement les titres que l'abbé Hallard avait acquis à la reconnaissance publique pour en venir maintenant aux qualités de son caractère, pour parler en liberté des sympathies qu'elles lui ont partout obtenues.

Doué d'un esprit vif, mais modéré, Hallard était d'un abord facile, d'un ton aisé, d'une physionomie avenante, d'un commerce vraiment agréable. Ses manières simples et franches lui avaient gagné l'amitié d'une foule de personnes dans son pays, et plus tard il en fut de même à Louvain et dans d'autres villes où les circonstances l'appelèrent.

Officieux envers tout le monde, rendant service sans affectation de dévouement, il avait vu s'ouvrir devant lui bien des portes. Sa complaisance était grande, en effet, quand on lui demandait quelque démarche, ou quand on réclamait au nom de l'amitié quelque produit de sa plume. En mainte circonstance, il s'est fait de bonne

grâce l'interprète des espérances et des joies, des regrets et des douleurs de ses amis; il a réussi d'ordinaire à conserver le souvenir d'événements de la vie privée sous une forme qui le leur rendait infiniment précieux. De jeunes gens, des compatriotes, des confrères n'ont pas eu besoin de longues instances auprès de lui; ils n'ont jamais sollicité en vain l'homme que des engagements littéraires envers le grand public ont toujours effarouché. Les familles chrétiennes, le presbytère, le pensionnat, ont eu leur part dans ces impromptus qui montraient la bonté de son cœur : hommages, compliments, élégies, petits drames pour distribution de prix, pièces de vers de toute longueur. Si ses amis, désireux de les conserver, ont le bonheur d'en former un recueil, on verra certainement à quel point Hallard savait rendre toute pensée avec sensibilité et avec grâce, dans un style correct et lucide.

L'abbé Hallard tenait de la nature une très-heureuse humeur; mais il en puisait sans cesse l'aliment dans ses relations de société, et là il savait lui donner libre cours : tous ceux qui l'avaient connu, qui l'avaient accueilli, le pressaient de revenir souvent auprès d'eux. Il cédait volontiers à leurs vœux, se détachant de la besogne commencée, sachant s'abstraire pour les amuser, leur apportant un aimable enjouement en retour de leur douce hospitalité. C'était tantôt dans sa bonne ville de Nivelles, tantôt

dans les campagnes qu'il avait jadis parcourues. Ah! que de fois il redescendit vers ces lieux qui lui étaient chers! Suivons-le sur cette route; regardons le paysage, interrogeons la physionomie des habitants : nous saurons alors pourquoi le professeur de Louvain a si souvent traversé les vallées de la Dyle. Il allait respirer l'air du sol natal; il cherchait des fronts sereins, des visages ouverts, prompts à s'épanouir à la vue d'un ami.

C'est partout, sur son chemin, la nature accidentée des collines du Brabant, contrastant avec la monotonie des pays de plaines; c'est partout un sol boisé, offrant à chaque instant de riants aspects; ce sont des champs cultivés avec un soin jaloux, couverts de magnifiques moissons, figurant au mieux l'abondance et le bonheur que procure à ceux qui l'aiment un art aussi noble, aussi moral et, disons-le, aussi national en Belgique que l'agriculture. Les habitants d'un tel pays ne sauraient être ingrats pour tant de bienfaits. Laborieux par nature, actifs par éducation, ils sont sans cesse animés dans leurs travaux, gais de visage, joyeux dans leurs propos, aimant les plaisanteries, les jeux de mots, les refrains populaires. Hallard se plaisait à entendre leur langage familier et sans apprêt, tout rempli de dictons naïfs et de vieux mots d'une rude harmonie, d'un sens incisif, que le français des livres envierait à un idiome wallon resté en

possession de quelques rares débris de la langue d'oil.

C'est au sein de cette population que le professeur Hallard avait toujours aimé à se délasser, à raviver la verve de sa conversation, à communiquer à d'autres sa franche et insouciante gaîté. Aussi c'est vers son clocher que, plus d'une fois sans doute, son esprit s'est reporté pendant les heures bien longues de ses souffrances, et c'est au milieu des campagnes de Nivelles, dans un modeste village, qu'il a choisi lui-même la place de sa tombe, le lieu de son repos. Mort à Louvain le 8 août de cette année, âgé de cinquante-huit ans, il a été, suivant ses dernières volontés, inhumé à Loupoigne le 12 du même mois, auprès de ses anciens paroissiens (1). Le nom du prêtre pieux et bon, qu'ils ont appris à

(1) « Religieux habitants de cette paroisse, disait M. l'abbé Namèche à la foule rassemblée lors de l'enterrement, c'est vous qui avez joui des prémices de son ministère.... Ce temple où nous sommes réunis en ce moment, vous ne l'avez pas oublié, ce sont ses mains qui l'ont élevé. Vous avez toujours été l'objet de ses plus chères affections; il se sentait toujours attiré vers vous.... — Et vous, ses anciens et biens-aimés confrères, respectable clergé de toute cette contrée, vos regrets et vos larmes disent assez l'estime et l'affection que vous lui portiez. Ah ! vous le savez, son cœur était resté au milieu de vous. Ses plus doux moments, c'étaient ceux où, se dérobant à ses travaux, il se retrouvait parmi vous. Vous aussi, vous lui êtes restés fidèles jusqu'au bout : votre affection dévouée a adouci ses dernières douleurs, a répandu les charmes de l'amitié jusque sur son lit de mort. »

respecter, sera béni par eux et par leurs enfants.

Croyons, Messieurs, afin d'alléger le poids des pénibles sentiments qu'une lugubre solennité vient de réveiller en nous, croyons que notre regretté collègue avait choisi la meilleure part dans l'usage des biens de ce monde. De la pratique régulière de ses devoirs, il s'est réfugié dans les jouissances de l'amitié, et cette consolation ne lui a jamais fait défaut. Honneur a été rendu à ses talents et à son caractère par d'autres encore que par ses anciens amis; c'est qu'en effet sa bonté était vraie, son amabilité soutenue, toujours égale; c'est qu'il avait le don de plaire à tous ceux qu'il rencontrait. Après avoir loué l'abbé Hallard pour son mérite personnel, on aimait à parler du charme de sa société; ce n'était que juste de vanter en lui le causeur amusant, le convive spirituel, assaisonnant la conversation d'anecdotes et de bons mots; l'ami loyal sachant jouir du plaisir ou du bonheur de ses amis; l'homme instruit toujours empressé à aider autrui de ses conseils.

Telles sont, Messieurs, les douces impressions sous l'empire desquelles nous garderons l'image de l'excellent collègue qui a partagé nos labeurs pendant vingt-sept ans, du maître respecté qui a contribué à la bonne renommée de notre école par ses lumières et par son zèle.

DISCOURS PRONONCÉ A LA SALLE DES PROMOTIONS LE 17 NOVEMBRE 1865, PAR N. J. LAFORET, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, APRÈS LE SERVICE FUNÈBRE CÉLÉBRÉ A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE POUR LE REPOS DE L'AME DE MONSIEUR G. A. A. ARENDT, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

—

Messieurs,

Dans ce deuil qui se renouvela si fréquemment au sein de notre Université dans la dernière moitié de l'année académique qui vient de finir, la Faculté de philosophie et lettres fut éprouvée entre toutes. Dans l'espace de quelques jours, elle eut la douleur de perdre deux de ses membres. Les cendres de M. Hallard étaient à peines refroidies, que nous apprenions la mort de M. Arendt, qui nous avait quittés moins de deux mois auparavant dans l'espoir de retrouver sous un autre ciel des forces qui le trahissaient d'une façon trop visible. C'est le propre de l'amitié chrétienne, Messieurs, de ne pas s'éteindre avec cette courte vie. Nous avons accompagné de nos prières l'âme du collègue regretté que la

mort vient de nous ravir, nous avons offert pour lui le saint sacrifice de la messe; nous allons maintenant consacrer quelques mots à sa mémoire.

GUILLAUME AMÉDÉE AUGUSTE ARENDT naquit à Berlin le 25 mai 1808, d'une honorable famille protestante. Il était encore enfant lorsqu'il eut le malheur de perdre son père. A l'âge de onze ans, sa mère le plaça dans un gymnase de sa ville natale, et il y acheva le cours de ses humanités. Après avoir terminé de la manière la plus brillante ses études humanitaires, le jeune Arendt se fit inscrire au rôle des étudiants en théologie de l'université de Berlin. C'était au mois d'octobre 1825. En même temps que la théologie, il étudiait la philosophie, la littérature ancienne et particulièrement la littérature grecque, pour laquelle il conserva toujours une prédilection marquée. Schleiermacher, Hegel et Bœck, dès lors renommé par ses travaux de critique sur la littérature grecque, enseignaient à l'université de Berlin. Arendt suivit les leçons de ces maîtres diversement célèbres. Il dirigeait ses études en vue d'entrer lui-même dans la carrière de l'enseignement.

En 1829, il se rendit à Bonn. L'année suivante, au mois de novembre, il soutint à l'université de Bonn les thèses de la licence en théologie, après avoir présenté à la faculté de théologie deux dissertations latines, l'une sur Théodore *le*

lecteur, auteur de divers travaux sur l'histoire de l'Église : *De Theodoro anagnosta*, l'autre contre l'authenticité d'un écrit attribué à saint Justin martyr : *Justinus martyr cohortationis ad græcos, quæ vulgo scriptis ejus adnumeratur, non est auctor.* L'esprit du jeune théologien protestant se portait de préférence vers les études d'histoire et de critique.

En 1831, Arendt fut autorisé à enseigner comme *privat docent* de la faculté de théologie protestante de l'université de Bonn. Il avait choisi l'histoire ecclésiastique pour objet de son enseignement. Il ouvrit un cours d'histoire de la Réforme. Mais ce cours dura très-peu. L'étude de l'histoire du protestantisme, jointe aux recherches sérieuses qu'il avait faites sur l'histoire de l'Église, ne tarda pas à convaincre ce consciencieux et sincère investigateur de la fausseté de la prétendue Réforme religieuse du XVIe siècle. Il comprit du même coup que la vérité était dans l'Église catholique et ne pouvait être que là. Cette double conviction fermement établie dans son esprit, il n'hésita pas un instant à accomplir le sacrifice que la vérité reconnue réclamait de lui ; nulle considération humaine ne put l'arrêter, et dès le 2 janvier 1832 il entra dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. Il fit son abjuration à Dusseldorf, dans l'église de saint André ; ses témoins, dans ce grand acte, furent Christian

Brentano, le frère du poëte, et Nicolas Mœller, ce vénérable philosophe chrétien que nous devions aussi connaître et aimer quelques années plus tard à l'Université de Louvain.

M. Arendt était dans sa vingt-quatrième année lorsqu'il se convertit au catholicisme. Cet acte, il le savait, devait briser sa carrière universitaire, où il avait si brillamment débuté, et ruiner toutes ses espérances d'avenir. Il méprisa tous les calculs de l'intérêt pour obéir à la voix de Dieu. Les sentiments d'estime dont il était animé envers ses anciens collègues l'engagèrent à justifier, à leurs yeux, la grave détermination qu'il venait de prendre : il adressa à la Faculté de théologie protestante de l'université de Bonn un mémoire intitulé : *Exposé des motifs de mon retour à l'Église catholique* (1). Ce mémoire est fort court; mais il abonde en observations pleines de sens sur le protestantisme et le catholicisme, et il est écrit avec un accent de sincérité calme et mélancolique qui émeut. On sent que l'auteur n'abandonne pas sans regret une religion au sein de laquelle il avait vécu jusqu'alors, et qu'il ne rompt point sans douleur les liens nombreux et honorables qui l'y attachaient; on voit, sans qu'il ait besoin de le dire, qu'il n'a pu se décider

(1) *Darlegung der Beweggründe meiner Uebertrittes in die katholische Kirche, eine Zuschrift an die protestantisch-theologische Facultät zu Bonn.* Ce mémoire a été publié dans le *Katholik* de Spire en 1832.

à abjurer le protestantisme que sous l'empire d'une conviction à laquelle sa conscience ne lui permettait pas de ne pas obéir. Quoi de plus touchant que cette page où le jeune docteur, rappelant que ce sont précisément les recherches historiques auxquelles il a dû se livrer en vue de remplir consciencieusement ses fonctions qui lui ont révélé la fausseté du protestantisme, parle des déchirements qu'une découverte aussi inattendue produisit dans son âme? « Certes, s'écrie-t-il, être amené, par les recherches mêmes que mon état m'imposait comme un devoir, à reconnaître que la communion religieuse à laquelle j'avais appartenu jusque-là n'était point la patrie de la vérité et du salut, c'était là pour moi un résultat aussi affligeant qu'inattendu. C'est pour servir cette communion religieuse que je m'étais élevé, par de grands efforts, au ministère de l'enseignement; c'est pour elle que j'avais sollicité et obtenu et les palmes du doctorat et l'honneur d'être admis, comme agrégé, dans une faculté éminemment vénérable; en elle se concentraient tous mes désirs, toutes mes aspirations, toutes mes espérances de jeunesse, qui me faisaient entrevoir un avenir plein d'activité et de fécondité. Aussi, qu'il était amer le sacrifice qui m'était demandé! Mais il ne s'agissait de rien moins que de la vérité éternelle et du salut éternel : comment reculer devant un sacrifice, si dur qu'il fût à la faiblesse humaine? »

Voici en quels termes M. Arendt conclut son mémoire et prend congé de la Faculté protestante à laquelle il avait appartenu : « Je déclare vouloir désormais chercher mon salut dans le sein de cette Église, qui a pénétré mon âme de cette profonde conviction, qu'elle possède la vérité, l'éternelle vérité chrétienne. Je puis me rendre le témoignage d'être arrivé à cette conclusion indépendamment de toute considération extérieure et par la seule voie d'une recherche calme et ingénue. La parole du Seigneur : « Tu laisseras ton père et ta mère, » est une parole trop sérieuse pour que j'hésite à y obéir. En retour, j'ai la confiance que la conviction d'avoir fait mon devoir et d'avoir répondu à l'appel de Dieu me soutiendra au milieu de toutes les épreuves. Que le Seigneur soutienne et fortifie chacun dans la recherche de la vérité unique et éternelle qui est descendue du ciel pour éclairer le monde. »

Il y a quelque chose de profondément émouvant, Messieurs, dans ce langage d'un jeune homme devant qui s'ouvraient les plus brillantes perspectives et qui renonce à tout pour obéir à la voix de la conscience. Quel accent de sincérité! et comme il est manifeste que le seul amour et l'amour héroïque du vrai dicte la décision de cette âme généreuse!

La vérité descendue du ciel pour éclairer et vivifier le monde est unique et toujours la même,

tandis que le protestantisme, qui se donne comme l'organe de cette vérité, est un tissu de variations et de contradictions. Là n'est donc point la vérité. La raison ne découvre sur la terre qu'une seule autorité religieuse ayant des titres sérieux, une seule société qui, en vertu de cette autorité, enseigne toujours la même chose, c'est l'Église catholique. Là est nécessairement la vérité. C'est ainsi que raisonnait M. Arendt, qui avait reconnu, par l'étude de l'histoire chrétienne, que la doctrine catholique, contrairement aux assertions du protestantisme, est aujourd'hui ce qu'elle était dans les premiers siècles de l'Église.

C'est par une voie semblable qu'un célèbre historien, longtemps incrédule, puis protestant, revint, il y a peu d'années, à l'Église catholique. Je veux parler d'Augustin Thierry. « Lorsque j'eus jeté les yeux sur l'histoire de l'Église, dit cet historien, je vis clairement que le protestantisme ne pouvait être la religion fondée par Jésus-Christ. Le protestantisme et l'histoire sont entièrement incompatibles. Le système protestant a été forcé de construire à son usage une histoire fictive. Je m'étonne qu'on se maintienne encore sur un pareil terrain. Comment ne voit-on pas que le catholicisme se retrouve tout entier dans les quatre premiers siècles? » Et Augustin Thierry ajoutait — ce que M. Arendt nous répétait fréquemment lorsque nous discourions ensemble sur ce grave sujet : — « Quelques personnes ne

comprennent pas ce qui se passe, ni d'où viennent ces nombreux retours à l'Église catholique, malgré tant d'objections et de difficultés. Cela est très-simple : c'est que le catholicisme est la vérité. C'est la vraie religion du genre humain. Les prétendues objections philosophiques ne sont point philosophiques ; au contraire, toute la vraie philosophie de tous les temps et de tous les lieux se trouve dans la doctrine catholique. Toute la vérité s'y concentre, et l'on est dans le faux à mesure que l'on s'en éloigne (1). »

Quelque temps après sa conversion, M. Arendt se rendit à Spire, où il passa l'été de 1832 ; il y écrivit quelques articles pour une revue estimée, le *Katholik* (2). Il séjourna ensuite près d'une année au séminaire de Strasbourg, auprès de M. le chanoine Ræss, qui, avant de monter sur le siége épiscopal de Strasbourg, dirigea pendant plusieurs années le grand séminaire de cette ville. Dans cette studieuse retraite, Arendt, sans oublier l'antiquité classique, s'occupa principalement de l'histoire de l'Église. C'est à Strasbourg qu'il rédigea la plus grande partie de l'*Histoire de saint Léon le Grand et de son*

(1) Voyez *Lettre à Mgr l'archevêque de Paris sur les derniers instants de M. Augustin Thierry*, par le P. Gratry, dans le *Correspondant*, 25 juin 1856.

(2) Ce recueil était dirigé par M. le chanoine Weiss, évêque actuel de Spire.

siècle, ouvrage plein de science que l'auteur acheva à Heidelberg au commencement de l'année 1834.

A cette époque, vous le savez, Messieurs, la fondation de l'Université catholique était la grande préoccupation du clergé et des laïques sincèrement religieux de notre pays. Un prélat illustre, qui fut, avec le vénérable archevêque de Malines, le principal promoteur de cette œuvre exceptionnelle, Mgr van Bommel, évêque de Liége, désirait avoir une notice exacte et détaillée sur l'organisation des universités allemandes. Il s'adressa au savant et pieux docteur Binterim, qui pria M. Arendt de satisfaire au vœu du prélat belge. M. Arendt rédigea cette notice et l'envoya en Belgique au mois de mai 1834. Dans le courant de l'été, il entra en relation directe avec M. l'abbé de Ram, et le 9 septembre le premier recteur de l'Université catholique lui annonça sa nomination à cet établissement comme professeur extraordinaire d'archéologie, d'antiquités grecques et romaines et de littérature orientale. C'est ainsi que la Providence, en rouvrant au jeune converti la carrière académique qu'il avait dû abandonner en renonçant à l'erreur, récompensait, dès ce monde, la générosité de son sacrifice.

M. Arendt eut l'honneur d'assister à l'inauguration de l'Université catholique à Malines le 4 novembre 1834. Dès le début de son enseigne-

ment, il révéla les qualités solides qui font le professeur distingué. Il acquit promptement une facilité d'élocution, une élégance de langage et une pureté de prononciation qui ne laissaient pas soupçonner son origine allemande. Il unissait à la solidité de la science allemande une clarté de forme toute française. Je laisse à M. le Doyen de la Faculté de philosophie et lettres le soin de caractériser l'enseignement du professeur. Je me contenterai de dire deux mots des travaux de M. Arendt relatifs à ses leçons.

Dès 1837 il publia un *Manuel d'antiquités romaines*. En même temps il se livrait avec ardeur à l'étude des littératures orientales. L'article 46 de la loi de 1835 sur l'enseignement supérieur avait mis au nombre des matières exigées pour le doctorat en philosophie et lettres l'*Introduction à l'étude des langues orientales*. C'était un cours destiné à donner aux élèves de philosophie un aperçu général de la littérature orientale et à servir en même temps d'étude préparatoire pour les jeunes gens qui devaient suivre des leçons de grammaire comparée des langues orientales. C'est M. Arendt qui fut d'abord chargé de faire ce cours, et il en détermina le cadre avec un sens et une précision remarquables.

Le savant professeur faisait marcher de front les recherches les plus consciencieuses sur l'antiquité et l'étude de l'histoire moderne et des grands problèmes politiques dont elle est la clef.

Aussi, lorsqu'on créa, en 1840, le cours d'histoire politique moderne, il s'offrit de lui-même à se charger de ce nouveau cours. On sait avec quel succès il le fit. Quoique toujours ami de l'antiquité, l'histoire moderne devint peu à peu son étude favorite, et nous sommes sûr de n'être contredit de personne en affirmant qu'il l'enseigna avec une solidité et un éclat qui seront difficilement surpassés.

Arendt joignit à la charge de professeur les fonctions de bibliothécaire de l'Université pendant trois années, depuis le mois de mars 1836 jusqu'en 1839. Il obtint le titre de professeur ordinaire le 2 août 1838.

Outre la part si brillante qu'il prit à l'enseignement académique, Arendt entreprit, dès les premières années de son séjour en Belgique, une autre tâche qu'il poursuivit avec une rare persévérance durant le cours entier de sa vie. A l'époque où l'Épiscopat belge élevait avec une si généreuse confiance l'Université catholique, l'avenir de la Belgique paraissait loin d'être définitivement assuré. Le nouveau royaume était l'objet d'une grande défiance et d'appréciations malveillantes à l'étranger, et particulièrement en Allemagne. On y signalait notre pays comme uu foyer révolutionnaire qu'il faudrait éteindre, ou comme une simple annexe de la France. Il était d'une souveraine importance pour nous de changer cette opinion, qui d'ailleurs n'avait pas

le moindre fondement. M. Arendt résolut de payer sa dette au pays qui venait de l'accueillir en plaidant sa cause en Allemagne. Il le fit avec talent, et non sans succès. Brochures, articles de revues et de journaux, tels furent les moyens qu'il employa pour donner au public allemand une connaissance exacte de la vraie situation de la Belgique et de ses espérances d'avenir.

En 1837 il publia à Mayence une brochure politique très-fortement pensée et qui dut produire en Allemagne une excellente impression. Dans cet écrit qui est intitulé : *Situation de la Belgique* (1), M. Arendt rappelle que la conduite de la Belgique, au sortir de la révolution de 1830, a été marquée au coin de la modération et de la sagesse ; il montre que les Belges ont usé avec mesure de ces larges libertés consacrées par la Constitution de 1831, dont le caractère si libéral effrayait l'Allemagne ; il établit un parallèle entre l'esprit révolutionnaire de la France et le sens pratique et conservateur de la Belgique, et il prouve ainsi que notre pays, en qui l'on voulait ne voir qu'une province française, a une physionomie propre et originale qui en fait une nation à part. Il observe que notre Constitution, résultat naturel de l'histoire, du caractère et des besoins

(1) *Belgische Zustande*. Cette brochure fut traduite en français et publiée à Bruxelles en 1838 sous ce titre : *De l'état actuel de la Belgique*.

du peuple belge, serait pleine de périls pour d'autres peuples : « Toute constitution, dit-il, afin de remplir son objet, doit s'adapter de la manière la plus intime au caractère du peuple pour lequel elle a été créée; elle doit répondre à ses véritables besoins politiques et renfermer l'expression la plus fidèle du type caractéristique de son existence nationale. Nous avons l'expérience des siècles et particulièrement l'histoire des époques les plus récentes pour prouver que, sous ce rapport, rien n'est plus dangereux que de vouloir réaliser des idées générales, par conséquent abstraites, de revêtir tous les individus, nous voulons dire les peuples, de la même robe plus ou moins large, et de vouloir les soumettre à la même loi de liberté et de servitude. » Voilà le langage d'un publiciste sensé qui comprend que la politique est par-dessus tout une science expérimentale, qui doit tenir compte du tempérament, des mœurs, des usages, des besoins d'une nation, et que vouloir jeter tous les peuples dans le même moule est aussi sage que de prétendre donner à tous les hommes le même vêtement. M. Arendt fait remarquer que la Constitution belge est une œuvre pratique, qui n'a rien de commun avec « ce libéralisme creux, vain et abstrait, aussi étranger à la notion d'une vraie liberté qu'à la conception de la véritable idée de l'État, qui .... recommence sans cesse à agiter les peuples, les aveugle par de fausses

théories, incompatibles avec l'existence la plus intime de la société, et, les mettant à la poursuite de vaines chimères, leur ravit ce repos, dont l'Europe cependant a senti depuis longtemps le désir et le besoin. » — « Il est temps, ajoutait l'auteur, que l'Allemagne revienne enfin de ce préjugé, que l'esprit de la Belgique est exclusivement français et qu'à la première occasion elle se jetterait infailliblement dans les bras de la France. La nation, au contraire, demande d'une voix unanime qu'avant tout l'on soit indépendant. Toutes les classes réunissent leurs efforts pour le développement national sur tous les points de la vie publique et de la vie privée. On ne peut pas le répéter assez souvent : la Belgique ne veut être que belge. » On ne pouvait pas mieux rendre le vrai sentiment de la Belgique.

M. Arendt publia en Allemagne une autre brochure en faveur de la Belgique dans des circonstances bien délicates pour notre pays. Vous savez, Messieurs, qu'au mois de mars 1838 le roi Guillaume Ier, vaincu par les embarras financiers de la Hollande et par l'attitude que venaient de prendre les États-Généraux, se décida brusquement à demander à la conférence de Londres l'exécution du traité des 24 articles, lequel, outre les charges pécuniaires qu'il faisait peser sur la Belgique, lui enlevait une portion considérable de territoire et en détachait violemment des po-

pulations habituées à vivre de notre vie. Le pays entier se souleva tout d'abord contre l'exécution de ce traité, conclu le 15 novembre 1831, dans une situation que le cours des événements avait complétement changée. M. Arendt tenta d'éclairer l'Allemagne sur le caractère du traité et entreprit de justifier l'opposition de la Belgique. « On parle, écrivait-il au mois de septembre 1838, on parle d'une Belgique révolutionnaire et de la nécessité de s'en tenir sévèrement à l'exécution des 24 articles, et l'on ignore d'abord la situation intérieure de la Belgique et ainsi les résultats que les sept dernières années ont produits pour elle, ensuite l'origine du traité lui-même, la nature des obligations qu'il impose, et enfin les conséquences qui résulteraient de son accomplissement, sans modifications, pour l'Europe en général et pour l'Allemagne en particulier. Notre intention, en écrivant ces lignes, a été de toucher quelques questions qui se rattachent à ces points (1). » L'auteur expose et discute le traité des 24 articles en lui-même, il cherche à prouver que ce traité a perdu toute force obligatoire, et s'attache en même temps à montrer que l'intérêt de l'Allemagne lui commande de se rapprocher de la Belgique.

De tels écrits, s'ils ne changeaient pas les dispositions des principaux gouvernements de

(1) *Des intérêts de l'Allemagne dans la question belge*, préface.

l'Allemagne à l'égard de la Belgique, servaient puissamment à éclairer l'opinion et à dissiper les préjugés.

Le roi Léopold, appréciant les services que le professeur de Louvain rendait à la Belgique par ces publications, le nomma, en 1840, chevalier de son ordre. Deux années plus tard, M. Arendt, dont le dévouement à la cause belge était prisé très-haut par la plupart de nos hommes politiques, et qui s'était pleinement identifié avec sa patrie d'adoption, demanda et obtint la naturalisation ordinaire ; elle lui fut accordée par la loi du 26 mars 1842.

En 1846 le savant publiciste, toujours préoccupé des intérêts et de l'avenir de sa nouvelle patrie, fit paraître son *Essai sur la neutralité de la Belgique*, l'un des meilleurs écrits sortis de sa plume. Il y examine la nature propre et le caractère de la condition politique dans laquelle la Belgique a été placée par l'Europe, expose la doctrine du droit des gens à l'égard des principales questions que la neutralité soulève, et applique les résultats de ses recherches à la situation et aux intérêts particuliers de la Belgique. Il a ajouté à ce travail sous forme d'appendice, un recueil des principaux traités et règlements relatifs à la neutralité et publiés par les puissances européennes depuis le milieu du XVIIIe siècle.

L'*Essai sur la neutralité de la Belgique* reçut le plus favorable accueil dans le monde politique.

Peu de temps après cette publication, le 11 janvier 1847, M. Arendt fut nommé membre correspondant de l'Académie royale de Belgique (Classe des lettres et des sciences morales et politiques). Il devint membre effectif de la savante Compagnie le 7 mai 1855.

Qui n'a gardé, Messieurs, le souvenir des fêtes patriotiques qui marquèrent, en 1856, le vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du premier roi des Belges? Qui ne se rappelle les élans d'enthousiasme qui, le 21 juillet de cette année, dans la foule innombrable dont regorgeait la capitale, éclataient partout à la vue du roi Léopold? Un homme qui ne sait pas flatter, l'ancien Président du Congrès de 1831, le vénérable Baron de Gerlache, put dire au Roi : « Sire, il y a vingt-cinq ans que.... le Congrès reçut, au nom de la nation, le serment de Votre Majesté d'observer la Constitution et les lois du peuple belge et de maintenir l'indépendance nationale. Les mêmes hommes, qui furent alors témoins de ce solennel engagement, viennent affirmer aujourd'hui, à la face du ciel, que Votre Majesté a rempli toutes ses promesses et dépassé toutes nos espérances. » A l'heure même où la Belgique acclamait ainsi le monarque qui avait su s'identifier à ce point avec la nation, M. Arendt publiait en Allemagne un opuscule sur la royauté belge (1); il y mon-

(1) *Das Königthum in Belgien.*

trait combien les événements avaient donné raison à ses précédents écrits et signalait, en rappelant les principales phases de notre histoire depuis 1830, la part importante que la couronne était en droit de revendiquer dans la constitution définitive de la Belgique et dans la prospérité vraiment exceptionnelle dont elle jouissait.

Ce livre fut le dernier écrit politique de M. Arendt. Je ne mentionne pas ici, Messieurs, les travaux de diverse nature que le savant professeur inséra dans des recueils scientifiques et particulièrement dans les bulletins de l'Académie royale. Il publia dans le *Recueil historique de Raumer* plusieurs articles assez étendus sur différentes périodes de l'histoire de la Belgique. Comment ne pas rappeler que c'est M. Arendt qui eut l'honneur de fixer, par une note de quelques pages lue à l'Académie, l'attention sur un des points les plus intéressants et les plus oubliés de notre histoire, sur les colonies flamandes établies, au douzième siècle, dans le nord de l'Allemagne? Cet événement considérable a trouvé récemment, selon le vœu exprimé par le docte académicien, l'historien qui lui avait manqué jusqu'ici, dans la personne d'un des jeunes membres les plus actifs et les plus instruits de notre diplomatie (1).

---

(1) Voyez l'*Histoire des colonies belges qui s'établirent en Allemagne pendant le douzième et le treizième siècle*, par Émile de Borchgrave,

M. Arendt, si merveilleusement doué du côté de l'esprit, semblait aussi bien partagé du côté du corps. Il avait une forte constitution, une santé florissante. Cependant depuis quelques années déjà, cette constitution si robuste paraissait gravement altérée. Des épreuves cruelles y avaient porté atteinte. Notre excellent collègue veillait avec une sollicitude vraiment paternelle sur l'éducation de ses enfants, et il dirigea lui-même pendant longtemps l'éducation de ses fils. Tant de soins ne demeurèrent pas stériles. L'aîné de ses fils, pour ne rappeler ici que ce fait, fut lauréat du concours universitaire de 1855 pour les sciences physiques et mathématiques. Mais, hélas ! les triomphes et les joies de ce monde sont bien fragiles. Ce jeune homme, dont la piété égalait le talent, et sur qui son père reposait les plus brillantes espérances, s'étant rendu en 1856 à l'université de Bonn, mourut dans cette ville, après une maladie de quelques jours. Moins de deux ans plus tard, la mort visitait encore la maison de notre collègue et enlevait à son affection la douce et pieuse compagne de sa vie. Ces deux coups si rapprochés ébranlèrent fortement sa constitution. Depuis lors, sa santé alla déclinant, bien que l'extérieur de sa per-

docteur en droit, secrétaire de la légation de S. M. le roi des Belges près la cour des Pays-Bas. Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1865.

sonne ne laissât guère apercevoir de trace du mal sourd qui le minait. Au printemps dernier, ce mal se révéla tout à coup avec des caractères alarmants. En peu de semaines, Arendt était devenu d'une maigreur extrême, et ses forces l'abandonnaient avec une effrayante rapidité. Il continua néanmoins, malgré ce dépérissement chaque jour plus visible, de remplir ses fonctions de professeur et de vaquer à ses occupations ordinaires. L'énergie morale triomphait de la faiblesse physique. Dans les premiers jours du mois de juillet, il se rendit en Suisse, espérant que l'air pur et vif des montagnes lui rendrait la santé. Il se berçait, comme il arrive fréquemment, des plus douces illusions. La veille de son départ, au moment où il vint prendre congé de nous, il nous disait, avec une assurance que nous ne pouvions pas partager, que son état n'avait rien de grave, qu'il retrouverait promptement les forces qu'il avait perdues, et qu'il reprendrait, au début de la nouvelle année académique, ses cours et ses travaux accoutumés. Hélas! ce cher collègue ne devait plus revoir Louvain. L'âpreté de l'air des montagnes de la Suisse lui devint bientôt insupportable. Vers le 15 août il fut obligé de revenir dans la Bavière-Rhénane. Toujours confiant, il s'arrêta d'abord à un établissement de bains dans le voisinage de Spire, ville habitée par la famille de sa femme. L'état du malade empira rapidement. On dut le transporter à Spire, où il

trouva, au sein d'une famille vraiment chrétienne, les soins les plus tendres et les plus dévoués. Deux de ses enfants eurent la consolation de veiller à son chevet. Il était à toute extrémité lorsqu'il arriva à Spire. L'ami de sa jeunesse, qui l'avait si cordialement accueilli dans cette même ville, au lendemain de sa conversion, Mgr Weiss, le pieux et savant évêque de Spire, lui fut ménagé par la Providence pour l'aider à mourir saintement. Le dimanche 20 août, dans la soirée, notre excellent collègue reçut les derniers sacrements de l'Église avec une foi et une piété des plus édifiantes. Son agonie fut longue et pénible, mais elle ne suspendit pas en lui le libre usage de la raison. Il s'associait pieusement aux prières que récitaient ses enfants, et lui-même sollicitait ces prières autant que ses forces le lui permettaient. Le 22 août, vers deux heures de l'après-midi, il s'éteignit doucement et rendit son âme à Dieu.

La foi de cet éminent et cher professeur, sa vie chrétienne, ses travaux, son attachement à toutes les causes justes et saintes, nous autorisent à lui appliquer ce que nos Livres saints disent de la mort des justes : « Aux yeux des insensés ils ont paru mourir...., et l'on a vu dans leur séparation d'avec nous une ruine entière ; mais pour eux, ils jouissent de la paix.... leur affliction a été légère, et leur récompense sera grande (1). »

---

(1) *Sap.*, III, 2, 3, 5.

NOTICE DES ÉCRITS DE M. ARENDT.

—

1. Darlegung der Beweggründe meiner Uebertrittes in die katholische Kirche, eine Zuschrift an die protestantisch theologische Facultät zu Bonn. Spire, 1832, in-8°.

2. Katholische Lehre und protestantische Anzicht. Ratisbonne, 1832, in-8°.

3. Description d'un manuscrit grec du Nouveau Testament, appartenant à la bibliothèque du séminaire de Strasbourg.

4. Articles philosophiques dans le *Catholique* de Spire. 1832.

5. Discours d'ouverture du cours d'antiquités romaines. Louvain, 1835, in-8°.

6. Leo der Grosse und seine Zeit. (Histoire de Léon le Grand et de son temps.) Mayence, Kupferberg, 1835; 1 vol. in-8°.

7. Manuel d'antiquités romaines. Louvain, 1837, in-8°.

8. Belgische Zustaende. (De la situation politique de la Belgique.) Ibid., 1837; 1 vol. in-8°.

(Ouvrage traduit en français par M. Salvador Morhange, Bruxelles, 1838.)

9. Die Interessen Deutschlands in der belgischen Frage. Bruxelles, Muquardt, 1839; 1 vol. in-8°.

(Une traduction française de cet ouvrage a paru sous le titre : *Des intérêts de l'Allemagne dans la question belge.* Bruxelles, 1839.)

10. Essai sur la neutralité de la Belgique, considérée principalement au point de vue du droit public. Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1845; 1 vol. in-8°.

11. Du régime de la propriété territoriale, considéré dans ses rapports avec le mouvement politique. (Dans le *Choix des mémoires de la Société littéraire de l'Université de Louvain*, 1845, t. III; in-8°.)

12. Der Genter Aufstand von 1539. (Les troubles de Gand de 1539.) (Dans le *Recueil historique de Raumer*, années 1842, 1843, 1845 et 1848. Leipzig, Brockhaus.)

13. Die Brabantische Revolution, ein Skizze. (La révolution Brabançonne, esquisse historique.) (Ibid.)

14. Uber Verfassung und Geschichte der staedte in Belgien seitdem Anfang des 17 Jahrhunderts bis zur Einverleibung des Landes in die Französische Republik, und von da bis auf die neuste Zeit. (De l'organisation communale et de l'histoire des villes en Belgique, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours.) (Ibid.)

15. Articles dans la *Revue de Bruxelles*, le *Staats Lexicon* de Ratteck et Welker, etc.

16. Das Königthum in Belgien. Bruxelles et Leipzig, Muquardt, 1856, in-8°.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

1. Recherches critiques et historiques sur la confession de Balthazar Gérard. Bulletins 1853-1854.

2. Rapport sur un travail de MM. Gruyer et Tissot sur la métaphysique des corps. T. XX, n° 3. Bulletins.

3. Des colonies flamandes dans le nord de l'Allemagne. T. XXII, n° 10.

4. Rapport sur un mémoire du général Renard traitant l'identité de race des Gaulois et des Germains. T. XXIII, n° 7.

5. Rapport sur le concours relatif à la naissance de Charlemagne. T. XXIII, n° 8.

6. Rapport sur un mémoire de Mr Vanderhaegen : cent proverbes tamouls. T. XXIII, nº 10.

7. Charlemagne, quand est-il né? T. XXIII, nºs 11 et 12.

8. Étude sur la mort de don Carlos. 2e série des Bulletins. T. II, nº 5.

9. Rapport sur un mémoire en réponse à la question de concours : Constater les analogies des langues flamande, allemande et anglaise. Ibid.

10. Recherches sur les Commentaires de Charles Quint. T. VI de la 2e série, nº 2.

11. Rapport sur un mémoire en réponse à la question relative au lieu de naissance de Charlemagne. 2e série, T. VIII, nº 5.

12. Rapport sur un mémoire touchant l'origine belge des Carolingiens. Ibid.

13. Rapport sur le concours relatif à la même question. T. IX, nº 5.

14. Des recherches faites dans la cathédrale d'Aix-la-Chapelle pour trouver le tombeau de Charlemagne. T. XII, nº 12.

15. Rapport sur un mémoire traitant l'histoire des colonies belges dans le nord de l'Allemagne. T. XV, nº 5.

16. Rapport développé sur le concours relatif au même sujet. T. XVII, nº 5.

17. Considérations à l'appui de la question de concours proposée pour 1866 et relative à l'histoire des rapports de droit public entre les provinces belges et l'Allemagne depuis le Xe siècle. T. XVIII, nº 1.

DISCOURS PRONONCÉ LE 17 NOVEMBRE 1865, APRÈS LES OBSÈQUES DE M. GUILLAUME AMÉDÉE AUGUSTE ARENDT, PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES, PAR M. FÉLIX NÈVE, DOYEN DE LA FACULTÉ.

—

Monseigneur, Messieurs,

L'Université tout entière vient de s'associer à son chef pour donner un juste tribut de regrets à l'un de ses professeurs les plus estimés. Dans cette même cérémonie, la Faculté de philosophie et lettres a le devoir de rendre un témoignage public de gratitude à celui qui lui appartint pendant trente et un ans et qui contribua, dès l'origine, à son influence et à sa prospérité.

Appelé de l'Allemagne par nos vénérables prélats lors de l'érection de l'Université catholique, M. Arendt fut parmi les maîtres qui en inaugurèrent l'enseignement à Malines. Il était déjà en possession de quelque renommée quand il se rendit à Louvain et prit part à la première organisation des cours, qui eut lieu aux termes de la loi de 1835 sous la vigilante direction de Monseigneur de Ram. Comme on va l'entendre, son activité, fort grande de sa nature, fut con-

sacrée d'abord exclusivement au service de la faculté dont il était membre ; elle s'étendit bientôt après à la faculté de droit par la destination des cours qui lui furent attribués. Mais il nous faudra signaler aussi ce que M. Arendt a fait, indépendamment de ses leçons et de ses obligations universitaires, pour la Belgique à laquelle il avait engagé sa destinée : de tous les faits qui l'honorent, au moins nous sera-t-il permis de relever par des allusions ceux qui ont mis en relief, hors de l'école, l'autorité personnelle du professeur de Louvain.

Puissions-nous, Messieurs, établir, d'accord avec vos idées et vos sentiments, les droits acquis par le défunt à la reconnaissance de l'Université ainsi qu'à celle de sa patrie adoptive. C'est ce que nous allons tenter en rattachant les services du publiciste à ceux du savant, les titres de l'écrivain à ceux du fonctionnaire et du maître.

I.

Guillaume-Amédée-Auguste Arendt, né à Berlin le 25 mai 1808, avait puisé dans les écoles de cette capitale l'instruction solide et variée qui constitue en Allemagne la haute éducation intellectuelle. Sur les bancs de l'université de Berlin (1)

(1) Son inscription date de l'an 1825, sous le rectorat de M. Rudolfi.

où il avait fait un cours complet de théologie, il s'était formé à la culture des langues et des belles-lettres, de l'histoire et de la philosophie; il s'était rendu maître d'excellents instruments pour s'occuper avec fruit de plus d'une science, et l'on vit dans la suite l'heureux emploi qu'il en sut faire.

Élevé dans la religion protestante, le jeune savant se rendit apte à l'enseignement des sciences théologiques, comme elles sont cultivées dans les pays réformés; il reçut le titre de licencié à l'université de Bonn (1), et il fut peu après autorisé à donner à la faculté de théologie évangélique une leçon d'histoire ecclésiastique (2). Mais c'est là qu'il prit tout à coup la résolution éclatante d'abjurer le protestantisme pour faire profession de la foi catholique. Arendt quitta Bonn après cette abjuration qui eut grand retentissement; dans les villes où il résida, à Spire, à Strasbourg, à Heidelberg, il poursuivit pendant deux ans des études d'histoire et de science religieuse. Il résuma de profondes recherches dans sa monographie sur le pape saint Léon le Grand et son siècle (3), où se révélait la pensée fondamentale de plusieurs écrits de la même

---

(1) La dissertation et les thèses portent la date du 20 octobre 1830.

(2) Avec le titre de *privat-docent*, pendant le 1er semestre de l'année académique 1831-1832. — L'abjuration eut lieu à Dusseldorff le 2 janvier 1832.

(3) *Leo der Grosse und seine Zeit.* Mainz, Florian Kupferberg, 1835, 1 vol. in-8° (avec préface écrite à Heidelberg, en septembre 1834).



époque, la défense et la glorification de l'Église par l'histoire (1); ce n'était là du reste que l'introduction à un ouvrage fort vaste sur le moyen âge dans lequel l'auteur aurait montré le développement progressif des institutions du christianisme au sein de la société européenne. Mais il se désista de ce grand projet quand l'épiscopat belge le promut à une des chaires établies à Malines, berceau de notre Université. Le jeune professeur se montra aussi habile que zélé dans ses leçons et dans les diverses fonctions qui lui furent tour à tour confiées (2). En toute occasion on put remarquer le nombre et la maturité des connaissances qu'il avait acquises dans les établissements et dans les cercles scientifiques de Berlin; on put de même apprécier en sa personne ce que valent ces habitudes de travail et d'application qu'il avait vues en honneur dans

(1) On citerait entr'autres le beau livre du grand théologien Mœhler sur Athanase le Grand et l'Église de son temps en lutte avec l'Arianisme. Ce n'est pas le lieu de mentionner tant d'autres monographies qui ont réhabilité de grands pontifes de tous les siècles chrétiens; au moins rappellerons-nous le nom de Frédéric de Hurter, historien du pontificat d'Innocent III, parce que ce célèbre écrivain, converti quelques années après M. Arendt, est mort comme lui, cette année, à peu de jours de distance, le 27 août 1865.

(2) Nommé en 1834, avec le titre de professeur extraordinaire, Arendt reçut déjà au mois d'août 1838 celui de professeur ordinaire.

son pays natal et qu'il a si bien soutenues dans sa nouvelle patrie.

Reportons-nous, Messieurs, à trente ans en arrière pour nous faire une idée exacte du labeur que le professeur Arendt prit pour sa part dans notre institution naissante : l'archéologie, l'introduction aux langues orientales, les antiquités romaines, les antiquités grecques, l'histoire politique moderne, ont figuré sous son nom dans nos programmes.

Le premier cours dont Arendt fut chargé, et qu'il donna pendant une année entière à Malines, avait la dénomination générale d'*archéologie*; il embrassait dès lors l'étude des institutions politiques, de la religion, des mœurs et des arts, chez deux grandes nations de l'Orient, la Perse et l'Égypte, ainsi que l'histoire de l'art chez les Grecs et les Romains (1); à Louvain, la leçon d'archéologie fut maintenue pendant plusieurs années comme cours facultatif d'un seul semestre (2). Il fut d'usage alors de substituer à l'archéologie, tous les deux ans, un cours élémentaire de lan-

---

(1) Voici la formule sous laquelle le cours était annoncé dans la *series lectionum* du semestre d'hiver de l'année 1834-1835, sous le titre d'*Archæologia universa* : « Mores institutionesque veterum populorum tam ad publicam quam ad privatam vitam spectantes, « statum conditionemque reipublicæ ac rationem, qua artes scientiasque coluere, explicabit, præcipuaque antiquitatis omnigenæ, « quæ supersunt, monumenta illustrabit. »

(2) Ann. 1836-1837, 1838-1839, 1840-1841.

gues orientales sous le titre d'introduction (1) : l'histoire des langues et des alphabets, surtout de l'écriture hiéroglyphique interprétée d'après le système de Champollion le jeune en rapport avec les inscriptions monumentales de la vieille Égypte, était l'objet de ce second cours. L'intelligence avec laquelle Arendt initiait ses auditeurs aux problèmes d'érudition étudiés et vivement débattus à cette époque a laissé des souvenirs dans l'esprit de plusieurs d'entre eux. On est fondé à croire que l'archéologie, à laquelle la linguistique orientale se rattachait dans ses aperçus (2), eût trouvé en lui un digne interprète, s'il n'avait pas dirigé ses travaux d'un autre côté, suivant les vues de l'autorité académique.

Le cours principal auquel M. Arendt consacra toute sa force d'application fut le cours d'*Antiquités romaines* qu'il fit pour la première fois

---

(1) *Introductio in literas orientales*, dans le programme des années 1834-1835 (2e sem.), 1837-1838 et 1839-1840.

(2) Inscrites dans la loi de 1835, comme dans les anciens statuts de l'Université catholique, l'archéologie et l'introduction aux langues orientales ont été rayées dans la rédaction des deux lois postérieures sur le haut enseignement. — En reprenant en 1844 comme matière d'un cours facultatif l'*histoire générale des littératures orientales*, j'ai rendu hommage au talent avec lequel M. Arendt, dont j'avais été naguère l'auditeur, avait soutenu l'intérêt de ses élèves pour ce sujet véritablement neuf en Belgique en mêlant les aperçus littéraires et historiques aux notions générales de philologie (v. la préface, p. vi, des premières leçons du cours que j'ai publiées sous forme d'*Introduction*. — Louvain, Vanlinthout, 1844, in-8°).

dans l'année 1835-1836 (1) et qu'il conserva jusqu'à la fin de son professorat. L'érudition avec laquelle il traita la matière reposait sur l'investigation des monuments anciens aussi exacte et aussi complète qu'elle peut être faite de nos jours à la lumière d'une saine philologie. Elle était dispensée de façon à inspirer aux élèves le goût d'interpréter l'antiquité par elle-même, de chercher les données fondamentales de la science dans les textes classiques dûment commentés. Arendt imprima à ses leçons cette tendance vraiment scientifique, et il la fit passer dans le livre, pourvu de notes précises et bien choisies, qu'il acheva en 1837 pour servir de base à son enseignement oral (2). Ce *Manuel* embrasse avec les institutions politiques et judiciaires la religion et la vie privée des Romains; partout on y trouve des vues synthétiques qui font saisir à travers le détail des faits la situation intellectuelle et morale de ce grand peuple. Dès le principe, Arendt avait fait prévaloir à dessein dans

---

(1) Le discours remarquable qu'il prononça à l'ouverture du cours le 5 décembre 1835, renfermant des considérations générales sur le caractère de la civilisation antique, fut imprimé à Louvain (Vanlinthout, 1835, 18 pages in-8°) en même temps que les discours prononcés dans les mêmes circonstances par ses collègues, MM. Jean Mœller, Charles de Coux et Edmond de Cazalès.

(2) *Manuel d'antiquités romaines publié à l'usage de ses élèves.* Louvain, 1837, Vanlinthout et Vandenzande, pages VIII-582, 1 vol. in 8°.

ses leçons l'examen du régime politique de l'ancienne Rome; il y insista par système, quand la loi du 15 juillet 1849 eut défini les Antiquités romaines « envisagées au point de vue des institutions politiques. » Il donna lui-même le nouveau plan de son cours dans un précis de quelques pages imprimé peu de temps après la promulgation de la loi (1).

Arendt devait également venir en aide à l'enseignement de sa faculté dans une matière se rattachant étroitement à sa leçon principale, un cours d'Antiquités grecques. Il avait, pendant deux semestres (2), donné une explication de la *Politique* d'Aristote au point de vue de l'histoire grecque, et encouragé de cette façon les élèves du doctorat en philosophie, fréquentant à cette époque les leçons et les exercices de l'institut philologique. Quand aux termes de la loi de 1849 la leçon d'*Antiquités grecques* fut inscrite au programme annuel comme matière de l'examen de docteur, Arendt s'arrêta spécialement à l'étude des institutions politiques, d'accord avec les professeurs d'autres universités; en s'occupant surtout d'Athènes, il fit connaître l'organisation intérieure de cette république, ses lois civiles, le système de ses armées, l'organisation de ses

---

(1) *Précis du cours d'antiquités romaines*, etc. Louvain, Vanlinthout, br. in-12 de 48 pages.

(2) Années académiques 1846-1847 et 1848-1849.

tribunaux et les usages de la procédure attique.

Mais voici, Messieurs, une autre direction de l'activité non interrompue que M. Arendt déploya au service de l'Université. De bonne heure il s'était chargé d'un cours d'histoire destiné aux élèves en philosophie qui devaient étudier le droit (1), l'histoire politique moderne. Il le fit avec plus d'étendue, quand la loi de 1849 transporta ce cours dans la candidature en droit comme cours obligatoire et compris dans les examens. Il sut lui conserver une grande importance aux yeux des récipiendaires, alors même que le cours fut rangé en 1857 parmi les cours à certificat ; il est bien juste d'attribuer cette faveur de l'opinion au talent de celui qui le professait. Tout récemment, quand on annexa à la faculté de droit une section nouvelle pour les examens diplomatiques, Arendt concourut fort activement à son organisation; aussi fut-il chargé par le Recteur de l'Université de donner, en complément de son cours d'histoire politique, l'histoire des traités, l'exposé du système politique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne, et l'examen

(1) Ce cours lui fut assigné à partir de l'année 1840-1841. Il avait figuré antérieurement, comme exposition abrégée du sujet, parmi les leçons supplémentaires attribuées d'abord à M. de Cazalès, et plus tard à M. Ch. de Coux, ainsi qu'on peut le voir dans plusieurs des anciens programmes.

spécial des actes diplomatiques qui ont constitué la Belgique (1).

Depuis longtemps, par ses relations extérieures et par ses écrits, Arendt avait acquis la réputation d'un publiciste distingué; il avait donc qualité autant que personne pour traiter de cette branche des sciences politiques. L'autorité de sa parole était grande pour ses auditeurs, parce qu'ils reconnaissaient sans peine dans ses vues générales l'expérience d'un historien qui avait joint à la recherche des faits l'étude des constitutions et des lois, et celle des traités et des relations internationales. Il laissait dans leur esprit la conviction d'avoir été introduits dans cette étude par un guide fort habile, et leur inspirait la résolution d'y revenir eux-mêmes un jour avec le désir d'en approfondir toutes les parties.

Dans les différentes fonctions que nous venons d'énumérer, Arendt mit en œuvre plus d'un genre de capacité ; il usait de la légitime affirmation du savoir, mais il ne croyait pas que le savoir pût se passer de l'habileté d'exposition. La connaissance des sources, la consultation des meilleurs livres en toute langue soutenait son érudition à un niveau fort élevé; mais dans toute matière, il avait le pouvoir inépuisable d'intéresser ceux qui l'écoutaient , de piquer leur

---

(1) Leçon de deux années, portée au programme à partir de l'an 1861-1862.

attention, d'exciter leur curiosité ; il leur faisait entrevoir toutes les beautés du sujet, le prix des découvertes récemment faites, l'espoir de découvertes plus importantes encore. Ainsi leur inculquait-il l'amour de l'étude et leur communiquait-il une sorte d'enthousiasme pour les progrès incessants de la science ; ainsi éveillait-il en eux un sentiment profond du noble et légitime plaisir que procurent les jouissances de l'esprit.

En même temps qu'il exerça un incontestable ascendant par ses cours, Arendt remplit au milieu de nous différentes charges où il mit au jour la souplesse de son esprit et l'universalité de ses connaissances. Ce fut par exemple la charge de bibliothécaire de l'Université qu'il occupa pendant plus de trois ans (1), avec autant d'intelligence que de ponctualité ; il mit la main à un catalogue de la collection de manuscrits conservés actuellement à la bibliothèque de Louvain (2), où il laissa ainsi une trace durable de son passage. De même, on le vit toujours d'une exactitude scrupuleuse dans l'exercice de son

(1) Mars 1836-1839. — M. l'abbé Malou, professeur à la faculté de théologie, qui lui succéda dans cette charge, la conserva jusqu'à son départ de Louvain en 1849 pour aller prendre possession du siége épiscopal de Bruges.

(2) Voir l'extrait que M. P. Namur a donné de ce catalogue au tome II de son *Histoire des bibliothèques publiques* (Bruxelles, 1841, pag. 210-219).

mandat au jury d'examen (1), dans l'organisation annuelle des répétitions ou conférences pour ses élèves, et dans la surveillance des affaires intérieures de la faculté de philosophie et lettres. Quand il fut président de la Société littéraire de l'Université (1841-1842), il donna de grands soins à la publication du deuxième volume de son *Choix de Mémoires* (2), et il lui communiqua un peu plus tard un remarquable travail sur *le Régime de la propriété territoriale, considéré dans ses rapports avec le mouvement politique* (3). C'était donner à ses jeunes confrères l'exemple avec les conseils et les préceptes; car il serait difficile de mieux résumer dans les limites d'un mémoire les observations qui viennent à l'appui d'une thèse; en citant des faits décisifs tirés de l'histoire romaine et de l'histoire d'Angleterre, l'auteur démontrait que la concentration de la propriété dans les mains d'un petit nombre a toujours amené la prépondérance d'un régime monarchique, l'avénement d'un pouvoir fort, tandis que le morcellement de la propriété a presque toujours fait prévaloir l'élément démocratique et les institutions qui lui correspondent.

---

(1) Pendant quelques années, il dut siéger au jury de la candidature en droit pour l'histoire politique moderne; mais il fut presque toujours membre du jury de philosophie et lettres pour la candidature et le doctorat.

(2) Louvain, 1842, 1 vol. in-8°.

(3) Tome III° du *Choix de Mémoires*. Louvain, 1845, pp. 311-373.

Dans ces charges et dans bien d'autres, on admira chez le professeur Arendt le zèle et la sagacité, la persévérance et le coup d'œil qui garantissent le succès d'une œuvre, qui assurent le mieux la régularité d'un service public.

II.

Nous venons de montrer avec quel dévouement Arendt a rempli, pendant de longues années, ses obligations envers l'Université : il est temps de considérer une autre partie de sa carrière qu'il a parcourue avec la même ardeur et la même constance. Quand nous aurons jeté un coup d'œil sur les travaux du publiciste, sur les succès de l'écrivain, il deviendra évident pour vous, Messieurs, que l'autorité du professeur s'est accrue considérablement de ce côté. Ses recherches d'histoire et ses études politiques n'avaient pas toujours un lien étroit avec son enseignement ; mais, à tout prendre, l'influence de ses écrits a été assez grande et assez prolongée pour augmenter celle de ses cours.

Peu d'années après son arrivée dans notre pays, Arendt montra comment il voulait reconnaître le bienfait de l'hospitalité belge et justifier les titres de nationalité qui lui avaient été promptement conférés ; on le vit dès lors partager ses loisirs entre les vieilles annales de la Belgique et les intérêts présents de la jeune monarchie.

L'assentiment qu'obtinrent ses premiers essais l'encouragea à poursuivre cette double route : s'adressant tantôt à l'Allemagne, dans sa langue maternelle qu'il maniait avec vigueur et clarté ; tantôt à la Belgique dans des écrits qui attestaient, comme sa conversation, une étonnante intelligence du génie de la langue française, aussi bien pour la propriété des expressions que pour les tournures de la syntaxe.

Sa première tâche fut de faire connaître la Belgique aux États allemands à une époque où notre pays était fort mal jugé par les chancelleries étrangères, où des préventions régnaient encore sur l'origine du nouveau royaume de Belgique et sur la viabilité de sa Constitution. Dans deux brochures publiées en 1837 et en 1839, Arendt révéla au public d'outre-Rhin l'esprit véritable du patriotisme belge qui avait fait la révolution de Septembre pour assurer au pays l'autonomie, mais qui n'avait rien de commun avec les rêves de la démagogie européenne ; soutenant une thèse qui retrouverait aujourd'hui toute son opportunité, il montra le prix de l'indépendance de nos provinces pour la sécurité de l'Allemagne et pour la paix du monde ; il fit en même temps le tableau des entreprises industrielles qui s'étaient déjà fort développées en Belgique, et cela en vue de prouver à l'Allemagne le profit de relations suivies avec un peuple actif et laborieux, sachant ajouter le fruit d'un

travail intelligent à l'exploitation des richesses naturelles du sol.

Ces deux écrits assurèrent aussitôt à leur auteur une haute place dans l'estime générale ; leur valeur n'échappa point à nos gouvernants : dès l'an 1840 (20 mars), il recevait la croix de chevalier de l'ordre de Léopold, et deux ans après (26 mars 1842), il obtenait des Chambres la naturalisation ordinaire.

En 1845, Arendt mit son nom à un livre justement remarqué qui fut bientôt entre les mains de nos législateurs et de nos politiques, et qui lui mérita les plus beaux suffrages, son *Essai sur la neutralité de la Belgique*, *envisagée principalement sous le point de vue du droit public* (1). Quand plus tard, sous l'anonyme, il publia l'opuscule allemand intitulé : *La royauté en Belgique* (2), lors de la célébration du XXV[e] anniversaire de l'avénement de S. M. Léopold I[er], il fut également loué d'avoir rendu hommage à la sagesse de notre roi, et d'avoir fait ressortir par un tel exemple ce que vaut le principe monarchique dans la constitution des États modernes, ce que l'autorité royale peut assurer de stabilité aux institutions d'un peuple libre. Ce sont là les principaux services rendus à la dynastie et au pays par le publiciste, dont les avis étaient re-

---

(1) Bruxelles, Ch. Muquardt, 1845, 1 vol. gr. in-8°.
(2) *Das Königthum in Belgien*. Leipzig, 1856, 1 vol. in-12.

cherchés par bien des hommes d'État, et dont l'intervention officieuse serait probablement découverte dans la conduite de plus d'une affaire diplomatique.

Les peines et les veilles que M. Arendt a consacrées, d'autre part, à l'investigation de nos annales, nous ont valu plusieurs publications faites avec un égal soin : c'est, par exemple, une série de savants mémoires en allemand dans le recueil spécial imprimé à Leipzig, sous l'autorité de Frédéric de Raumer, mémoires relatifs aux époques agitées de notre histoire et aux institutions de nos puissantes communes.

Mais on reconnut mieux encore la portée de ses vastes études en histoire, quand Arendt fut élu correspondant (1847) et ensuite membre titulaire (1855) de l'Académie royale de Belgique. Il alla s'y asseoir au milieu de nos écrivains qui, dès 1830, ont retracé de main de maître des périodes fameuses de notre passé ou bien rassemblé de précieux matériaux pour reconstruire l'édifice de nos anciennes gloires : n'est-ce pas avec fierté que notre patriotisme entend répéter aujourd'hui tant de beaux noms d'entre ces ouvriers de la première heure, les de Gerlache et les De Smet, les de Reiffenberg et les Borgnet, les de Ram et les Gachard ?

La Classe des lettres de l'Académie ne s'est pas trompée en prenant M. Arendt pour auxiliaire dans ses travaux d'histoire nationale. Elle reçut

de lui plusieurs notices d'un vif intérêt insérées dans ses Bulletins ; elle le suivit avec pleine approbation dans la voie féconde qu'il avait ouverte pour ses concours annuels en provoquant des recherches tout à fait neuves sur les migrations flamandes vers l'Est au moyen âge, sur les traces des colonies belges établies alors en pays allemand, enfin sur les rapports de droit públic qui ont existé depuis le Xe siècle entre les provinces belges et l'empire d'Allemagne. Les aperçus préalables et ensuite les rapports de M. Arendt sur cette question et sur bien d'autres furent toujours accueillis avec des sentiments vrais de reconnaissance et d'estime.

Que nous réunissions dans notre esprit, Messieurs, les travaux et les services du professeur Arendt ; que nous nous rappelions la sagacité de ses avis, la variété de ses connaissances, sa manière ingénieuse d'explorer et de traiter une question, l'ardeur qu'il portait naguère encore dans la discussion de toute espèce de problèmes, l'exercice constant des facultés de sa forte intelligence : nous ne pouvons que déplorer du fond de notre âme la disparition subite d'un homme aussi remarquable, d'un père cher aux siens, d'un maître dévoué à l'Université, d'un nouveau concitoyen qui a bien mérité de notre patrie.

Nous n'étions pas sans craintes sur l'issue de la maladie qui avait décidé M. Arendt à un lointain voyage; mais, à peine nous avait-il quittés,

à l'entrée des vacances, à peine s'était-il séparé de sa jeune famille, nous reçûmes avec une douloureuse affliction la nouvelle de sa mort sur une terre étrangère (1). Nous ne reverrons plus parmi nous le travailleur dont l'activité ne semblait pas pouvoir se ralentir, comme si elle défiait le cours des années ; mais nous associerons invinciblement, dans un même deuil, le nom du zélé professeur, du savant publiciste, à celui de l'infatigable érudit, Monseigneur Pierre de Ram, que la mort nous enlevait il y a six mois à peine, alors qu'il allait donner suite à des projets scientifiques qui lui furent toujours chers.

C'est donc avec une affectueuse reconnaissance, Messieurs, que nous conserverons la mémoire de Guillaume-Amédée-Auguste Arendt, comme d'un collègue qui a noblement secondé les vues de l'éminent fondateur de notre institution, et qui a conquis lui-même de prime-abord un rang fort honorable dans l'enseignement supérieur ; nous n'oublierons jamais qu'il a coopéré, pendant une période déjà longue et non sans gloire, aux efforts qui ont fait grandir l'Université catholique au milieu de la libre concurrence des écoles rivales.

---

(1) Au retour de la Suisse, M. Arendt est mort à Spire, en Bavière, le 22 août 1865, à l'âge de cinquante-sept ans et trois mois.

FÊTES UNIVERSITAIRES A L'OCCASION DE LA NOMINATION DE MGR LAFORET AUX FONCTIONS DE RECTEUR MAGNIFIQUE.

—

Le 2 août 1865, NN. SS. les archevêque et évêques de Belgique, réunis à Malines, nommèrent, à l'unanimité des suffrages, Mgr Laforet aux fonctions de recteur magnifique de l'Université de Louvain en remplacement de Mgr de Ram. Cette nomination fut très-favorablement accueillie par les membres du corps académique, par les étudiants et par tous les catholiques. Rentré à Louvain le 2 au soir, le nouveau Recteur reçut les félicitations empressées du corps académique, une brillante sérénade lui fut donnée par les élèves présents en ville, et un grand nombre de rues de la vieille cité universitaire s'illuminèrent comme par enchantement. C'était l'époque des vacances. On devait attendre la reprise des cours pour célébrer d'une manière plus complète la nomination du chef de l'Université. Nous empruntons au *Journal de Bruxelles* le récit des manifestations qui eurent lieu à Louvain le 26 et le 30 octobre ainsi que le 9 décembre.

I.

Le corps académique vient d'offrir à son nou-

veau recteur, Mgr Laforet, un banquet splendide dans les vastes salons de la Société de lecture. Cette belle fête de famille ne pouvait manquer de se distinguer par un caractère tout particulier d'expansion et de cordialité; car, si Mgr Laforet occupe les fonctions éminentes de recteur, en vertu d'une décision unanime de nos vénérables évêques, il est tout aussi certain que ce choix obtint à Louvain l'assentiment unanime, l'adhésion chaleureuse de tous les membres de l'Université. Au milieu de la douleur profonde causée par la mort de son illustre prédécesseur, son nom était déjà sur toutes les lèvres, et jamais le chef d'une grande institution ne fut accueilli avec plus de joie et d'affection par ses nombreux collaborateurs. Ces sentiments se manifestèrent de nouveau, avec autant d'entrain que d'unanimité, dans le banquet de ce jour.

Au dessert, M. le vice-recteur Namèche se leva et porta à Mgr Laforet un toast, conçu en ces termes :

« Je me lève pour obéir au vœu de la commission qui a organisé ce banquet, et pour porter un toast, au nom de tous mes chers collègues, à notre nouveau et bien-aimé recteur. En le priant de venir s'asseoir à ces agapes fraternelles, nous avons voulu lui donner une preuve de plus du respect, de la confiance, de l'affection que nous éprouvons pour sa personne, et qu'il mérite à tant de titres. Nous avons voulu lui dire encore

une fois que l'élu de nos évêques est aussi l'homme de notre choix, et que nous saluons avec bonheur dans notre chef présent l'ancien et glorieux compagnon de nos luttes et de nos travaux. Durement éprouvés en ces derniers temps, nous respirons enfin, et nos âmes se rouvrent à de nouvelles espérances. Ces espérances ne seront point trompées : le Ciel nous a donné trop de marques de spéciale protection pour nous permettre d'en douter, et le passé de notre digne recteur nous serait un sûr garant de ce que sera l'avenir, si déjà les prémices de son administration n'étaient là pour nous l'apprendre. Relevons donc nos fronts abattus et séchons nos larmes. N'entendez-vous pas au fond de vous-mêmes, chers collègues, une voix secrète qui vous dit : Courage! l'Université a repris le cours, un instant interrompu, de sa tranquille prospérité, de ses succès pacifiques et bienfaisants? Institution à la fois religieuse, nationale et scientifique, elle saura toujours, forte du secours d'en haut et de l'union de tous ses membres, remplir les devoirs que cette triple destination lui impose. Maîtres et élèves se feront toujours gloire de leur dévouement à la foi catholique, à l'Église leur mère, à l'héroïque et saint pontife dont les vertus, la courageuse patience jettent un si doux et si pur éclat sur la chaire apostolique; ils donneront toujours l'exemple de l'attachement le plus sincère à nos institutions et à notre dynas-

tie nationale; ils continueront à cultiver avec une ardeur persévérante et laborieuse le sol fécond de la science, et à y cueillir des palmes nouvelles et des lauriers toujours plus nombreux. Courage, encore une fois, à la vue des riantes perspectives que la Providence elle-même semble dérouler devant nos yeux aux débuts d'un rectorat commencé sous de si heureux auspices! Puisse cette divine Providence, qui s'est toujours montrée si bonne, si tutélaire, si maternelle pour nous, réaliser tout cela au-delà de nos vœux et de nos espérances! *Spes non confundit*. Buvons donc, confiants et joyeux, à la santé de notre chef vénéré et de notre meilleur ami : à la santé de M. le recteur! »

Quand les applaudissements provoqués par ces belles et nobles paroles eurent cessé, Mgr Laforet prit la parole à son tour et, d'une voix que l'émotion n'empêchait pas d'être forte et vibrante, il dit à ses anciens collègues :

« Messieurs et chers collaborateurs,

« Merci des paroles si cordiales que vous venez de m'adresser par l'organe de M. le vice-recteur; je vous prie de croire que mon âme répond à vos âmes. Ai-je besoin de vous le dire? je suis profondément touché des marques d'estime et d'affectueuse et entière confiance que vous n'avez cessé de me prodiguer depuis le jour où le suffrage unanime de nos vénérables

évêques vint me placer à votre tête. Vous avez voulu, aujourd'hui, donner à ces sentiments une expression solennelle, quoique toujours intime; je vous en remercie de tout cœur. Croyez-le bien, Messieurs, ce qui me fit accepter sans hésitation la charge éminente et laborieuse de recteur de l'Université catholique de Louvain, c'est que je connaissais et vos vœux et votre mérite. Désigné au choix de nos évêques par les vœux unanimes du corps académique, ainsi que vous voulez bien me le redire, tendrement dévoué, comme il sied à un fils, au succès de notre chère *Alma Mater*, comment aurais-je pu reculer devant une tâche qui me paraissait visiblement imposée par la main de Dieu même? Cette généreuse confiance du corps académique, sur laquelle vos sentiments bien connus me donnent le droit de compter toujours, voilà, Messieurs et chers collaborateurs, ce qui fait ma force et ma sécurité. Notre sage et chrétienne devise nationale, si cruellement déchirée en ce moment par d'aveugles et implacables passions, nous l'avons recueillie ici, et nous l'y garderons, avec honneur et à jamais : nous demeurerons fraternellement unis, et cette union sera notre force.

« Vous me permettrez, mes chers collègues et amis, dans cette fête de famille, de vous ouvrir toute mon âme. Je suis fier de me trouver à la tête d'un corps aussi éminent par le savoir et

par la vertu ; je suis fier de présider un corps dont tous les membres, laïques et prêtres, nouveaux et anciens, sont profondément dévoués aux trois plus grandes choses qui soient en ce monde : la Religion, la Science et la Patrie. L'Université catholique de Louvain ne s'est-elle pas montrée jusqu'ici, non-seulement en Belgique, mais en Europe, la plus pure et la plus éclatante personnification de ces trois choses, dont la salutaire alliance devrait être partout indissoluble? C'est à vous principalement, c'est à l'excellence de son corps professoral, à qui a si admirablement répondu l'excellent esprit des élèves, qu'elle doit ce glorieux cachet. Quelques-uns d'entre vous, Messieurs, datent du berceau même de l'Université et ont eu l'insigne honneur de lui imprimer dès sa naissance, sous l'inspiration de nos évêques et sous la direction de l'homme illustre dont la mémoire ne périra pas parmi nous, ce triple caractère religieux, scientifique et national. Au lendemain de la naissance de l'Université, de nombreux auxiliaires vinrent s'associer à vous, vous apportant un concours marqué au coin du même esprit et du même dévouement. Pour moi, entré beaucoup plus tard au sein du corps académique, je me plais à saluer en ce jour, avec une vénération filiale, les survivants, heureusement fort nombreux encore, de ces deux premières générations de professeurs, dont quelques-uns ont été mes

maîtres, et que je regarde vraiment comme les pères de l'Université.

« Les fils n'ont pas dégénéré de leurs pères. Le même esprit qui a présidé à la naissance et aux premiers développements de la grande œuvre de l'épiscopat belge s'est maintenu, en se fortifiant, au sein de notre famille académique : là est le secret de notre puissance et la garantie de nos succès. Tous nous sommes des enfants soumis de l'Église, des fils tendrement attachés à son chef, à ce doux et invincible Pontife, l'incorruptible et nécessaire gardien du droit et de l'honneur autant que de la révélation chrétienne, à ce vieillard désarmé qui, dans sa faiblesse, au milieu des humiliations dont on l'abreuve, fait tressaillir l'univers entier par sa parole, et révèle une puissance que la Papauté n'avait peut-être jamais connue. Notre Roi bien-aimé sait qu'il n'y a pas en Belgique de corps plus dévoué que le nôtre à sa personne royale, à son trône, à cette auguste famile, née sur notre sol, qui a grandi au milieu de nous, et dont les destinées se confondent avec les destinées de la nationalité belge. Et qui peut douter de l'inviolable attachement de l'Université catholique aux libres institutions dont elle est elle-même la fille et dont elle doit nécessairement partager la fortune? Qui peut douter de notre généreux dévouement à la science, en présence des œuvres que nous avons produites et que nous produisons tous les jours ?

« Nous demeurerons fidèles à ces saintes traditions, déjà si fortement établies, de l'Université catholique. Nous continuerons à déployer fièrement notre drapeau, il n'en est pas de plus noble : c'est le drapeau aux trois couleurs, la Foi, la Science, le Patriotisme; nous garderons pures et étroitement unies ces trois couleurs immortelles. Un même esprit animera tous les membres du corps académique; nous n'aurons qu'un cœur et qu'une âme; et, forts de cette union fraternelle, sûrs du secours de Dieu, nous triompherons aisément des obstacles semés sur notre route; nous marcherons de succès en succès, et l'avenir de notre chère Université sera digne de son passé. Tels sont nos vœux à tous, telle est ma ferme confiance.

« Je bois au corps professoral, à notre union fraternelle, à la prospérité de l'*Alma Mater !* »

Inutile de dire que des applaudissements chaleureux vinrent plus d'une fois interrompre le discours du digne chef du corps académique. On avouera qu'il n'était pas possible de rappeler en termes plus éloquents et plus patriotiques les tendances et le but de la grande école fondée par les premiers pasteurs de tous nos diocèses. Chaque mot allait au cœur des assistants, et leurs acclamations chaleureuses doivent avoir prouvé à Mgr Laforet que le concours empressé de tous ses collaborateurs ne lui fera point défaut.

Le rectorat de Mgr Laforet s'ouvre sous les

meilleurs auspices. La protection de la Providence et les sympathies inaltérables des catholiques l'accompagneront dans l'accomplissement de sa haute et laborieuse mission.

II.

Le 30 octobre, à quatre heures de l'après-midi, Mgr Laforet, sur la prière des élèves de l'Université catholique, s'est rendu dans le grand auditoire du Collége du Pape pour y recevoir un témoignage public de leur estime, de leur confiance et de leur respectueuse affection. Cette vaste salle, qui peut contenir plus de huit cents personnes, était occupée tout entière par les étudiants de toutes les facultés.

Des acclamations enthousiastes ont accueilli l'entrée de Mgr Laforet, qui était accompagné du corps professoral; puis, au milieu d'un silence profond et recueilli, M. Werner de T'Serclaes, étudiant en droit, chargé par ses condisciples d'exprimer leurs sentiments communs, a prononcé les paroles suivantes :

« Monseigneur,

« Interprète des sentiments de la jeunesse universitaire, je viens vous dire combien nous avons été heureux de vous voir placé à la tête de cette magnifique institution, l'une des gloires de

notre pays, je viens vous offrir nos hommages et vous présenter nos vœux.

« Toute votre vie, Monseigneur, a été consacrée à trois grandes choses : la Religion, la Science, l'Enseignement.

« Votre modestie nous empêche de raconter ces vertus qui vous ont valu l'admiration de tous, mais nous pouvons parler de ces écrits consacrés à la défense de l'Église et de ses dogmes ; nous pouvons parler de ce témoignage éclatant de paternelle affection dont vous fûtes honoré naguère par le chef vénéré de la chrétienté, l'immortel Pie IX.

« Celui dont vous êtes le digne successeur, et dont nous aimons à rappeler le souvenir au milieu de cette fête, avait un nom illustre dans la science, et l'éclat de ce nom rejaillissait sur l'*Alma Mater;* aussi l'étranger ne séparait jamais Mgr de Ram de l'Université catholique : l'un faisait la gloire de l'autre.

« Après avoir été cruellement éprouvée, cette grande institution se relève, un nouveau nom s'unit au sien, une nouvelle gloire lui est acquise. Mais plutôt laissons à d'autres le soin de vanter vos écrits, laissons le monde savant les placer au premier rang ; pour nous, parlons seulement de ce qui nous touche de plus près, de votre amour pour la jeunesse.

« Pendant cette noble carrière de professeur et de président du Collége du Pape, nous avons

pu admirer l'étendue de votre science et la grandeur de votre dévouement. Plusieurs d'entre nous se rappellent encore avec émotion ces belles années où, vivant au milieu d'eux, vous vous plaisiez à vous dire leur ami, vous étiez leur père. Mais tous, nous nous souvenons de ces moments trop rares où votre voix éloquente nous exposait les dogmes de la révélation chrétienne et ces principes moraux qui sont la base de toute civilisation.

« Aussi, si le vœu unanime du corps académique vous désignait au choix de nos vénérables évêques, votre nom était sur les lèvres et dans le cœur de tous les étudiants : l'heureuse nouvelle excita partout un véritable enthousiasme. Et maintenant que nous vous voyons à notre tête, nous vous témoignons notre attachement et notre reconnaissance en nous souvenant de vos leçons. Fiers de notre chef, « nous demeurerons fidèles, comme vous le disiez il y a peu de jours, aux saintes traditions de l'Université catholique; nous continuerons à déployer fièrement notre drapeau, il n'en est pas de plus noble, c'est le drapeau aux trois couleurs : la Foi, la Science, le Patriotisme. » Tel est l'esprit qui nous animera, tels sont les glorieux exemples que vous nous avez donnés, et que, guidés par vous, nous nous efforcerons de suivre. Puisse la divine Providence nous accorder de vous posséder pendant de longues années parmi

nous ; puisse-t-elle, Monseigneur, vous laisser longtemps diriger cette belle et puissante institution pour la gloire de la Religion, le progrès de la Science et le bonheur de la Patrie ! »

Mgr Laforet, profondément ému, répondit par cette allocution :

« Messieurs et chers élèves,

« Comment vous dire les sentiments qui se pressent en ce moment dans mon âme? Sentiments d'amour, d'affectueuse gratitude, de joie, de bonheur, au spectacle de cette manifestation si expressive de votre attachement à l'Université, à ses professeurs et à son chef! J'entends le doux frémissement de vos âmes, et la mienne bat à l'unisson des vôtres. Ce n'est pas d'aujourd'hui, ainsi que vous voulez bien me le redire, que je connais la plupart d'entre vous ; le grand nombre ont suivi mes leçons, plusieurs ont vécu à mes côtés au Collége du Pape, et tous, je le sens, ont déjà reporté sur le recteur l'affection dont ils honoraient le professeur et le président. Je salue avec le même amour les anciens et les nouveaux membres de notre famille universitaire, également confiant dans l'esprit chrétien qui vous anime tous.

« Mais pourquoi faut-il, Messieurs, qu'à toutes les joies de cette terre il se mêle quelque amertume? Mon cœur ne peut se défendre d'évoquer présentement — et je vous remercie de ne vous

en être pas défendus vous-mêmes — le souvenir de l'homme qui, naguère encore, marchait à notre tête, que je vénérais comme un père, qui avait présidé à la renaissance de notre chère Université de Louvain et qui, durant trente années, a veillé sur ses destinées avec la plus rare intelligence, le plus généreux dévouement et le plus éclatant succès. Qui m'eût dit, alors que, au printemps dernier, je prenais congé de Mgr de Ram pour aller revoir la Ville-Éternelle, la cité inaliénable du catholicisme, que je ne le retrouverais plus à mon retour, et que moi-même, humble fils de l'*Alma Mater*, je serais appelé à recueillir l'héritage académique de ce père si brusquement ravi à notre affection? Nouveau et douloureux exemple de la fragilité de la vie, dans lequel Dieu a voulu, ce semble, en nous retirant soudain, au milieu de circonstances difficiles, l'un des principaux soutiens de notre édifice universitaire, nous apprendre à nous appuyer davantage sur Lui, et à ne pas reposer toutes nos espérances sur le bras des hommes, qui ne font que passer sur cette terre.

« Vous me permettrez, Messieurs et chers élèves, en cette circonstance solennelle pour vous et pour moi, de répondre à votre affectueuse confiance en vous soumettant, en présence de vos maîtres bien-aimés, quelques rapides considérations et en vous adressant quelques conseils.

« L'Université dont vous êtes les fils est une Université catholique. C'est une école qui fait profession de foi et de science, qui croit et qui sait. Nous adhérons, avec une respectueuse et entière soumission, à tous les enseignements de l'Église catholique, parce que nous savons que ces enseignements, écho fidèle de la parole de Dieu, sont l'expression souveraine de la vérité. Nous explorons, comme les autres écoles, le champ de la science, librement et consciencieusement. Et pourquoi, je vous prie, la foi catholique serait-elle, ainsi qu'on l'en accuse chaque jour, un obstacle au libre et plein épanouissement de la science? La science aurait-elle peut-être un autre objet que l'investigation de la vérité dans tous les ordres? Et qui donc a démontré que cette grande religion, qui a civilisé l'Europe et en qui les plus hautes intelligences de tous les siècles ont salué la présence auguste de la vérité, ne renferme qu'erreur et mensonge? Si la foi catholique est vraie, n'est-il pas manifeste que, loin d'être un obstacle au progrès de la science, elle doit en être un précieux auxiliaire?

« J'adresserais volontiers une question, une seule question, à ces hommes si amoureux de l'affranchissement de la science et si persuadés que la foi catholique lui est une entrave qui la paralyse dans tous ses mouvements. Pourriez-vous me citer une découverte certaine, positive, de la science, qui soit en contradiction avec un

dogme quelconque de la foi catholique? Je vous mets au défi d'en citer aucune.... S'il en est ainsi, je ne vois pas trop en quoi l'enseignement de l'Église a pu, jusqu'ici, nuire au développement de la science. Et si, pendant plus de dix-huit siècles, au plein soleil de la civilisation, dans le libre épanouissement de toutes les facultés humaines, jamais la foi catholique ne s'est trouvée en défaut sur un seul point vis-à-vis de la science, ne sommes-nous pas quelque peu autorisés à affirmer qu'à l'avenir il en sera de même? Le passé, un tel passé n'est-il pas suffisamment garant de l'avenir? Ah! croyez-en plutôt la raison et le bon sens, un symbole qui a traversé victorieusement une pareille épreuve n'est plus un symbole discutable, c'est une œuvre manifestement divine. Ouvrez l'histoire, feuilletez les annales du monde, et vous le verrez, il n'y a qu'une seule religion qui ait soutenu de la sorte le feu de la critique et de la science, c'est la religion de Jésus-Christ. Elle est si peu en opposition avec la science, que depuis un demi-siècle nous avons vu presque chaque jour les interprètes les plus autorisés de la science dans tous les genres revenir à elle, après l'avoir méconnue, incliner devant elle leur raison soumise, la reconnaître et l'embrasser comme leur mère.

« Mais pourquoi insister? Est-ce que cette institution même, que vous acclamez si généreusement aujourd'hui dans la personne de son

chef, n'est pas la plus éclatante démonstration de la possibilité et de la facilité de l'alliance entre la science et la foi ? Est-ce que la foi de vos maîtres a nui chez eux à la science ? Il y a plus de trente ans que nous marchons; est-ce que jamais les croyances catholiques ont embarrassé nos mouvements ? Et n'avons-nous pas marché d'un pas aussi libre et aussi ferme que ceux qui ne voient de liberté pour la science que dans la négation du christianisme ! Laissez-moi, Messieurs, vous dire simplement toute ma pensée : les hommes qui, sous prétexte de sauvegarder l'indépendance de l'esprit humain, repoussent la foi pour n'admettre que la raison, me font l'effet d'astronomes qui, en vue de maintenir l'indépendance de leurs yeux, rejetteraient le télescope pour ne contempler le ciel qu'à l'œil nu. La foi est le télescope de la raison humaine. Armée de cette longue-vue, notre intelligence aperçoit plus nettement ce qui est à sa portée, et découvre au ciel des cieux, par delà ses horizons naturels, de nouveaux mondes de merveilles où jamais son œil seul n'eût pu atteindre. Rejeter la foi, ce n'est donc pas affranchir et élever la raison, c'est la diminuer et la découronner, c'est lui enlever le plus sûr et le plus merveilleux instrument de connaissance.

« A Dieu ne plaise que je songe à appeler la déconsidération sur les hommes qui, n'ayant pas le bonheur de partager nos croyances, défrichent

avec nous le champ de la science et ne se préoccupent que de lui faire porter des fruits meilleurs et en plus grand nombre! Quiconque se dévoue, avec une pure et généreuse ardeur, au progrès des sciences et des lettres, nous l'aimons et nous le respectons : il est l'ouvrier de Dieu et l'honneur de l'intelligence humaine. Mais nous tenons à déclarer aux esprits frivoles qui repoussent dédaigneusement notre foi au nom d'une liberté sans limites de la science, qu'ils confondent deux choses profondément différentes : la liberté et le libertinage de la science. Il y a, qu'on ne s'y méprenne point, un libertinage intellectuel comme il y a un libertinage moral; le libertinage moral consiste à ne pas se soumettre à la loi du Bien, le libertinage intellectuel à ne pas se soumettre à la loi du Vrai. La Vérité est la légitime et nécessaire souveraine des intelligences; se soustraire à son empire, ce n'est plus être libre, c'est être libertin.

« Soyez fiers, Messieurs, d'appartenir à une Université qui est la personnification de la salutaire et glorieuse alliance de la science et de la foi. Soyez fiers de vous dire les fils de cette *Alma Mater* qui, tendrement dévouée à l'Église, ne le cède à personne dans le dévouement à la patrie, au roi et à son auguste famille, aux libres institutions que la Belgique s'est données. L'Université catholique, l'un des plus beaux fruits de notre régénération politique et nationale, n'a

jamais renié son origine. Son patriotisme s'est alimenté aux sources mêmes de sa foi. L'attachement à la patrie, au Roi, à la Constitution, est pour nous et un besoin du cœur et un devoir sacré. L'Université de Louvain s'est montrée jusqu'ici et elle restera dans l'avenir une grande institution nationale. Quels sont, je le demande, les deux éléments principaux qui ont toujours constitué le fond de la nationalité belge, alors même que cette nationalité, déjà réelle et vivante, n'avait pas pris encore cette forme indépendante qu'elle est enfin parvenue à conquérir ? Ces deux éléments, toute notre histoire l'atteste, sont l'attachement à l'Eglise et l'amour de la liberté. Eh ! qui donc, mieux que l'Université libre et catholique de Louvain, représente et personnifie ce double et nécessaire élément de la nationalité belge? Ah ! dédaignez, Messieurs, dédaignez les clameurs aveugles d'hommes qui nous accusent de manquer de patriotisme, tandis qu'eux, battant chaque jour en brèche et la religion et la liberté, sapent le fondement même de la nationalité belge.

« Foi, Science, Patrie, voilà la devise de votre mère; qu'elle demeure à jamais la vôtre.

« Jeunes gens, chers élèves, nous sommes ici en famille, je suis le père de cette généreuse et jeune famille universitaire, et, vous n'en doutez point, j'ai pour vous tous des entrailles de père. Je veux donc vous adresser quelques conseils paternels.

« La jeunesse, a dit une femme d'un esprit su-« périeur, devrait être une caisse d'épargne (1).» Rien de plus juste. Si dans la jeunesse on ne fait pas une ample provision de trésors intellectuels et moraux, on risque fort de vivre toujours pauvre. Je dirais plus volontiers que la jeunesse est la saison des semailles. Si vous ne semez rien, Messieurs, que voulez-vous récolter plus tard ? Sans doute, on peut semer encore dans l'âge mûr; mais ce n'est plus la saison propice, les semences ne germeront plus avec la même vigueur, jamais elles n'auront la même fraîcheur et le même éclat. Semez donc à présent, chers élèves ; semez courageusement, patiemment, laborieusement, *dans les larmes*, s'il le faut, ainsi que le disent nos Livres saints, *et vous moissonnerez dans la joie : Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent.* Semez ces grandes et nobles choses qui se nomment l'amour du travail, de l'ordre, de la régularité, du devoir; semez de saints et purs enthousiasmes, l'enthousiasme du vrai, du beau, du bien, le dévouement à la religion, à la patrie, à vos frères pauvres et souffrants de la famille humaine ; semez la force et l'énergie de la volonté, la vigueur et l'élévation du caractère, convaincus que c'est par-dessus tout la volonté qui fait l'homme; et, je n'hésite pas à vous le promettre,

---

(1) Mme Swetchine, *Pensées*, tom. II, pag. 130.

votre âge mûr sera couronné par une moisson pleine d'honneur, de gloire peut-être, aux yeux des hommes comme aux yeux de Dieu.

« Ne l'oubliez point, vous êtes à une heure solennelle de la vie, à l'heure où l'homme décide de sa destinée en préparant son avenir. J'ignore quelle position la société vous réserve; mais, croyez-m'en, Messieurs, c'est l'homme qui fait la position, ce n'est point la position qui fait l'homme. N'allez pas confondre, je vous prie, l'honneur avec les honneurs. Je sais bien que Cicéron, qui ne fut pas trop mal partagé, a dit quelque part que la gloire suit la vertu comme l'ombre suit le corps; Cicéron se trompe, Messieurs; la gloire n'est pas nécessairement attachée à la vertu, parce que la vie présente est une vie d'épreuve, un état provisoire et non l'état normal et définitif où toutes choses seront classées suivant leur valeur réelle. Le temple de l'honneur, vous l'apprendrez bientôt, est beaucoup moins fréquenté que le temple des honneurs. Il y a deux divinités qui, aujourd'hui plus qu'en d'autres âges encore, reçoivent les hommages empressés de la foule qui se croit la tête de l'humanité, ce sont les honneurs et le plaisir, la jouissance âpre et insatiable; et trop souvent l'honneur est immolé sur leur autel. Ne sacrifiez jamais à ces dieux; ils dévorent tôt ou tard leurs adorateurs. Pour vous, Messieurs, sachez vous défendre de tout abaissement, de toute capitula-

tion de conscience, de toute lâcheté morale. Gardez, avec une austère jalousie, le culte du devoir, de la justice, de l'honneur chrétien; tenez toujours d'une main ferme le vieux et immortel drapeau de la virilité morale et de la foi catholique, qui en est la meilleure inspiratrice et la plus sûre gardienne. Ainsi vous ne dépenserez pas tristement ce magnifique don de la vie, que Dieu vous a fait; vous traverserez ce monde noblement, comme il sied à des hommes et à des chrétiens; l'Université, votre mère, sera fière de tels enfants; vous serez sa joie et sa couronne, et elle pourra, en vous montrant avec un légitime orgueil à une société livrée au culte de l'or et du plaisir, lui dire comme la Cornélie antique : Pour moi, voilà mes trésors et mes joyaux. »

Ces paroles si chrétiennes, si éloquentes et si profondes furent plusieurs fois interrompues par des applaudissement chaleureux. Il y avait quelque chose de véritablement émouvant dans l'attitude de ces jeunes gens pleins d'ardeur pour le bien, pleins de confiance dans l'avenir de l'Université et des nobles principes qu'elle défend.

Le soir, à huit heures, les étudiants ont donné à Mgr Laforet une sérénade aux flambeaux au collége du Saint-Esprit. Après avoir parcouru, musique en tête, les principales rues de la ville, qui s'étaient en un instant brillamment illuminées, les étudiants se sont réunis, au nombre

de plus de six cents, portant des torches, dans la cour du Collége. Le coup d'œil était vraiment féérique. Après la sérénade, le cortége, dans le même ordre, au milieu d'une foule innombrable qui se pressait dans les rues et aux fenêtres, revint jusqu'à la place du Peuple, où l'on se sépara. Toute la ville s'était réellement associée à cette manifestation.

—

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

—

La seconde assemblée annuelle de l'*Association des anciens étudiants de l'Université catholique* s'est réunie dimanche, 3 décembre, à Louvain, aux Halles, dans la salle des promotions et dans la grande salle de la Bibliothèque. Cette assemblée était plus nombreuse encore que celle de l'an dernier. M. P. Staes, avocat à la cour d'appel de Bruxelles, président de l'Association, a résumé, dans un excellent et substantiel rapport, la situation et la marche de la Société depuis sa fondation, et l'application pratique donnée aux principaux articles des statuts. Il a particulièrement exposé l'emploi que l'on a fait des dons reçus par la Société, ainsi que de l'excédant considérable de ses revenus.

Après le rapport du président, l'assemblée a procédé à la nomination des comités locaux et au renouvellement du comité central. Nous ne croyons pas qu'il se soit jamais vu, dans aucune réunion de ce genre, d'élection plus paisible et moins disputée : non qu'il y eût indifférence, car tous les membres présents ont pris part au scrutin, mais il n'y avait là ni dissidences d'opinions ni vanités rivales.

Après la séance a eu lieu un banquet à la Société

de Lecture. L'entrée dans la salle du recteur, Mgr Laforet, ancien étudiant, a été saluée par des applaudissements enthousiastes, trois fois renouvelés. Le succès vraiment admirable de la nouvelle association, succès qui dépasse toutes les espérances, donnait à cette fête toute fraternelle un caractère tout particulier d'animation et de joyeuse cordialité.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur faire connaître deux des toasts qui ont été portés.

Toast à Mgr Laforet par M. P. Staes, président de l'Association :

« Messieurs,

« Le moment est venu où nous pouvons donner un libre cours aux sentiments qui se pressent dans nos cœurs.

« De ces sentiments divers, il en est un qui domine les autres ; et je suis sûr d'y pleinement répondre en portant un toast à celui qui préside aujourd'hui aux destinées de notre chère Université, à Mgr Laforet. (Applaudissements.)

« Lorsqu'un décret de Dieu vint mettre un terme à la longue et féconde carrière de Mgr de Ram, d'illustre mémoire, il semblait que la Providence eût pris soin, dans sa bonté, d'indiquer aussitôt son successeur.

« Le corps professoral et les étudiants actuels ont déjà témoigné, dans de sympathiques et écla-

tantes manifestations, que le recteur choisi par notre vénérable épiscopat était aussi le chef qu'avaient appelé, et spontanément, leurs vœux unanimes.

« Nous, à notre tour, nous, enfants dispersés de la même famille, mais qui suivons de loin, avec un intérêt filial, tout ce qui tient à sa prospérité et à son honneur, nous aussi, pendant la vacature, nul ne me contredira, nous avions « sur les lèvres et dans le cœur », pour employer l'expression dont s'est servi déjà l'honorable organe des étudiants actuels, le nom de Mgr Laforet. En sorte qu'il est vrai de dire qu'avant d'être nommé, Mgr Laforet était déjà l'élu de tout le monde. (Applaudissements.)

« Ceux d'entre nous qui avaient connu l'étudiant se rappelaient sa brillante intelligence, son aménité, sa modestie. Ceux qui avaient connu le professeur avaient mesuré sa science profonde, avaient éprouvé son infatigable dévouement. Quelques-uns (et je me souviens, avec bonheur, d'avoir été de ce nombre) avaient pu apprécier, tout à la fois, et les qualités du condisciple et les mérites du maître. Pour nous tous enfin, Messieurs, pour notre Association, à peine fondée, il était d'un grand prix que celui qui devait être porté à l'éminente dignité du rectorat fût choisi dans son sein ; et nous pouvons aujourd'hui le constater, non sans orgueil : en fêtant Mgr Laforet, c'est un *confrère* que nous fêtons. (Bravos.)

« Mais laissez-moi le dire, Messieurs, ce sont là les raisons, en quelque manière, privées, intimes, presque secondaires de la joie que nous a causée l'événement que nous célébrons.

« Il en est une plus haute :

« M. Laforet n'est pas seulement le condisciple brillant, doux et modeste que nous avons connu, le professeur érudit et dévoué dont nous avons recueilli les leçons, il est, par-dessus tout, l'écrivain aux idées élevées, généreuses, larges et toutes chrétiennes.

« Nous nous le rappelons tous : l'homme à qui hier encore le Souverain Pontife daignait donner une marque spéciale de sa confiance, celui que les évêques belges ont placé à la tête de l'Université catholique, avait signalé les premières années de son professorat par un livre dont le succès fut grand et où le christianisme est noblement et éloquemment vengé des calomnies de ceux qui le représentent comme un obstacle au progrès, à la liberté, à la civilisation. C'est un souvenir, Messieurs, qu'en ce jour nous pouvons évoquer fièrement.

« Il semble, en effet, que l'année 1865 soit destinée à marquer particulièrement dans l'histoire de la jeunesse studieuse. Il semble qu'elle doive porter avec elle la sentence sur la valeur respective des deux grands enseignements qui se partagent le monde et spécialement notre pays : l'enseignement catholique, qui a pour

base l'union de la science et de la foi ; l'autre, qui non-seulement fait abstraction de la foi, mais la nie, la combat et prétend la détruire.

« Sous notre ciel, grâce à la liberté, ces deux enseignements se donnent (le second, cependant, un peu plus librement que le premier, puisqu'il à la liberté d'abord, le budget ensuite et, au besoin, les bourses de ses adversaires). (Rires et bravos).

« Ils se donnent, et, grâce encore à la liberté, leurs fruits peuvent se produire, sans entraves, à la barre de l'opinion publique.

« Eh bien ! aujourd'hui, qu'elle juge, l'opinion publique !

« Elle sait maintenant le chemin qui conduit aux plus navrantes négations.

« Elle sait quelle sorte de progrès, quelle somme de liberté, quel degré de civilisation il faut attendre de l'enseignement qui méprise la foi religieuse.

« Heureusement, elle sait aussi qu'il en existe un autre, un autre dont l'Université catholique est la plus haute expression :

« Ici, les principes qui forment la clef de voûte de l'édifice social ne sont pas contestés.

« Ici, les notions les plus certaines et les plus consolantes, celles qui seront l'éternel honneur de l'humanité et le gage de sa dignité, l'âme immortelle et Dieu, avec leur sanction chrétienne, la seule réelle, sont conservées pures et vénérées.

« Ici, pouvons-nous ajouter, Messieurs, on ne trahit pas les lois de la reconnaissance. Sortis de l'Université, c'est avec bonheur que nous revoyons nos anciens maîtres. Nous nous souvenons que le catholicisme est toujours, suivant la parole du plus illustre et du plus loyal des protestants, la plus grande école de respect; et après que nos maîtres nous ont ouvert les portes de nos carrières diverses, nous continuons à les estimer, à les aimer, et nous ne faisons pas de congrès pour les insulter. (Tonnerre d'applaudissements.)

« A l'Université catholique enfin, Messieurs, comme le disait il y a peu de jours Mgr Laforet lui-même, se tiennent étroitement unis ou se confondent dans un même amour, la *foi*, la *science* et le *patriotisme*.

« C'est le blason de l'*Alma Mater*. Entre les mains de Mgr Laforet, ce blason ne perdra rien de sa noblesse, ni de son éclat. Le nouveau recteur saura sauvegarder fidèlement les traditions qui font la puissance de notre grande école. Née de nos libres institutions, protégée par elles, appelant tous les progrès véritables, acceptant toutes nos libertés politiques et, au besoin, les défendant, comme son illustre devancière défendait contre le duc d'Albe la liberté de nos pères, l'Université catholique, sous la direction sage et ferme de Mgr Laforet, continuera de grandir et poursuivra glorieusement ses travaux et ses

succès. Et l'histoire, plus encore que les générations présentes, lui rendra justice. L'histoire la placera au premier rang des œuvres de ce siècle qui auront le mieux mérité de la science, de la religion et de la patrie.

« Messieurs, buvons à la grandeur du second rectorat qui commence. Il sera digne du premier..... A Mgr Laforet! » (Acclamations unanimes et prolongées.)

Réponse de Mgr Laforet.

« Messieurs,

« Je vous remercie des paroles si sympathiques que vous venez de m'adresser par l'organe de votre éloquent président, M. Prosper Staes. Ma conscience ne me permet point d'accepter, sans de notables réserves, les choses beaucoup trop flatteuses que vous voulez bien me dire; mais votre langage m'émeut profondément, parce que je connais les sentiments dont il est le fidèle écho. Permettez-moi une confidence. Avant d'accepter, sur le vœu unanime du corps épiscopal, la charge, un peu lourde pour mes épaules, de recteur de l'Université catholique de Louvain, je n'ignorais pas les dispositions, trop bienveillantes à mon égard, des anciens étudiants de l'Université, de la plupart de ceux qui s'honoraient, comme moi, d'être les fils de notre chère *Alma Mater*, et qui en avaient gardé

l'esprit. Eh bien, laissez-moi vous le dire aujourd'hui, Messieurs, ces dispositions connues ont contribué pour une large part à vaincre mes hésitations, et vos sympathies me sont en ce moment et me seront à l'avenir, dans l'exercice de mes fonctions, un nécessaire encouragement et un puissant appui. Je me sens fort au milieu de vous, et je vous suis infiniment reconnaissant de m'avoir fourni cette occasion de vous serrer la main comme à des frères bien-aimés. J'ai pris part, avec plusieurs d'entre vous, Messieurs, sous l'impulsion de l'homme illustre qui fut notre chef à tous et dont la mémoire nous sera toujours chère, à la création de l'Association des anciens étudiants de Louvain au premier Congrès de Malines : je demande que mon nom continue de figurer à côté des vôtres sur la liste des membres de la Société, je demande que nous soyons à jamais confrères et amis. (Applaudissements.)

« Notre Association, Messieurs et excellents confrères, est une force, est une grande force, qu'il faut savoir utiliser au profit de l'Église, de la patrie, de la civilisation. L'Europe traverse une crise, non pas seulement politique, mais sociale. Ce n'est pas le lieu de la décrire; je ne veux que vous jeter une parole sur le caractère intime de cette crise et sur le moyen de la conjurer. Notre société contemporaine offre le plus singulier mélange de choses admirables, d'aspirations généreuses, de progrès matériels

étonnants, et de profondes défaillances morales, d'idées absolument fausses. A mon avis, on doit considérer les hommes et les choses plutôt par le côté qui rapproche que par le côté qui divise : il faut être de son temps et aimer le siècle où Dieu nous a mis (applaudissements) ; mais il faut aussi, et par le même motif, savoir condamner ce qui perd son temps ; serait-ce aimer son siècle que de voir ce qui le ruine et de n'oser le lui dire ? Eh bien, savez-vous quel est, au milieu des merveilles de notre civilisation matérielle, le grand péril de notre époque ? C'est, dans une fraction considérable de la société, une décadence de la raison qui n'est surpassée peut-être que par la plus risible infatuation de soi-même. (Très-bien ! c'est vrai !) Ah ! la raison, je ne l'ignore point, est célébrée plus qu'en aucun siècle de l'histoire ; c'est en son nom qu'on fait la guerre à la foi catholique et qu'on entreprend d'altérer ou de détruire les innombrables institutions dont elle a couvert le sol du monde civilisé. Mais regardez derrière les mots ; scrutez les idées de ces intrépides chevaliers de la raison, qui s'escriment, avec une si noble ardeur, contre tout ce qui porte le cachet chrétien ; que découvrirez-vous ? Chez les meilleurs, des assertions timides, incohérentes, contradictoires, sur les principes fondamentaux de l'ordre moral et social, des complaisances infinies pour les doctrines qui sont, quelque polie qu'en soit la forme, une insulte à la raison et au bon sens.

« Messieurs, vous connaissez l'histoire de Nabuchodonosor. Ce roi insensé, pris de cette ivresse qne le pouvoir sans frein causait si fréquemment aux monarques de l'antique Orient, s'imagina un jour qu'il était Dieu, et que toute la terre devait ployer le genou devant lui. En punition de cet orgueil, il se vit chasser de la société des hommes, fut condamné à vivre au milieu des bêtes et devint semblable à elles. Un fait analogue se passe sous nos yeux. Il y a peu d'annés, la plupart de ces hommes qui se croient les seuls interprètes de la raison se disaient d'une nature toute divine, ils se donnaient gravement comme des dieux; aujourd'hui, beaucoup d'entre eux se disent d'une nature purement animale, et ils s'irritent contre nous, qui avons la délicatesse de voir en eux autre chose que des bêtes. Qui ne sait, en effet, que, pendant la première moitié de ce siècle, presque tous les adversaires de la foi chrétienne ont professé le panthéisme? Et n'est-il pas notoire que le matérialisme, que le père Lacordaire, le plus tolérant des hommes, appela un jour *une canaille de doctrine*, reprend singulièrement faveur dans ce monde incrédule et y redevient la doctrine à la mode? Soyons justes, toutefois; il y a une différence entre Nabuchodonosor et nos matérialistes contemporains : Nabuchodonosor était humilié de se voir descendu au rang des animaux, tandis que nos matérialistes se glorifient d'une telle ignominie.

(Applaudissements.) A chacun ses goûts! Au fond, je le confesse très-volontiers, le dieu-homme du panthéisme ne vaut guère mieux que l'homme-bête du matérialisme, et je comprends qu'on aille aisément de l'un à l'autre. Je leur trouve un vice commun qui me paraît assez grave; tous deux manquent de liberté. Oui, Messieurs, voilà ou en sont venus ces sempiternels prôneurs de la raison et du progrès : à la négation de la liberté humaine! Eh quoi! l'homme n'est pas libre, il obéit, comme la brute, à une force fatale, et vous affichez le plus chevaleresque amour pour la liberté civile et politique! Vous n'attachez donc plus aucun sens à vos paroles! Et que nous parlez-vous encore de droit et de devoir? Que parlez-vous de progrès et à quel titre vous en dites-vous les apôtres? Est-ce que la liberté n'est pas la première condition de tout progrès? L'abeille et le tigre ont-ils progressé depuis plus de vingt siècles que la science les observe? L'un et l'autre suivent invariablement leurs instincts, et ces instincts ne sont pas également rassurants pour le voisinage. Y aurait-il beaucoup d'abeilles dans l'humanité de votre création? (On rit.)

« Messieurs, c'est l'Église catholique qui est appelée à guérir et à sauver la raison publique, comme elle l'a fait en des situations plus graves. Vous serez les auxiliaires de l'Église dans cette œuvre de restauration intellectuelle et sociale. Je salue en vous de vaillants soldats de la raison

et de la foi, de tous les principes qui sont l'honneur de notre civilisation. Chef de l'Université dont vous êtes les fils et dont votre Association est le glorieux prolongement, je serai fier de voir cette société recruter chaque jour de nouveaux membres et accroître une puissance qui sera l'un des meilleurs boulevards de la religion, de la raison publique et de la justice. Grâce à l'Université de Louvain surtout, notre chère Belgique compte une nombreuse jeunesse chrétienne, instruite, virile, intrépide, sans peur et sans reproche; chaque année vient grossir les rangs de cette noble jeunesse : aujourd'hui déjà, partout, jusqu'au sein des plus grandes cités, on est forcé de compter avec elle; demain elle sera maîtresse, l'avenir lui appartient. *Je bois à cette jeunesse, je bois à la prospérité et au développement de l'Association des anciens étudiants de l'Université catholique.* » (Longues acclamations.)

—

AUX ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A L'OCCASION DE LA MORT DU ROI LÉOPOLD I.

—

La Belgique a perdu son roi bien-aimé; elle pleure le monarque sage et respecté à qui elle doit son indépendance et la consolidation de ses libertés. Le deuil est partout, dans la chaumière comme dans les palais, au foyer domestique comme sur nos places publiques, parce que la douleur est dans toutes les âmes et atteint toutes les forces vives de la nation.

Cette douleur, l'Université catholique la ressent profondément. Elle se rappelle, avec des regrets pleins de vénération et d'amour, combien de fois l'auguste défunt voulut bien l'assurer de son affection et de son estime, combien de fois il daigna exprimer l'intérêt qu'il portait à cette noble et intelligente jeunesse réunie en si grand nombre à Louvain, sous les ailes de la religion, de la science et du patriotisme. Il savait, notre roi si regretté, que son trône et sa dynastie ne comptaient nulle part des cœurs plus fidèles et plus dévoués.

Le roi est mort, mais la royauté ne meurt pas. Serrons-nous donc autour de l'héritier de la

Couronne, du fils de Léopold Ier. Il sera digne de son père; il nous aimera, il nous aime déjà, comme son père nous a aimés. Il est né sur notre sol, sur cette vieille terre de Belgique où la foi et la liberté ont accompli de si grandes choses. Il a été élevé par une sainte mère, par cette reine au souvenir de laquelle toutes les poitrines battent, tous les fronts s'inclinent. L'ange tutélaire de la patrie veille encore sur lui du haut des cieux. Fils de Léopold et de Louise-Marie, soyez le bienvenu! Tous les cœurs volent au-devant de vous, toutes les bouches vous acclament. Vive le Roi!

Fait en séance du conseil rectoral, le 12 décembre 1865.

Le recteur de l'Université,

N. J. LAFORET.

Le secrétaire,

BAGUET.

ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN A SA MAJESTÉ LÉOPOLD II, ROI DES BELGES, A L'OCCASION DE SON AVÉNEMENT AU TRONE.

—

Sire,

Après avoir payé un légitime tribut de regrets et de douleur au glorieux fondateur de sa dynastie, la Belgique essuie ses larmes pour saluer de ses acclamations unanimes l'heure solennelle où Votre Majesté s'asseoit sur un trône à jamais illustré par la sagesse de son auguste Père.

École éminemment nationale, l'Université catholique de Louvain ne saurait rester indifférente aux élans d'amour et de patriotisme qui s'échappent aujourd'hui des cœurs de tous les Belges. Au moment où notre jeune monarchie constitutionnelle trouve une nouvelle consécration dans les applaudissements unanimes de la nation, nous venons, Sire, déposer aux pieds du trône de Votre Majesté l'hommage de notre dévouement absolu au Roi et à la patrie, l'assurance de notre inaltérable fidélité aux institutions du pays.

Marchant dans les voies qu'elle a toujours suivies, confondant dans une affection commune

la religion, la science et le patriotisme, l'Université de Louvain a la certitude de répondre aux vœux de Votre Majesté, en continuant à inculquer à ses nombreux élèves les doctrines saines et pures qui font les citoyens dévoués en même temps que les chrétiens fidèles.

Que Dieu bénisse les nobles et généreux efforts de Votre Majesté ! Qu'il lui assure un règne long, paisible, vraiment glorieux ! qu'il étende sa protection toute-puissante sur la Reine, en qui la Belgique est heureuse de voir revivre la piété et la bonté de Votre auguste Mère; qu'il verse d'abondantes bénédictions sur la famille royale tout entière, dans laquelle se concentrent les affections et les espérances de la patrie !

Daignez, Sire, agréer l'hommage du profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être

de Votre Majesté

les très-humbles et tout dévoués serviteurs,

Le recteur de l'Université,

N. J. Laforet.

J. H. Feye, doyen de la faculté de théologie.
J. J. Thonissen, doyen de la faculté de droit.
P. J. Haan, doyen de la faculté de médecine.
F. J. B. J. Nève, doyen de la faculté de philosophie et lettres.
L. Henry, doyen de la faculté des sciences.

Le secrétaire de l'Université,

F. N. J. G. Baguet.

MONUMENT ÉRIGÉ A BRECHT EN L'HONNEUR DU PROFESSEUR DE DROIT GABRIËL MUDÆUS.

—

Autrefois l'Université de Louvain comptait toujours au nombre de ses élèves plusieurs jeunes gens originaires de Brecht, village situé, dans la direction du Nord-Est, à quatre lieues de la ville d'Anvers. Dès les premières années qui suivirent l'établissement de l'Université de Louvain, des bourses d'études avaient été fondées par de généreux bienfaiteurs en faveur d'étudiants natifs de Brecht (1). Quelques-uns d'entre eux se sont distingués d'une manière éclatante par leur science et leurs vertus. Qui ne connaît le jurisconsulte Gabriël Mudæus et le père Léonard Lessius? Le premier introduisit une nouvelle méthode dans l'enseignement du droit (2); le second brilla par l'éclat de sa sainteté et la

(1) Ainsi, par exemple, l'évêque d'Arras Nicolas Le Ruistre fonda en 1508 le collége dit d'*Arras*, et voulut que des seize bourses dont il dota la nouvelle institution une fût conférée à un élève natif de Brecht. Valerius Andreas, *Fasti Acad.*, ed. 1650, p. 301; et Molanus, *Hist. Lov.*, pp. 130 et 161.

(2) Voyez, dans l'*Annuaire* de 1844, la notice de M. l'avocat Spinnael, intitulée : *Gabriël Mudée, ou la rénovation de l'étude de la jurisprudence en Belgique, au seizième siècle.*

profondeur de ses connaissances théologiques (1).

A l'exemple des communes d'Isque et de Verrebroeck qui ont élevé des monuments à Juste Lipse et à Philippe Verheyen, nés sur leur sol (2), le village de Brecht, en érigeant une statue à Mudæus, vient de glorifier un de ses enfants. L'inauguration du monument, dû au ciseau de Jos. Ducaju, a eu lieu le 10 septembre 1864. Une foule considérable, arrivée de toutes les localités voisines, encombrait le village, ses issues et ses abords ; toutes les maisons étaient ornées et pavoisées; de nombreux chronogrammes rappelaient les titres de gloire du héros de la fête.

Un brillant cortége, composé d'une trentaine de cavaliers, se forma vers une heure de l'après-midi et se porta à la rencontre du gouverneur de la province d'Anvers et autres personnages invités. Après la réception d'usage, on se rendit au pied du monument, élevé au milieu de la place communale. Des siéges avaient été réservés aux autorités appelées à présider la cérémonie. Dès qu'on eut pris place, le voile qui couvrait la statue tomba aux acclamations enthousiastes de la foule. Trois discours furent prononcés en l'honneur du jurisconsulte brechtois, par

(1) Voyez dans l'*Hagiographie nationale* de feu Mgr de Ram, I, p. 205, une notice détaillée sur *la vie et les écrits du père Léonard Lessius.*

(2) Voyez l'*Annuaire* de 1854, p. 228; et celui de 1863, p. 337.

MM. Spinnael, avocat et auteur de la biographie de Mudæus publiée dans l'*Annuaire* de 1844, Gelijs, juge de paix, et Van Beeck, avocat. Les orateurs firent ressortir les mérites et les talents de celui qui était l'objet de cette manifestation populaire.

Une cantate *Aan Mudæus*, dont les paroles étaient de M. Fr. Willems et la musique de M. Édouard Grégoir, fut exécutée par un chœur nombreux, sous la direction du compositeur lui-même.

La cérémonie fut suivie d'un festival qui dura jusqu'à cinq heures. Plusieurs sociétés d'harmonie et de chant y prirent part. La fête se termina par un banquet offert par le bourgmestre de Brecht aux personnes invitées et présidé par le gouverneur de la province.

Addition au Nécrologe, *p.* 201.

5 mai 1865. *Drugman*, Auguste Joseph Jean Baptiste, étudiant en philosophie et lettres, né à Wilsele, le 14 décembre 1844, y décédé.

TABLE.

—

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.



